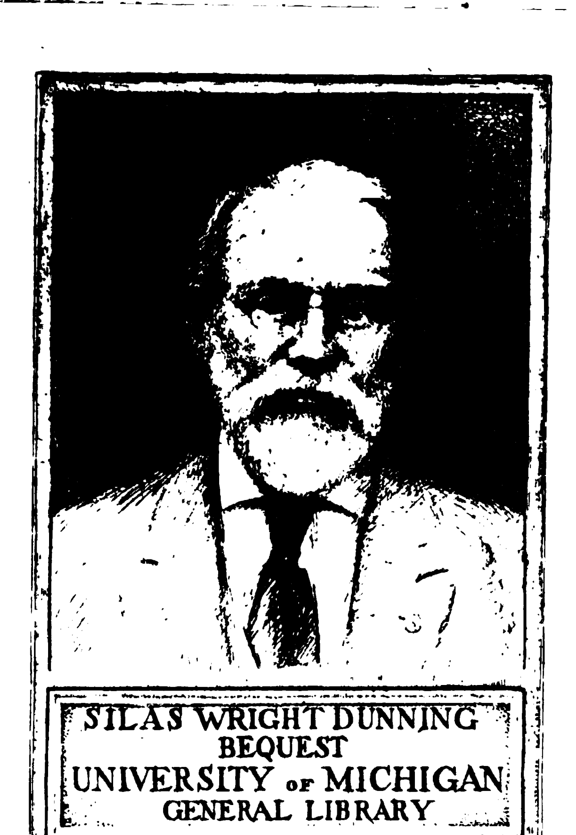
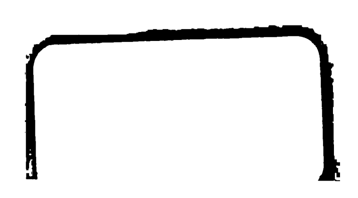



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ACADÉMIE D'AIX

88me SÉANCE PUBLIQUE

9 AVRIL 1908

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX

Centenaire de sa Reconstitution



AIX-EN-PROVENCE

PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

20, Rue Manuel, 20

1908

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

(Centenaire de sa Reconstitution)

88me SÉANCE PUBLIQUE

Le Jeudi, 9 Avril 1908, la quatre-vingt-huitième Séance Publique de l'Académie d'Aix a été tenue, à trois heures et demie, dans la Salle des États, à la Mairie.



L'Académie avait spécialement invité à cette solennité ses membres d'honneur, les associés régionaux et correspondants français et étrangers, les Académies et Sociétés correspondantes et celles avec lesquelles elle est en relation d'échanges internationnaux.

Étaient présents les *Membres d'honneur :*

MM. Belin, recteur honoraire de l'Université d'Aix ; Paul Arbaud, bibliophile ; Cabassol, maire d'Aix, avocat, conseiller général ; J. Charles Roux, ancien député.

S'étaient excusés :

MM. Clément-Simon, ancien procureur général près la Cour d'appel d'Aix ; F. Mistral ; Pécoul, ancien diplomate ; docteur Evariste Michel, fondateur du Prix Mignet ; Paul Revoil, ambassadeur de France, en Espagne.

titulaires étaient présents :

...ident de la Chambre des notaires, ...adémie ; Soubrat, ancien conseiller à la ... appel, président du Comice agricole ; marquis de Gantelmi d'Ille, archiviste de l'Académie ; Pontier, conservateur du Musée, directeur de l'Ecole de Dessin ; de Bresc, ancien conseiller général, bibliothécaire de l'Académie ; comte A. de Saporta ; docteur Ph. Aude, médecin en chef de la Marine, en retraite, président de l'Académie ; comte de Bonnecorse-Lubières, vice-président de l'Académie ; Bonafous, professeur à la Faculté des lettres d'Aix ; Rolland, chanoine titulaire ; Bourguet, avocat à la Cour d'appel ; Villevieille, chanoine, curé de Saint-Jean-Baptiste ; Edouard Aude, conservateur de la bibliothèque Méjanes, secrétaire de l'Académie ; Lucas de Montigny, délégué régional de la Croix-Rouge ; Lacoste, ingénieur ; de Duranti La Calade, licencié es-lettres ; Michel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; Jauffret, avocat à la Cour d'appel ; Jullien, colonel, en retraite ; Reynaud, directeur des Contributions directes, en retraite, secrétaire de l'Académie.

Excusés pour cause de santé, de deuil ou d'absence :

MM. Cherrier, doyen du Chapitre métropolitain, doyen de l'Académie ; baron Guillibert, secrétaire perpétuel de l'Académie ; Vidal, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes ; Marbot, chanoine, ancien vicaire général ; vicomte de Selle, ingénieur, professeur honoraire à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures; Fassin, conseiller à la Cour d'appel ; de Bec ; baron de Tourtoulon, ancien président de la Société des langues Romanes ; Aninard, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Membres Honoraires. Étaient présents :

MM. Borel, officier en retraite, compositeur de musique ; Villevieille, artiste peintre.

Excusés : MM. Pison, doyen honoraire de la Faculté de droit ; Granier, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Associés Régionaux : Étaient présents :

MM. marquis de Magallon d'Argens, ancien conseiller général des Hautes-Alpes ; comte de Mougins-Roquefort, docteur en droit ; l'abbé Chaillan, lauréat de l'Institut ; Ferrier, amateur d'Art ; Prou-Gaillard, ancien directeur de l'Académie de Marseille ; Perrier, président de la Société de statistique de Marseille ; Lieutaud, président de la Société des amis du vieil Arles ; Charles Vincens, ancien directeur de l'Académie de Marseille.

Excusés : MM. Eyssério Saint-Marcel, ancien magistrat, inspecteur départemental de la Société d'archéologie, à Sisteron ; Bernard, président à la Cour d'appel de Dijon ; Mireur, archiviste du département du Var ; de Terris, membre de l'Académie de Vaucluse ; Collot, professeur de géologie à la Faculté des lettres de Dijon ; baron de Collongue, ministre plénipotentiaire de France ; comte Bernard d'Attanoux, ancien magistrat ; le marquis de Ripert-Monclar, ministre plénipotentiaire de France, en retraite ; Gamber, chanoine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille ; de Closmadeuc ; Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres.

Associés Correspondants : Excusés :

MM. comte de Jessé-Charleval, ancien maire de Marseille ; Jullien, président honoraire du tribunal civil de Reims ; Zeiller, membre de l'Institut ; baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie, à Paris ; marquis de Villeneuve-Trans, président de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de la Provence ; Planté, ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; Lacour-Gayet, professeur à l'Ecole polytechnique, à Paris.

Associés Correspondants à l'Etranger : Excusés :

MM. Amari Carnazza, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie ; comte de Gubernatis, professeur à l'Université de Rome ; comte Morozzo della

Rocca, général, à Turin ; Commandeur Padula, secrétaire général de la Société Luigi Camoëns, à Naples.

Les Académies et les Sociétés correspondantes qui ont désigné des délégués au Centenaire sont les suivantes :

Société Historique de Provence : marquis de Gantelmi d'Ille.

Annales de la Société d'Etudes Provençales : M. Nicollet, secrétaire général, professeur au lycée Mignet.

Académie de Vaucluse : MM. baron de Vissac, président ; Girard, secrétaire général ; Duprat, bibliothécaire ; chanoine Requin ; Bonnecaze.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Marseille : MM. de Montricher, directeur ; Ch. Vincens, ancien directeur ; Prou-Gaillard, ancien directeur ; E. Perrier ; chanoine Gamber ; Masson, professeur à la Faculté des sciences.

Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône : MM. F. Caire, président ; Falque.

Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône : MM. Falque ; Bellon, agronome ; Bouat.

Comité médical de Marseille : MM. docteurs d'Astros ; Pluyette ; Bois-Teissier.

Société des amis du vieil Arles : M. Lieutaud, président.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : MM. de Bresc ; Mireur.

Athénée littéraire, scientifique et artistique de Forcalquier : MM. de Gantelmi d'Ille ; de Bresc.

Académie de Toulon : MM. docteur Hagen, président ; Drageon, secrétaire.

Académie des sciences et lettres de Montpellier : comte A. de Saporta.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.



Société Académique de Boulogne-sur-Mer : M. docteur Duterlre, président.

Société zoologique de France, à Paris : MM. Chevallet ; E. Jourdan, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : M. Duret.

Société d'histoire naturelle de Colmar : M. Bouat.

Académie Américaine des arts et des sciences de Boston (Massachussets) : Professeur Herbert Stall.

Les Académies et les Sociétés correspondantes suivantes ont exprimé le regret de ne pouvoir désigner des délégués, à cause de la distance :

Société de biologie de Paris ;
Société des antiquaires de Picardie et d'Amiens ;
Académie nationale de Reims ;
Académie des sciences et belles-lettres d'Angers ;
Société industrielle et agricole d'Angers ;
Société des lettres et des arts de Pau ;
Société archéologique et historique du Limousin ;
Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Savoie ;
Académie royale d'archéologie de Belgique ;
Société Belge de géologie et de paléontologie ;
Académie royale de Bucarest ;
Musée national de Montévidéo ;
Musée national de Rio-Janeiro ;
Institut Canadien d'Otawa ;
United States géological and géographical survey, de l'Amérique du Nord ;
The géological Institution of the University d'Upsala, Suède.
Smithsonian Institution de Washington ;
Académie nationale de Washington ;
Faculté des sciences de Kolorsvari, Hongrie.

∴

A 9 heures, M. le chanoine Rolland, membre titulaire, ayant pour desservant le comte A. de Saporta, également titulaire, a célébré la messe à l'église de la Madeleine, dans la chapelle où sont déposés les restes de Peiresc et qui a été ces dernières années, restaurée par les soins de la Compagnie. Les Académiciens d'Aix y assistaient. L'officiant a prononcé une allocution très touchante et a dit la messe à l'intention des membres de l'Académie décédés.

A 10 heures a eu lieu, à la Mairie, dans la salle des séances de l'Académie, la réception des délégués. M. le docteur Aude, président de l'Académie, entouré du bureau et de ses confrères d'Aix, leur a souhaité la bienvenue, en ces termes :

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix vous souhaite la bienvenue et vous remercie de lui faire l'honneur et le plaisir de répondre à son appel.

Elle fête aujourd'hui le Centenaire de sa Reconstitution. C'est, en effet, en 1808, que les hommes les plus éminents du clergé, de la magistrature, de l'université, les lettrés et les artistes de tous rang, qui ont toujours abondé dans la ville d'Aix, se réunirent, au nombre de 119, et décidèrent de continuer, par une Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, un Bureau

d'agriculture fondé en 1765. Cette Société prit dans la suite le nom que nous portons aujourd'hui : Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Le Bureau d'agriculture de 1765 était lui-même la suite de ces salons littéraires qui se succédèrent à Aix pendant les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, où défilèrent Nostradamus, Peyresc, Gassendi, Lacépède, Malherbe, Duperrier et tant d'autres illustrations.

La ville d'Aix, vous le savez, a eu de tout temps le goût des lettres. Elle a donné, en 1860, ce rare exemple d'une ville de 25.000 âmes comptant jusqu'à dix membres de l'Institut, originaires d'Aix ou sortis de ses Ecoles, qui tous firent partie de notre Compagnie ; c'étaient : Siméon père, Siméon fils, Portalis, Thiers, Mignet, Emeric-David, Granet, de Forbin, Charles Giraud, Jaubert.

En délivrant, en 1419, la bulle d'investiture de l'Université d'Aix, fondée en 1100 par Ildefonse, le pape Alexandre V caractérisait ainsi la ville d'Aix : *Urbs eminens, abundans in virtutibus, aptaque pro studio generali.*

Mais, Messieurs, nous n'avons pas le temps de nous occuper du passé. Il vous suffit de savoir que, depuis sa fondation, il n'est pas une des grandes questions intéressant la Provence qui n'ait été l'objet des études de l'Académie : irrigation, reboisement, cultures nouvelles, amélioration des anciennes, pour l'agriculture ; sciences historiques ou exactes, philosophie, littérature, beaux-arts, archéologie locale, pour les autres attributs de l'Académie.

Je ne saurais entrer dans les détails de cette existence active et laborieuse. La ville des magistratures antiques, la Capitale des Comtes de Provence, siège de l'Université et des Cours souveraines est consacrée de temps immémorial aux arts, aux belles lettres et son Académie a puissamment aidé à son illustration.

C'est avec un soin jaloux que notre Compagnie a créé des relations avec les Académies et les Sociétés savantes de la France, de l'Europe et de l'Amérique, qu'elle a établi avec elles des échanges lui permettant de connaître leurs travaux et d'en profiter. Cette sorte de fédération nous a autorisés à faire appel à votre esprit de confraternité et à solliciter l'honneur que vous nous faites aujourd'hui.

Nous saluons donc avec reconnaissance les délégués des Académies de Marseille, du Var, de Vaucluse, de l'Hérault, des sociétés d'horticulture de botanique et d'agriculture des Bouches-du-Rhône, du Comité médical de Marseille, de la Société des archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge, de celle des sciences, des lettres et des arts de l'Aveyron, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer de la Société zoologique de France, de la Société d'Histoire naturelle de Colmar. Nous envoyons notre confraternel salut aux Compagnies que la distance éloigne de nous et qui ont bien voulu nous en exprimer le regret.

Dans les quelques heures que nous vous posséderons nous voudrions pouvoir vous montrer toutes les richesses d'Aix au point de vue littéraire et artistique ; nous ferons de notre mieux, afin que

vous disiez à vos confrères que l'Académie d'Aix est digne d'être en relation avec eux.

L'Académie et la ville d'Aix ont toujours été intimément unies. De tout temps la municipalité a été remplie de bienveillance à notre égard et je suis heureux de dire à son chef, notre membre d'honneur, combien nous le remercions de s'associer si gracieusement à notre fête d'aujourd'hui.

Le Président a ensuite invité les délégués à visiter la bibliothèque Méjanes où ils ont été guidés par le conservateur M. Edouard Aude, membre de l'Académie. Les belles reliures, les manuscrits rares, les incunables précieux, les magnifiques armoires de Toro ont fait l'admiration des étrangers.

On s'est ensuite rendu à la Cathédrale de Saint-Sauveur pour y voir les portes sculptées du XVI[e] siècle, le célèbre primitif, *le Buisson ardent,* de Nicolas Froment, le tableau de Saint-Mitre, les tapisseries du chœur. L'Archevêché est aussi visité en détail ; tous les objets d'art qu'il contient, tapisseries de Beauvais, tableaux, sculptures, etc... sont fort admirés.

Au sortir de l'Archevêché des voitures ont transporté les Académiciens et leurs invités au musée de peinture où le directeur, M. Pontier, membre de l'Académie, leur a signalé les principales toiles, le pastel de Latour, les portraits peints par Rigaud, Largillière, Arnulphi, la Thétis, d'Ingres, les collections de Bourguignon-Fabregoules, de Gueydan, Rostan d'Abancourt, celles du peintre aixois Granet, le portrait du docteur Rostan par Hippolyte Flandrin, le tableau d'Annibal Carrache offert par M. Pécoul à la Ville et celui de Pierre Revoil, de l'Institut, attribué au Musée par le Ministre des beaux-arts, sur la demande de M. Paul Revoil, son petit-fils, ambassadeur de France, en Espagne.

A midi, un banquet de soixante couverts a été offert par l'Académie à ses invités, à l'Hôtel des Bains Sextius, dont l'avenue avait été ornée d'écussons aux armes de la Ville et de faisceaux de drapeaux tricolores.

La salle du banquet garnie de fleurs et de plantes vertes offrait le plus riant aspect. Madame Dutertre, de Boulogne, qui accompagnait son mari, et Madame Jeanne de Flandreysy, auteur de différents ouvrages sur la Provence, avaient bien voulu accepter de se mêler aux invités, elles ont été placées à côté du Président, à la table d'honneur où se trouvaient aussi le Maire d'Aix, M. Belin, M. Ch. Vincens, M. J. Charles-Roux, M. Prou-Gaillard.

Le menu du banquet était orné d'une phototypie représentant l'Hôtel-de-Ville d'Aix, siège de l'Académie et l'antique beffroi de la grande horloge classé comme monument historique sur les démarches de l'Académie, et ainsi préservé d'une destruction qui le menaçait.

BANQUET
DU CENTENAIRE DE L'ACADÉMIE D'AIX-EN-PROVENCE

9 avril 1908

MENU

Aspic de Foie Gras Lucullus
Darnes de Loup de Roche, Joinville
Gigot d'Agneau glacé Démidoff au Xérès
Galantine de Pintadons aux Fleurons de Gelée
Chapon de Houdan Truffés
Primeurs de Provence, Moscovite
Pièce Glacée Mireille
Dessert

VINS

Entremont en Carafes, Haut Sauterne, Saint-Julien
Champagne de Veslud Frappé
Café-Liqueurs

Pendant le repas une notice et un sonnet du Secrétaire perpétuel ont été distribués aux assistants. Ils portaient en tête une phototypie représentant la statue du roi René, sur la fontaine du Cours d'Aix.

NOTICE

Notre compagnie académique, approuvée par l'Assemblée générale des Communes de Provence de 1764, confirmée par arrêt du Conseil du roi du 20 janvier 1765, a été constituée définitivement en 1777, sous le titre de *Société d'Agriculture de Provence*. Supprimée par la Révolution, elle fut reconstituée en 1808 avec le nom de *Société des Amis des Sciences, des Lettres, de l'Agriculture et des Arts, d'Aix*.

Par ordonnance royale du 5 avril 1829, le Conseil d'Etat entendu, elle a été reconnue et autorisée à prendre le titre d'*Académie*. Ses statuts et règlements modifiés depuis, ont été soumis au Conseil d'Etat et approuvés par décret présidentiel du 19 août 1882.

Sous son titre d'*Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*, elle a reçu d'importantes fondations de Prix de vertu et de Prix littéraire légalement reconnus et sanctionnés par l'autorité supérieure.

Les Prix de vertu sont annuels :

1° Le prix *Rambot* de 545 fr. ;

2° Le prix *Reynier*, fractionné, de 1,000 fr. ;

3° Les prix *Irma Moreau*, 21 pensions ouvrières de 200 fr. chacune ;

En outre, plusieurs legs soumis à des usufruits et non encore liquidés, de Mesdemoiselles *Irma Moreau, Rostan d'Abancourt* et *Rayon*, constituent un capital d'environ 75.000 francs, dont les intérêts seront distribués également en prix de vertu annuels.

Les Prix littéraires sont attribués, les deux premiers tous les cinq ans :

1° Prix *Thiers*, fondé par Mademoiselle Dosne, 3,000 francs, indivisibles ;

2° Prix *Mignet*, fondé par M. le Docteur Evariste Michel, 3.000 francs, indivisibles ;

Le 3e Prix, fondé par les héritiers du poète Fortuné Pin, est bisannuel ; il consiste en une *Violette d'Or*.

L'Académie ouvre aussi des concours sur des sujets divers, dont les prix consistent en diverses médailles dues, les principales, à la générosité de la Ville et du Conseil Général.

Elle a organisé dans sa bibliothèque et ses archives un *Fonds de Malte* destiné à recueillir tous documents relatifs à l'illustre Ordre de Malte, qui fut institué par un provençal.

De 1809 à ce jour, l'Académie a publié :

Quatre-vingt-sept Bulletins de Séance publique ;

Et dix-neuf volumes de Mémoires.

SONNET

L'amour de la terre natale
Vibre au cœur de ses fils bien nés.
Rendons hommage à nos aînés
De fière race provençale.

Aix demeure la capitale
Des esprits délicats, ornés
Qui, sous nos princes couronnés,
Illustraient la ville comtale.

Des lettres, du droit et des arts
Flottent au ciel les étendards ;
L'Académie en a la garde.

Depuis un siècle, avec faveur
Le monde savant la regarde,
Debout, à ce poste d'honneur.

B[on] GUILLIBERT
Sec. ppel

Au champagne, le docteur Aude, président, a porté le toast suivant :

MESSIEURS,

Il y a plus de 2000 ans un illustre Romain, perclus de rhumatisme sans doute, chauve assurément, Sextius Calvinus, s'arrêta en ces lieux même où nous sommes, trouva des eaux thermales, se baigna, guérit et, par reconnaissance, fonda la ville d'Aquæ-Sextiæ.

En vous recevant dans le berceau, aux sources de la ville d'Aix, c'est le cas de le dire, nous ne

voulons pas vous soumettre à un traitement hydrothérapique; mais vider avec vous une coupe de Champagne, en l'honneur de votre bienvenue parmi nous.

Je voudrais pouvoir, dès à présent, vous donner rendez-vous pour le Bicentenaire de l'Académie, mais il est certain que, malgré les progrès de la longévité humaine, nous manquerions tous à l'appel, aussi dois-je me borner à souhaiter d'y être remplacés par nos arrière petits-fils.

Le grand-père de l'un de nous a été l'un des rénovateurs de l'Académie en 1808 ; son père fut membre d'honneur ; il siège aujourd'hui avec son fils. Voilà donc quatre générations pour un siècle et, puisque les Académies sont une famille, espérons que les mêmes noms résonneront ici en l'an de grâce 2008.

Merci, Messieurs, encore une fois d'être venus à nous. Je lève mon verre à votre santé à tous, à la prospérité des Académies et des Sociétés que vous représentez. Je bois aussi à la santé de notre cher maire d'Aix, toujours à côté de nous dans nos fêtes, à celle de la presse Aixoise, toujours sympathique et dévouée à notre Compagnie.

A votre santé, Messieurs.

M. Cabassol, maire d'Aix, a pris ensuite la parole et a dit :

Messieurs,

Le très estimé et affectionné Président de l'Académie vient de rendre à nos hôtes, un hommage reconnaissant. Je vous demande la permission de

leur souhaiter à mon tour, au nom de la municipalité et de la population aixoise, la plus cordiale bienvenue, dans la vieille capitale de la Provence. Nul, ici, ne méconnait l'intérêt, non seulement scientifique et littéraire, mais moral aussi, et local, qui s'attache à une pareille réunion ; et, pour ma part, j'éprouve un sentiment de profonde et flatteuse satisfaction de pouvoir, pendant quelques heures, goûter le charme d'une compagnie telle que la vôtre.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi porter mes regards à nos côtés, et chercher ceux qui sont les actuels et généreux ouvriers de l'œuvre que nous célébrons, dont chaque jour, je vois et et apprécie les inlassables efforts ; je veux dire les membres de l'Académie d'Aix. Ils m'ont fait, Messieurs, le très grand honneur immérité, de m'accueillir il y a quelques mois, dans leurs rangs. Je suis tout heureux d'avoir l'occasion solennelle de leur dire ma gratitude et de proclamer publiquement le dévouement et l'intelligence qu'ils prodiguent pour conserver à leur grande et féconde Institution, ses traditions de science, de distinction, d'amour des arts, et ses principes de haute moralité sociale.

Messieurs, aux membres de l'Académie d'Aix.

M. de Bonnecorse, vice-président, a porté le toast suivant aux membres d'honneur de l'Académie :

MESSIEURS,

J'ai à m'acquitter au nom de l'Académie d'un très agréable devoir. Notre règlement prévoit la nomination de dix membres d'honneur pris « parmi les

personnages éminents, soit par les places qu'ils occupent, soit par leurs qualités ou leur situation.»

Je vous propose Messieurs, de porter la santé des membres d'honneur de notre Académie.

Je porterai d'abord la santé de M. Clément Simon, leur doyen. M. Clément Simon, qui a quitté depuis longtemps la Provence, mais qui n'en garde pas moins, ainsi qu'il voulait bien nous l'écrire, un souvenir très cher de la ville d'Aix et de notre Société à laquelle il ne manque jamais de faire tenir ses remarquables travaux historiques.

C'est ensuite M. le recteur Belin dont il convient de porter la santé : M. le recteur Belin bien connu de vous tous qui, non content de diriger avec maitrise l'antique Université de Provence s'en est fait l'historien consciencieux et érudit, M. le recteur Belin que nous avons tant de plaisir à voir suivre nos séances hebdomadaires où sa parole aimable et diserte est écoutée avec empressement.

M. Paul Arbaud, dont le nom rappelle si bien les grands collectionneurs et les grands savants qui illustrèrent notre ville aux siècles passés, que c'est presque une banalité d'évoquer leur souvenir en parlant de lui.

Frédéric Mistral, dont je ne pourrais bien parler qu'en provençal dans cette capitale de la Provence, aux bords des sources chaudes de Sextius, le consul, qui nous rattache aux lettres latines, au milieu de vous, messieurs de Marseille, fils de la Grèce harmonieuse, Frédéric Mistral, âme vivante et chantante de la Provence.

Levons maintenant notre verre en l'honneur du magistrat municipal qui nous reçoit avec tant

d'exquise bonne grâce et qui est si jaloux de ce qui peut rehausser le prestige de la cité.

M. Pécoul, grand collectionneur et auteur d'art, toujours prêt à encourager de ses largesses les œuvres de l'esprit et du beau, surtout lorsqu'elles se rattachent à la Provence et au passé glorieux de l'Ordre de Malte.

M. Jules-Charles Roux, qui se repose de l'absorbant souci des grandes affaires par l'étude des problèmes économiques et par l'étude plus attrayante de l'art Provençal qu'il sait glorifier partout où il en retrouve les traces.

M. le docteur Evariste Michel; qui honore de façon si magnifique le grand nom de son oncle Mignet, et à l'influence duquel nous devons pour une bonne part la fondation du prix Thiers qu'il a si généreusement accompagné d'un prix Mignet.

M. Paul Révoil enfin, fils et petit-fils de membres de notre Compagnie, qui met au service de la France ses rares aptitudes, son intelligence et son cœur et trouve le temps de se souvenir de nous et de sa chère Provence.

Cette rapide énumération de ceux qui, pour employer la formule de notre règlement, sont éminents par « les places qu'ils occupent ou leurs qualités personnelles » nous remet en mémoire la fière devise d'une famille Provençale, les Gautier d'Aiguines ;

Mai d'Ounour que d'Ounour
Plus d'honneur que d'honneurs

Permettez, Messieurs, que je l'applique à nos membres d'honneur et qu'en votre nom je leur

personnages éminents, soit p
occupent, soit par leurs qualité

Je vous propose Messieurs,
des membres d'honneur de no

Je porterai d'abord la santé de M
leur doyen, M. Clément Simon, q
longtemps la Provence, mais qu
moins, ainsi qu'il voulait bien n
souvenir très cher de la ville d'
Société à laquelle il ne manque jam
ses remarquables travaux historiqu

C'est ensuite M. le recteur Beli
vient de porter la santé : M. le rect
connu de vous tous qui, non cont
avec maitrise l'antique Université de
est fait l'historien consciencieux et
recteur Belin que nous avons tant de
suivre nos séances hebdomadaires
aimable et diserte est écoutée avec em

M. Paul Arbaud, dont le nom rapp
les grands collectionneurs et les gran
qui illustrèrent notre ville aux siècles
c'est presque une banalité d'évoquer
nir en parlant de lui.

Frédéric Mistral, dont je ne pourrais
qu'en provençal dans cette capitale de
aux bords des sources chaudes de Sexti
qui nous rattache aux lettres latines,
vous, messieurs de Marseille, fils de
monieuse, Frédéric Mistral, âme viv
tante de la Provence.

Levons maintenant notre verr
magistrat mu[illegible]

dise : si justifiées que soient les hautes fonctions que vous avez occupées, les distinctions dont vous êtes revêtus, l'Académie pense avec raison que vous lui apportez plus d'honneur au singulier que d'honneurs au pluriel et elle vous en remercie,

M. Belin, membre d'honneur, a répondu :

MESSIEURS,

Notre très distingué et très aimable vice-président a tenu, dans le discours que nous venons tous d'applaudir, à porter la santé des membres d'honneur de notre Académie ; la louange est toujours douce au cœur de l'homme ; et, au nom de mes confrères, j'adresse à M. de Bonnecorse mes remerciements les plus chaleureux et les plus sincères ; mais, qu'il me permette de le lui dire en toute sincérité, il nous a presque accablés sous l'éloge, et nous ne méritons pas pareil excès.

Ce n'est pas nous qui honorons l'Académie, c'est l'Académie qui nous honore. Nous n'ajoutons point un nouveau lustre à sa gloire, comme disaient nos pères, et nous ne rehaussons point son renom ; mais c'est elle qui donne de l'éclat à la situation que nous occupons et qui met en pleine lumière les services que nous pouvons rendre ailleurs. Il y a plus ; à ceux à qui il est donné d'habiter Aix le titre qu'elle leur confère apporte un avantage singulièrement précieux ; il leur permet de prendre part à ses travaux, de vivre de sa vie et de s'instruire encore, en écoutant les communications si intéressantes et si variées qui emplissent ses séances.

Je veux donc à mon tour, car je suis son obligé, lever mon verre en son honneur et former pour elle un simple souhait : Qu'elle continue, comme elle l'a toujours fait, à remplir sans se lasser la haute mission qu'elle s'est depuis sa fondation assignée ; qu'elle apprenne aux jeunes, qui demain nous remplaceront, à mieux connaître, à mieux chérir cette antique, illustre et merveilleuse terre de Provence ; cette noble cité d'Aix si captivante, qui a été durant tant d'années la luxueuse capitale de la Province, et qui est restée un de ses plus purs joyaux ; et qu'elle enseigne à nos fils, par son exemple, à ne jamais séparer, dans leurs recherches et dans leurs travaux, l'amour de la petite patrie de l'amour de la grande, de l'amour de notre glorieux pays de France ! A notre vénérable et toujours jeune Académie d'Aix.

M. J. Charles-Roux, a ensuite la parole et, dans une éloquente et chaude improvisation, il a fait ressortir l'avantage, pour les Académies de province à se fédérer, à se réunir souvent, à vivre enfin d'une vie commune.

M. Ch. Vincens, de l'Académie de Marseille, appuie la thèse de M. J. Ch. Roux, avec de nouveaux arguments pleins de justesse.

Le marquis de Gantelme d'Ille porte en ces termes, un toast en l'honneur des Académies et Sociétés correspondantes de l'Académie d'Aix que l'éloignement n'a pas permis d'assister au Centenaire :

Messieurs,

L'Académie d'Aix est une grande famille dont les membres et les correspondants sont répandus sur tous les points du globe. Ils maintiennent ainsi le renom de l'antique capitale de la Provence. Leurs travaux font honneur à notre Compagnie et nous retirons grand profit des échanges que nous faisons avec les plus importantes sociétés savantes du monde.

C'est grâce à nos correspondants que de cordiales relations s'entretiennent avec les Académies dont nous recevons de superbes publications comme celles de la Smithsonian Institution et de la Geological Survey de Washington, de l'Agricultural Society de l'Ohio, de l'Académie de Chicago, de celle de Boston, qui a bien voulu déléguer un de ses membres à la cérémonie de ce jour ; de l'Institut Canadien d'Ottawa, de la Société Scientifique Antonio Alzate, de Mexico, de l'Université de Buenos-Ayres ; de l'Observatoire National et du Musée national de Rio-de-Janeiro et de celui de Montevideo, de la Société Scientifique de Santiago de Chili, des Académies, Universités ou Sociétés savantes de Moscou, de Christiania, de Stockholm, de Gostborgs et d'Uppsala en Suède, de Claudiopoli en Hongrie, de Bucarest, de Vienne, de Munich, de Neufchâtel et de Genève, des Académies de notre Alsace-Lorraine : de Metz et de Colmar dont nous saluons ici le délégué, des Académies

d'Anvers, de Bruxelles, de Turin, de Milan, de Florence et de Naples, de toutes ces brillantes cités d'Italie, berceau du bon goût et des arts avec les représentants desquelles nous entretenons de si cordiaux et fréquents rapports.

Qui n'a gardé le souvenir du passage à Aix et des belles réceptions que ménagea à nos délégués à Florence et à Rome le comte de Gubernatis, le fondateurde la société Helleno-Latine ? C'est là que nous pûmes fraterniser avec le professeur Gavanescùl, de l'Université de Jassy. Saluons aussi le général Morrozzo della Rocca, l'historien consciencieux et précis des fastes communs aux provençaux et aux italiens du XIIIe siècle ; le Commandeur Portal, le Sénateur Carnazza-Amari, le Commandeur Padula qui représenta l'an dernier notre Compagnie au cinquantenaire de l'Institut royal d'encouragement de Naples et qui a tenu à se faire, à son tour, représenter à notre commémoration ; le professeur Zùccaro qui releva les traces des Colonies provençales de la Basilicate, et le savant académicien Adriani aujourd'hui le Doyen de notre Compagnie.

Trop de nos correspondants ont dû nous exprimer leurs regrets de ne pouvoir assister à la fête de notre Centenaire. Si nous sommes particulièrement reconnaissants à ceux qui ont eu l'amabilité de répondre à notre appel, notre pensée et notre souvenir doivent se porter, en ce moment, vers nos collègues qu'une trop grande distance a tenus éloignés du foyer familial.

Je leur adresse un salut fraternel au nom de l'Académie d'Aix.

Le docteur Dutertre, président de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer, dit ensuite :

MESSIEURS,

La société Académique de Boulogne-sur-Mer qui a bien voulu me désigner pour transmettre à votre Société ses vœux de prospérité, à l'occasion des fêtes du centenaire de sa reconstitution, est une Société relativement encore jeune. Elle a 48 ans d'existence. Elle a atteint l'âge canonique qui lui permettrait d'être au service d'un ministre du culte. Elle ne peut donc plus décemment se livrer à la coquetterie et si elle a bien voulu accepter aujourd'hui votre aimable invitation c'est uniquement pour montrer à sa vénérable aïeule tout l'intérêt qu'elle lui porte, au moment où elle atteint l'âge toujours respectable de 100 ans.

Nous autres Boulonnais qui descendons de ces gaulois que César appelait *extremi hominum Morini* et qui habitons en effet à l'autre extrémité de notre belle France, nous poursuivons, malgré la distance qui nous sépare, le même but que vous. Comme vous, nous cherchons en étudiant notre histoire locale, histoire pour ainsi dire de notre clocher et de notre comté, en faisant connaître notre patois, les particularités de nos mœurs, nous cherchons dis-je à spécifier le caractéristique de notre région.

Nous apportons ainsi chacun notre pierre à l'édifice national. Nous travaillons tous deux

Mit hem und Hand
per vaterland

avec le cœur, avec la main pour notre patrie, la France.

Depuis longtemps nous avons échangé nos publications avec les publications de votre Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres et c'est toujours avec intérêt que nous lisons les travaux qui nous font connaître la métropole fondée par Sextius Calvinus auprès de ces sources que chanta plus tard Sidoine Appollinaire.

Aussi est-ce de tout cœur que je suis venu au nom de la société Académique de Boulogne-sur-Mer, vous souhaiter comme on le dit chez nous à la mode anglaise : *May happy return of this day,* un grand nombre d'heureux retours de ce jour, j'y ajouterai ce vœu des arabes :

Allah iatik koull kheir
Que Dieu vous comble de tous ses biens.

M. Bouat, Secrétaire de l'Académie universitaire d'Aix, délégué de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, s'exprime après en ces termes :

Messieurs,

La Société d'histoire naturelle de Colmar m'a fait le grand honneur de me charger de la représenter à la célébration du Centenaire de votre Académie. Bien que très ému à la pensée de ne pas remplir comme il convient la mission qui m'est confiée, d'être auprès de vous l'interprête fidèle des sentiments de mes compatriotes, j'ai accepté, certain de trouver ici l'accueil sympathique et bienveillant

que vous réservez à vos confrères de France et que méritent, je crois, d'autant plus ceux, qui persistent à montrer en toute occasion, depuis près de 40 ans, qu'ils restent toujours attachés à leur ancienne patrie. Il est vrai que l'un des plus illustres parmi vous, Mignet, a dit : « Les sciences ne sont d'aucun pays, elles appartiennent au monde entier, ceux qui les cultivent ne sont pas séparés entre eux par les frontières des Etats. » Mais ce n'est pas seulement, vous le savez, pour des motifs d'ordre scientifique que mes compatriotes ont tenu à répondre à votre gracieuse invitation ; une fois de plus, ils ont voulu, par leur adhésion à cette solennité, donner une preuve de la fidélité de leur souvenir au passé. En 1808, au moment de votre reconstitution, ils étaient, pour vous, des confrères français.

La valeur de vos travaux est connue et je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'on s'intéresse, à Colmar, à vos études ; qu'on en suit même avec un réel profit les résultats consignés dans vos *Mémoires*. Il m'a été donné d'en avoir la preuve en quelque sorte évidente, palpable en feuilletant moi-même, au mois d'août dernier, dans la bibliothèque du Museum de Colmar, la collection des *Mémoires de l'Académie* d'Aix, les pages du plus grand nombre de ces volumes étaient coupées : elles avaient donc été lues. Nous espérons, de notre côté, qu'un même intérêt continuera à s'attacher à nos *Bulletins*, bien que les exigences protocolaires actuelles en aient fait hélas, partiellement bannir le français depuis quelques années. Est-il besoin de rappeler ici qu'ils contiennent, entre autre travaux remarquables, ceux de J. A. Hirn, l'auteur de la théorie mécanique de la chaleur ? Si les adeptes

de la sciences s'entendent malgré la différence des langues, comme l'a dit encore Mignet, ne doivent-ils pas bien mieux se comprendre quand le cœur et la raison, mus chez eux par un même sentiment, vont à un même but ?

Aussi suis-je heureux, Messieurs, de vous apporter l'assurance que des liens étroits, nous voulons les croire indissolubles, attachent notre Compagnie à la vôtre et, au nom de la société *alsacienne* que je représente ici, je fais des vœux pour la prospérité de la vaillante et toujours jeune centenaire *provençale* dont vous fêtez aujourd'hui la renaissance.

Puis, tour à tour, le baron de Vissac, pour l'Académie de Vaucluse, M. Caire, pour la Société d'agriculture de Marseille, M. Prou-Gaillard, au nom des Associés régionaux, M. Falque, pour la Société d'horticulture de Marseille, M. Chatelet, pour la Société zoologique de France, M. Constans, pour l'Académie de Rodez, M. Drajeon, pour celle de Toulon, ont remercié l'Académie d'Aix de son invitation et bu à sa prospérité.

Enfin le Comte de Mougins-Roquefort donne la note gaie et rallie tous les suffrages en proposant de célébrer le Centenaire de l'Académie, non pas tous les cent ans, ce qui, dit-il. est banal, mais, comme celui de Jean Althen, dans la cantate Vauclusienne, au moins tous les vingt ans.

Pendant les toasts, ainsi clotûrés, des tambourinaires, venus sur l'inspiration de M. de Bresc, ont souligné par de joyeuses aubades et des airs Provençaux, les paroles des divers orateurs.

Séance Publique

A 3 h. 1[2 la Séance publique était ouverte, à la Mairie, dans la salle des Etats, devant plus de 400 assistants, aux premiers rangs desquels S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix et son vicaire général, M. le Recteur de l'Académie Universitaire, et plusieurs Officiers supérieurs de la garnison. Puis on remarquait des personnalités de la magistrature, du barreau, du haut enseignement, un grand nombre de dames et de jeunes filles, les lauréats des prix de vertu et des pensions ouvrières Irma Moreau, accompagnés de leurs enfants, de leursparents et de leurs amis.

S'étaient excusés : MM. le Premier Président de la Cour d'Appel, le député Baron, le Général Commandant d'Armes, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Président du Tribunal de Commerce, et M. Delpech, professeur à l'Ecole de droit.

La famille de Mignet était représentée par Mesdames François Michel et Jauffret, M. Jauffret, avocat à la Cour d'appel, ses nièces et neveu.

M. le Proviseur du lycée Mignet et une délégation d'élèves étaient présents.

Voici le programme des lectures :

Programme des Lectures

1° Discours d'ouverture : **Mignet**, par M. le docteur AUDE, président ;

2° **La Provence chez elle, dans les musées en France et à l'Etranger**, par M. J. Charles ROUX ;

3° **Sonnet Provençal à F. Mistral**, par le baron GUILLIBERT ;

4° Rapport sur les **Prix de vertu Rambot et Reynier, et les Pensions ouvrières Irma Moreau**, par M. E. LACOSTE.

M. le docteur Aude, président, ouvre la séance et prononce le discours suivant :



MIGNET (1797 † 1884)

D'APRÈS LE TABLEAU OFFERT PAR SON NEVEU LE DOCTEUR EVARISTE MICHEL

(Salle des séances de l'Académie d'Aix)

MIGNET

Mesdames,

Messieurs,

L'Académie d'Aix, depuis sa Reconstitution que nous fêtons aujourd'hui, a compté dans ses rangs des hommes éminents dans toutes les branches de l'esprit humain.

L'un des plus illustres, l'historien Mignet, mérite à tous égards, l'honneur de cette Séance publique.

Presque nés ensemble, l'Académie et Mignet ont parcouru, de l'aurore au déclin, ce XIX[e] siècle où Mignet traçait dans l'Histoire un si profond sillon, tandis que l'Académie, par ses travaux d'archéologie locale, sa contribution à l'avancement des sciences, au progrès de l'agriculture, son culte éclairé des arts et des belles-lettres, justifiait son titre, méritant une place distinguée parmi les Sociétés Savantes.

Dans les deux classes de l'Institut, qui se l'étaient attaché, Mignet vivait au milieu de ses égaux par le talent et la célébrité : Talleyrand, Lamartine, Berryer, Victor Hugo, Cousin, Augustin et Amédée Thierry. Il était de cet aréopage d'hommes d'Etat, de philosophes, de poëtes, d'orateurs, d'historiens, qui ont la grande mission de gouverner nos affaires, de diriger nos esprits, en les charmant, de servir de modèle aux générations futures.

La légitime satisfaction d'être mêlé à ses pairs ne lui faisait pas oublier les compagnons de ses premières études, les amis d'enfance qu'il retrouvait parmi nous. Les noms étaient moins sonores, mais plus près de son cœur. C'étaient Manuel, Alphonse Rabbe, Peisse, Borély, Aude, Mottet, Defougères, Rouchon-Guigues, Tavernier.

A l'Institut, comme à Aix, Mignet avait encore des compatriotes : Siméon père et fils, Portalis, Jaubert, Emeric-David, Granet, de Forbin, Charles Giraud, Thiers, enfin, son plus intime ami.

L'éloge de Mignet a été officiellement prononcé, à l'Académie Française par Victor Duruy, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, par Jules Simon. D'éminents écrivains ont rappelé ses travaux, son rôle passager dans la politique, la grande autorité acquise par le talent, le caractère, la vie pure, désintéressée d'un homme qui n'eut que des panégyristes, pas un seul détracteur.

Il semble qu'après eux toute voix doit se taire. Mais l'Académie d'Aix serait oublieuse et ingrate si elle n'apportait à Mignet son tribut de reconnaissance pour le lustre qu'elle en a reçu, si elle ne rappelait à ses concitoyens la place conquise dans



les lettres, dans la société d'élite, où il a vécu, par cet historien philosophe, ce patriote, ce sage qui fut une gloire de son temps, et conserva toujours pour sa ville natale le plus fidèle attachement.

L'Académie a pensé que les liens d'amitié inaltérée de mon Père et de Mignet, ceux qui m'unissent pour toujours à sa famille, et le souvenir de la bienveillance constante, qu'il me fit l'honneur de m'accorder, me désignaient pour vous parler de notre confrère.

Sans scruter, d'après la méthode moderne, les moindres détails de la vie de Mignet, le cadre Aixois est surtout celui dans lequel il nous plaira de le voir, où il nous apparait dans une lumière plus douce, se reposant de ses labeurs, tout à la joie de vivre au milieu de sa famille, de ses amis, de respirer les senteurs du pays natal, d'y reprendre de nouvelles forces pour accroitre l'héritage dont nous sommes si fiers.

Il nous plaira aussi de rappeler, fût ce brièvement, les beaux travaux qui lui valurent sa grande notoriété.

Le père de Mignet, Vendéen d'origine, dixième enfant d'un notaire peu fortuné de la Chapelle-Saint-Laurent. dût embrasser une profession manuelle. Il choisit celle de serrurier, fit le tour de France avec les Compagnons, se fixa à Aix où il s'allia avec la famille Nègre, d'ancienne et bonne bourgeoisie. Il acquit l'immeuble n° 44 de la rue Bellegarde et s'y établit. La rue a pris le nom de Mignet, la maison a reçu une plaque de marbre

indiquant la date de la naissance, le 8 mai 1796, d'Alexis-François-Auguste Mignet.

Ses premières années s'écoulèrent dans ce quartier populeux et dans une bastide située au point culminant de la montée Saint-Eutrope, où sa famille possédait une terre plantée d'oliviers et d'amandiers, là où s'élève aujourd'hui la villa Mignet, pieusement bâtie, à la mémoire de son oncle, par le Docteur Evariste Michel, membre d'honneur de l'Académie.

Le Collège Bourbon était alors le seul établissement Universitaire d'Aix. Mignet entra de bonne heure dans cette maison, devenue le lycée Mignet ; il y reçut les premiers principes dans l'art de bien dire, où il devait exceller.

A cette époque des inspecteurs généraux parcouraient la France avec la mission de rechercher les jeunes gens heureusement doués, aptes à devenir, par une instruction plus solide, des hommes utiles au Pays. Ils furent frappés, à Aix, de la précocité de Mignet, de la maturité de son esprit déjà pondéré, réfléchi, du jugement droit, de l'application à l'étude de cet enfant à la physionomie intelligente, ouverte et douce. Les inspecteurs le désignèrent pour l'obtention d'une bourse au lycée d'Avignon ou Mignet, admis en 1810, termina ses études avec éclat, cueillit toutes les couronnes et demeura une année encore, chargé de donner des leçons d'histoire dans ce même établissement où il était écolier la veille. Mignet avait conquis, au lycée, le grade de sergent-major, il pouvait entrer dans l'armée avec ses galons, mais il céda aux sollicitations de sa mère

et revint à Aix, en 1815, pour suivre les cours de l'Ecole de droit.

La ville d'Aix a subi bien des transformations depuis son origine, mais elle a toujours conservé, avec un soin jaloux, les goûts et les traditions reçus de ses fondateurs. Premier Etat des Gaules, Métropole de la Province, Aix, a dit M. Charles Brun, était un centre intellectuel, déjà florissant, à l'époque de l'Empire Romain. Sous les Comtes de Provence, les Cours d'Amour, plus tard l'Université, le Parlement, la Cour d'Appel, les Facultés de l'enseignement supérieur incrustèrent à Aix une sorte d'atmosphère artistique, littéraire, scientifique, qui imprégnait la population entière et la consolait de n'être pas une ville commerçante et industrielle. Mignet subit cette influence. Il entra à l'Ecole de droit, non pour le droit lui-même, qui conduit à tout ou à rien, ainsi qu'on l'a dit, mais avec la volonté de s'instruire, de poursuivre surtout les études historiques qui le captivaient.

Au despotisme de la Révolution, à celui du Césarisme, avait succédé, en France, la passion du libéralisme. La jeunesse de 1815, découragée par nos revers militaires, ne révait plus la gloire des armes. « Les enfants sortis du collège, dit A. de Musset, ne voyant plus ni sabres, ni cuirasses, ni fantassins, ni cavaliers, demandèrent où étaient leurs pères ; on leur répondit que la guerre était finie et que César était mort ».

Il fallait cependant un aliment à leur ardeur, un objectif à leurs espérances, un but à leur ambition, et le nouveau régime semblait, à son origine, autoriser la discussion de ses actes. Il ouvrait, avec Decazes et Richelieu, une ère de

liberté limitée, mais inconnue jusque là ; il effaçait enfin cette parole de Napoléon à Portalis : « Il faut être tout à moi et tout faire pour moi. »

Mignet était de son temps ; il le devint plus encore au milieu de ses camarades et entra dans une sorte de cénacle, formé par l'élite de l'Ecole de droit, et qui avait à sa tête Adolphe Thiers, récemment sorti du lycée de Marseille.

Thiers et Mignet furent dès lors inséparables. Le nom de Thiers appelle celui de Mignet, celui de Mignet fait penser à Thiers. Ces deux étudiants, frères, par le talent et les opinions, le devinrent pour toujours par le cœur. Leur amitié est devenue légendaire, comme celle d'Euryale et de Nisus, celle de la Boëtie et de Montaigne. Ils eussent pu dire, comme l'auteur des *Essais :*

Nos âmes ont charrié si uniement ensemble !
Nous estions à moytié de tout !

S'il y avait entre Thiers et Mignet une concordance complète de goût pour l'étude, des vues semblables sur les questions politiques, sociales, économiques, les appréciations littéraires, il existait dans leur caractère, leurs aspirations, leur ambition, et même dans leur constitution physique, des différences qui ne les séparèrent jamais. Thiers était vif, ardent, débordant d'esprit et de feu. Mignet réfléchi, concentré, grave ; Thiers rêvait déjà d'être ministre et disait : « Nous le serons » ; Mignet songeait à devenir écrivain, historien, à goûter les pures jouissances des lettres, sans songer aux profits et aux honneurs. Ils ont franchi tous deux la limite entrevue : Thiers a été chef

d'Etat, il a libéré le territoire de sa Patrie ; Mignet a illustré pendant plus d'un demi-siècle l'Académie Française, l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

A Aix, leurs délassements et leurs travaux étaient communs. La Bibliothèque Méjanes a marqué par une inscription la place où Mignet et Thiers venaient tous les jours consacrer de longues heures à l'étude. Tandis qu'en 1818 et 1821 Thiers était couronné par l'Académie d'Aix, Mignet concourait à celle de Nîmes. Son éloge de Charles VII emportait les suffrages « par son style correct, vif, brillant, toujours à la hauteur de son sujet », disait le rapporteur qui ajoutait : « l'auteur s'y distingue par beaucoup d'érudition, des réflexions philosophiques dans lesquelles on remarque autant de justesse que d'énergie. Cet ouvrage décèle un talent très distingué, propre à honorer la carrière que l'auteur doit parcourir. »

Mignet adressa, en 1822, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un Mémoire sur la Féodalité, les Institutions de saint Louis et l'influence de la législation de ce prince. Le prix fut partagé entre Mignet et Beugnot.

Ces succès affirmaient sa vocation. Après avoir subi la thèse de licencié en droit, abordé le barreau, Mignet partit pour Paris, en 1821, emportant pour tout viatique quelques lettres de recommandation et la volonté de réussir. Thiers le rejoignit peu après. Mignet laissait derrière lui sa mère et ses sœurs qu'il aimait tendrement, mais il partait avec l'intention de revenir chaque année auprès d'elles. Il n'y manqua jamais.

Le 23 décembre 1821, peu après son arrivée à Paris, Thiers écrivait à l'un de ses amis d'Aix : « Je n'ai pas trop à me plaindre de mon voyage ; les choses n'ont point été mal du tout. Cependant il ne faut pas se figurer que ce soit ici le pays de Cocagne. Il faut courir, s'agiter, avoir beaucoup d'assurance et surtout faire espérer d'être utile, car on ne vous accueille qu'à ce prix. »

Mignet eût pu contresigner ces lignes ; elles étaient écrites sur « la petite table noire, mal affermie sur ses pieds » qui, avec deux chaises, composait l'ameublement du cabinet où travaillaient les deux frères provençaux, ainsi qu'on les appelait, dans leur logement du quatrième étage, au fond du passage Montesquieu. Pauvreté, rêves, espérances, tout était en commun.

Mignet, avec l'appui de Manuel, ne tarda pas à entrer à la rédaction du *Courrier Français*. Ses articles sur la politique étrangère furent très appréciés par Talleyrand qui l'attira chez lui. Admis aussi dans les salons des libéraux, il plut par sa distinction native, l'élégance de sa personne, par son visage régulier, un peu sévère et pensif, fait pour le buste et la médaille. Henri Heine, qui l'admirait beaucoup, l'appelait le beau et bon Mignet. Il plut surtout par sa parole réservée, la sureté de son jugement, la sincérité de ses convictions.

Au *Courrier Français,* où il demeura pendant dix ans, chez Talleyrand, Royer-Collard, La Fayette, Jacques Laffite, Mignet rencontrait les célébrités politiques opposées au Gouvernement :

le Duc de la Rochefoucault-Liancourt, le Général Foy, Armand Carrel, Casimir-Périer, Daunou, le Comte de Flahaut, Benjamin Constant. Il y trouvait les illustrations littéraires : Villemain, Edgard Quinet, Michelet, Cousin, Vitet, Augustin Thierry, le chansonnier Béranger, son meilleur ami, après Thiers.

Mignet s'engagea résolument dans le courant libéral du siècle, tout en préférant encore l'histoire à la politique. Il conçut la pensée d'écrire l'Histoire de la France, depuis la réunion des Etats Généraux de 1789 jusqu'à la chute de Napoléon. Il vivait au milieu des principaux acteurs de la Révolution, se documenta auprès de Talleyrand, La Fayette, Exelmans, Daunou, Rœderer, Lakanal, le Général Miollis son voisin de campagne, à Aix.

Après deux années de préparation il vint s'enfermer pendant quatre mois de l'été de 1823, à Romégas, propriété de famille, distante d'Aix de quelques kilomètres et, dans cet asile qu'il affectionnait, il écrivit l'*Histoire de la Révolution Française depuis 1789 jusqu'à 1814*. Elle parut en 1824.

En quelques centaines de pages Mignet a tracé un tableau saisissant des différentes phases de la Révolution, la présentant, non comme une convulsion anarchique, mais comme la conséquence logique de l'Histoire.

La maturité de l'esprit, la hauteur du jugement, la généralisation si claire dans laquelle Mignet a toujours excellé, la précision et la beauté du langage fixèrent pour toujours la réputation de ce jeune écrivain de 27 ans. L'Histoire de la Révo-

lution a été souvent réimprimée, une nouvelle édition est en ce moment sous presse ; elle a été traduite dans toutes les langues.

Pendant les hivers de 1823 et de 1824, Mignet donna des conférences à l'Athénée, une Sorbonne indépendante, illustrée par les leçons de La Harpe, de Chénier, Garat, Lavoisier, Magendie. Sous la Restauration, l'Athénée était devenue, avec Benjamin Constant, le centre de l'opposition libérale. Le théâtre était très en vue, l'enseignement brillant ; les savants et les gens du monde s'y donnaient rendez-vous. Mignet débuta comme professeur. « J'ai encore présentes à l'esprit, dit Sainte-Beuve, les premières leçons de l'Athénée dans lesquelles Mignet aborda le XVI[e] siècle et la Réforme..... Le jeune historien parlait de la journée de la Saint-Barthélemy et des causes qui l'avaient préparée. Dès les premiers mots de la lecture l'auditoire tout entier était conquis ; chacun se sentait saisi d'un intérêt sérieux et sous l'impression de cette parole qui grave, de cet accent qui creuse. La prononciation, quelque peu hautaine, et ce début, empreint d'autorité, redoublaient encore leur effet, en sortant d'une jeunesse si pleine d'éclat et presque souriante de grâce. Ce jeune homme, à la physionomie aimable et à l'élégante chevelure, offrait à la fois quelque chose d'austère et de cultivé, un mélange de réflexion et de candeur. Chaque trait de talent et de pensée était vivement saisi au passage. Cette leçon sur la Saint-Barthélemy fut si goûtée des assistants que les absents supplièrent M. Mignet de la répéter en leur faveur ; il la recommença la semaine suivante devant une assemblée deux fois plus nombreuse. »

Mignet avait eu comme protecteur, dès son arrivée à Paris, notre compatriote, le député Manuel, qui, jusqu'en 1812, avait occupé la première place au barreau d'Aix. Manuel, libéral ardent, ennemi de l'absolutisme, avait été expulsé de la Chambre des Députés. Il mourut à Maisons, chez M. Laffite, le 20 août 1827. Ses obsèques furent l'occasion d'une importante manifestation, conduite par Laffite, Thiers, Mignet, Béranger qui avait dit de Manuel :

Bras, tête, cœur, tout est peuple en lui!

L'autorité voulut empêcher les étudiants de porter à bras le cercueil ; on faillit en venir aux mains. Les journaux du pouvoir, dénaturant la dignité des funérailles, disaient que les tombeaux étaient devenus des tribunes aux harangues. Mignet, de concert avec ses amis, écrivit : *La relation historique des obsèques de M. Manuel, député de la Vendée.* Il raconta fidèlement les faits, mais se permit certains commentaires, employa quelques expressions vives et dit enfin que l'expulsion de Manuel avait été la plus criante injustice qui ait jamais frappé de nullité une Assemblée délibérante. Mignet fut déféré aux Tribunaux. Lafayette, Laffite et de Schonen voulurent partager la responsabité de l'écrit incriminé. Ce procès fameux, qui passionna tout Paris, fut jugé le 19 septembre 1827. Le Ministère public requit contre Mignet une condamnation à deux mois de prison et 2.000 francs d'amende. Dans un discours remarquable par l'élévation de la pensée, la fermeté du langage, l'accusé ne rétracta rien, ne regretta rien, il se défendit en attaquant. Ce discours produisit

sur l'auditoire une profonde impression. Le Ministère public voulut écarter des débats Laffite, Lafayette et de Schonen, entrés au procès, disait-il, pour protéger Mignet de leur présence ; « M. Mignet ne cherche aucune protection, s'écria Me Mauguin, son défenseur, il se protège lui-même par son haut talent et par une réputation déjà faite à l'heure où les autres la commencent ».

Mignet, son libraire et son imprimeur furent acquittés.

Après son procès, Mignet ne désarma pas. A l'arrivée de Polignac aux affaires, en 1829, il fonda avec Thiers et Armand Carrel *Le National,* organe de combat, dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

C'est de l'Histoire, et non de la politique, proscrite à juste titre de cette enceinte, que de constater la prépondérante influence du *National* sur les évènements de Juillet 1830. Ce journal publia la célèbre protestation contre les Ordonnances, rédigée par Mignet et Thiers, signée par eux, Armand Carrel, Charles de Rémusat, Pierre Leroux, Barthélemy Saint-Hilaire, Nestor Roqueplan. Tous risquaient leur vie. Un mandat d'amener fut lancé contre eux mais, le lendemain, un nouveau Gouvernement prenait la direction des affaires.

Après la victoire, Mignet pouvait aspirer aux plus hautes fonctions de l'Etat. Résolument il ne voulut rien être. Il avait fait de la politique de conviction, celle que la générosité et l'ardeur de la jeunesse expliquent et excusent, alors même qu'elle ne répondrait pas aux vrais intérêts de la Nation. Lorsque, par sa collaboration, ses idées

prévalurent il se retira de l'arène et ne voulut pas transformer en carrière l'exploitation de ses idées. Mignet n'avait pas reçu ce don de souplesse si utile à certains hommes politiques, leur permettant d'évoluer avec les évènements, de les aider dans le sens où ils se dessinent. Ils les servent tant qu'ils durent et offrent ensuite le même zèle à ceux qui leur succèdent. C'est là la vraie carrière. Elle fait monter un échelon à chaque Révolution et finit par transformer en un imposant fonctionnaire l'adepte qui eût été impropre à toute autre profession.

La mort de M. d'Hauterive, le 28 juillet, laissait vacante la direction des Archives au Ministère des Affaires Étrangères. Le Comte Molé l'offrit à Mignet. C'était pour lui un inespéré cabinet de travail, mettant à sa disposition les documents historiques les plus précieux. Il accepta et demeura aux Archives de 1830 à 1848.

Tandis que Thiers, poursuivant sa carrière politique, écrivait son immortelle Histoire du Consulat et de l'Empire, Mignet, sans se désintéresser des affaires de son Pays, qu'il aimait ardemment, se donna tout entier à ses travaux favoris.

Il ne saurait entrer dans le cadre d'une lecture Académique de citer toute l'œuvre historique de Mignet, et de l'analyser. M. de Rosière, de l'Institut, a publié : *La bibliographie de M. François Mignet.* Elle comprend 108 numéros depuis la thèse de licence, en 1818, jusqu'au dernier rapport verbal fait, en 1881, à l'Académie des Sciences

Morales et Politiques, sur la correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII, lors du Congrès de Vienne.

Pendant une période de soixante-trois années Mignet a donc été sur la brèche littéraire.

L'Histoire seule fut l'objet de ses travaux; celle du XVIe siècle le séduisit. La Révolution y régnait dans l'Eglise et les croyances, la rivalité, dans les maisons de France et d'Autriche. Mignet résolut d'écrire l'Histoire de la Réforme et celle des dissentiments de Charles-Quint et de François Ier.

Il les étudia d'abord en des tableaux séparés dont il voulait ensuite faire un vaste ensemble. Mignet n'a réalisé qu'en partie ce plan, qui fut une des plus vives préoccupations de sa vie. Le Mémoire sur la *Conversion de la Germanie* est une préparation à l'Histoire de la Réforme, *Luther et la Diète de Worms ; Antonio Perez et Philippe II ; le Connétable de Bourbon, sa conjuration avec Charles-Quint et Henri VIII contre François Ier ; Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère Hiéronymite de Yuste ;* l'*Histoire de l'infortunée Marie Stuart ;* un grand nombre d'études insérées dans les Mémoires de l'Académie, dans le Journal des Savants, la Revue des Deux-Mondes, sont de beaux chapitres de cette longue épopée. Il faut y ajouter les études sur la *Formation politique de l'Angleterre du XIe au XVe siècle,* et celle de l'*Allemagne du Xe au XVe siècle,* demeurées inédites.

L'Histoire de la Réformation n'a pas été achevée, elle est presque complètement écrite mais n'a pas subi ce polissage auquel Mignet soumettait toutes

ses œuvres avec un soin si jaloux. L'introduction, en huit chapitres, formerait seule deux volumes in-8°. Mignet a recommandé verbalement à ses neveux de ne rien publier, après sa mort, qui ne fût entièrement terminé. Ses neveux, respectueux de sa volonté, obéissent littéralement à ses intentions.

Mignet s'est aussi occupé du règne de Louis XIV, à propos de la succession d'Espagne.

Cette Histoire diplomatique est précédée d'une Introduction « où l'on trouve, dit M. Georges Picot, de l'Institut, plus peut-être qu'en aucun des écrits de Mignet, ses qualités littéraires, la vigueur de sa pensée et sa puissance de concentration. Elle est un des morceaux les plus parfaits de notre littérature historique. Mignet montre en raccourci l'histoire de l'Espagne et la décadence de l'Empire de Charles-Quint ; puis il reprend le rôle de la France, les raisons secrètes de sa force, les causes de son génie. Chaque paragraphe est un jugement, chaque ligne contient une pensée ».

Cette appréciation peut s'appliquer à toutes les Introductions écrites par Mignet en tête de ses principaux ouvrages. Celle qui précède l'Histoire de la Révolution et l'Introduction à l'Histoire de la Réforme, qui n'a jamais paru mais dont des fragments furent lus par leur auteur à l'Académie, dénotent, chez Mignet, un grand talent de généralisation, des vues philosophiques d'où semblent découler, sans effort, les faits puisés aux sources les plus pures, racontés avec une impartiale fidélité.

Mignet ne tarda pas à recueillir les honneurs réservés aux illustrations littéraires de la France.

L'ancienne Académie Philosophique, créée par la Convention, supprimée par l'Empire, fut rétablie par Guizot, en 1832, sous le nom d'Académie des Sciences Morales et Politiques. Mignet entra, dès la fondation, dans la section d'Histoire générale et philosophique qui a compté, parmi ses membres, Thiers, Michelet, Amédée Thierry, Naudet, Henri Martin. Le secrétaire perpétuel Auguste Comte, mourut en 1837, mais depuis trois ans, Mignet le suppléait ; il lui succéda.

Dans une Académie le secrétaire perpétuel est l'âme de la Compagnie. Il administre les biens, connait les règlements, les traditions, les précédents, les usages ; il veille à leur intégrale observation. Le secrétaire perpétuel fixe l'ordre des séances, rappelle au travail les Commissions retardataires et suscite la lecture de Mémoires. Le dévouement à l'Académie, le tact, la bienveillance, la courtoisie envers les confrères et les correspondants étrangers sont les qualités qui doivent le distinguer.

L'Académie d'Aix a depuis longtemps l'heureuse fortune de posséder ce secrétaire perpétuel modèle et le grand bonheur de voir le baron Guillibert sorti d'une crise qui eut, dans le cœur de tous, un si sympathique retentissement.

Mignet fut pendant quarante-cinq années secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il en dirigea les travaux avec une autorité pleine de condescendance. « L'Académie, a dit encore M. Georges Picot, a dû certainement à la longue influence de son secrétaire perpétuel, la douceur de ses mœurs, l'affectueuse gravité de ses relations et ce prodigieux phénomène d'une

Société toujours unie entre des hommes séparés par la diversité des opinions politiques ».

Dans une récente et fort belle publication, *L'Institut de France,* M. Georges Picot, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, rend un dernier hommage à son prédécesseur : « Ce n'était pas l'historien de la Révolution, ce n'était pas le brillant auteur des négociations relatives à la succession d'Espagne que les Membres de l'Académie avaient été chercher. Leur suffrage s'adressait à l'homme lui même. Sur la profondeur de son esprit, sur l'éclat de son talent ses œuvres ne nous laissent rien à ignorer. Il faut avoir vu Mignet et avoir recueilli l'impression de ses contemporains pour mesurer le charme qu'il exerçait..... Au portrait de Sainte-Beuve, qui le peint vers 1829, ajoutez tout ce qu'il avait fait depuis quelques années : la campagne du *National* qui l'avait mis avec M. Thiers, au premier rang des polémistes, la Révolution de Juillet qu'il avait prévue de loin, qu'il avait désirée et qu'il avait su contenir, le refus de toute charge publique au lendemain de la victoire, sa fidélité aux études historiques, tout ce mélange de hardiesse et de réserve, de courage et d'oubli de soi-même exerçait autour de lui un prestige que le temps ne devait pas affaiblir. Il devait mériter, aux yeux de ses contemporains, d'être tenu pour le véritable fondateur de l'Académie. ».

Dans les séances publiques Mignet lisait chaque année une notice sur la vie et les travaux de l'un des Membres disparus. L'Académie était ce jour-là le rendez-vous du monde lettré. Mignet, écrivain, historien, lecteur, captivait l'auditoire par sa voix

pure, nette, sympathique, par le soin extrême de la forme dans ces magnifiques éloges historiques. Il appréciait à leur réelle valeur les personnalités qu'il faisait comparaître devant leurs successeurs ; il les louait avec une élévation d'esprit, une délicatesse de touche, une indépendance qui ne sacrifiait rien à ses sentiments, ne dissimulait ni les faiblesses, ni les fautes commises, tout en les atténuant sous les plis d'un beau langage.

Mignet lut ainsi trente-deux notices sur la vie et les travaux des hommes les plus divers. Il jugea des célébrités politiques : Sieyès, Talleyrand, Lakanal, Rœderer ; des jurisconsultes : Merlin, Rossi, Siméon, Portalis ; des historiens : Daunou, Sismondi, Amédée Thierry ; des philosophes : Cousin, Jouffroy, Laromiguière, Cabanis ; des hommes d'Etat : de Broglie, de Tocqueville ; des physiologistes : Broussais, Flourens. L'orateur s'identifiait avec les idées, les systèmes de chacun d'eux, parlant avec une compétence acquise par une rigoureuse étude, de législation, de philosophie, d'économie politique et sociale, de physiologie et de médecine, exposant avec un égal savoir les œuvres et les actes des Associés étrangers, les Anglais Lord Brougham, Hallam, Lord Macaulay ; les Américains Franklin et Livingstone ; les Allemands de Schelling, Ancillon et Savigny. Mignet faisait comprendre ce qu'il n'indiquait qu'à demi mot, et deviner ce qu'il passait volontairement sous silence. Il laissait parfois percer ses opinions libérales et, bien que la politique n'eût pas cours à l'Institut, les allusions frondeuses y étaient fort goûtées par le public spécial des séances solennelles.

En 1863, Mignet lut sa notice sur Jouffroy. Prévost-Paradol écrivait à son ami Gréard : « Hier j'ai entendu M. Mignet, à l'Institut, sur Jouffroy. Belle séance et des applaudissements à tout rompre, et des allusions et des traits à tout percer, et une peinture de la liberté constitutionnelle à émouvoir un paysan, s'il savait le français ! Bref un admirable discours et un succès de haute opposition. M. Mignet a dit, des leçons de Jouffroy, cette belle phrase que, dans mon compte-rendu, j'applique à son discours même : « La pensée se traduisait « avec grandeur et, dans l'auditoire, couraient des « frissons, comme autrefois dans les assemblées « où s'entretenait l'intelligence et où battait le cœur « du Pays.

« N'est-ce pas que c'est beau ? Plus d'un passage était aussi majestueusement séditieux que celui-là ! Et comme on applaudissait de tout cœur et à consoler de tout ! »

En dédiant à Mignet son livre sur les Moralistes Français, Prévost-Paradol écrivait : « Si l'accomplissement tranquille et régulier du devoir, l'attachement sans ostentation à la justice, le goût de l'étude, l'amour du bien et du beau, éclairé et tempéré par la raison, si le dévouement à l'amitié, aux lettres, au Pays, peuvent mériter à quelqu'un le nom de sage, ce nom vous appartient, et votre empressement à vous y dérober vous le confirme. »

Dans sa notice sur Portalis, Mignet évoque un souvenir particulièrement cher à notre Académie : « Pendant son exil, dit-il, à la suite de l'affaire de la bulle de Pie VII, Portalis se livra aux doux travaux des lettres. Les mémoires de la docte

Académie d'Aix, dont il était Membre et dont, en 1813, il devint Président, contiennent de lui un fort beau discours et des communications variées. M. Portalis, qui faisait très agréablement les vers, y lut même des fragments d'un poème de Chevalerie. ».

Enfin, dans la notice sur Siméon, assesseur de Provence, Mignet fait, en ces termes, l'éloge de son pays natal : « M. Siméon se distingua par sa sollicitude et son habileté dans l'administration de cette heureuse contrée où s'entretenaient l'amour de l'indépendance avec l'esprit d'ordre, une fierté naturelle qui n'excluait pas une juste obéissance et le plus constant patriotisme. »

L'Académie Française ouvrît tôt ses portes à Mignet, le 29 décembre 1836. Ses amis Cousin, Thiers, Salvandy, Guizot, l'avaient récemment précédé. Son concurrent était Victor Hugo, élu plus tard et pour qui Mignet ne cessa de voter.

Reçu à l'Académie Française, le 25 mars 1837, Mignet prononça l'éloge de son prédécesseur et compatriote Reynouard, auteur des *Templiers* et philologue de talent. Son discours est le modèle de ce beau langage introduit à l'Académie Française par Buffon, Villemain, Cousin, et que Mignet parlait si bien. Comme Directeur de l'Académie Française, en 1842, Mignet eut à répondre au discours du baron Pasquier remplaçant M. Frayssinous. Il rappela la grande figure du défenseur des libertés Gallicanes « qui pensait, dit-il, que l'homme se rapprochait d'autant plus de Dieu qu'il s'élevait vers lui avec tout l'esprit dont Dieu même l'avait doué ». Mignet était spiritualiste, non fataliste, comme avait pu le faire penser à quelques

critiques les causes qu'il assignait à la Révolution. Mgr Perraud, recevant M. Duruy, successeur de Mignet à l'Académie Française, rappela ces paroles de Mignet dans l'éloge de Sismondi : « Le véritable historien sait assigner, dans l'accomplissement des faits, la part des volontés particulières qui attestent la liberté morale de l'homme et l'action générale des lois de l'humanité vers des fins supérieures, sous l'action cachée de la Providence. ».

Ce langage, ajoutait Mgr Perraud, d'une exacte et haute philosophie, n'est-il pas l'écho direct des plus magnifiques enseignements de la Bible ?

Après vous avoir dit, en raccourci, ce que fut Mignet homme politique, écrivain, historien, Académicien et sa brillante carrière dans les lettres, je voudrais, en des termes dignes de lui et de sa mémoire, vous retracer sa vie intime, familiale, son attachement à ses amis et vous montrer cet Aixois devenu Parisien, toujours demeuré Aixois par le cœur, et fidèle aux souvenirs de son enfance.

La bonté était sa qualité dominante. Il était affable envers tous. La vraie politesse envers les hommes, a-t-il écrit dans sa notice sur Franklin, doit être la bienveillance ; il ne se départit jamais de cette maxime. L'élégance et la distinction de sa personne, la grande renommée qu'il avait acquise, intimidaient parfois ceux qui l'approchaient, mais Mignet tendait la main si cordialement, souriait avec tant de prévenance et de bonne grâce, parlait si simplement que toute contrainte était vite dissipée.

Son existence était uniforme et très ordonnée. Il se levait à quatre heures, travaillait jusqu'à dix.

Il recevait de onze heures à midi ses visiteurs toujours nombreux, souvent provençaux. Notre illustre confrère, Frédéric Mistral, vint un jour offrir sa *Mireille* à son compatriote, dont il connaissait tout l'attachement à la Provence ; Mistral avait signé le livre avec ces mots :

A chasque aucèù
Soun nis es bèù.

Mignet avait déjà lu Mireille ; il dit à Mistral toute son admiration, puis il ajouta : « Je ne vous « ferai qu'une objection : votre héroïne n'a que « quinze ans ; elle me parait bien jeune pour « penser ce qu'elle dit ». Mais, M. Mignet, répondit Mistral, vous savez bien que nos jeunes provençales sont fort précoces, et qu'à quinze ans elles en savent, en pensent et en disent plus long que les jeunes filles de vingt ans des autres pays !

Lorsque Mistral fut nommé Membre d'Honneur de l'Académie d'Aix, le Président, M. le doyen Cabantous, lui adressa quelques paroles de bienvenue. Mistral répondit en provençal. Thiers et Mignet l'apprirent. Mignet très Académicien, disait que Mistral aurait dû parler en Français. — Pas du tout, répondit Thiers, il a bien fait, la langue Provençale est la sienne, il l'a illustrée, il devait s'en servir. Comment Mistral a-t-il été mis au courant de cette conversation, je l'ignore ; j'en tiens le récit de l'auteur de *Mireille* lui-même.

L'après-midi, Mignet se rendait à l'Institut pour les séances ou les obligations du secrétaire perpétuel. Il reprenait ensuite ses travaux et passait la soirée auprès de Thiers, dont le salon était le sien.

Lorsqu'en 1848, il abandonna la direction des Archives. Mignet alla demeurer dans le quartier

Saint-Georges, pour se rapprocher de Thiers. Avec une clé ouvrant la porte du jardin il pouvait à toute heure voir son ami, comme dans les temps où ils étudiaient à Aix, où ils vivaient sous le même toit dans le passage Montesquieu. Aucune situation ne modifia leurs relations. Pendant les ministères de Thiers ou sa Présidence, à Versailles, le ministre, le Président de la République disparaissait devant le camarade de l'Ecole de Droit d'Aix, qui n'avait jamais rien à demander, si ce n'est comment se portait son ami. Thiers plaisantait souvent Mignet sur son manque d'ambition ; il eût désiré le porter aux honneurs, l'admettre au partage de sa fortune politique, mais Mignet refusait tout et Thiers lui disait : Allons, tu es un sage, c'est convenu.

Dans sa longue carrière, où son assentiment eût suffi pour lui valoir les fonctions et les honneurs les plus enviés, Mignet consentit une seule fois, sur la demande pressante de Thiers et du duc de Broglie, ministre des Affaires Etrangères, à accepter une mission temporaire en Espagne. Après la mort de Ferdinand VII, un envoyé sûr et plein de tact était nécessaire pour la reconnaissance du nouveau Gouvernement, sous la régence de Marie-Christine. Mignet se rendit à Madrid, remplit avec succès les instructions du Gouvernement et rentra à Paris, douze jours après son départ.

En 1870, la Défense Nationale délégua M. Auguste Vitet, de l'Institut, auprès de Mignet, pour lui offrir l'Ambassade d'Angleterre. Il refusa.

Les souvenirs d'Aix revenaient souvent dans les conversations intimes de Mignet et de Thiers ; ils évoquaient les noms de leurs anciens camarades,

ceux de leurs professeurs, se rappelaient les distractions et les travaux de cette époque. En 1876, un an avant sa mort, Thiers écrivait, de Genève, à Mignet : « Il me vient souvent l'idée de descendre en Provence, pour voir Aix encore une fois. Tu sais quel attrait puissant me ramène vers le temps de mon enfance. Il est possible que j'y cède ».

Mignet vivait avec une grande simplicité ; son appartement, au 4e étage, était fort modeste. Il se contentait de ses émoluments de secrétaire perpétuel, de l'indemnité de 1.500 francs attribuée aux membres de l'Institut, et des revenus provenant de ses ouvrages. Plus tard Victor Cousin lui laissa une partie de sa fortune, mais Mignet ne changea rien à ses habitudes. Les termes du testament de l'illustre philosophe, concernant Mignet, sont si élogieux qu'ils ne sauraient être oubliés : « Je supplie M. Mignet, membre de l'Académie Française, membre aussi et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, de me permettre, en dehors du legs général, de lui offrir et de lui léguer six mille francs de rente perpétuelle, en trois pour cent sur les fonds français, comme une faible récompense des peines que lui pourra donner l'exécution de mon troisième codicille, surtout comme un souvenir de notre longue amitié. Depuis 1821 j'ai eu beaucoup à me louer de lui, jamais à m'en plaindre. Je ne connais pas d'homme plus loyal et d'une délicatesse qui s'allie rarement à tant de droiture. J'espère que quand il connaitra l'état de mes affaires et verra que ce legs ne fait tort à rien ni à personne, il ne me fera pas le chagrin de le refuser. Je lui serre la

main une dernière fois. Cannes, le 20 novembre 1863 ».

Mignet repoussa toujours toute compromission avec les financiers. Dès 1836 il écrivait à son neveu Etienne Michel : « Je te prie de faire comprendre la gravité dangereuse de la proposition Guérard. Je te demande s'il me convient d'être dans des entreprises et si je ne dois pas éviter avec le plus grand soin qu'on puisse supposer que j'y suis. Cela n'est ni dans ma nature, ni dans mes devoirs, ni dans mes intentions. C'est quelquefois par une imprudente bienveillance que, sans le vouloir, un nom se trouve compromis. Il se répand alors que, pour avoir l'appui de M. un tel, on l'a admis dans telle entreprise et on lui a fait telle concession d'actions. Dieu me garde, je ne dis pas que cela soit jamais de ma part, mais qu'on puisse le penser avec la plus petite, quoique la plus fausse apparence. ».

A Paris, Mignet recevait le dimanche, à sa table, les jeunes Provençaux, fils de ses amis d'Aix, et camarades de son neveu Evariste Michel. C'était pour Mignet un grand plaisir que d'appeler ses convives des noms qui l'avaient entouré à l'École de droit. Le provençal résonnait à tout propos, surtout à l'évocation de ces traits locaux rappelant l'esprit méridional si fin dans sa naïveté. Prévost-Paradol assistait à ces déjeuners du dimanche. Il avait occupé une chaire à la Faculté des lettres d'Aix, conquis ainsi le droit de cité et se retrouvait volontiers au milieu de jeunes gens qu'il avait jadis examinés au baccalauréat.

Il me souvient qu'en 1866, Prévost-Paradol, récemment élu à l'Académie Française, arriva un

dimanche chez Mignet en frac d'académicien. Il venait de rendre à l'Empereur la visite due au Chef de l'Etat. — Eh bien, que vous a dit notre Sire, demanda Mignet ? — Il a été très accueillant, m'a tendu la main, en me disant : Je regrette, Monsieur, qu'un homme de votre mérite ne soit pas de nos amis ! — Vous lui avez répondu ? — Je le regrette aussi, Sire !

Après le déjeuner on se rendait à Montmartre, dans un enclos transformé en jeu de boules. Mignet aimait passionnément cet exercice. Connaissant la valeur respective de ses partners, il organisait avec impartialité les deux camps, voulait que chacun s'appliquât, donnait l'exemple et jouait fort bien.

Il perdait sans humeur, mais gagnait volontiers. Ces promenades à Montmartre se continuèrent pendant le Siège et le bombardement de Paris. Et c'était un navrant spectacle que de voir à l'extrémité de la vaste plaine, ensevelie sous la neige, se détacher ces lueurs sinistres, portant la ruine et la mort dans la ville la plus civilisée du monde !

La saison d'été ramenait chaque année Mignet à Aix. Il éprouvait une grande joie à vivre pour un temps auprès de sa mère, de ses sœurs et de leurs enfants, de revoir la ville qui avait abrité son enfance, les sites qu'il avait parcourus avec Thiers et d'autres, à l'âge de vingt ans. « Quel tableau charmant, a dit Alfred Jourdan, que de voir Mignet à la campagne, entouré de sa famille ! On ne vit jamais un plus affectueux échange de paternelle et de filiale tendresse ».

Jusqu'en 1856 il eut le bonheur de conserver sa mère qui le quitta à l'âge de 84 ans. Depuis la mort de sa mère, le lendemain de son arrivée à

Romégas, et la veille de son retour à Paris, Mignet allait tous les ans, avec les siens, faire un pieux pélerinage au cimetière de Puyricard, où elle repose. Il lui semblait ainsi retrouver encore, à Aix, celle qu'il avait tant aimée. « Je savais, écrivait-il à Thiers, que la mort de ma pauvre et bonne mère t'affligerait aussi et que tu partagerais la peine qui m'a déchiré le cœur. Elle t'aimait beaucoup et comme un autre fils. Toutes les années, quand j'arrivais auprès d'elle, elle me demandait si tu ne viendrais pas. Elle aurait voulu te voir avant de mourir.... Oui, mon cher ami, c'est commencer à mourir que d'être séparé par la mort de ceux qu'on aime. Je l'éprouve douloureusement ce triste déclin de la vie. Je le passerais à Aix, où m'attachent de chers souvenirs, si tu n'étais à Paris pour m'y rappeler avec ta famille que j'aime comme la mienne. Le très peu que j'ai, sans le secrétariat perpétuel, me suffirait pour vivre et travailler tranquillement à la campagne. J'y serais avec des sœurs douces, sensées, excellentes, qui ont été admirables dans les soins tendres et dévoués que pendant six mois, elles n'ont pas cessé de donner à ma mère. ».

A la campagne, comme à Paris, Mignet consacrait au travail la matinée prolongée jusqu'à deux heures. L'après-midi il recevait ses amis d'Aix. De savantes et d'interminables parties de boules s'engagaient ; la nuit seule les arrêtait. Puis c'étaient des causeries sur le passé, sur les camarades éloignés d'Aix, sur ceux disparus. Et lorsque le dernier visiteur était parti, Mignet se remettait au travail et préparait la tâche du lendemain. Après le repas du soir il causait en famille, jouait au wisth, ou faisait une lecture de ses écrits de la journée. Dans

la semaine qui précédait son départ d'Aix, il rendait à ses amis les visites qu'il en avait reçues ; il revoyait ainsi, soit en ville, soit à la campagne, des demeures qui lui avaient été familières et hospitalières, pendant sa jeunesse.

De Romégas il écrivait à Thiers : « Le temps se passe ici sans que je m'en aperçoive, quoiqu'il n'y ait que la même chose d'un soleil à l'autre. Je travaille beaucoup, le matin, jusqu'à deux heures. L'après-midi je fais le plus d'exercice que je peux, afin d'entretenir les forces du corps qui sont si nécessaires au maintien de celle de l'esprit . . . Je m'éloignerai de la campagne dans quelques jours avec un regret qui serait plus vif si je n'y trouvais pas l'heureux dédommagement de retourner auprès de toi. »

Les lettres de Mignet à son neveu Etienne Michel, qu'il aimait avec une tendresse paternelle, sont d'admirables pages de cœur, de sentiment, de bonté et d'intérêt pour une santé débile.

Etienne Michel, mort à l'âge de 28 ans, en 1840, était comme le fils intellectuel de Mignet. Lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1836, pour un mémoire sur les colonies Françaises, en Asie Mineure, Etienne Michel avait obtenu une mention à la même Académie pour un travail sur les ruines d'Entremont et un écrit sur les Salyens. Il a laissé deux œuvres inédites, une histoire de Phénicie et une étude sur les Evangiles. Etienne Michel était membre de notre Académie. Nos mémoires contiennent plusieurs communications fort savantes de ce distingué confrère dont l'avenir, brisé à la fleur de l'âge, était si plein de promesses.

Mignet avait initié Etienne Michel à ses travaux ; il le tenait au courant des satisfactions qu'il éprouvait en avançant dans ses études sur la Réformation.

Avec quelle délicatesse, quelle tendresse Mignet compâtit aux souffrances morales de son neveu menacé de cécité. Il l'encourage à les supporter ; il fait luire l'espérance dans son esprit. Il l'appelle à Paris pour le soigner, le faire vivre auprès de lui, dans une douce émulation de travail et d'affectueuses causeries. « Ma position pécuniaire est devenue meilleure, lui écrit-il, il est juste que j'en fasse profiter les personnes que j'aime. Ton séjour, ici, n'imposerait pas de nouveaux sacrifices à ton père, qui en a déjà beaucoup fait pour toi et qui est obligé de songer à ses autres enfants..... Nous prendrons un petit logement à Saint-Cloud, ou à Meudon, et nous travaillerons, en jouissant du grand air et de la campagne. Viens ici sans regrets, avec l'intention de travailler et l'espoir de guérir... Il ne faut pas, mon ami, te laiser aller à des accès de découragement et il faut croire à ta guérison... Tu es jeune, ton esprit a de la force et de la maturité ; ton instruction est plus étendue que celle des jeunes gens de ton âge et de ta génération et quelques années d'inaction ne pourront pas nuire à tes travaux futurs et entraver ton avenir. » Un autre jour il lui disait : « Je ne t'ai pas encore répondu parce que je suis allé passer une semaine à Valancay, chez le prince de Talleyrand. Ta lettre m'a prouvé que ton esprit ne perdait pas et que ton caractère gagnait tous les jours... Tu t'améliores parceque tu souffres, et c'est le propre des bonnes natures. » Puis il l'entretient de ses tra-

vaux : « On a retrouvé, en Belgique, tous les papiers de la secrétairerie de Charles-Quint et on me les communique. Je pourrai retracer exactement les motifs, la politique et les actes du fameux Maurice de Saxe qui procura au protestantisme sa victoire définitive et qui arrêta la fortune de Charles-Quint ». Puis ce sont des recommandations concernant ses autres neveux : « Donne tous tes soins à l'instruction de tes frères. Je tiens extrêmement à ce que François ne perde pas de temps. Je sais qu'il est intelligent, mais si cette intelligence n'est pas cultivée, à quoi servira-t-elle ? Tu me diras, lorsque tu m'écriras, si tu es content de ses progrès. ».

Il faudrait citer en entier ces lettres de Mignet dont je dois la communication à notre distingué confrère le docteur Evariste Michel. On voit Mignet constamment préoccupé, à Paris, de la santé, de l'instruction des siens. Il est à Aix, au milieu d'eux, par le cœur et la pensée.

Les deux grandes douleurs de Mignet furent la mort de sa mère et celle de Thiers, survenue en 1877. Il rendit un dernier hommage à son ami, lors de l'inauguration de sa statue à Saint-Germain, et publia le testament politique du grand homme d'Etat, revendiquant les droits de la souveraineté Nationale.

Après la mort de Thiers, Mignet fut comme désemparé et demanda au travail l'apaisement de sa douleur. Il vécut encore pendant sept ans, puis, à l'âge de 88 ans, un coup de froid l'enleva en quelques jours. Il mourut, à Paris, le 24 mars 1884, sans avoir réalisé le rêve, longtemps caressé, de

fermer les yeux à Aix, dans cette villa Mignet qui s'élevait sur le terrain de la bastide familiale.

Mignet, a-t-on dit, a été le plus heureux des hommes du XIXe siècle, parce qu'il fut un sage, animé d'une seule ambition, celle de cultiver les belles-lettres. « S'il m'était donné de recommencer toute ma vie, a-t-il dit, lui même, je ne ne la souhaiterais pas autre que ce qu'elle a été. ».

Ses obsèques eurent lieu le 30 mars à Paris, avec une grande pompe et un déploiement considérable de troupes rendant les honneurs derniers au dignitaire de la Légion d'honneur, Grand Croix et Membre du Conseil de l'Ordre. Toutes les notabilités littéraires et politiques y assistaient. M. de Mazade, au nom de l'Académie Française, M. Martha, au nom de l'Académie des Siences Morales et Poliques, M. J. Simon, en qualité d'ami, M. Hauréau, représentant le *Journal des Savants,* prirent successivement la parole. « L'existence de M. Mignet, dit M. Martha, présente une belle harmonie que la Grèce antique aurait pris plaisir à célébrer, comme un idéal de sage félicité. Il avait reçu tous les dons. Il eut la beauté de la jeunesse, la grâce de tous les âges, l'éloquence exquise, une raison toujours souveraine, maîtresse de son art, comme de sa vie, la modération qui permet de jouir longtemps de tous les biens, d'illustres et fidèles amitiés, les honneurs venus d'eux mêmes à lui, une gloire paisible qui n'a jamais été effleurée même par la calomnie ; enfin, pour couronner une si rare fortune, une vieillesse sans défaillance jusqu'aux dernières limites d'une vie mortelle, et une mort aussi douce qu'un sommeil ; rien n'a manqué à ce bonheur, pas même ce qui manque aux grandeurs humaines, la durée. ».

Les restes mortels de Mignet reposent à Aix dans le tombeau de sa famille. Ils y furent pieusement déposés par ses neveux François et Evariste Michel, entourés des leurs, des anciens amis de Mignet et d'une foule attristée.

Le doyen Alfred Jourdan, au nom des amis de Mignet, M. de Séranon, Président de l'Académie d'Aix, pour notre Compagnie, se firent, en termes élevés, les interprètes des sentiments respectueux de la ville entière pour celui qui revenait à la terre natale après une aussi glorieuse existence.

« Quant à nous, dit M. de Séranon, qui avons vu, avec un légitime orgueil M. Mignet prendre place dans nos rangs, comme Membre d'Honneur, nous n'oublierons jamais sa mémoire ; elle nous sera particulièrement chère et nous aimerons à nous souvenir de l'inépuisable bienveillance de l'homme et des travaux considérables du savant. »

La mémoire de Mignet ne saurait en effet nous quitter. Elle sera rendue plus vivace dans nos cœurs chaque fois que l'Académie, à perpétuité, décernera le Prix Mignet, cette magnifique fondation établie par son neveu, notre éminent confrère, le docteur Evariste Michel.

Mademoiselle Dosne a voulu, par le Prix Thiers, consacrer pour toujours les liens de l'illustre homme d'Etat et de l'Académie d'Aix. Le docteur Evariste Michel, a voulu, par le Prix Mignet, que le nom de Mignet demeurât auprès de nous, à côté de celui de Thiers, pour rappeler que c'est

à Aix qu'ils s'unirent et fondèrent cette indissoluble amitié devenue historique.

Désormais l'Académie d'Aix, dépositaire et fidèle gardienne des volontés de Mademoiselle Dosne et du docteur Evariste Michel, couronnera les travaux relatifs à la Provence et à la Ville d'Aix, sous les grands portraits de Thiers et de Mignet.

Le public applaudit chaleureusement le passage de ce discours relatif au baron Guillibert, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le Président donne la parole à M. J. Charles-Roux qui s'exprime en ces termes :

LA PROVENCE CHEZ ELLE

Dans les musées de France et de l'Étranger

MESSIEURS,

Le passé de votre ville est grandiose ! Des Salyens à nos jours, quelle riche moisson de souvenirs ! Aux environs d'Aix eurent lieu les rencontres décisives entre la civilisation romaine et les barbares. Plus tard, l'Aquæ-Sextiæ de Sextius Calvinus et de Marius devient la capitale de la Provence, le centre d'un Etat indépendant, la résidence de Comtes Souverains. Lorsque est effectuée la réunion à la France, Aix demeure une ville privilégiée, gardant tous les principaux services de la nouvelle province. Dans ses rues, le brillant cortége du Gouverneur croise Messieurs du Parlement ou de la Cour des Comptes ; le passant y rencontre, en troupes joyeuses, les étudiants de l'Université ou les cortéges imposants des chanoines de la Métropole, accompagnant un Cardinal-Archevêque pour une procession solennelle.

Captivé par les charmes d'une telle ville, j'avais caressé le projet de publier une édition très augmentée, infiniment plus vaste que celle de la bibliothèque régionaliste, que vous avez si gracieusement accueillie. Je me serais appliqué à étudier le cadre de l'histoire Aixoise, à présenter en détail les monuments restés debout et à reconstituer ceux qui ont été détruits. Les antiquités, telles qu'elles nous sont connues par quelques débris conservés au Musée d'Aix, au Musée Borelli, ou dans d'autres musées d'Europe, surtout par des témoignages de voyageurs et d'historiens, les Eglises du Moyen-Age, avec leurs Primitifs ; enfin, les édifices modernes, eurent fait l'objet de chapitres formant une suite de monographies historiques et artistiques.

L'importance des hôtels, où s'est déroulée une des parties les plus curieuses de l'histoire Aixoise, la vie parlementaire, aristocratique des XVIIe et XVIIIe siècles, nous avait engagé à leur consacrer une place distincte dans notre ouvrage. Nous voulions montrer l'origine et l'accroissement, l'embellissement des maisons Aixoises, en même temps que l'histoire de la famille ou des familles les ayants habitées. Les portraits des personnages les plus illustres, ceux des présidents au Parlement ou à la Cour des Comptes, des Archevêques et des grands érudits auraient voisiné avec les façades, les portes d'entrée de leur logis, avec les panneaux décoratifs et les tapisseries de leurs salons, avec les amours et les guirlandes de fleurs dominant le fronton des portes.

Ce qui nous avait séduit dans cette entreprise, c'est le caractère tout spécial de la vie Aixoise, qui a résisté à cette

uniformité à outrance, à ce nivellement de mœurs, véritables plaies de notre époque. De longs siècles de particularisme ont laissé sur votre ville une empreinte que la centralisation la plus tyrannique n'a pu effacer.

Bien plus, au moment même où la centralisation triomphait sous la monarchie de Louis XIII, de Louis XIV et de Louix XV, la ville d'Aix fidèle à sa tradition, aidée par son corps municipal, par son aristocratie et par son Parlement, maintenait jalousement les restes de ses libertés et s'efforçait de conserver une existence particulière. La capitale provençale, privée de son indépendance matérielle, mais fièrement attachée à son indépendance morale, fit, pour ne pas déchoir, un effort si tenace et si noble, que cette période, où semblait devoir commencer la décadence, fut au contraire l'âge d'or de la Cité. L'effort a même été si grand et si beau que la ville en est resté à ce supprême épanouissement. Ce que nous admirons de nos jours à Aix, c'est en réalité la ville des XVII[e] et XVIII[e] siècles ; d'un passé plus lointain, il ne nous a presque rien été conservé et les temps modernes n'ont pas ajouté grand' chose à ces splendeurs.

Mais votre ville est une de celles de France sur lesquelles il a été le plus écrit. J'ai constitué toute une bibliothèque avec les travaux d'histoire et d'archéologie aixoises, depuis Louis Galaup de Chasteuil, Pitton, Pierre Joseph de Haitze, Peiresc, les Fauris de Saint-Vincent, Roux-Alphéran, Rouard, jusqu'aux auteurs modernes.

Dès le XVI[e] siècle, les érudits entassent études sur études

pour nous faire mieux connaître les fastes d'Aix. Autrefois avec plus d'éloquence, aujourd'hui avec plus d'esprit critique, les historiens remontent jusqu'aux plus lointaines origines et déroulent, comme en un majestueux panorama, toute la vie de la vieille cité provençale. C'est un beau spectacle et nous comprenons l'enthousiasme d'un Pierre Joseph de Haitze, ne pouvant écrire, sans une émotion qui se trahit au début de son livre, l'histoire d'une ville, qui était seulement sa patrie adoptive.

Parmi les travaux les plus récents, je tiens à mentionner les deux beaux volumes de notre ancien recteur, l'honorable M. Belin, sur l'histoire de l'Ancienne Université de Provence ; le livre de M. Michel Clerc, notre érudit professeur à l'université et conservateur du Musée Borelli, sur la bataille de Marius, qui va être suivi d'un important ouvrage sur Aix-Romain. La brillante série de conférences, où le savant et si obligeant conservateur de la Méjanes, M. Edouard Aude, a passé successivement en revue, avec une compétence qu'il est difficile d'égaler : l'ancien Palais Comtal, l'Hôtel-de-Ville, Saint-Sauveur, la Madeleine, l'Archevêché, Saint-Jean de Malte, vos autres églises, le Musée, la bibliothèque Méjanes, et cette dernière conférence, certes, n'a pas dû être la moins intéressante, car personne mieux que M. Edouard Aude ne connaît les richesses qui y sont accumulées. L'abbé Brémond vient de publier un livre très curieux « La Provence mystique », dans lequel il raconte la vie de deux bienheureux provençaux : Madeleine Martin, fondatrice de l'ordre de N.-D. de Miséricorde, et le Père Antoine Yvan, sorte de bourru

bienfaisant, dont le type est assez fréquent en Provence, et qui nous séduit d'autant plus que, tout en remplissant ses devoirs de prêtre avec un admirable dévoûment, il était peintre et graveur. Ses œuvres ont malheureusement disparu.

Si je joins à ces travaux ceux du dernier congrès des Sociétés Savantes de Provence et les nombreux articles publiés dans les Annales de la Société d'Etudes provençales, dont j'ai parcouru la collection avec le plus grand soin, en présence d'un tel luxe de documents de premier ordre, nous nous sommes demandé avec inquiétude comment il était possible de dire quoique ce soit de nouveau et comment on pourrait même avoir la prétention de répéter ce qui a été dit, non pas mieux, mais aussi bien.

Nous dirigerons donc nos recherches vers un champ jusqu'ici inexploré.

Nous étudierons non seulement « la Provence dans la Provence », mais « La Provence hors la Provence «, et cela, en ramenant à notre pays, par l'image et la description, ce qui lui a appartenu, c'est-à-dire les bas-reliefs, les sarcophages, les statues, les bronzes, les tableaux, toutes les œuvres d'art, en un mot, dont il a été dépouillé.

Un souci tout artistique nous invite à ce travail. Comme on l'a très bien dit : « l'objet d'art exposé dans un musée n'est jamais à sa place. Nous avons l'habitude de l'y aller voir et la visite que nous lui rendons nous paraît toute naturelle. Mais, à vrai dire, elle exige de nous un effort

d'adaptation et une dépense nerveuse qui expliquent la fatigue qu'elle nous cause. Le tableau n'a pas sa lumière, ou bien les chefs-d'œuvre qui l'entourent projettent sur lui une vibration de couleur... « Que dire quand l'œuvre d'art a été placée dans un milieu tout différent de celui pour lequel elle fut conçue et qu'elle est complètement détournée de sa destination première ! Pour donner toute leur signification à ces objets épars, qui firent autrefois l'ornement, par exemple, des hôtels Aixois, nous devons donc les réunir dans notre esprit à ces demeures.

« Le Tyran », avons nous lu récemment, qui restituerait au Parthénon tous les fragments que la stupide avidité des peuples lui a ravis, qui ramènerait Minerve dans son sanctuaire, affirmerait par cet acte sa puissance mieux que par des victoires ». Nous voudrions, nous aussi, ramener Minerve dans son sanctuaire. Le sanctuaire lui-même nous paraîtrait ainsi plus beau... Pour revivre la vie Provençale, il nous faut consentir à un essai complet de reconstitution.

Donc, rendre à la Provence ses anciennes richesses sera désormais tout notre effort, en évitant, bien entendu, de tomber dans l'aridité d'un catalogue illustré ou d'une série de sèches statistiques. Nous appliquerons ce programme non seulement à Aix, mais à Marseille, Toulon, Fréjus, Cimiez, Grasse et enfin aux principales villes romaines de la vallée du Rhône : Vienne, Apt, Nîmes, Arles, dont la plupart ont été outrageusement dépouillées. Le fait est tellement vrai que les archéologues, les artistes qui désirent étudier les villes de

Vaison et de Vienne, pour ne citer que ces exemples, sont obligés d'aller à Brünswick, Munich, au Vatican et au British Museum.

C'est en effet dans ce dernier musée que se trouve le morceau d'art si raffiné qu'est le *Diadumène de Vaison*, livré en 1868, sur place, pour le prix de 25.000 francs ! Le département des Antiques du Louvre l'avait refusé au propriétaire, qui le lui offrait pour une somme relativement minime.

Sous la conduite du docteur Barral, après avoir vu à Vaison, dans cette ville la plus importante du Vocontium et que Pompinius Mela mettait à la tête des centres les plus opulents de la Narbonnaise, après avoir vu l'emplacement où cette statue fut découverte, en parfait état de conservation, j'ai eu le plaisir de la contempler tout récemment à Londres. Elle représente un jeune athlète de vingt-cinq ans environ, debout, complètement nu, les bras élevés en croix, et les mains infléchies sur la tête pour attacher sur son front la bandelette, signe de la Victoire.

Les auteurs ne mentionnent que trois statues de Diadumène, qui sont du reste perdues toutes trois, une par Phidias, l'autre par Polyclète et la dernière par Praxitèle. Le Diadumène de Vaison ne peut donc être que la réplique de l'œuvre d'un des trois plus grands sculpteurs Grecs.

Si, de Vaison nous passons à Vienne, par qui la Cité des Allobroges s'est-elle laissé enlever la *célèbre tête de déesse* en bronze argenté, un des chefs-d'œuvre de la statuaire antique ? où sont le *grand foculus portatif*, qui n'a son

pendant qu'au Musée de Naples ; le *Silène criophore*, de caractère archaïque, et les *trois bustes d'applique* de Jupiter, Neptune et Mars ? Au Musée des Antiques de Lyon.

Pour qui sourit *son célèbre Faune*, dont la gaieté folâtre a amusé ses questeurs, ses proconsuls, ses édiles, ses primipiles ? Pour les visiteurs du Musée du Louvre.

Chez quel collectionneur jaloux se cachent : *le beau buste de jeune homme* ? Au musée de Saint-Germain ; et les *tête d'Anes*, couronnées de fleurs, qui avaient trait aux fêtes des Lupercales ? Dans la collection de M. Thiers.

Où est le magnifique *vase d'argent* représentant les quatre saisons, assises sur des panthères ? en Angleterre.

Et les *Hercules romains et gallo-romains ?* au Vatican.

Et la *statue d'Hygie* ? dans la collection Jacquemin.

Et le *Silène portant un bélier sur ses épaules ?* à Lyon.

Et la *Poële à frire*, de forme si curieuse ? au musée de Reims.

Si nous abordions les mosaïques, nous verrions que la plupart de celles découvertes à Vienne, à Saint-Romain en Gal, au palais du Miroir de Sainte Colombe, ou à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sont au Musée de Grenoble, au Musée Calvet, ou dans celui de Lyon.

En ce qui concerne les bronzes, les exils sont encore infiniment plus nombreux. Ils représentent une des rare-

tès du British Muséum, si bien que tout Français désireux d'entrer en contact direct avec la production artistique de nos bronzes anciens, doit traverser la Manche.

Pour ne pas quitter l'Angleterre, quelle a été notre surprise de voir à Chatsworth, dans la collection particulière du duc de Devonshire, qui vient de mourir, deux superbes statues, de la belle époque romaine représentant : l'une un homme debout, le corps à moitié vêtu, l'autre un groupe d'une mère et sa fille, découvertes à Apt, en 1721, dans un amas de pierres et de ronces, presque sous les murs de la Ville. Elles furent transportées à Paris en 1728 et placées dans les jardins de Versailles. Les savants en déploraient la disparition, lorsqu'un archéologue allemand, M. Furtwangler, les retrouva à Chatsworth. Comment y sont-elles parvenues ? That is the question...

Si je ne parle pas des Vénus de la vallée du Rhône, dont les principales ont émigré, telles la Vénus d'Arles et la Vénus accroupie de Vienne, qui regrettent amèrement le sol natal dans leur prison du Louvre, c'est que Madame Jeanne de Flandreysy leur a consacré une étude définitive. Qu'il nous soit cependant permis de regretter tout particulièrement que Lyon nous ait ravi la Vénus de Marseille, au sourire éginétique. Oh ! elle n'est point belle notre Vénus Massaliote, avec sa haute coiffure, ses formes épaisses, ses traits accentués, son cou puissant, ses yeux dont le globe forme bourrelet, enfin avec les cartillages grossiers de l'oreille, qui n'est même pas à sa place. Certains écrivains ont même pris pour une chouette la blanche et chaste colombe qu'elle tient dans la main. L'on a peine à

considérer en elle l'incarnation des grâces féminines, si on ne se souvenait, qu'au début, Aphrodite fut chez les Grecs, la déesse des forces génératrices et que c'est plus tard seulement, avec Phidias, qu'elle personnifia l'amour et la beauté.

Bien que la Vénus Massaliote n'ait pas la séduction de ses sœurs cadettes, elles n'en est pas moins digne d'occuper le premier rang parmi les échantillons qui nous restent de l'art archaïque grec oriental et dont ni le Louvre, ni le British Museum, ni la Pinacothèque n'en possèdent d'aussi remarquables dans le même genre.

Toutes ces richesses, rencontrées dans les Musées de France et de l'Etranger, prouvent à quel point notre vallée du Rhône était fertile en œuvres d'art ; et cela n'a rien pour surprendre lorsqu'on songe que le fleuve qui l'anime fut comme rayé, lui aussi, par le vaisseau d'Ulysse, que c'est par chez nous, par la vallée du Rhône, qu'ont pénétré les civilisations grecque, romaine, et que nos écoles étaient déjà les rivales de celles d'Athènes, alors que la plupart des régions, qui devaient constituer la France, étaient encore plongées dans la barbarie.

C'est aussi par cette voie que nous parvint la religion chrétienne : qui, chose intéressante à noter, s'implanta beaucoup plus rapidement sur le sol primitivement imprégné d'hellénisme que dans les centres purement romains. C'est un fait, en effet, que dans les pays grecs, la propagation du christianisme, l'évangélisation, a été plus aisée que dans les pays exclusivement romains. Il semble que la sagesse hellénique monte peu à peu vers le

christianisme et que l'aube de l'Evangile illumine déjà les dialogues platoniciens.

C'est de nos jours seulement qu'on a violemment opposé le paganisme grec à la religion chrétienne et ce fut l'œuvre de Louis Ménard, de Renan, de Taine, de Leconte de Lisle, d'Anatole France. L'un écrit les *Rêveries d'un païen mystique*, l'autre exalte les *jeunes gens de Platon* ; Renan fait sa *Prière sur l'Acropole*, aux pieds de la statue d'Athena ; France publie les *Noces Corinthiennes*, et le plus violent de tous s'écrie, en s'adressant à Hypathie :

Le vil Galiléen t'a frappée et maudite,
Mais tu tombas plus grande, et maintenant, hélas !
Le souffle de Platon et le corps d'Aphrodite
Sont partis à jamais vers les beaux cieux d'Hellas.

Quelle que soit la beauté plastique de ces vers, je ne crois pas, pour mon compte, que cette opposition soit parfaitement juste. Ne serait-ce pas d'une philosophie supérieure de considérer, comme on le faisait au XVIIe siècle, où l'on ne reniait rien de l'antiquité, que la civilisation greco-latine a préparé les voies au christianisme. L'attitude d'un Racine, qui sait écrire à la fois *Phèdre* et *Athalie*, n'est-elle pas infiniment plus haute que la malédiction de Leconte de Lisle ?

Quand saint Paul prêcha à Athènes devant l'Aéropage, il fut reçu sans colère et écouté avec bienveillance. Les Athéniens n'avaient-ils pas élevé dans leur Panthéon un autel *au Dieu inconnu ?*

Les Provençaux semblent avoir retenu de leurs origines grecques une tolérance toute semblable. Le sens de la beauté et celui de la religion s'unissent en leurs âmes d'une façon indissoluble et leurs poëtes du XIXe siècle sont un exemple vivant de cette conciliation. Ce qui s'oppose dans la littérature française du XIXe siècle, s'unit au contraire étroitement dans la leur. La preuve la plus frappante de ce que nous avançons nous est fournie par Aubanel, qui chante avec le même élan la Vierge Marie et la Vénus d'Arles, également sincère dans ces deux enthousiasmes, qui ne lui paraissent pas contradictoires. C'est du reste, ce que j'ai essayé de faire ressortir dans *Souvenirs du Passé, le Cercle artistique de Marseille,* en étudiant le félibrige et ses grands chefs, Mistral et Aubanel.

Laissant à regret la période gréco-romaine, et abordant le Moyen-âge et les Primitifs, nous constaterons également de nombreux exils. Ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire au Congrès des Sociétés Savantes de Marseille de 1906, ce fut à l'exposition rétrospective d'art provençal, qui eut lieu dans cette ville en 1860, que les nombreux primitifs, ornant vos églises et qui étaient tous attribués à des maîtres flamands, furent rendus à leurs vrais auteurs.

L'erreur du reste n'était pas aussi grossière qu'on a bien voulu le dire. L'Ecole du roi René n'est-elle pas directement inspirée de la peinture flamande? Et, à ce sujet, comment expliquer qu'étant donné les relations constantes du roi René avec l'Italie, en raison de ses royaumes de Naples et de Sicile, et pendant que l'art

Italien fleurissait à Avignon, à la cour des Papes, comment expliquer que le roi René ait toujours fait appel à des artistes flamands ? On pourrait même ajouter que, non seulement le roi René et son école n'ont pas subi l'influence Italienne, mais que les artistes italiens furent impressionnés, à cette époque, par les peintres provençaux.

A propos des œuvres personnelles du Roi René, il nous parait presque impossible de rapatrier par l'image et la description, celles qui auraient pu émigrer. D'abord, parce qu'il est assez difficile de les identifier, et qu'ensuite le nombre doit en être minime, étant donné l'abondance de celles que nous trouvons encore dans notre pays. Mais, nous nous appliquerons à rendre à la Provence ce que le roi René lui-même, en a fait sortir.

La cathédrale de Saint-Maurice d'Angers possède une baignoire antique de marbre vert, que le roi René y avait envoyée. Elle fut placée dans le chœur de la cathédrale sur deux lions de marbre blanc, montés sur un soubassement orné de quatre feuilles sculptées et relevé de trois marches au-dessus du pavage. Le chapitre s'en servait comme de fonts-baptismaux pour les grands personnages et elle se trouvait ainsi rendue à sa destination première, puisqu'une légende, recueillie au XV[e] siècle, nous apprend que : le roi Marsille, converti par Marie-Magdeleine, aurait été fait chrétien dans ce font baptismal. Le 23 janvier 1699, on transporta cette cuve au bas de la nef, du côté de la chapelle de Sainte-Anne, et c'est là où je l'ai vue, il y a trois mois à peine, servant de bénitier pour les fidèles.

Le Musée d'Angers possède également une urne très fameuse dite *Urne de Cana*, provenant de Provence, et la bibliothèque de cette même ville conserve quatre feuillets, fragments d'heures latines, à capitales dorées et marges ornées de rinceaux élégants, donnés par M. Hawke, dessinateur, et provenant d'un missel qui, après avoir appartenu au roi René, devint la propriété de la famille Alfandéry de Tarascon.

Quant aux primitifs, nous n'aurons pas à rapatrier les toiles qui se trouvent dans vos églises ou celles d'Avignon et de Villeneuve, mais toute autre sera notre tâche pour celles hors de Provence, comme par exemple, de Nicolas Froment : la *résurrection de Lazare* appartenant à M. le Docteur Reboul de Lyon ; le tableau de M. Richard von Kaufmann, de Berlin, dont nous avons donné une reproduction dans notre ouvrage sur le *costume ;* celui de la collection Lipmann, à Berlin également ; enfin, un des plus célèbres de Nicolas Froment : la *Résurrection de Lazare* du musée des Offices, à Florence.

A l'égard des Primitifs, nous ne saurions avoir la prétention d'apporter grand chose de nouveau après l'exposition du pavillon de Marsan, en 1904, et les travaux de MM. Georges Lafenestre, Richard Kœchlin, Bouchot, le Comte Durrieu et de M. l'abbé Requin. Nous croyons cependant avoir fait une découverte curieuse au Musée de Lille. Il s'agit d'un triptyque, représentant saint Paul, saint Mathieu et saint Jude. Les trois volets le composant sont en forme d'ogive et portent un texte en exergue. Ce

texte intriguait fort les Conservateurs du Musée, car ce n'était ni du latin, ni du flamand. L'un d'eux eut l'excellente pensée d'en envoyer la copie à l'Ecole des Chartes et il lui fut répondu que cette langue était bel et bien du provençal du XIVe siècle. Le triptyque se trouva ainsi identifié. Voici le texte en question :

Set Paul vax élu virginal
Convertit après grand mal

Sct meteu dis en Judà
Fos escapsat ab lespesa

Just al temple posat
Fos ab destral truescat.

Comme cette langue n'a pas grand rapport avec celle de Mistral, je ne crois pas inutile d'en donner la traduction de l'Ecole des Chartes :

Saint Paul vase d'élection et virginal
Converti après grand mal

Saint Mathieu en Judée
Fut décaloté par l'épée

Jude au temple s'arrêtant
Fut par la destrale tué.

Voici, enfin la description du triptyque :

Saint Paul, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge porte le glaive d'une main et de l'autre le livre des épitres.

Couvert de la chape des officiants, saint Mathieu tient un glaive et une banderolle avec inscription.

Quant à Saint Jude, il est revêtu d'un riche manteau bleu, doublé de rouge, et tient la hâche de la main droite.

Comment ce très intéressant primitif de l'Ecole provençale est-il arrivé à Lille ?

Ce fut M. Rigaux, membre de la commission du musée, qui l'acheta en 1885, à un numismate habitant Bruxelles, du nom de Serrure. Ce dernier le tenait d'un marchand de Saint-Omer, auquel il avait été vendu par un antiquaire italien, qui, chaque année, quittait son pays pour se rendre en Flandre. Faisant l'école buissonnière, il ramassait tout le long du chemin et particulièrement en Provence, les objets d'art qui lui plaisaient. Il arrivait dans les Flandres chargé de son butin, dans lequel venaient puiser les différents musées et amateurs de la région. C'est ainsi que le musée de Lille s'enrichit du triptyque dont nous venons de parler, et d'un autre tableau représentant un saint, et qui suivant toutes les probabilités, a été encore glané en Provence.

Pour les XVIIe et XVIIIe siècles nous ne nous étendrons pas sur des artistes tels que : Puget, les Parrocel, Mignard, les van Loo, Fragonard ou Joseph Vernet, aux quels des livres entiers ont été consacrés. Mais, ainsi que j'avais l'honneur de vous le dire il y a un instant, de même que l'exposition de Marseille de 1860 a révélé l'Ecole des primitifs provençaux, celle de 1906 a mis en lumière toute une série de peintres du crû, presque ignorés du public. Les grands ouvrages sur les maîtres français sont muets à leur sujet et seuls, MM. Pointel et de Chenevières en mentionnent certains dans leurs « *recherches sur la vie et les*

ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France. »

J'en citerai quelques-uns : *Henri Guigo*, ou Guigonis, fixé à Avignon avant 1526, décédé dans la même ville à la fin de 1532, et qui eut pour principaux élèves, Simon de Mailhy, dit Simon de Châlons, et Laurent Rotterdam, *Just de Haas*, qui travaillait à Avignon au XVI[e] siècle ; *Pacsal de la Rose* né à Toulon en 1665 ; *Ephren Leconte*, né à Marseille maitre peintre à l'arsenal des galères au XVII[e] siècle ; *René-Louis Vialy*, né à Aix à la même époque ; *Joseph Boze*, né à Martigues ; *Joseph-André Cillony et Marguerite Gérard*, née à Grasse, la belle-sœur et l'élève de Fragonard.

J'en passe Messieurs. Quoique plus connus, nous jugeons que *Françoise Duparc*, dont de nombreux tableaux doivent certainement se trouver en Angleterre, que *Barras*, *Fauchier*, *Arnulphy*, *Duplessis* et *Raspal* ne sont pas appréciés à leur valeur. Mais je voudrais rendre un hommage particulier à Sigalon, l'Ingres provençal, dont la *Jeune Courtisane* et la *Vision de Saint Jérôme*, du musée du Louvre, sont des chefs-d'œuvres, et à *J.-Baptiste Laurent*, que l'on ne connait que très imparfaitement, si l'on s'attache seulement à ses études du Costume, et dont il faut consulter avec soin les études anatomiques, si l'on veut apprécier dans toute sa beauté le nu provençal.

Quant aux principales collections qui, au XVII[e] et XVIII[e] siècles faisaient la gloire de votre villle ; celles de Boyer d'Eguilles, de Fons-Colombe, de Valbelle, de Montvallon, de la marquise de Bréganҫon, du président de

Saint-Paul, etc... nous ne voyons pas, au point de vue auquel nous nous plaçons, le grand intérêt que nous aurions à les reconstituer. Et cela, parce qu'elles se composaient principalement de toiles des écoles étrangères. C'est ainsi que, dans la collection Boyer d'Eguilles, dont le détail nous est entièrement révélé par les gravures de Coelmans, nous ne relevons que deux Puget, huit Sébastien Bourdon, un Finsonius, et enfin un Sébastien Barras. La collection de Fons-Colombe, parmi des van Dyck, des Holbein, des Ténier, etc., ne nous donne qu'un Puget et un Joseph Vernet.

C'est donc seulement au rapatriement de ces œuvres provençales que nous nous appliquerons. En ce qui concerne les Puget de la collection Boyer d'Eguilles, le musée de Marseille possède, vous le savez sans doute, Messieurs, la *Sainte Vierge montrant à lire à l'Enfant Jésus*, offerte par M. Emile Ricard, le frère de notre grand portraitiste. Les deux statues de Veyrier, l'élève préféré de Puget, que le maître avait tout particulièrement recommandé à Boyer d'Eguilles, *le Faune* et *la Muse*, sont également au musée de Marseille,

Permettez-moi maintenant de vous poser une question : Quel était le nom de ce parent de van Loo qui possédait, à Aix, une si belle collection de Carle van Loo ? Ne serait-ce point, par hasard, un certain Bazaly, associé de l'Académie de peinture de Marseille ?

Une partie de la collection de Valbelle se trouve au musée de Draguignan et nous pourrions présenter à son sujet les mêmes observations que pour celles de Boyer d'Eguilles et de Fons-Colombe.

Quant au fameux tombeau du comte Omer de Valbelle, marquis de Tourves, élevé dans la chapelle de Montrieux, la presse marseillaise s'en est occupé récemment, et vous en connaissez aussi bien que moi les péripéties. Si les quatre statues décorant les angles avaient été réellement de Houdon, nous n'en parlerions pas, mais cette attribution a été reconnue fausse et le buste de Valbelle seul, est de cet artiste. Le véritable auteur de ces statues s'appelait Christophe Fossaty et travaillait à Marseille vers 1730. Il paraitrait que Fossaty, sur le désir même du comte Omer, avait prêté à ces statues une allure assez profane qui troubla quelque peu les bons moines de Montrieux. Aussi, le père supérieur pria-t-il Fossaty, de leur donner, un aspect plus religieux. Il est à croire que Fossatty s'acquitta de son nouveau mandat avec un véritable éclectisme, car, après la Révolution, une des statues fut convertie en Sainte Madeleine et envoyée à la Sainte-Baume, où on peut encore la voir dans la grotte ; on a prétendu à tort que c'était le portrait de la « Clairon ». La seconde, en qualité de pleureuse, figure sur une fontaine de la grande place de Fréjus ; la troisième représente Thémis au palais de justice de Draguignan ; la quatrième enfin symbolise la Provence sous le péristile du musée de Toulon. *Et nunc erudimini*...

Le musée de Saint-Lô contient les portraits de deux évêques de Valbelle, que nous nous proposons de faire reproduire.

Ainsi que je viens de l'indiquer, Messieurs, Laurent Fauchier a brillé d'un éclat tout particulier à la dernière exposition de Marseille. Aussi, l'avons-nous recherché dans

les musées de France et avons-nous trouvé trois portraits de lui à Nantes, dont deux d'hommes et un de femme, qui furent attribués longtemps à Philippe de Champaigne. Je ne mentionne pas celui du musée de Toulon parce qu'il est trop près de nous, mais il existe à la bibliothèque nationale un superbe dessin, rehaussé de couleurs, signé en toutes lettres : Laurent Fauchier et daté de 1701. On lit dans le bas de la marge ces notes : *Natt, Bourgeois d'Aix-en-Provence*, écrits à la main. La figure est très expressive, mais le costume orné d'un rabat, la calotte recouvrant le sommet de la tête et les cheveux tombant en boucles sur les épaules, donnent à ce bourgeois l'allure d'un membre du clergé. Ce n'est pas surprenant, car d'après des documents qui se trouvent à la Méjanes, Natt dirigeait la maîtrise de Saint-Sauveur. Il composait même des Noëls en concurrence avec Saboly et les rapports de ces deux *Noëlistes* étaient loin d'être cordiaux. Il parait qu'ils s'exécraient et se livraient mutuellement aux plus violentes diatribes.

Nous avouons nous intéresser tout particulièrement à Fauchier : si nous ne parlons pas de ses portraits de la Belle du Canet, c'est qu'on les a tous retrouvés. L'un est au château de Saint-Marcel, chez M. le marquis de Forbin. L'autre a été légué au musée de Marseille par Madame Alfred de Surian, comme représentant Madame de Grignan : mais l'erreur a été réparée.

Il existe trois autres portraits de la Belle du Canet, dont deux par Daret et le troisième par un inconnu. Les deux premiers sont à Aix, l'un chez M. Vermont, professeur à

la faculté de droit, et a figuré à l'exposition rétrospective de Marseille, en 1906. Quant au second, M. de Mougins-Roquefort, qui a fait don à l'Hôtel-de-Ville des boiseries et peintures du boudoir ayant abrité les amours du duc de Vendôme et de la Belle du Canet, vient de m'apprendre que le portrait de la dame, en Diane chasseresse, orne le plafond d'un des salons de l'hôtel de la comtesse de Vogüé.

Enfin, notre honorable confrére M. de Bresc, qui possède un superbe tableau de Fauchier, a fait don au musée de Draguignan d'un portrait de la Belle du Canet. La dame, cette fois, est complètement dévêtue. L'opulence et la rondeur des formes, que l'on devine sous les draperies des tableaux précédents, s'affirment ici au grand jour et sans aucun mystère.

Nous ne multiplierons pas davantage les exemples et négligerons à dessein le XIXme siècle, dans la crainte de donner à cette communication une étendue indiscrète.

Je ne voudrais pas cependant que vous puissiez penser qu'un homme, qui s'est toujours piqué de libéralisme en matière économique, est un protectionniste intransigeant en matière artistique. Bien que je ne considère pas les œuvres d'art comme marchandises d'exportation, je ne dénie en aucune façon à nos artistes modernes le droit de vendre leurs œuvres à l'étranger et de concourir ainsi au bon renom de la France. J'avoue même avoir ressenti un véritable orgueil patriotique en voyant que le Musée de New-York est en grande partie composé de superbes échantillons de nos maitres de 1830 ; Delacroix, Diaz, Corot, Daubigny, Rousseau, Courbet, Fromentin, Meissonnier, Couture, etc.

J'ai éprouvé le même sentiment à Moscou, en présence d'une collection de peintres de la même époque, qui est un vrai bijou. Mais, pendant que l'Italie et l'Espagne prennent de minutieuses précautions contre l'enlèvement de leurs œuvres d'art anciennes, notre pays sera-t-il le seul à donner libre carrière aux brocanteurs et nous laisserons-nous peu à peu dérober tous les joyaux de notre couronne artistique ?

La plupart des œuvres d'art du reste, surtout en sculpture, n'ont-elles pas été conçues et exécutées pour être contemplées sur le sol qui les a vu naître, ainsi que je le faisais observer au commencement de mon discours ? Est-ce que les marbres de Phidias, que Lord Edgin, a commis le crime d'arracher à l'Acropole, gagnent à être vus au milieu des brouillards de la Tamise ? Et les Corées découvertes, par une matinée de printemps, sur les flancs de l'Acropole, ainsi que les fameux marbres d'Egine, sont-ils à leur place à la Pinacothèque ?

Peut-on connaître réellement Vélasquez en dehors de Madrid, Murillo en dehors de Séville, le Corrège en dehors de Parme, Giotto en dehors de Padoue, Bellini, Titien et Paul Véronèse en dehors de Venise, Raphaël et Michel-Ange en dehors de Rome et de Florence ; André del Sarto et le divin Fra Angelico en dehors de Florence, Rembrandt en dehors d'Amsterdam et Frantz Halz en dehors de Harlem ? Peut on se douter de ce qu'est l'école anglaise en dehors de Londres ?

Pour parler un peu de nous, est-ce que les beaux Watteau, les Lancret et les Pater, qui expriment tous les raffi-

nements du XVIII[e] siècle français, sont dans leur air au palais des Césars allemands ? Ne gagneraient-ils pas cent pour cent au château de Versailles, dans les appartements de Louis XV, si ingénieusement reconstitués par M. de Nolhac ?

Qu'on fasse des expositions, et c'est la voie dans laquelle on semble heureusement vouloir entrer, où les étrangers nous enverrons des toiles de tel ou tel de leurs maîtres, où nous enverrons de notre côté les tableaux les plus significatif de nos diverses écoles. Rien de mieux : c'est ainsi que je comprends le rayonnement, mais à la condition qu'une fois l'exposition terminée, toutes ces œuvres aillent retrouver leur lumière natale.

Serait-il de notre part présompteux de croire que le travail que nous avons entrepris sera de nature à faciliter singulièrement ces pacifiques et instructives manifestations ? et, bien qu'Anatole France ait dit que : « Le ciel de Paris est le plus spirituel du monde, » qu'il me soit permis de lui préférer cependant celui de Provence et d'émettre le vœu que Paris ne soit pas l'unique siège de ces expositions ; qu'on songe à Aix, à Marseille, à Avignon, à Arles, à Nimes, qu'on n'oublie aucune de nos villes du Midi. A notre tour, nous exposerons à l'étranger des collections de nos artistes provençaux.

Je termine, Messieurs en complétant en quelques mots l'esquisse de notre programme.

Après avoir recherché dans toutes les collections, pour les lui rendre par l'image et la description, les documents lapidaires et les œuvres d'art ayant appartenu à la

Provence, nous recueillerons aussi, pour lui en faire une couronne de gloire, les diverses appréciations que ses principaux centres ont inspirées aux voyageurs français et étrangers. Ces pages, ce livre d'or, formeront comme un Musée intellectuel, où, depuis la note scientifique jusqu'au crayon humouristique et au pastel sentimental, tous les tons seront représentés.

Nous ne craignons pas de le dire, dans le recueil d'appréciations concernant la ville d'Aix, se trouvera une regrettable lacune. La période des troubadours, à part un morceau curieux de Pierre Vidal, sur la cour d'Alphonse II, nous fournit fort peu de documents. La raison en est sans doute que cette époque de notre littérature, si pleinement mise en lumière par Renouard et Gaston Paris, est infiniment plus sentimentale que descriptive.

Les Rambaud d'Orange, la Comtesse de Die, de Roquemartine, Douce de Moustiers, Hugone de Sabran, Alix de Meyrargues, etc... s'inquiètent de fixer l'état de leur âme et non point d'évoquer la nature servant de cadre à leurs chants.

Lorsque Mistral, dans les *Isclo d'Or*, ressuscite le château de Romanin et y décrit une incomparable cour d'amour, sous la présidence de Phanette, voici comment il s'exprime :

E nobli calignaire e reino dou païs,
Bertrand de Lamanoun menava Azalaïs ;
Peiro de Casteu-nòu, la bouco risouleto ;
Adusié per la man Jano la Pourceleto ;
E Gui de Cavaioun, a despart se tirant,
Avié souto lou bras Ugouno de Sabran.

Ausiguère à Guihèn di Baus, prince d'Aurenjö,
Rimbaud de Vaqueiras murmúra ti lausenjo.
O tendro Beatris de Mount-Ferrat ! Et tu,
Que s'eron, tant de rei, à ta voues combattu,
Bertrand de Born ! e vous, dame de Pourgueirargue,
Vous Douce de Moustié, vous Alis de Meirargue,
Eme lou grand Blacas, eme Peire Vidau,
Vous vesieu, oumbro fiero, esquiha lou lindau !

Vous voyez, Messieurs, que ces beaux troubabours et ces grandes dames avaient des préoccupations tout autres que de chanter les paysages ou les monuments de la Provence. Du reste Mistral, dont l'œuvre n'est pas seulement une suite de visions lumineuses et poétiques, mais le grand reliquaire de notre histoire, dont chacun des vers est un véritable document, Mistral a soin de nous le faire entendre ; il observe malicieusement que, dans les cours d'amour, on se réunissait bien plus pour disserter sur des cas de casuistique sentimentale que pour discourir sur la beauté de l'heure et la chûte du jour.

Ce livre d'or, — je n'ai pas besoin de vous le dire, — ne sera pas exclusivement composé de citations d'écrivains provençaux. La plus grande partie émanera même de plumes étrangères. Nous rapporterons ainsi à la ville d'Aix toutes les impressions pittoresques, architecturales, artistiques, économiques, sociales, qu'elle aura inspirées.

Tel est, Messieurs, le plan général du travail que nous avons entrepris... Laissez-moi l'illusion de croire que, malgré mes cheveux blancs et les absorbantes occupations qui m'incombent, je pourrai le mener à bonne fin, grâce au très-

précieux concours de mes distingués et dévoués collaborateurs, Madame Jeanne de Flandreysy, et son excellent père, Monsieur Etienne Mellier.

J'ai le ferme espoir que cette restitution par l'image et la description nous conduira peu à peu, et dans la suite des temps, à la restitution réelle. Outre qu'en spécifiant très exactement où se trouve les moindres objets de notre production provençale, nous faciliterons aux conservateurs des Musées les moyens de surveiller les ventes des collections particulières, les restitutions pourront également s'opérer par voie d'échanges et nos villes recouvreraient ainsi, une partie au moins, de leur ancienne physionomie. Je sais bien qu'il nous manquera toujours les monuments détruits et les objets disparus... Nous les reconstituerons de notre mieux par les documents puisés dans les historiens et dans l'œuvre gravée ou lithographiée de certains maitres.

Nous espérons justifier ainsi le titre, peut-être un peu ambitieux, de notre ouvrage :

La Provence chez elle
Dans les Musées d'Europe
Et de l'Etranger.

M. Edouard Aude lit ce sonnet provençal du baron Guillibert à Frédéric Mistral :

A Frederi MISTRAL

MÈMBRE D'OUNOUR DE L'ACADÈMI

Coumo lou soulèu de Prouvènço,
Qu'esvarto li niéu, lis uiau,
Toun verbe pouderous, Mistrau,
Trelusis d'eterno jouvenço.

D'un pople as fa la reneissenço,
L'afougant d'amour patriau
E dins ti cant celestiau
Mantènes sis us, si cresènço.

Li « Quaranto » an vougu toun noum ;
Ié respondeguères de noun
Que restes à toun païs, flori.

Cadet d'Ais, nautre te garden,
Dins nosto lengo t'aclamen,
Siès noste ounour, fas nosto glori

Baroun Chapoli GUILLIBERT.

Les lectures se terminent par le rapport de M. E. Lacoste, ingénieur, sur les prix de vertu et les pensions ouvrières Irma Moreau :

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

Rambot & Reynier

ET LES

PENSIONS OUVRIÈRES

IRMA MOREAU

Par M. Ernest LACOSTE, ingénieur

Monseigneur,
Mesdames,
Messieurs,

En cette Fête du Centenaire de la Reconstitution, par laquelle elle succède aux sociétés savantes et aux réunions artistiques et littéraires dont l'éclat a rayonné si longtemps sur la Provence et sur son antique capitale, l'Académie d'Aix considère avec fierté comme un de ses plus nobles titres la mission qui lui a été confiée par de généreux donateurs, de distribuer des prix à la vertu, aux actes de courage et de dévouement, et de soulager des misères amenées par l'âge et les infirmités.

Si nous saluons les grands noms de Thiers et de Mignet, grâce auxquels nous décernons des

prix importants à l'érudition et à la littérature, ceux que nous distribuons aujourd'hui nous sont plus précieux encore.

On se plaint, et souvent avec raison, que le niveau moral de notre époque semble subir de regrettables dépressions ; mais cependant, à côté des défaillances qui attristent nos regards, il est doux de trouver encore des exemples de vertus modestes, de courage, et de dévouements qui semblent s'ignorer eux-mêmes ; et si l'on ne peut les connaître tous et les proclamer pour servir de modèles et d'encouragement, si l'on ne peut à tous adresser l'hommage public qui leur est dû, c'est pour nous un devoir qui nous est cher, de les rechercher, de leur donner, en dehors de la récompense intime que leur apporte la satisfaction du bien accompli, un modeste témoignage de reconnaissance de leurs concitoyens, qui s'enorguellissent de voir que la vertu, exilée du reste du monde, si nous en croyons les pessimistes, n'a pas quitté notre belle et noble terre de Provence.

Des voix plus éloquentes et plus autorisées vous ont rappelé souvent dans nos séances solennelles, les noms des vertueux bienfaiteurs qui ont choisi notre Académie comme mandataire de leur générosité posthume : c'est, par ordre de dâtes : M. Rambot, officier distingué et lettré, qui, il y a un demi siècle, fondait un prix destiné à récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée ; en 1865, M. Reynier fondait un autre prix dans les conditions analogues à celles que stipulait M. Rambot. Plus tard, vinrent à notre Académie d'autres fon-

dations en faveur des misères honorables et imméritées : les pensions viagères de 200 fr., du legs fait en 1899 par Mademoiselle Irma Moreau, qui doivent être alloués, soit à des pères de famille ou à des veuves ayant au moins deux enfants, nécessiteux et méritants, soit à des ouvrières pauvres que la maladie, les infirmités ou la vieillesse mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins ; et enfin, le legs de Mademoiselle Rayon, de dâte récente, et dont la réalisation, à cause des formalités légales qui sont à peine terminées, ne pourra avoir lieu qu'à partir de 1909.

Nous ne pouvons, étant donné le peu de temps dont nous disposons aujourd'hui, faire le panégyrique de chacun de ces bienfaiteurs de notre région nous bornant à saluer respectueusement leur mémoire, émus de ce beau spectacle de la vertu couronnant la vertu.

Cette tâche que nous avons assumée nous est douce, malgré le regret que nous éprouvons de ne pouvoir proclamer et recompenser tous les actes méritoires, toutes ces humbles vies consacrées à l'exercice du dévouement et de la bienfaisance et de devoir, parmi toutes les misères qui nous sont signalées, faire un choix souvent bien délicat, dans l'obligation où nous sommes, soit de laisser de côté bien des candidats, soit de les ajourner au moment où il sera possible de les admettre à la répartition des prix ou des pensions.

Votre commission a eu, en 1908, à examiner 12 dossiers de prix de vertu Rambot et Reynier et 66 dossiers pour les pensions ouvrières Irma Moreau ; cet examen fut long et difficile, et c'est son résultat que nous avons l'honneur de vous

présenter, en attribuant, en dehors du prix Rambot, indivisible, trois prix de la fondation Reynier et cinq pensions ouvrières.

*
* *

Pour le *Prix Rambot,* dont la valeur est de 545 francs, qui ne peuvent, d'après la volonté du testateur, être partagés, l'Académie s'est trouvée en présence d'un dévouement qui a réuni tout ses suffrages : toute une vie d'abnégation et de charité : **Marius Dagard,** âgé de 47 ans, est concierge du Cercle Saint-Mitre à Aix. Orphelin de bonne heure il était le plus jeune de sa famille, et cependant par son travail, en service dans deux familles d'Aix pendant vingt ans, c'est lui qui soutient et établit ses frères et sœurs, ne gardant pour lui rien de ses gages : et ainsi que nous le verrons plus tard, sa sollicitude pour les siens ne s'arrêtera pas là, mettant en pratique les principes religieux auxquels il fut toujours fidèle, il trouva dans sa foi simple et robuste assez d'éloquente persuation pour instruire et amener au baptême un jeune israélite de ses amis, auquel il fit épouser sa sœur.

Plus tard, cette jeune femme mourut en laissant trois jeunes enfants : Dagard se dévoua à ces infortunés orphelins, auxquels il servit de mère, ayant pour eux des soins inlassables : le peu d'économies qu'il avait pu réaliser fut absorbé par ses charités. Et, depuis quatre ans, ce fut encore une nouvelle forme de sacrifice pour cet homme au grand cœur : une tante âgée, impotente, alitée et que son état de maladie a aigrie au point de désespérer toutes les patiences, n'a que lui pour garde-malade de tous

les instants ; il n'a pas la liberté de la quitter cinq minutes pour son travail, sans que des cris aigus, des scènes terribles, le rappellent à son devoir duquel tant d'autres se seraient affranchis. Devant cette succession ininterrompue d'actes méritoires nous avons tous estimés que le prix Rambot de 543 francs ne pouvait être attribué avec plus d'équité, et mettre cet homme charitable à même de pouvoir se faire aider dans ses fonctions.

Le *Prix Reynier* de 1.000 francs est divisible, et nous avons, après examen des titres des candidats, cru devoir le répartir entre les trois lauréats dont les noms suivent :

Mademoiselle **Léoncie Arbaud**, âgée de 55 ans, est depuis trente ans au service d'une famille d'Aix ; dans cette place, elle a fait preuve du dévouement le plus absolu ; pendant de longues années elle a prodigué ses soins à une jeune fille infirme, et ses maîtres la considéraient comme une des leurs, son désintéressement va jusqu'à se dépouiller d'une partie de ses gages pour soulager des parents pauvres ; l'Académie, en la nommant la première lui alloue un prix Reynier de 200 fr.. jugeant qu'il y a lieu d'encourager une telle conduite, devenue si rare parmi les serviteurs de nos jours, et de rendre hommage à un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Mademoiselle **Eulalie Antonietti**, née à Istres en 1875, nous offre encore un exemple d'abnégation qui a été jugé digne d'encouragement et d'hommage. — Eulalie a perdu son père de bonne

heure, et, dès l'âge de seize ans, est entrée au service d'une vieille demoiselle, à qui elle s'est donnée comme la fille la plus affectueuse l'eut fait pour sa mère ! Sa maîtresse, âgée, infirme, est tombée dans un grand dénuement, et vit d'une rente de 0 fr. 50 par jour fournie par l'hospice d'Istres ; elle n'a pu payer sa servante que pendant deux ans ; depuis, c'est Eulalie qui l'habille, la porte, et qui lui vient en aide par les maigres travaux de couture qu'elle peut se procurer dans une ville de l'importance d'Istres, et voilà plus de quinze ans que dure cette vie de charitable abnégation, d'autant plus méritoire que Mademoiselle Antonietti, étant donné son âge, eût certes pu se créer une autre existence ; l'Académie, admirant un aussi beau dévouement, lui alloue un prix de 400 fr.

Le complément du prix de 1.000 francs de la fondation Reynier, soit 400 fr., a été attribué aux époux **Barthélemy-Gilles,** demeurant à Aix, rue Fermée, âgés, Barthélemy Cyrille de 37 ans, et sa femme, Gilles Marie, de 36 ans. Le père de cette dernière devenu aveugle il y a 23 ans, a été soigné avec le plus affectueux dévouement par sa fille, encore enfant. puis quand elle épousa Cyrille, simple journalier, celui-ci n'hésita pas à se charger du vieillard et à lui continuer les soins que lui avait prodigués Marie ; mais des rhumatismes aigus, qui le rendaient incapable de tout travail et le retinrent de longs mois au lit, l'obligèrent à abandonner la culture ; et actuellement le couple, qui a quatre enfants, dont l'aîné à 11 ans, vit péniblement d'un petit commerce de poisson ; ils ont lutté tous deux avec un courage auquel nous sommes heureux de

rendre hommage : et ce modeste prix sera le bienvenu dans cette maison d'humbles travailleurs.

En ce qui concerne les pensions ouvrières de 200 fr. de la *fondation Irma Moreau,* l'Académie peut, cette année, disposer de cinq pensions: quatre par suite de décès de titulaires : Victorine Curet pensionnée en 1902, Marie Chieusse et veuve Cavalier 1903, Mélanie Rabasse 1907 ; et une par suite de l'aliénation d'un terrain provenant du legs Moreau; ce qui porte à 21 le nombre des pensions actuelles, soit 11 dans la première catégorie et 10 dans la deuxième.

Pour la première catégorie, Pères de famille et Mère veuves, il est alloué deux pensions viagères.

L'une à la veuve **Pauline Dedieu**, née Pailhon, âgée de 43 ans, à Saint-Remy de Provence, mère de 7 enfants, dont l'aînée à 19 ans et le plus jeune 2 ans ; son mari est mort le 13 décembre 1907, laissant sans ressources sa veuve, qui jouit à Saint-Remy, de l'estime générale.

L'autre au sieur **Henri Michel**, fermier aux Milles, âgé de 42 ans,—Michel qui a 6 enfants, et qui a recueilli deux neveux orphelins, n'a que de très faibles ressources ; il a été longtemps sacristain à l'église des Milles, et n'exerce plus même ces modestes fonctions si peu rémunératrices.

Trois pensions de 200 fr. sont attribuées à la deuxième catégorie, celle des Ouvrières âgées, infirmes ou malheureuses.

La première à Mademoiselle **Madeleine Chieusse**, à Arles, âgée de 61 ans; l'Académie a donné à cette personne, infirme de naissance, dont l'état exige des soins constants, et qui est dans la misère la plue absolue, la survivance de la pension attribuée en 1903 à sa sœur Marie.

La deuxième pension a été attribué à mademoiselle **Richaud Augustine-Elisabeth**, âgée de 70 ans, habitant Aix, rue Jacques-de-la-Roque.— Ancienne modiste, elle s'est vue obligée de renoncer à son métier, pour soigner, pendant vingt ans, sa mère atteinte d'une maladie nerveuse, puis sa sœur, son frère, et elle est maintenant réduite à vivre de la charité publique.

Enfin l'Académie à distingué pour la trosième pension Irma Moreau, Mademoiselle **Mathilde Jouyne**, âgée de 53 ans, demeurant à Aix, rue Fermée.—Ouvrière depuis l'âge de 15 ans, elle a dû, au bout de peu de temps se consacrer aux soins d'une sœur frappée d'une maladie cérébrale à qui elle s'est dévouée pendant quatorze ans, soutenant toute la famille par son travail; puis sa mère, gravement malade, qu'elle soigna pendant quatre ans, sans presque prendre de repos, même la nuit; aujourd'hui, Mademoiselle Jouyne est infirme, a à peine l'usage de ses mains, et est tout à fait hors d'état de gagner sa vie.

*
* *

En terminant, nous exprimons de nouveau le regret de n'avoir pu rendre hommage à d'autres personne dont les traits de courage ou les actes de dévouement auraient mérité au moins une mention ; et surtout la tristesse que nous éprouvons de ne pouvoir soulager plus de misères, limités que nous sommes, malgré la noble générosité des testateurs qui nous ont confié le mandat d'exécuter leurs charitables intentions.

Après cette lecture le docteur Aude, président, remet aux lauréats leurs diplômes et leurs livrets en les félicitant d'avoir mérité d'être distingués par l'Académie.

A 5 h. 1[2 la séance est levée, après une journée qui marquera dans les fastes de l'Académie.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs a été décerné à cinquante lauréats de 1860 à 1908.

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1899.

1899. Mme Marie Roux, veuve Lombard, d'Aix.
1900. M. Yves Lamoureux, d'Aix.
1901. Le Comité de Sauvetage de la station de Carro, commune des Martigues.
1902. Mlle Blanche Arène, d'Aix.
1903. M. Marius Armand, à Aix.
1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey. d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent dix Lauréats de 1870 à 1908.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années

—

Liste des Lauréats

Depuis 1899.

1899. M. Natale MONTEVERDE, des Martigues.
» Mme veuve MAUNIER, de Rousset, canton de Trets.
» Mme Françoise ROCHE, veuve CLAUDE, de Meyreuil, canton de Gardanne.

1900. Les époux GALICIAN-PHILIBERT, d'Aix.
» Mme veuve GRIMAUD, d'Aix.
» Mlle MICHIELLE, à Aix.

1901. Les époux Blanc-Royère, d'Aix.
» Mlle Augustine Pelatier, de Puyloubier.
» Mlle Rose Béraud, d'Aix.

1902. Mme Nègre, sœur S[t]-Ignace, d'Aix.
» Mlle Caroline Chaussegros, d'Aix.
» Mme veuve Mathieu née Ripolet, d'Aix.

1903. Mlle Marie Chave, à Aix.
» Mlle Alexandrine Roche, à Aix.
» Les époux Rigaud, à Aix.

1904. Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix.
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.

1905. Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.

1906. Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.

1907. Mlle Julie Décory, à Aix.
» Mlle Antoinette Constant, à Aix.
» Mlle Marie Joseph, dite Marie Olive, à Aix

1908. Mlle Léoncie Arbaud, à Aix.
» Mlle Eulalie Antonietti, d'Istres.
» Les époux Barthélemy-Gilles, à Aix.

III

PRIX IRMA MOREAU

PENSIONS ANNUELLES DE 200 FRANCS

Ces prix ont été fondés en 1899, par testament de Mademoiselle Irma Moreau, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle.*

Ils sont destinés à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces prix en 1902.

—

Liste des Lauréats
des pensions ouvrières

—

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1902	1° M. Marius QUENIN, à Aix	(7 enfants)	† septem. 1905
	2° M. Eugène CASTOR, »	(5 »)	
	3° M. Jules DÉCORY, »	(5 »)	† déc. 1905
	4° M. Isidore ROCHE. »	(4 »)	† mars 1904
1903	5° M. Fidèle BONTOUX, »	(5 »)	
	6° M. Siméon FOUQUE, au Pey-Blanc,	(8 »)	
	7° M. Jean LARGUÈZE, à Aix	(4 »)	
	8° Mme veuve BARNIER née Alexis, à Luynes,	(7 »)	
1904	9° M. Charles DESPLAS, de Castres,	(6 »)	
1905	10° M. Victorin GINIEZ, à Galice.	(8 »)	
1906	11° Mme Vve Marius QUENIN	(7 »)	† mars 1907
	12° Mme Laurent Vve Jules DÉCORY	(5 »)	
1907	13° Mme veuve TEMPIER née Tardieu	(5 »)	
1908	14° Mme Pauline DEDIEU née Phaillon de S-.Remy	(7 »)	
	15° Henri MICHEL aux Milles	(6 »)	

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1902 1° Mlle Anaïs NIELLY, à Aix.
2° Mlle Victoire OLLIER, » † septem. 1903
3° Mlle Augustine CURET, » † 1908
4° Mme Elisa CARLE veuve FAUDON, »
5° Mme Augustine JOGERST, à Alger.
1903 6° Mme veuve CAVALIER née PORTE, à Aix † 1908
7° Mme veuve POURCEL née FAUQUE, à Aix
8° Mlle Marie ARNAUD, à Aix † mars 1907
9° Mme veuve BARBIER née AUBENGE, à Aix.
10° Mlle Marie CHIEUSSE, à Arles-s/-Rhône. † avril 1907
1904 11° Mlle Marie CADENEL, à Eguilles. † Juin 1906
1906 12° Mlle Angèle CADENEL à Eguilles,
13° Mlle Marie MÉOUVE, à Aix.
1907 14° Mlle Mélanie RABASSE, à Aix. † décem. 1907
1908 15° Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles,
16° Mlle Augustine-Elisabeth RICHAUD, à Aix.
17° Mlle Mathilde, JOUYNE, à Aix



BUREAU DE L'ACADÉMIE

(1907-1908)

—

Président...........	M. le Docteur AUDE.
Vice-Président......	M. le Comte de BONNECORSE.
Secrétaire perpétuel..	M. le Baron GUILLIBERT.
Secrétaires annuels..	M. Edouard AUDE.
—	M. Gustave REYNAUD.
Archiviste..........	M. le Marquis d'ILLE.
Bibliothécaire.......	M. L. de BRESC.
Trésorier...........	M. MOURAVIT.

Dans sa séance du 5 mai 1908 l'Académie a offert à son Président le docteur Aude, une médaille commémorative du Centenaire portant d'un côté les Armes de la Ville et de l'Académie d'Aix, et l'autre cette inscription :

FÊTE DU CENTENAIRE (1777 - 1808 - 1908)

A LEUR PRÉSIDENT, LE DOCTEUR AUDE,

LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

M. Soubrat, doyen des anciens Présidents, a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Veuillez me permettre, en ma qualité de doyen des anciens présidents de l'Académie, de vous dire, au nom de tous nos confrères, les souvenirs ineffaçables que nous ont laissés et les sentiments de profonde gratitude que nous ont inspirés pour vous les fêtes du Centenaire de la Reconstitution de notre Société. La célébration de cette date si mémorable pour nous tous, Aixois d'origine ou d'adoption, vous a fourni une de ces occasions que vous avez toujours recherchées, avec un zèle passionné, de prouver votre dévouement à notre Compagnie, inséparable dans votre

cœur de l'amour que vous portez à la vieille cité Provençale, votre Patrie. Et certes nos confrères furent bien inspirés le jour où ils vous appelèrent une fois de plus à les présider et vous confièrent ainsi la mission délicate de les représenter en ces circonstances exceptionnelles, de parler en leur nom aux nombreux et très distingués délégués des Sociétés savantes correspondantes de la nôtre, de rappeler, à travers une existence séculaire et qui ne fut pas sans gloire, l'œuvre scientifique et littéraire de l'Académie d'Aix et ses titres divers au respect de tous et à l'estime du monde savant.

Vous l'avez fait, Monsieur le Président, avec une dignité, un tact et une courtoisie qui n'ont surpris aucun de ceux qui vous connaissent. Je n'en veux rien dire de plus à cette heure, mais ce que je ne puis passer sous silence c'est l'œuvre magistrale par laquelle vous avez ouvert notre Séance publique, votre notice sur la vie et les travaux de Mignet.

Je ne sais ce qu'il en faut louer le plus, du sens critique si sûr et si délicat qui distingue votre discours, ou du style dont vous avez su revêtir vos appréciations et votre récit, C'est d'ailleurs avec une vérité absolue que vous avez fait revivre devant nous l'attachante et sereine physionomie de l'Historien éminent, du penseur et du sage que fut Mignet, et résumé son œuvre si considérable où se reconnait si bien le génie de la langue et de la pensée Française, tout de noblesse, de netteté, de goût et d'harmonie. Mais ce que vous seul pouviez faire, vous y avez ajouté une foule de traits du caractère et de la vie intime de celui qui vous honora d'une amitié constante et fidèle et

qui nous ont révélé un Mignet, Provençal et Aixois dans l'âme, attaché à nos souvenirs, à toutes nos traditions, et jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait annuellement se retremper dans les joies familières et les vieilles et douces relations qu'il retrouvait au pays natal.

Le nom de Mignet, celui de Thiers, presque son frère par l'esprit et par l'indissoluble affection qui les unissait, nous rappelle encore un de vos titres à notre reconnaissance. Comment oublier, en effet, les deux magnifiques dotations dont l'Académie a bénéficié dans ces dernières années, et ce que vous avez ainsi ajouté à ses titres d'honneur et à ses richesses ? Car c'est bien à vous que nous les devons, à votre sollicitude affectueuse, à votre souci constant de ce qui peut illustrer notre Compagnie et la seconder dans l'accomplissement de sa haute mission scientifique et moralisatrice.

Ne dois-je pas rappeler encore entre tant d'autres preuves que vous nous avez données de votre patriotisme et de votre amour du bien public, la part prépondérante que vous avez prise à la fondation et à l'organisation technique du Museum d'histoire naturelle, un des plus beaux fleurons de la couronne Aixoise ? L'Académie fut heureuse de s'y associer et ses Mémoires font foi de l'intérêt qu'elle y prit et de l'importance de cette œuvre qui fut encore bien la vôtre.

Je ne ferai d'ailleurs qu'exprimer le sentiment public conforme à celui de vos confrères, si j'attribue tous ces témoignages de votre généreux civisme à une influence vraiement atavique, autant qu'à votre inclination personnelle.

Le dévouement à notre Académie et à notre Cité est en effet traditionnel dans votre famille et les nouveaux et précieux exemples que vous en avez donnés n'ont fait que resserrer le lien qui nous unit depuis longtemps dans une commune reconnaissance et dans le respect dont votre nom est entouré. Vous représentez, en effet, à nos yeux la troisième génération de bienfaiteurs dont notre ville et l'Académie peuvent s'enorgueillir, et déjà la quatrième, dont il plaira à Dieu de vous laisser jouir longtemps encore avec nous, creusant et élargissant le sillon que vos pères et vous-même avez tracé, s'est acquis des titres sérieux à notre affectueuse estime par son intelligente et dévouée collaboration et par la création d'un enseignement historique et artistique, dont l'éclat n'a eu d'égal que le succès.

L'Académie n'a pas voulu que les fêtes du Centenaire de sa Reconstitution, dont le succès et l'honneur vous reviennent pour la plus large part, ne laissassent dans nos relations confraternelles d'autre trace, d'autre témoignage de notre gratitude que les remerciements que je m'estime très honoré et que je suis si heureux de vous adresser en son nom. Avec une spontanéité unanime elle a désiré qu'un souvenir personnel vous en fût offert, sous la forme d'une médaille que je suis chargé de vous remettre et que vous voudrez bien accepter avec les mêmes sentiments qui nous en ont inspiré l'idée, ceux d'une mutuelle estime et d'un absolu dévouement. La dédicace qui y est inscrite a dû affecter la forme et le laconisme du style lapidaire, mais vous saurez lire entre les lignes et vous y verrez surtout l'expression sincère de notre affectueux respect et de notre reconnaissance.

M. le chanoine Cherrier, doyen de l'Académie, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'invoquer mon titre de membre le plus ancien de notre Société, pour dire un mot de sympathique adhésion.

Je crois être l'interprète du sentiment général en affirmant l'unanimité des applaudissements aux paroles élevées et à l'acte honorifique du vétéran de la Présidence.

A M. le docteur Aude revient le mérite de la parfaite ordonnance, de la tenue distinguée, de la splendeur littéraire qui ont été les notes signalétiques du Centenaire de l'Académie d'Aix.

M. Reynaud, secrétaire, a lu, au nom du baron Guillibert, secrétaire perpétuel, ce sonnet :

Très honoré, cher Président,
Privé de me rendre en séance,
Veuillez excuser mon absence,
Mais par le cœur je suis présent.

Si jamais en plein, notre dette
Ne peut envers vous s'acquitter
Laissez-nous au moins l'exprimer :
Notre gratitude est complète.

Que ce modeste souvenir
De respect, de reconnaissance
Vous en témoigne l'assurance
Dans le présent et l'avenir.

Aix, le 5 mai 1908.

Le Secrétaire Perpétuel

Baron GUILLIBERT.

Dans la séance du 12 mai, M. le docteur Aude, président, a remercié en ces termes ses confrères de la médaille qu'ils lui avaient offerte et des paroles qui l'avaient accompagnée :

MES CHERS CONFRÈRES,

Dans notre dernière séance je n'ai pu vous exprimer toute ma gratitude pour votre indulgente bienveillance à mon égard, et vous dire combien je suis touché du précieux souvenir que vous avez voulu me laisser du Centenaire de notre Académie.

Vous avez considéré comme un service ce qui était l'accomplissement d'un devoir et vous me remerciez d'avoir accueilli, comme ils devaient l'être, les distingués délégués qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre fête.

Vous me permettrez de vous dire que chacun de vous en eût fait autant, parce que la personnalité s'efface devant la fonction et qu'il suffit d'être assis à ce fauteuil pour s'inspirer des nobles traditions de dignité, de tact et de courtoisie qui sont l'héritage de nos devanciers.

Dans une Compagnie, où la culture des lettres et des beaux-arts, le soin d'exécuter fidèlement d'hûmanitaires volontés ont constamment dominé, l'esprit se détache de toute autre préoccupation et s'identifie avec l'essence même du but à atteindre en lui empruntant une élévation qui rend facile le devoir.

De magnifiques fondations littéraires ont, dans ces derniers temps, donné à notre Compagnie un lustre dont elle s'enorgueillit à juste titre. Vous pensez que j'en ait été l'inspirateur. Mon rôle s'est borné cependant à vous les apporter au nom de ceux qui les avaient décidées. Le prix Thiers est un pieux souvenir de Mademoiselle Dosne destiné à commémorer parmi nous les premières couronnes littéraires que l'Académie a décernées à l'illustre homme d'Etat, et le prix Mignet en a été le corollaire. Le docteur Evariste Michel a voulu consacrer une fois de plus l'indissoluble union de Thiers et de Mignet, ne pas séparer leurs noms de notre souvenir, et affirmer son sincère attachement à sa ville natale. Si de très anciennes relations de famille m'ont permis d'être l'intermédiaire de Mademoiselle Dosne et de notre confrère, c'était là pour moi, une tâche toute indiquée, très agréable mais sans mérite pour le Président de l'Académie.

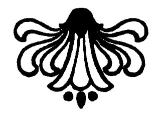
Vous en avez jugé autrement et, avec une délicatesse dont je suis fort touché vous rappelez que mes ascendants et mon fils ont contribué, autant qu'il était en leur pouvoir au bon renom de notre chère ville d'Aix et de son Académie, qui est la jalouse gardienne de ses goûts

séculaires pour les lettres, les sciences et les arts.

Aussi dois-je considérer le précieux souvenir qui me vient de vous, non comme mien seulement, mais comme un joyaux de famille que nous conserverons ainsi qu'on garde et on se transmet un titre de noblesse dans une maison.

Le doyen de l'Académie, le doyen des anciens Présidents, notre cher secrétaire perpétuel ont été vos interprètes et m'ont adressé les paroles les plus flatteuses. Je les en remercie, vous tous aussi, mes chers confrères, et croyez bien que je ne saurais oublier cette journée du 5 mai 1908 où vous m'avez grandement honoré.

Une réplique en bronze de la médaille offerte au docteur Aude a été déposée dans les Archives de l'Académie, une autre au Musée de la Ville.





ACADÉMIE D'AIX

89ME Séance Publique

26 MAI 1909



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES
D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, Rue [illegible], 20

1909

ES-LETTRES

QUE

ATRE-VINGT-
ADÉMIE D'AIX A
LA GRAND'SALLE
ROIT.

lle.
Docteur Aude,
Président de la
octeur Evariste
Académie ; les
orrespondants,

oraire Naquet ;
urs Officiers de
d, dont l'éloge

ACADÉMIE
DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

89me SÉANCE PUBLIQUE

LE MERCREDI, 26 MAI 1909, LA QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX A ÉTÉ TENUE, A QUATRE HEURES, DANS LA GRAND'SALLE DE L'UNIVERSILÉ, A LA FACULTÉ DE DROIT.

Une nombreuse assistance remplissait la salle.

Sur l'estrade, à côté du Président, M. le Docteur Aude, avaient pris place : MM. Giraud, Premier Président de la Cour d'Appel ; Cabassol, ancien maire ; le Docteur Evariste Michel, tous trois membres d'honneur de l'Académie ; les Membres titulaires, honoraires, régionaux, correspondants, présents à Aix.

Aux fauteuils : M. le Premier Président Honoraire Naquet ; M. Bry, Doyen de la Faculté de Droit ; plusieurs Officiers de la garnison ; la famille du Docteur Goyrand, dont l'éloge allait être prononcée ; divers fonctionnaires.

Dans la salle : un grand nombre de Dames, de jeunes Filles ; les familles, les amis de ceux qui étaient lauréats des Prix de Vertu et des Pensions Irma Moreau.

Le Président déclare la séance ouverte et prononce le discours suivant :

LE

DOCTEUR GOYRAND

1803 - 1866

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'Académie d'Aix a célebré, l'an dernier, le Centenaire de sa Reconstitution; elle ouvre aujourd'hui sa 89e Séance publique.

Dans ce siècle bien des discours ont été prononcés devant vos devanciers par les nôtres— Les lettres, les sciences, l'agriculture, les beaux arts ont été loués par des orateurs qui s'appelaient Portalis l'ancien, Fauris de Saint-Vincens, Charles Giraud, de Saporta, de Ribbe, de Berluc-Pérussis, de Selle.— Vouloir rééditer leurs savantes dis-

sertations serait une entreprise bien osée, et, puisque notre règlement vous impose l'audition d'un discours d'ouverture, que votre courtoisie sait toujours écouter patiemment, je me permettrai de laisser aujourd'hui de côté les lettres, les sciences, l'agriculture et les arts, pour rappeler à votre souvenir un homme dont la ville d'Aix a justement le droit d'être fière.

Elle en a ainsi compté beaucoup, notre chère ville d'Aix. — Les uns ont gagné la grande célébrité, qui franchit toutes les barrières, tels sont, pris au hasard du souvenir, Peiresc, Vauvenargues, Mirabeau, Thiers, Mignet, pour ne citer que les derniers. — D'autres, d'une valeur peut être égale, sont demeurés dans la petite patrie, renonçant de leur plein gré à l'illustration qui les attendait sur un plus grand theâtre.

Parmi eux a été le docteur Goyrand.

Vous n'avez pu le connaître, Mesdames, puisqu'il est mort il y a plus de quarante ans, mais vos mères vous ont assurément parlé de lui, comme du bon génie de la maison.

Faire revivre cet homme de bien au milieu de nous me semble une tâche qui rentre dans le cadre où il plait à l'Académie de se mouvoir.

C'est aussi l'hommage respectueux d'un élève à son premier maître, le faible tribu de recon-

naissance d'un fils envers le plus fidèle ami de son père, et son collaborateur dévoué aux affaires municipales, envers le médecin qui, pendant de longues années, ne délaissa pas le chevet du lit de sa mère.

Ni le temps, ni les circonstances, même les plus déconcertantes, ne sauraient attiédir des souvenirs pareils.

Le docteur Goyrand, (Jean - Gaspard - Blaise), est né à Aix le 14 pluviose an XI (3 février 1803); il était le fils d'Antoine Gabriel et de Marie-Victoire-Eulalie Ravanas.

Son père, notable bourgeois, émigra au commencement de la Révolution, se fixa à Florence, puis à Rome où ses goûts artistiques le décidèrent à résider. Il employa ses loisirs forcés à l'étude des grandes œuvres qui l'entouraient. Rentré à Aix, il s'adonna à la peinture, produisit un certain nombre de tableaux religieux fort remarqués, entre autres la mort de saint Joseph, conservé dans l'église du Saint-Esprit, une adoration de l'Agneau Pascal, qui, de l'église de Saint-Sauveur, fut placé dans la galerie de l'Archevêché.—On lui doit aussi une composition dont la gravure, de David, sert de frontispice allégorique à « l'*essai sur l'Histoire de Provence*, de Bouche, neveu » Elle représente la Provence couronnée, offerte à Louis XI par Palmède de

Forbin. Un amour, derrière elle, a, dans les mains, une corne d'abondance d'où sortent des céréales, des fruits, des fleurs symbolisant les richesses agricoles de la nouvelle province. Dans le fond on entrevoit la mer couverte de navires.

Un grand oncle paternel de Goyrand avait jadis occupé une place prépondérante à la Faculté de médecine d'Aix, du temps de la célèbre Université dont notre éminent et si regrétté confrère, M. le recteur Belin, a écrit l'histoire.

Après avoir fait ses études classiques au séminaire et au collège Bourbon, Goyrand fut successivement externe et interne dans les hôpitaux d'Aix, d'Arles et de Marseille. Il partit, en 1826, pour Paris, avec un de ses compatriotes, Vidal de Cassis, qui devait plus tard laisser aussi un nom distingué dans la science et publier des ouvrages classiques, avec la collaboration de Goyrand.

C'était l'époque la plus brillante de l'enseignement de Dupuytren. Les deux jeunes Provençaux s'attachèrent au service de l'illustre maître de l'Hôtel-Dieu, furent ses élèves les plus assidus, les plus enthousiastes.

Dans la foule des étudiants qui suivaient les visites et la clinique de Dupuytren, Goyrand se

lia avec Velpeau, Malgaigne, Denonvilliers, Nélaton, et d'autres futurs maitres. Avec Vidal de Cassis il collabora au célèbre journal fondé par Fabre. *La Clinique des Hôpitaux de la Ville*, y rendant compte des leçons entendues, des opérations pratiquées sous ses yeux.

Après deux années d'aussi fructueuses études, Goyrand fut reçu docteur, à Paris, en 1828. Sa thèse avait pour sujet *La Cystotomie-suspubienne*. Il fit plus tard, sur la même question, de savantes communications à l'Académie de Médecine.

De retour à Aix il concourut pour l'emploi de chef interne et fut nommé, le 1er octobre 1828, malgré le nombre et la valeur des concurrents. Il remplit ces fonctions pendant six années, devint médecin en chef et, en 1837, chirurgien en chef des hôpitaux, au moment de la retraite du docteur Guiran, son beau frère. En 1865, une année avant sa mort, la maladie obligea Goyrand à délaisser pour toujours un poste qu'il occupait depuis trente ans, où ses travaux lui avaient valu le nom de chirurgien d'Aix.

Cet hôpital d'Aix avait alors une importance aujourd'hui diminuée. Outre les malades de la ville, les services des enfants et des vieillards recueillis dans la maison, la maternité, le dispensaire, il recevait, de toutes les communes voisines, les blessés et les cas chirurgicaux qui,

faute de médecin ou de ressources, ne trouvaient pas chez eux les soins nécessaires: c'était un hôpital régional; les salles en étaient toujours encombrées, et de plus le service militaire était aussi confié aux médecins de l'établissement.

Le champ d'observation était donc considérable. Goyrand y rencontra les cas les plus variés, les plus difficiles, ceux où la perspicacité du chirurgien peut sauver bien des existences. Sa valeur scientifique, acquise par le travail, basée sur des connaissances très exactes de l'anatomie normale et pathologique, lui donnaient une grande supériorité. Il avait de plus ce tact professionnel qui rend le diagnostic prompt et sûr. Comme l'a dit le docteur Payan, une étincelle de ce génie qui crée et perfectionne inspira à Goyrand des aperçus nouveaux et des procédés opératoires auxquels son nom est désormais attaché. Son esprit, fécond en ressources, possédait ce jugement droit, cette honnêteté de l'homme qui sait toujours placer l'intérêt du malade au-dessus du souci de sa réputation. Il savait que les efforts du vrai clinicien doivent tendre sans cesse vers la conservation, aussi ne se décidait-il pour l'opération qu'après en avoir consciencieusement discuté la nécessité.

La finesse de son examen, l'exactitude de ses appréciations, l'assurance de ses manœuvres,

firent de Goyrand un opérateur prudent, hardi, ingénieux, sûr de sa main qui ignora toujours les aventures périlleuses de l'imprévu et de la maladresse. Sa maîtrise s'affirmait surtout dans ces cas inextricables, où les complications masquent la maladie principale. Par le raisonnement il restituait à chaque symptôme sa valeur propre, et par de savantes déductions, il dégageait le diagnostic des difficultés qui l'obscurcissaient.

Un hommage bien flatteur lui fut rendu par Sichel, célèbre oculiste de Paris. La femme d'un haut magistrat de notre ville, atteinte de cataracte, se rendit à Paris pour se confier aux soins de Sichel. L'éminent praticien, sachant d'où venait cette malade, refusa de l'opérer, lui disant : « Quand on a, à Aix, un chirurgien tel que Goyrand, on ne vient pas à Paris ; rentrez chez vous, il vous opèrera ». La malade suivit ce conseil et Goyrand lui rendit la vue.

Son œuvre chirurgicale est considérable. Eparse dans les Mémoires de l'Académie de Médecine, ceux de la Société de Chirurgie, disséminée dans un grand nombre de recueils périodiques, ou inédite, elle forme un ensemble que son neveu et son gendre, le regretté docteur Silbert, a pieusement réuni dans un volume publié en 1870. Il a pour titre : « Clinique chirurgicale du docteur Goyrand, d'Aix ».

J'ouvrirai discrètement ce livre à votre intention, ne voulant pas vous fatiguer d'expressions techniques, de phrases hérissées de mots abstraits, dont le sens n'est connu que des seuls initiés. Une causerie médicale ne déplaît cependant pas aux gens du monde, désireux de connaître les progrès de la science humanitaire par excellence, heureux de n'être atteints d'aucune des infirmités dont le tableau est mis sous leurs yeux.

A présent chaque partie de notre être, fût-elle la plus minime, a ses médecins et ses chirurgiens attitrés. Les spécialistes se disputent le nez, les yeux, les oreilles, les membres, tous les organes, et malheur au confrère qui marche dans les platebandes du voisin. Cette division du travail, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, a pour résultat de concentrer toutes les études d'un médecin sur un seul sujet, de le rendre par suite plus apte à le bien connaître, et plus efficacement secourable au malade.

Mais, à l'époque de Goyrand, Paris seul possédait des spécialistes ; le médecin de province était obligé de pratiquer la médecine dite générale, celle qui s'occupe de tous les cas, sans exception.

La *clinique* de Goyrand en est la preuve. Les observations, les méthodes, les procédés qu'il a modifiés ou créés s'adressent à tous les organes à toutes les régions. Connaissant les travaux de ses

devanciers il suppléait à leur insuffisance et sou mettait ensuite à l'Académie de Médecine, à la Société de Chirurgie les moyens employés et le résultat obtenu.

Les fractures, les luxations, la rétraction permanente des doigts, les corps étrangers articulaires, les déplacements internes, les néoformations furent l'objet de mémoires qni fixèrent sur Goyrand l'attention des Corps Savants et le placèrent à côté de Velpeau, de Malgaigne, de Nélaton, les grands chirurgiens de l'époque. Chaque fois que Goyrand paraissait à l'Académie de Médecine, son ami Velpeau ne manquait pas de lui dire : « Votre place est ici, venez à Paris, vous serez un des premiers parmi nous ». Et Goyrand restait à Aix.

Un de ses mémoires produisit, lors de son apparition, un vif intérêt. Il introduisait dans la science la méthode des incisions sous cutanées, rendant exemptes de tout danger les opérations qui, pratiquées au dessus des téguments, étaient souvent mortelles avant la découverte de l'antisepsie.

L'éminent professeur de Lyon, Bonnet, dans son traité des maladies des articulations, s'exprime ainsi ; « Nous avons à signaler les travaux si re-
» marquables du docteur Goyrand, d'Aix.—C'est à
» lui qu'est dû le traitement des hydarthroses par
» la méthode sous-cutanée, traitement ingénieux
» qui n'expose à aucune suite fâcheuse.—On lui

» doit aussi l'extraction des corps étrangers, une » application nouvelle des principes généraux de » la méthode sous-cutanée ». A dix ans de là le docteur Chassaignac, publiant un travail sur la même question, établissait l'excellence de la méthode proposée avec tant de succès par le chirurgien d'Aix. Enfin, Ollier, de Lyon, donne le titre de méthode de choix pour l'extraction des corps étrangers articulaires, à celle qui a été préconisée par Goyrand, parce que, dit-il, elle est la plus rationnelle.

De telles appréciations, formulées par les sommités chirurgicales, sont tout à l'honneur de notre compatriote.

Le collodion, découvert, en 1845, par Mainard, de Boston, fut longtemps encore ignoré comme agent de réunion des plaies. C'est Goyrand qui l'employa le premier pour certaines blessures nécessitant avant lui la suture sanglante ; il la remplaça par cette suture sèche qui ne provoque aucune douleur. Son procédé fut immédiatement adopté par les chirurgiens.

Goyrand suivait un jour la clinique de Velpeau, à la Charité. Le professeur exécuta plusieurs opérations. Il restait un homme affecté de cataracte double. Velpeau opère l'œil droit et confie le gauche à Goyrand, en lui demandant d'appliquer le procédé qui lui était personnel. Devant une nom-

breuse assistance Goyrand décrivit d'abord tous les temps de l'opération et pratiqua ensuite, séance tenante, l'extraction du cristallin.

Si je ne craignais de vous faire frissonner, Mesdames, je vous parlerais encore d'une foule d'opérations qui accrurent la réputation de Goyrand. Le docteur Silbert a publié 75 observations inédites du chirurgien d'Aix, relatives à ces déplacements internes, étranglements viscéraux qui se produisent subitement, menaçant à très bref délai la vie du malade. Il faut agir vite, avec résolution et grande prudence. Goyrand y excella, instituant, suivant les cas, de nouveaux procédés devenus désormais classiques.

Il professait une grande admiration pour Franco, célèbre lithotomiste provençal du XVIe siècle. Franco avait substitué aux appareils usités avant lui une méthode que Goyrand fit revivre, après trois cents ans d'oubli, et dont il se servit chaque fois qu'il en eut l'occasion.

Si les travaux de Goyrand lui ont valu une grande notoriété scientifique, ils attirèrent au praticien l'absolue confiance de ses concitoyens. Formé à cette école du chef internat, malheureusement supprimée, qui, de tout temps, a donné à la ville d'Aix d'éminents médecins, Goyrand vit, de bonne heure, une nombreuse clientèle se grouper autour de lui.

D'un commerce facile, agréable, sympathique à tous par sa correction, son éducation, sa bienveillance, surtout par sa patience, sa bonté envers les malades, il était véritablement ce médecin de la famille qui en devient l'ami, le consolateur, et souvent le conseil. Il proportionnait ses soins, non d'après la fortune, mais en raison de la gravité du mal. Très occupé en ville, souvent appelé dans un rayon étendu, il avait encore le temps de remplir ses devoirs de société, de fréquenter le théâtre, qu'il aimait, et prenait sur son sommeil pour rédiger les observations recueillies dans la journée.

Doué d'un esprit fin, légèrement teinté de malice, il avait le trait facile et le décochait volontiers sur les malades, qui ne le sont pas, et assaillent le médecin, nuit et jour, partout. On attribue à Goyrand une anecdote bien dans son caractère. Une de ses clientes qui, ayant franchi l'âge canonique, s'était adonnée aux pratiques de la dévotion, ne manquait jamais, lorsqu'elle rencontrait Goyrand, de l'arrêter pour lui renouveler mystérieusement le tableau de souffrances imaginaires et lui demander la consultation de la rue, chère à certains clients. Le médecin usa longtemps de patience, mais un dimanche, rencontré sur la place des Prêcheurs, au moment où de nombreux fidèles sortaient de l'église, il écouta les doléances habituelles et, lorsque l'importune l'eût quitté, Goyrand la

rappela par son nom et lui dit, à très haute voix : « Mademoiselle, chaque matin, n'oubliez pas de prendre un.... ». Molière, dans *Le Malade Imaginaire,* a dit, en latin, ce que Goyrand conseilla en français ; et cependant, malgré cette autorité, je n'aurais pas osé vous mettre ainsi sur la voie de cette intime prescription, si les Académies de province ne pouvaient s'appuyer sur un exemple récent donné par leur illustre aînée, l'Académie Française. Sous la coupole de l'Institut, Jean Richepin, nouvellement élu, n'a pas craint de parler *de la muse un peu trop fortement en gueule.*

La cliente de Goyrand se perdit dans la foule et fut pour toujours guérie de sa manie, de ses maux sans doute aussi.

Divulguer un pareil mode de traitement n'est pas manquer au secret professionnel et mes confrères ne m'en voudront pas d'entrouvir le formulaire dont ils usent parfois envers des clients trop exigeants.

Aix a conservé le souvenir du dévouement de Goyrand pendant les épidémies de choléra qui s'abattirent sur la ville en 1835, 1837, 1854. Vidal, de Cassis, le docteur Pécoul, un Aixois dont le fils est un généreux Mécène pour nôtre bibliothèque et nos musées, vinrent spontanément offrir leurs services à la municipalité, dans la terrible épidémie de 1835 et se joignirent à Goyrand, aux autres

médecins d'Aix, pour combattre le fléau. A peine terminée à Aix l'épidémie éclata avec violence à Lourmarin où Goyrand se rendit et demeura jusqu'au dernier cas.

Très récemment, un journal d'Aix évoquait la mémoire du docteur Goyrand : « A une époque de calamité, disait-il, Goyrand avait l'œil sur tout ; grands et petits étaient l'objet de sa sollicitude, mais il était surtout bon pour les pauvres et les déshérités. C'était, en un mot, le type du philanthrope. Il savait deviner les misères et les soulager avec le tact de l'homme délicat et discret. Si le salaire de l'ouvrier n'était pas suffisant pour nourrir la famille, il le complétait de son mieux. La Ville s'est honorée en donnant le nom de Goyrand à la rue voisine de la maison qu'il habitait ».

Goyrand prit aussi part aux affaires de sa ville natale. Nommé quatre fois adjoint, de 1838 à 1848, il apporta dans ces fonctions la même conscience qu'il mettait à l'exercice de sa profession. Nos édiles étaient alors un notaire, un médecin et un ancien pharmacien des armées du premier Empire : et l'on disait plaisamment que la Mairie se rencontrait parfois auprès d'un malade, chacun de ses membres remplissant son ministère. Dans les discussions relatives à l'hygiène, à la santé publique, Goyrand intervenait avec sa compétence et son

opinion, fort écoutée, était toujours suivie. Il était ainsi utile à la généralité, comme il l'était à tous en particulier.

Médecin inspecteur des eaux thermales, il fit adopter plusieurs améliorations utiles aux malades et favorables à l'établissement. A cette époque parut le guide pratique des eaux minérales du docteur Constantin James. L'auteur, à l'article des bains Sextius, disait : « Aix est aujourd'hui plus célèbre par ses huiles que par ses eaux ». Goyrand écrivit au docteur Constantin James, lui donnant toutes les raisons de composition chimique qui rendaient nos eaux très efficaces dans certaines maladies, et l'auteur, convaincu, promit de supprimer la phrase humoristique, des éditions suivantes.

Pendant plus de quinze années Goyrand fut vice-président de la Commission du Musée et de l'école de dessin. Très éclairé sur les questions d'art, très connaisseur, il était, en quelque sorte le trait d'union entre son père, artiste de talent, possesseur d'un cabinet réputé, et José Silbert, son petit-fils, dont le mérite de peintre est si justement apprécié. C'est surtout par le goût des beaux arts que se manifeste l'atavisme.

Les distinctions honorifiques ne tardèrent pas à consacrer la réputation du docteur Goyrand. Dès 1834, l'Académie de Médecine l'avait élu membre correspondant. En 1862 elle se l'attacha plus étroi-

tement par le titre d'Associé National attribué, en France, à dix médecins seulement. A l'élection, Goyrand réunit 44 suffrages. Ses concurrents étaient deux personnalités bien connues, Mirault, d'Angers, et Stolz, professeur à la Faculté de Strasbourg. Membre correspondant de la Société de Chirurgie, des Sociétés de Médecine de Lyon, Marseille, Poitiers, honoré d'une médaille d'argent après le choléra de 1835, d'une médaille d'or après l'épidémie de 1854, il ne manqua à Goyrand qu'une distinction nationale, celle de la Légion d'Honneur qu'il avait cependant bien méritée, a dit le docteur Payan, sur sa tombe, « par » quarante années d'hôpital, en combattant trois » épidémies, portant haut et dignement le titre » de chirurgien, en publiant d'importants travaux » qui l'ont classé parmi les illustrations chirur- » gicales de son époque ».

Ses concitoyens l'ont grandement consolé de cet oubli des pouvoirs publics, par leur affection, de son vivant, la respectueuse déférence dont ils entourent encore son nom. Les qualités qui le distinguèrent, les services qu'il a rendus à la science et à l'humanité ont fait de lui une personnalité dont l'empreinte est a jamais marquée dans l'histoire de la Ville d'Aix.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

RAMBOT, REYNIER & HENRIETTE RAYON

ET LES

Pensions Ouvrières IRMA MOREAU

PAR

M. JAUFFRET, avocat à la Cour

MESDAMES,

MESSIEURS,

C'est à propos de gens simplement vertueux que je viens m'excuser de retenir quelques instants encore votre attention bienveillante ; et vous excuserez sans doute mon indiscrétion en pensant que ces prix distribués nous en serons quittes avec la vertu jusqu'à l'année prochaine.

Ce qui frappe — et ce qui me ravit — dans l'examen des dossiers que l'Académie a chargé son rapporteur de vous présenter, c'est l'absence d'héroïsme. La vertu héroïque est à la portée de trop de gens. Sacrifier sa vie devant un peuple assemblé, au milieu des applaudissements d'une foule, c'est après tout facile. Ce qui me touche

davantage c'est le devoir — le vulgaire devoir — obscurément rempli ; c'est le dévouement continué dans l'ombre, pendant des mois et des années, sans attirer l'attention de personne. Ah ! qui pourra célébrer assez haut la vertu modeste, humble, ignorée des autres comme elle s'ignore elle-même, la vertu dont on ne parle pas, qu'on ne voit pas, dont on serait tenté parfois de nier l'existence. C'est elle cependant qui soutient encore notre édifice social si chancelant, c'est elle qui permet à notre vieille civilisation de se survivre, en attendant bien entendu que l'ère nouvelle, prédite par nos modernes prophètes, assure le bonheur du genre humain, en le libérant de l'esprit de charité et de sacrifice, legs d'un passé rétrograde à jamais aboli.

*
* *

Originaire de l'Ardèche, **Marie Rivière** arrive à Aix à l'âge de 17 ans, et entre au service d'une famille dont le chef occupe un emploi lucratif dans notre ville. Mais l'infortune s'abat sur lui, et quand il meurt, quatre ans après, sa veuve se trouve aux prises avec une situation extrêmement obérée. Bien que déjà âgée, il lui faut demander au travail ses ressources. Pas un seul instant Marie Rivière ne songe à l'abandonner. Tandis que sa maîtresse s'en va donner des leçons de musique, elle continue à s'occuper des soins du ménage avec le même

zèle que par le passé. Il n'y a de changé que ses gages, qu'elle ne reçoit plus. Sa maîtresse, atteinte d'infirmités, clouée chez elle par la maladie, ne peut bientôt plus travailler. Marie ne se déconcerte pas pour si peu. Dès qu'elle a donné, le matin, à sa maîtresse, les soins indispensables, elle va au dehors travailler pendant quelques heures, et c'est avec son modeste salaire qu'elle subvient, à elle seule, aux besoins du ménage. Trois fois, sa maîtresse, qui a aujourd'hui plus de 80 ans, est sur le point de mourir et est administrée ; trois fois, par ses soins vraiment filiaux, Marie l'arrache à la mort. Et ce dévouement si merveilleusement désintéressé dure depuis trente ans ! Les voisins qui la voient à l'œuvre, toujours inlassable, toujours souriante, toujours modeste, s'aperçoivent un beau jour que cette femme est tout simplement admirable. Ils en avisent l'Académie qui, à l'unanimité, attribue à Marie Rivière le prix Rambot de 545 fr.

* *
*

Le prix Reynier de 1.000 francs est divisible.

C'est la Muse elle-même qui est venue solliciter l'Académie en faveur de Mademoiselle **Clémence Thomas,** mais pour nous amener à lui attribuer une part du prix Reynier, le jeune poète anonyme qui nous a adressé ses vers n'a pas eu à recourir à la moindre fiction : la réalité et la vérité lui ont suffi.

Aussi, comme il nous le demande, nous lui pardonnons de grand cœur

.... d'être assez téméraire,
Pour ne point employer les formes ordinaires,
Pour laisser de côté tous les chemins ouverts,
En suivant aujourd'hui le doux sentier des vers.

Permettez-moi de vous dire, en simple prose, que Clémence Thomas n'ayant cependant que son travail pour vivre a recueilli trois orphelins qu'elle nourrit, soigne et élève ; que cela ne suffit pas à sa soif de dévouement ; qu'elle a toute sa vie su prendre sur son repos pour s'en aller, sa journée finie, prodiguer ses soins à des malades indigents. Plusieurs docteurs nous ont indiqué l'avoir vue bien des fois au chevet de malades abandonnés de tous, atteints d'affections contagieuses ou de plaies répugnantes. C'est une admirable sœur de charité, dit l'un d'eux. Et notre poète d'ajouter :

Avec les malheureux elle partage un pain
Péniblement gagné du travail de sa main,
Car pour les secourir elle n'a, pauvre fille,
Que son grand dévouement et sa petite aiguille !

Hélas ! sa petite aiguille va être condamnée au repos, pour la première fois. Atteinte d'une maladie d'yeux, percluse de rhumatismes, Clémence Thomas ne peut presque plus travailler.

La Commission l'avait proposée au choix de l'Académie pour une somme de 400 francs à pren-

dre sur le prix Reynier, quand elle s'est aperçue que Clémence Thomas avait déjà obtenu, en 1893, une part du prix Reynier, notamment pour avoir recueilli trois orphelins. Renseignements pris, les actes de dévouement, retenus en 1909, n'étaient pas les mêmes que ceux récompensés en 1893. Il s'agissait de trois autres orphelins, les enfants précisément de l'un de ceux visés en 1893. Touchée de cette constance dans le dévouement, l'Académie a tenu à confirmer le choix de sa Commission, et à récompenser ainsi, de façon exceptionnelle, cette récidive tenace dans le bien.

*
* *

Mademoiselle **Marguerite Lèze** est digne en tous points de prendre place aux côtés de Clémence Thomas, dans l'attribution du prix Reynier : même abnégation, même désintéressement.

Au chevet d'un malade soigné par pur dévouement, elle contracte la variole qui la tient trois mois au lit et lui fait perdre un œil. A peine rétablie, il lui faut se consacrer toute entière aux soins de sa mère, que la paralysie vient d'atteindre. Aigrie par la souffrance et affaiblie par l'âge, la malade méconnaît ce dévouement de chaque minute, et se montre envers sa fille d'une dureté incroyable. Marguerite n'a pas un moment d'impatience, sa douceur est inaltérable ; elle fait l'admiration de tous. Entrée à l'hôpital d'Aix, elle est

chargée de donner des soins aux petits garçons de la Charité ; ceux-ci savent bien vide reconnaître le dévouement et l'affection qu'elle leur prodigue : ils ne l'appellent plus que *notre bonne Marguerite*. Le personnel de l'Hôpital a tenu à apporter son témoignage en faveur de Marguerite Lèze, et l'Académie s'est empressée de ratifier l'appréciation de juges aussi compétents en matière de dévouement. Elle accorde à Mademoiselle Lèze une part de 300 francs du prix Reynier.

Ce sont les pauvres secourus par Madame **veuve Deluy,** les malades soignés par elle qui sont venus la *dénoncer* à l'Académie. Comme elle est touchante cette requête où d'une main malhabile ces braves gens ont tenu à affirmer leur reconnaissance attendrie : « Je certifie que Madame Deluy « a soigné ma pauvre sœur Marie de la petite vé- « role, et mon frère Louis d'une longue maladie, « sans vouloir accepter aucun salaire ». Des formules analogues couvrent deux ou trois pages. Une enquête minutieuse en a confirmé la véracité. Faut-il ajouter que Madame Deluy qui s'est ainsi dépensée sans compter était restée veuve, jeune encore, avec cinq enfants en bas-âge, et que c'est tout en s'occupant activement de sa famillle, qu'elle a su multiplier ses actes de dévouement. Pour la

troisième part du prix Reynier, 300 francs, l'Académie ne pouvait, je crois, faire un meilleur choix.

*
* *

L'Académie disposait, cette année, de deux des pensions viagères de 200 francs, créées par Mademoiselle Irma Moreau.

La première, destinée à une ancienne ouvrière âgée et nécessiteuse, a été attribuée à Mademoiselle **Boyer.**

Née à Aix en 1833, Mademoiselle Boyer ne nous donne pas seulement un exemple bon à suivre, celui de la longévité ; elle a derrière elle tout un passé de travail et de probité. Grâce à Mademoiselle Irma Moreau, elle pourra achever ses jours libérée sinon de la pauvreté, au moins de la misère.

Quant à la deuxième pension, c'est à une veuve, mère d'au moins deux enfants qu'elle revenait.

Madame **veuve Aurran** remplit doublement cette condition : elle est restée veuve et sans ressources avec quatre enfants. Elle aurait pu, comme bien d'autres, se décharger de ses obligations sur des institutions charitables. Elle a voulu remplir son devoir dans son intégralité, et ne demander qu'à son travail opiniâtre le moyen de nourrir et d'élever tous ses enfants. Le dévouement maternel n'a pas à être récompensé, mais l'attribution d'une

pension allègera un peu, pour cette digne femme, la lourde tâche qu'elle remplit avec tant de courage.

PRIX HENRIETTE RAYON

Un devoir particulièrement agréable incombe, cette année, au rapporteur des Prix de Vertu. C'est celui de rendre un public hommage à la mémoire d'une nouvelle bienfaitrice, qui a honoré l'Académie de sa confiance. Par son testament, en date du 29 décembre 1906, Mademoiselle Henriette Rayon, ancienne modiste à Aix, a légué à l'Académie une somme de 10.000 francs, pour fonder un prix de vertu, et c'est, cette année, pour la première fois, que ce prix va être distribué.

Mademoiselle Rayon était l'aînée de onze enfants. — Elle songeait à se faire religieuse de Saint-Vincent de Paul, quand la mort de ses parents lui créa de nouveaux devoirs auxquels elle sacrifia sans hésiter ses aspirations les plus intimes. Elle se consacre aux soins de ses frères et sœurs, les élève, les établit. C'est sur les pauvres, ensuite, qu'elle étend son dévouement. Toutes les bonnes œuvres l'attirent. Excellente musicienne, elle dirige pendant 25 ans les choristes de Saint-Jean de

Malte. Il y a quelques années, elle recueillit un petit héritage. Elle ne modifia en rien son genre de vie, et les pauvres seuls s'aperçurent de son changement de situation. Elle a voulu même après sa mort continuer à faire le bien, et elle a chargé l'Académie, qui lui en témoigne sa reconnaissance, d'exécuter ses intentions libérales.

Aux termes de son testament, Mademoiselle Rayon indique que les intérêts de la somme léguée devront, chaque année, être attribués à une jeune fille *dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Il faut croire que les jeunes filles d'Aix joignent à toutes leurs vertus une modestie farouche. Le bureau de l'Académie a eu beau écarquiller les yeux, il n'a pu *distinguer* qu'une seule concurrente. En serons-nous réduits à faire de la réclame autour de nos prix de vertu, et à publier à son de trompe que l'Académie demande des jeunes filles vertueuses ?

Espérons que cette triste extrémité nous sera épargnée, et que, dès l'an prochain, le Prix Rayon, mieux connu du public, sera aussi chaudement recherché que les Prix Reynier et Rambot.

Je me hâte d'ajouter que Mademoiselle **Herminie Callier**, à qui l'Académie attribue le Prix Rayon de 275 francs, ne doit nullement son succès à

cette circonstance qu'elle a été l'unique concurrente. Ses mérites lui auraient assuré le prix, même si plusieurs jeunes filles étaient venues le lui disputer. Restée orpheline de bonne heure, elle a élevé ses deux frères, puis s'est consacrée à soigner avec un dévouement parfait deux parentes, sœurs de sa mère, qui fort âgées et malades, ne subsistent que grâce aux produits de son travail. C'est assurément remplir pleinement les intentions de Mademoiselle Rayon que d'attribuer à Mademoiselle Callier un prix destiné à récompenser avant tout la vertu dont Mademoiselle Rayon a donné un si noble exemple : le dévouement à la famille.



On a lu :

1° **A l'Académie**, poésie, par M. le Premier Président GIRAUD, Membre d'Honneur ;

2° **Une Reine d'Espagne au XVIIIme Siècle**, par M. A. BOURGUET, Vice-Président ;

3° **A Miréio**, sonnet provençal, par le baron H. GUILLIBERT, Secrétaire-Perpétuel.

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs a été décerné à cinquante et un lauréats de 1860 à 1909.

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1900.

1900. M. Yves LAMOUREUX, d'Aix.
1901. Le Comité de Sauvetage de la station de Carro, commune des Martigues.
1902. Mlle Blanche ARÈNE, d'Aix.
1903. M. Marius ARMAND, à Aix.
1904. M. Mathieu JEAUFFRET, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François REMUSAT, d'Aix.
1906. Mlle Victoria REY. d'Aix.
1907. Mlle Ermance MÉGY, d'Aix.
1908. M. Marius DAGARD, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent treize Lauréats de 1870 à 1909.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins; voici celle des dix dernières années

—

Liste des Lauréats

Depuis 1900.

1900. Les époux GALICIAN-PHILIBERT, d'Aix.
» Mme veuve GRIMAUD, d'Aix.
» Mlle MICHELLE, à Aix.
1901. Les époux BLANC-ROYÈRE, d'Aix.
» Mlle Augustine PELATIER, de Puyloubier.
» Mlle Rose BÉRAUD, d'Aix.
1902. Mme NÈGRE, sœur St-IGNACE, d'Aix.
» Mlle Caroline CHAUSSEGROS, d'Aix.
» Mme veuve MATHIEU née RIPOLET, d'Aix.

1903. Mlle Marie Chave, à Aix.
» Mlle Alexandrine Roche, à Aix.
» Les époux Rigaud, à Aix.

1904. Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix.
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.

1905. Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.

1906. Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.

1907. Mlle Julie Décory, à Aix.
» Mlle Antoinette Constant, à Aix.
» Mlle Marie Joseph, dite Marie Olive, à Aix.

1908. Mlle Léoncie Arbaud, à Aix.
» Mlle Eulalie Antonietti, d'Istres.
» Les époux Barthélemy-Gilles, à Aix.

1909. Mlle Clémence Thomas, à Aix.
» Mlle Marguerite Lèze, à Aix.
» Mme veuve Deluy, à Aix.

III

PRIX IRMA MOREAU

PENSIONS ANNUELLES DE 200 FRANCS

Ces prix ont été fondés en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle.*

Ils sont destinés à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces prix en 1902.

Liste des Lauréats
des pensions ouvrières

—

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1902	1°	M. Marius QUENIN, à Aix	(7 enfants)	† septem. 1905
	2°	M. Eugène CASTOR, »	(5 »)	
	3°	M. Jules DÉCORY, »	(5 »)	† déc. 1905
	4°	M. Isidore ROCHE. »	(4 »)	† mars 1904
1903	5°	M. Fidèle BONTOUX, »	(5 »)	
	6°	M. Siméon FOUQUE, au Pey-Blanc,	(8 »)	
	7°	M. Jean LARGUÈZE, à Aix	(4 »)	
	8°	Mme veuve BARNIER née Alexis, à Luynes,	(7 »)	
1904	9°	M. Charles DESPLAS, de Castres,	(6 »)	
1905	10°	M. Victorin GINIEZ, à Galice.	(8 »)	
1906	11°	Mme Vve Marius QUENIN	(7 »)	† mars 1907
	12°	Mme Laurent Vve Jules DÉCORY	(5 »)	
1907	13°	Mme veuve TEMPIER née Tardieu	(5 »)	
1908	14°	Mme Pauline DEDIEU née Phaillon de S-.Remy	(7 »)	
	15°	Henri MICHEL aux Milles	(6 »)	
1909.	16°	Mme veuve AURRAN	(4 »)	

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1902 1° Mlle Anaïs NIELLY, à Aix.

2° Mlle Victoire OLLIER, » † septem. 1903

3° Mlle Augustine CURET, » † 1908

4° Mme Elisa Carle veuve FAUDON, »

5° Mme Augustine JOGERST, à Alger.

1903 6° Mme veuve CAVALIER née Porte, à Aix † 1908

7° Mme veuve POURCEL née Fauque, à Aix

8° Mlle Marie ARNAUD, à Aix † mars 1907

9° Mme veuve BARBIER née Aubenge, à Aix.

10° Mlle Marie CHIEUSSE, à Arles-s/-Rhône. † avril 1907

1904 11° Mlle Marie CADENEL, à Eguilles. † Juin 1906

1906 12° Mlle Angèle CADENEL à Eguilles,

13° Mlle Marie MÉOUVE, à Aix.

1907 14° Mlle Mélanie RABASSE, à Aix. † décem. 1907

1908 15° Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles,

16° Mlle Augustine-Elisabeth RICHAUD, à Aix.

17° Mlle Mathilde, JOUYNE, à Aix

1909 Mlle Antoinette BOYER, à Aix.



IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 a décerner ce prix

—

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie Callier, d'Aix.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

1908 - 1909

Président...........	M. le Docteur AUDE.
Vice-Président	M. Alfred BOURGUET.
Secrétaire perpétuel..	M. le Baron GUILLIBERT.
Secrétaires annnels...	M. Edouard AUDE.
—	M. Gustave REYNAUD.
Archiviste	M. le Marquis d'ILLE.
Bibliothécaire	M. Louis de BRESC.
Trésorier...........	M. MOURAVIT.



TABLEAU

des

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en août 1909)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

ARBAUD Paul , bibliophile. Associé régional le 5 janvier 1883, membre d'honneur le 30 janvier 1894. *Rue du Quatre-Septembre, 2, à Aix.*

MISTRAL Frédéric, C. ✱ ✱ ✠. Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899 ; *à Maillane (B.-du-R.)*.

CABASSOL Joseph, ancien Maire, ancien Conseiller Général, avocat à la Cour, ancien bâtonnier. 23 janvier 1906 ; *place Jeanne-d'Arc, à Aix.*

PÉCOUL Auguste, G. C. ✱, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise), et rue Boissy-d'Anglas, 12, à Paris.*

CHARLES-ROUX Jules, C. ✱, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste ✱, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris, et villa Mignet, à Aix.*

S. Exc. M. RÉVOIL Paul, C. ✱, ambassadeur de France en Espagne, 24 mars 1908 ; *à Madrid.*

LEVASSEUR Emile, G. O. ✱, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 15 décembre 1908 ; *au Collège de France, à Paris.*

GIRAUD Charles, ✱, Premier Président de la Cour d'Appel. 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

—

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Cherrier (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

Guillibert (baron) Hippolyte, ☼ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

Vidal François ✿ ☼, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes. 21 janvier 1879. *Avenue Victor-Hugo, 17.*

Mouravit Gustave ✠, président de la Chambre des notaires, 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

Marbot (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

Gantelmi d'Ille (marquis de) Charles ☼ ✠ O. ☼. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

Pontier Henry, I. P. ✿, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

Sigaud de Bresc (de) Louis, ancien conseiller général. Associé régional le 12 janvier 1885, membre titulaire le 23 janvier 1894. *Rue Sallier, 7.*

FASSIN Emile, I. P. ✿, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *Boulevard du Roi-René, 46.*

BEC (de) Albert. 1er mai 1894. *Rue Emeric-David, 34.*

TOURTOULON (baron de) Charles, I. P. ✿ G. O. ✠ C. ✵ ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

SAPORTA (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 23,* et *rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

AUDE Philippe O. ✵ ✵ ✵, médecin en chef de la marine, en retraite. 6 avril 1897. *Rue du Lycée, 1.*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour, Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

BONAFOUS Raymond I. P. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

ROLLAND Henri, I. P. ✿, chanoine titulaire de la métropole. aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901 ; *au Pont de l'Arc, près d'Aix.*

AMINARD Casimir ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du 4-Septembre, 34.*

AUDE Edouard, I. P ✿, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. ✿, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le 20 décembre 1904. *Place des Quatre-Dauphins.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

GUILLIBERT (baron) Hippolyte, ☼ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

VIDAL François ✿ ☼, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes. 21 janvier 1879. *Avenue Victor-Hugo, 17.*

MOURAVIT Gustave ✠, président de la Chambre des notaires, 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

SOUBRAT Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

GANTELMI D'ILLE (marquis de) Charles ☼ ✠ O. ☼. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. ✿, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

SIGAUD DE BRESC (de) Louis, ancien conseiller général. Associé régional le 12 janvier 1885, membre titulaire le [illegible] janvier 1894. *Rue Sallier, 7.*

ur. 24 avril 1894.

David, 34.

O. ✠ C. ✲ ancien
ines. Correspon-
e 28 mai 1895.

al le 2 février
Cardinale, 23,

la marine, en

à la Cour,
titulaire le

aculté des

étropole.
. *Rue du*

al le 10
91 ; *au*

ocats.

Mé-
laire

20

De Duranti la Calade Jérôme ✪, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Place d'Albertas, 10.*

Michel Tranquille, ✵, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du 4 Septembre.*

Jauffret Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

Reynaud Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

Vallier-Collombier Alfred ✪, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espanat.*

Audinet Eugène, I. P. ✪, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

Mougins-Roquefort (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Rue Cardinale. 17.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

PISON Alexandre ✠ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

GRANIER Désiré ✠, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

BOREL Gilles-Jacques ✠, officier en retraite, compositeur de musique. Associé régional le 12 mai 1896, membre honoraire le 10 juin 1902. *Rue Lice des Cordeliers, 15.*

VILLEVIEILLE Joseph, I. P. ✿, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

Terris (de) Jules, G. O. ✠ ✵ membre de l'Académie de Vaucluse, à Avignon. 5 janvier 1883.

Isnard, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

Mireur ✵, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard Charles ✵, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Magallon d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

Gamber (le chanoine) Stanislas ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

Collot Louis ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Collongue (d'Avon baron de), ✵ ✠ O. ✵, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

CHAILLAN (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

FERRIER Raymond, amateur d'art. Rue des Arts-et-Métiers, 2, Aix. 16 juin 1896.

TOURTOULON (baron de) marquis de BARRE, Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

TEIL (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

MAUREL (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

AUTHEMAN, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

PROU-GAILLARD ✿ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. Boulevard Montricher, 5. 3 mai 1898.

MANTEYER (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

LIEUTAUD Victor ✿, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

MULSANT Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

MUTERSE Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠ avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

GÉRIN-RICARD (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

MONCLAR (de RIPERT marquis de) François, C. ✿, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

PERRIER Emile, O. ✠ ✿ ✿, président de la Société de Statistique de Marseille. Villa du Bocage, à Mazargues. 6 janvier 1903.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✻, ancien député. Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

CLOSMADEUC (Urvoy de) Jules. Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse) 24 avril 1906.

GAFFAREL Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

VINCENS Charles, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

LA SALLE DE ROCHEMAURE (duc de) Félix, C. ✠ ✻ ✻. Château de Clavières Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

TAVERNIER Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

LEFÈVRE Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». 17, boulevard de la Liberté, Marseille. 22 décembre 1908.

BAGARRY Paul, avocat, cours Mirabeau, 4, Aix. 12 janvier 1909.

MARIÉTON Paul ✻, ancien Chancelier du Félibrige, 9, rue Richepanse, à Paris. 2 mars 1909.

BRÉMOND (l'abbé) Henri. 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

BOURGET Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général. Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Châteaularc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Aube Frédéric, au Luc (Var), membre de la Société Française d'Archéologie. Associé régional 12 janvier 1883. Correspondant 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Lombèz (Gers). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Rue Miroménil, 81, Paris. 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Villa Molitor, 26, XVIe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et Rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Planté Adrien, ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées), président de la Société des Sciences et Lettres de Pau. 14 juin 1904.

Poitevin de Maureillan (de), O. ✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullien Jules-André, colonel en retraite, rue de Boulainvilliers 63, Paris (XVIe). Titulaire le 11 décembre 1906, correspondant le 5 mai 1908.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Bougon Georges, docteur en médecine, 45, faubourg Montmartre, à Paris. 11 juin 1907.

Lacour-Gayet, professeur à l'Ecole Polytechnique. Rue Jacob, 46, Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 26, à Paris. 21 janvier 1908.

Regnier (de) Henri, homme de lettres, 14, rue de Magdebourg, à Paris (XVIe). 5 mai 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de **Monaco**. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Cazideroque, par **Tournon (Lot-et-Garonne). 19 janvier 1909.**

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université de Rome. Via Lucrezio Caro, 67. 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia, député, professeur agrégé à l'Université d'Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894,

Portal (le commandeur Emmanuel), à Palerme, et 16, Via Ludovisi, à Rome. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte) Emmanuel, général. Via della Rocca, 29, à Turin. 21 mars 1899.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Royale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 décembre 1900.

Zuccaro Louis, ancien Vice-Consul de la République Argengentine ; à Sondrio, en Valteline (Lombardie), et à Milan, rue Ciro Menotti, 17. 2 avril 1901.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Verney de la Valetta (comte) Franchi. 9 juin 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie) 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Walleskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Le présent Tableau a été arrêté en Août 1909, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président : Docteur Aude.

Le Secrétaire Perpétuel : Baron Guillibert.

LISTE

DES

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville (Somme)	Société d'émulation.
Agen (Lot-et-Garonne)	Société d'agriculture, sciences et arts.
Aix	Annales de la société d'études provençales.
(B.-du-R.)	Société historique de Provence.
—	Université d'Aix-Marseille.
Alais (Gard)	Société scientifique et littéraire.
Alençon (Orne)	Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens (Somme)	Société des antiquaires de Picardie.
—	Académie des sciences, lettres et arts.
Angers.	Société d'agriculture, sciences et arts.
(Maine-et-Loire)	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
Arras (Pas-de-Calais)	Académie des sciences, lettres et arts.
Avignon (Vaucluse)	Académie de Vaucluse.
Bar-le-Duc (Meuse)	Société des lettres, sciences et arts.
Bayonne (B.-Pyrénées)	Société des sciences et arts.
Besançon (Doubs)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Béziers (Hérault)	Société archéologique, scientifique et littérᵉ
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Bordeaux (Gironde)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. (Pas-de-Calais)	Société académique.
Bourg (Ain)	Société historique et littéraire de l'Ain.
Brest (Finistère)	Société académique.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement.
Caen (Calvados)	Académie des sciences, arts et belles-lettres

Caen (Calvados)	Congrès archéologique de France.
—	Société linnéenne de Normandie.
—	Société des beaux-arts.
Cahors (Lot)	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cambrai (Nord)	Société d'émulation.
Carpentras (Vaucluse)	Commission de la bibliothèque.
Châlons-sur-Marne (Marne)	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry (Savoie)	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chartres (Eure-et-Loir)	Comice agricole.
Cherbourg (Manche)	Société nationale académique.
Constantine (Algérie)	Société archéologique du département.
Digne. (Basses-Alpes)	Société scientifique, littéraire et artistique des Basses-Alpes.
Dijon (Côte-d'Or)	Académie des sciences, arts et belles-lettres
—	Commission archéologique.
Douai (Nord)	Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan (Var)	Société d'études scientifiques et archéologiq.
Dunkerque (Nord)	Société dunkerquoise pour l'encouragement sciences, des lettres et des arts.
Forcalquier. (Basses-Alpes)	Athénée littéraire, scientifique et artistique.
	Bibliothèque de Berluc-Perussis.
Gap (Hautes-Alpes)	Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble (Isère)	Académie delphinale.
—	Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
Hippone (Bône) Algérie	Académie.
Le Hâvre (Seine-Inf.)	Société nationale hâvraise d'études diverses.
—	Société des sciences et arts, agricole et horticole.
Limoges (Hte-Vienne)	Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier, Jura	Société d'émulation du Jura.
Lyon (Rhône)	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société littéraire, historique et archéologique.

Lyon (*Rhône*)	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
—	Société botanique.
Le Mans (*Sarthe*)	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
(*Bouches-du-Rhône*)	Société de statistique.
—	Société de géographie.
—	Société de médecine.
—	Société departementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
—	Société d'horticulture.
—	Société botanique et horticole de Provence.
Mende (*Lozère*)	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
Montauban (*Tarn-et-Garonne*)	Société d'agriculture du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard (*Doubs*)	Société d'émulation.
Montbrison (*Loire*)	La Diana.
Montpellier (*Hérault*)	Académie des sciences et lettres.
—	Société pour l'étude des langues romanes.
—	Société archeologique.
Nancy (*Meurthe-et-Moselle*)	Académie de Stanislas.
Nantes. (*Loire-Inférieure*)	Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
—	Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nice (*Alpes-Maritimes*)	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
—	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
Nimes (*Gard*)	Académie.
—	Société d'étude des sciences naturelles.
Niort (*Deux-Sèvres*)	Société centrale d'agricult. des Deux-Sèvres.
Paris (*Seine*)	Faculté des sciences.
—	Association philotechnique.
—	Société nationale d'encouragement au bien.
—	Société française de numismatique et d'archéologie.
—	Société philomatique.

Paris (*Seine*)	Société ethnographique.
—	Société de secours des amis des sciences.
—	Société de biologie.
—	Société de médecine légale.
—	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société centrale d'agriculture de France.
—	Société zoologique de France.
—	Société protectrice des animaux.
—	Musée Guimet.
Pau (*Basses-Pyrénées*)	Société des sciences, lettres et arts.
Perpignan (*Pyrénées-Orientales*)	Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers (*Vienne*)	Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
—	Société des antiquaires de l'Ouest
Quimper (*Finistère*)	Société archéologique du Finistère.
Reims (*Marne*)	Académie nationale.
Rennes (*Ille-et-Vilaine*,	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
La Rochelle (*Charente-Inférieure*)	Académie des lettres, sciences et arts.
Rodez (*Aveyron*)	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron
Rouen, (*Seine-Inf*.)	Académie des sciences, belles-lettres et arts
—	Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.
St-Dizier (*Hte-Marne*)	Société des sciences, lettres, arts, agriculture et industrie.
Saint-Étienne (*Loire*)	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Saint-Lô (*Manche*)	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.
Saint-Malo. (*Côtes-du-Nord*)	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer (*Pas-de-Calais*)	Société des antiquaires de la Morinie.
Saintes. (*Charente-Inférieure*)	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Toulon (*Var*)	Académie du Var.
Toulouse	Académie des jeux floraux.
(*Haute-Garonne*)	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
—	Société hispano-portugaise.

Troyes (Aube)	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence (Drôme)	Société départementale d'archéologie et de statistique.
Versailles.	Société d'agriculture de Seine-et-Oise.
(Seine-et-Oise)	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François. (Marne)	Société des sciences et arts.

Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.

Répertoire des travaux historiques.

Revue des travaux scientifiques.

Réunion des sociétés savantes des départements, section des beaux-arts.

Archives des missions scientifiques.

Dictionnaire topographique de la France.

Répertoire archéologique de France.

Journal des savants.

Romania.

Rapports sur les archives nationales.

Annales de l'Institut national agronomique.

Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce.

Bulletin consulaire français.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

EUROPE

(*Alsace-Lorr.*) *Colmar*	Société d'histoire naturelle.
— *Metz*	Académie des lettres, sciences, arts et agriculture.
(*Autriche*) *Vienne*	Musée d'histoire naturelle.
(*Bavière*) *Munich*	Société d'histoire naturelle.
(*Belgique*) *Anvers*	Académie royale d'archéologie de Belgique.
— *Bruxelles*	Académie d'archéologie.
— —	Société belge de géologie et de paléontologie.
(*Hongrie*) *Claudiopoli*	Société royale universitaire hongro-claudiopolitaine François-Joseph.
(*Italie*) *Florence*	Société dantesque italienne.
— *Milan*	Institut lombard.
— —	Société italienne des sciences naturelles.
— *Naples*	Institut royal d'encouragement.
— —	Société Luigi Camoëns.
— *Turin*	Université royale des études.
(*Norvège*) *Christiania*	Université royale frédéricienne de Norwège.
(*Roumanie*) *Bucarest*	Académie roumaine.
(*Russie*) *Moscou*	Société impériale des naturalistes de Moscou.
— —	Société impériale d'agriculture.
(*Suède*) *Goteborgs*	Kungl Vetenskaps, oon Vittertrets Samhüller handlingar.
(*Suède*) *Stockholm*	Académie royale d'histoire et d'antiquités.
— *Uppsala*	The géological institution of the university.
(*Suisse*) *Genève*	Institut national genevois.
— *Neufchâtel*	Société neuchâteloise de géographie.

AMÉRIQUE DU NORD

(Canada) Ottawa.	Institut canadien.
(Etats-Unis) Boston U-S-A	American academy of arts and sciences.
— —	Society of natural history.
— *Chicago*	Académie des sciences.
— *Colombus*	Ohio state agricultural society.
— *Urbana*	University of Illinois.
— *Washington*	Smithsonian institution.
— —	Geological and geographical Survey of the territories.
— —	Académie américaine.
(Mexique) Mexico	Musée nacional.
— —	Société scientifique Antonio Alzate.

AMÉRIQUE DU SUD

(République Argentine) — *Buenos-Aires*	L'Université.
(Brésil) Rio-de-Janeiro	Musée national.
— —	Observatoire national.
— —	Commission géologique des Etats-Unis du Brésil.
(Chili) Santiago	Société scientifique du Chili.
(Urugay) Montevideo.	Musée national.

SIÈGE ET RÉSIDENCE

Par départements

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ET DES MEMBRES ASSOCIÉS

de l'Académie d'Aix

Ain	Bourg.
Algérie	Bône (Hippone) — Constantine.
Alpes (Basses)	Allemagne — Digne — Forcalquier — Manosque Riez — Saint-Michel — Sisteron — Valensole Volonne.
Alpes (Hautes)	Gap — Manteyer.
Alpes-Maritimes	Antibes — Nice.
Aube	Troyes.
Aveyron	Rodez.
Bouches-du-Rhône	Aix — Arles — Maillane — Marseille — Martigues — Septèmes.
Calvados	Caen.
Cantal	Clavières-Ayrens.
Charente-Infér.	La Rochelle — Saintes.
Côte-d'Or	Dijon.
Côtes-du-Nord	Saint-Mâlo.
Doubs	Besançon — Montbéliard.
Drôme	Tain — Valence.
Eure-et-Loir	Chartres.
Finistère	Brest — La-Porte-Neuve-en-Riec — Quimper.
Gard	Alais — Nîmes.
Garonne (Haute)	Toulouse.
Gers	Lombèz.
Gironde	Bordeaux.
Hérault	Béziers — Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Rennes.
Isère	Grenoble.
Jura	Lons-le-Saulnier.
Loire	Montbrison — Saint-Etienne.
Loire-Inférieure	Nantes.
Lot	Cahors.

Lot-et-Garonne	Agen — Cazideroque.
Lozère	Mende.
Maine-et-Loire	Angers.
Manche	Cherbourg — Saint-Lô.
Marne	Châlons-sur-Marne — Reims — Vitry-le-François
Marne (Haute)	Saint-Dizier.
Meurthe-et-Moselle	Nancy.
Meuse	Bar-le-Duc.
Nièvre	Beaumont-la-Ferrière.
Nord	Cambrai — Douai — Dunkerque.
Orne	Alençon.
Pas-de-Calais	Arras — Boulogne-sur-Mer — Saint-Omer.
Pyrénées (Basses)	Bayonne — Orthèz — Pau.
Pyrénées-Oriental.	Perpignan.
Rhône	Lyon — Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône — Martigny.
Sarthe	Le Mans.
Savoie	Chambéry.
Seine	Paris.
Seine-Inférieure	Le Hâvre — Rouen.
Seine-et-Oise	Versailles.
Deux-Sèvres	Niort.
Somme	Abbeville — Amiens.
Tarn-et-Garonne	Montauban.
Var	Draguignan — Hyères — Toulon.
Vaucluse	Avignon — Cadenet — Carpentras — Pertuis.
Vienne	Poitiers.
Vienne (Haute)	Limoges.
Yonne	Molosme-Tonnerre.

ACADÉMIE D'AIX

90ME Séance Publique

10 JUIN 1910

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, Rue Manuel, 20

1910

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

90ME Séance Publique

Le Vendredi, 10 juin 1910, la quatre-vingt-dixième Séance Publique de l'Académie d'Aix a été tenue à 4 heures et demie dans la grande salle de l'Université, à la Faculté de Droit.

Une très nombreuse assistance remplissait la salle bien avant l'ouverture de la Séance.

Sur l'estrade, à côté du président, M. Louis de Bresc, avaient pris place M. Giraud, Premier Président de la Cour d'Appel, et M. Cabassol, avocat, ancien Maire, tous les deux membres d'honneur de l'Académie; ensuite tous les membres titulaires, honoraires, régionaux et correspondants, présents à Aix.

Aux fauteuils : M. le Vicaire Général van Gaver, représentant Mgr l'Archevêque ; M. le Général Jacquin ; M. le Colonel Blazer ; M. Guérin-Long, président du Tribunal civil et autres autorités de tous ordres ; M. le Sous-Préfet s'était excusé pour affaire de service.

Beaucoup de dames et de jeunes filles, aux gracieuses toilettes d'été, embellissaient cette réunion littéraire.

Les lauréats des Prix de Vertu occupaient leur place ordinaire avec leurs familles.

Pour être complet, nous ajouterons la présence de quatre tambourinaires de notre *Escolo Sextiano,* qui devaient faire entendre, sur l'instrument si cher aux Provençaux, les anciens airs des « Jeux de la Fête-Dieu ».

M. le Président ouvre la Séance et prononce le discours suivant :

LE SYMBOLISME

DES ANCIENS

Jeux de la Fête-Dieu

Tout dins lou festenau,
es significatieu...
(*Calendal*, chant X)

MESDAMES,

MESSIEURS,

Je rencontrai hier mon cher ami M. Toujourduneuf et, comme je lui faisais part de mon projet de vous parler des Jeux de la Fête-Dieu, mon bonhomme de s'écrier, levant les bras au ciel : « Mais vous n'y pensez pas ! Comment oser nommer encore, en plein XXe siècle, ces vieilleries périmées, ces amusements quelque peu vieillots dont s'égayait sans doute la naïveté de nos aïeux, mais que ne saurait envisager sans sourire l'esprit tout pratique et tout scientifique de leurs modernes petits-fils ?....... Les Jeux de la Fête-Dieu ! Mais,

vous nous ramenez aux ténèbres du Moyen-Age ! Laissez, je vous en conjure, dormir en paix dans la poussière et dans l'oubli tous ces grotesques divertissements d'un âge à jamais disparu...... ». et, ce disant, M. Toujourduneuf faisait une si vilaine grimace que j'en eus presque peur. J'essayai pourtant une protestation. « Mais, le culte du passé..... l'amour de la Tradition..... le souvenir de nos pères..... » Monsieur Toujourduneuf ne voulut rien entendre. Il ne cessait de répéter : « Plus personne ne s'intéresse à ces antiquités ! Parlez-nous plutôt des tramways électriques, décrivez-nous le mécanisme d'un aéroplane, et l'on sera heureux de vous écouter et même de vous applaudir ! »

Je n'ai point suivi les conseils de mon ami. Je ne sais, Mesdames et Messieurs, si vous m'en tiendrez rigueur, je ne sais si vous trouverez quelqu'intérêt dans le modeste récit de nos vieilles fêtes provençales. Mais, ce dont je suis certain, c'est que (n'en déplaise à M. Toujourduneuf) il y a dans Aix beaucoup de personnes fort attachées à notre passé. Je n'en veux pour preuve que le flot d'auditeurs qui se pressent chaque année dans la cathédrale pour écouter, le lendemain de la Noël, le traditionnel *Plang de Sant-Estève*, ou la *Marche des rois*, ou encore le beau *Sermon provençal* du Vendredi-Saint. Si vous voulez un nouveau témoignage de ce que j'affirme ici, je vous rappel-

lerai l'éclatant succès que remporte chaque hiver, si légitimement d'ailleurs, notre éminent Conservateur de la Méjanes dans ses conférences hebdomadaires sur nos vieux monuments et nos chères reliques. Tout cela est un signe que l'on se préoccupe encore beaucoup des choses d'autrefois. Tout cela doit faire le désespoir de M. Toujourduneuf. Mais cela me donne une singulière confiance et m'engage, malgré mon insuffisance, à vous entretenir un instant de nos Jeux de la Fête-Dieu.

*
* *

Le nom seul de nos anciennes réjouissances évoque en notre esprit la figure si lointaine et pourtant si vivante, si populaire, si paternelle de notre bon roi René. On ne saurait parler des fêtes d'Aix sans saluer au passage, d'un geste respectueux et reconnaissant, le Comte de Provence qui monte encore la garde, immobile et muet, sous les ombrages de notre Cours. Ce fut lui (tous les historiens sont d'accord sur ce point) qui imagina ou plutôt réorganisa nos Jeux de la Fête-Dieu.

Cette institution qui devait se perpétuer si longtemps et faire le pieux divertissement de si nombreuses générations, est née, assure-t-on, d'une touchante pensée de sollicitude conjugale. Jeanne de Laval, seconde femme de Renée, était, parait-il, d'une santé maladive, d'un caractère triste et tout

plein de mélancolie. Notre bon roi espérant que la vue de ces personnages drôlement accoutrés, de ces *chivaous frus* aux bizarres carracoles, de ces danseurs gracieux, même de ces diables aux grelots sonnants, ensoleillerait d'un rayon de gaîté l'âme de la sombre et délicate princesse. Je ne sais si les réjouissances eurent l'effet désiré, si elles firent naître le sourire attendu sur les lèvres pâles de Jeanne. Mais ce qui est certain, c'est qu'elles furent accueillies si favorablement des Aixois et de tout le peuple provençal que la pratique s'en est perpétuée, sans interruption ni changement notables, pendant plus de trois siècles, et qu'il a fallu le bouleversement révolutionnaire pour rompre cette vieille tradition, et, ce succès n'est pas pour nous surprendre. Ces cérémonies réflètent merveilleusement les mœurs de nos aïeux, sous le triple point de vue *guerrier, galant* et *chrétien*.

Les Tournois, les Cours d'Amour, les Mystères : voilà les institutions qui caractérisent le plus nettement notre ancienne civilisation, en tendant à exalter les sentiments de vaillance, de courtoisie et de foi religieuse qui étaient à la base même de la société. Et certes, de la manière avec laquelle sont synthétisés par nos jeux aixois ces trois aspects de nos vieilles mœurs chevaleresques, on reconnait la main d'un véritable artiste et on ne s'étonne pas que le prince qui sut organiser si ha-

bilement de pareilles cérémonies, en faire ressortir sous un amusement d'apparence frivole, une si fidèle image de son siècle et un si pieux hommage à la religion, ait tenu vaillamment aussi la plume et le pinceau. C'était un talent universel et ce caractère le rapproche des grands artistes de la Renaissance dont on peut le considérer comme un précurseur. La cérémonie symbolise d'abord, ai-je dit, les goûts militaires de l'époque.

Ce côté guerrer du spectacle nous apparait particulièrement dans la scène de la *Passado*. C'est une sorte d'introduction et de prélude qui avait lieu le samedi soir, veille de la Fête, à la tombée du jour ; cela rappelle les joutes et les tournois. Mais au lieu d'être confiné dans les limites étroites d'un champ clos, le groupe des Chevaliers pouvait librement circuler dans toutes les rues au son du tambour et se livrer avec leurs hallebardes à de pacifiques combats sous les balcons enguirlandés et aux applaudissements des plus fines mains de la ville. La musique naïve et fraiche était de l'invention du roi René lui-même.

Ce n'est pas seulement dans la *Passado* que nous trouvons l'élément des traces des goûts militaires, c'est encore dans le défilé des Chevaliers du Croissant. C'était une milice d'élite établie par le roi et dont l'insigne consistait en un croissant d'or suspendu sur l'épaule droite. Elle prenait part à la

cette réorganisation morale et pacifique employa tout son talent pour faire briller d'un éclat encore inconnu soit la Cavalcade ou procession nocturne du Guet, soit la grande Procession du lendemain qui avait lieu avec le concours de presque toutes les administrations civiles et judiciaires.

Mais avant de vous dire dans quel ordre devaient défiler nos processions, je dois vous présenter les deux autres personnages qui, avec le *Prince d'Amour,* figuraient dans nos jeux et cérémonies : ce sont, le *Roi de la Basoche* et l'*Abbé de la Jeunesse,* plus connu sous le vocable provençal de l'*Abbadié.*

Alors que les nominations du *Prince d'Amour* ou de son lieutenant et de l'*Abbé de la Jeunesse* avaient lieu le lundi de la Pentecôte, à la Mairie, dans le Conseil de ville et après ballotage, celle du *Roi de la Basoche* se faisait le même jour, au Palais Comtal, après la messe, en présence de deux Conseillers au Parlement, assistés de Messieurs les Gens du roi, avec le concours des membres de la sénéchaussée, des syndics des procureurs et des notaires.

Le samedi suivant, veille de la Trinité, les tambours du Lieutenant et du Guidon du Prince d'Amour, ceux du Roi de la Basoche et de l'Abbé, sortaient à midi et commençaient à donner les aubades. C'était alors le commencement de la fête.

Le dimanche de la Trinité, le Roi de la Basoche, entouré de son capitaine des gardes et bâtonniers, de son porte-enseigne, de son lieutenant et de son guidon, précédé des tambours et des violons, allait entendre la messe à l'église des Prêcheurs, aujourd'hui la Madeleine, et faisait l'offrande ordinaire. Il était richement vêtu et décoré du cordon bleu et de la plaque de l'ordre du Saint-Esprit ; après, il se rendait directement au Palais et se plaçait sur le trône ; alors, on proclamait à haute voix tous les officiers de la Basoche : le *Connétable,* l'*Amiral,* le *grand Maître* et un *Chevalier d'honneur.*

Ce même jour de la Trinité, Messieurs les Consuls nommaient le guidon du Prince qu'ils choisissaient sur une liste de trois noms présentée par les syndics de la corporation des marchands. Le Conseil de ville approuvait cette élection et celle des officiers de l'Abbé qui étaient un lieutenant de l'Abbé, un guidon d'Abbé et six bâtonniers.

Les fêtes principales commençaient le samedi soir, veille du la fête, par le départ, à 10 heures de l'Hôtel de Ville, de la grande Cavalcade mythologique du Guet dont nous allons bientôt donner l'ordre et la composition.

Le lendemain, à la pointe du jour, après les salves d'artillerie d'usage, commençait la série des

aubades par les tambours et tambourins. Elles étaient nombreuses et très suivies par la jeunesse.

Vers 9 heures, l'Abbé de la Jeunesse, le Roi de la Basoche et le Prince d'Amour, accompagnés de nombreux musiciens, faisaient leurs visites réglementaires et leurs distributions de douceurs et de bouquets. Tous étaient suivis d'un cortège nombreux.

A 10 heures et demie, ils se rendaient à Saint-Sauveur pour entendre la messe solennelle. Entre-temps, les Jeux se répandaient isolément dans la ville et faisaient leurs exercices dans tous les quartiers. La quête leur appartenait.

Vers midi, les Jeux étaient un moment suspendus, les nombreux artistes allaient prendre leur repas et un peu de repos; ils en avaient ordinairement bien besoin.

Mais revenons à la procession du Guet. L'itinéraire, qui avait varié suivant les temps et les divers agrandissements de la ville, parcourait les grandes voies et les principales rues de la cité. Voici quelle en était la composition et l'ordre dans lequel il devait marcher :

La *Renommée à cheval* ouvrait la marche et sonnait de la trompette ; elle était suivie de tambours et fifres jouant la marche traditionnelle du roi René.

Venaient ensuite et en nombre les Chevaliers du Guet ou du Croissant, tenant la pique de la main droite, suivis de nouveaux tambours habillés comme les Chevaliers, jouant la même marche devant le porteur du drapeau du Guet. Puis arrivaient :

Le *duc et la duchesse d'Urbin,* montés sur des ânes. C'était une petite vengeance du roi René, qui avait eu à se plaindre de ce personnage dans les guerres d'Italie. Ils étaient suivis d'autres chevaliers du Guet.

Monnis, dieu de la satyre : il était à cheval et tenait une marotte et un masque.

Mercure et la *Nuit,* à cheval ; le messager des Dieux avait des ailes pour marquer la vitesse de sa course et le Caducée, symbole de la paix. La nuit portait une robe noire parsemée d'étoiles.

Leis Rascassettos : ce qui symbolisait la lêpre des vices et de l'erreur ; à la procession, il indiquait de plus la vertu purifiante de la grâce divine.

Le *Veau d'or* ou le *Jeu du chat.* Dans le Guet, ce jeu figurait les désordres produits par les passions, attaquant le peuple de Dieu lui-même ; à la procession c'est la loi mosaïque rendant hommage au Christ.

Pluton et *Proserpine,* à cheval. Le Dieu des enfers était habillé de noir avec une couronne, un sceptre à la main et les clefs de sa triste demeure.

Lou pichon Juec deis Diables, sans l'ange ni l'armette.

Lou grand Juec deis diables marquait encore le principe de l'erreur et des vices ; mais, à la procession il indiquait aussi la victoire de Jésus-Christ sur l'enfer.

Neptune et *Amphitrite,* à cheval. Le dieu de la mer portait son trident et sa femme deux dauphins à la main. Ensuite figurait une troupe de *Faunes* et de *Dryades,* ils dansaient au son des tambourins, galoubets et tympanons.

Pan et *Syrinx,* à cheval. Pan jouait de la flûte dont il est inventeur.

Bacchus, dieu de la treille. Il était dans un petit char, artistement décoré, assis sur un tonneau, tenant une coupe d'une main et un tyrse de l'autre.

Mars et *Minerve,* à cheval. Le dieu des guerriers portait un casque avec cuirasse, épée et bouclier.

Apollon et *Diane,* à cheval. Apollon tenait sa lyre et Diane son carquois.

La *Reine de Saba,* dansant gracieusement au son des tambourins l'air jovial si connu.

Puis les grands et les petits danseurs, avec leur costume blanc et bleu azuré, qui représentaient au Guet le symbole de tous les plaisirs, et, à la procession, l'allégresse universelle produite par le triomphe de la vérité.

Arrivait enfin le grand char de l'Olympe traîné par quatre chevaux. Il était très richement décoré et le fond établi en gradins. On y voyait Jupiter, Junon, Vénus, Cupidon, avec les jeux, les ris et les plaisirs symbolisés par de jeunes enfants, superbement habillés, comme d'ailleurs tous les autres personnages. En passant, laissez-moi vous donner un détail curieux : lors des fêtes de 1851, Vénus était représentée dans le groupe des dieux et déesses par un des doyens de notre Académie, M. François Vidal !

Après l'immense char qui terminait le cortège du Guet, arrivaient à cheval les trois parques : *Clotos*, *Lachésis* et *Atropos*. Elles figuraient la fin de la vie humaine, encore mieux représentée dans une autre scène par l'image de la mort fauchant tout sur son chemin.

Telle était la composition du Guet qui ordinairement vers minuit terminait sa curieuse promenade.

La Procession qui dans le principe devait sortir après la grand'messe avait été renvoyée, vers le milieu du XVII[e] siècle, dans l'après-midi. Elle sortait de Saint-Sauveur à 3 heures et ne rentrait pas avant 6 heures.

J'abuserais réellement de votre attention si bienveillante si je vous en faisais une nomenclature tant soit peu détaillée. Je vais me borner à vous en

donner une laconique description d'après le paravent que possède notre musée et qui a été donné à la Ville, en 1867, par la famille de Forbin d'Oppède. L'artiste qui a élaboré cette curieuse peinture a représenté tout le cortège, circulant ou mieux serpentant dans la ville, au moment où il va entrer à Saint-Sauveur.

D'abord la croix métropolitaine suivie d'une bannière aux armes d'Aix.

Puis, les corporations ou corps de métiers, au nombre de trente quatre, figurant avec les bannières de leur patron respectif.

Quatre trompettes de la ville.

La grande bannière, dite du *Corpus domini*, avec les prieurs portant des panonceaux.

Les administrateurs des œuvres pies et des hôpitaux : enfants abandonnés, enfants rouges, recteurs de la Propagande, du Mont-de-piété, des Insensés, des Prisons, etc.

Tous les ermites des environs d'Aix.

Les congrégations religieuses : les Picpus, Capucins, Trinitaires, Minimes, Recolets, Observantins, Carmes, Dominicains, etc.

Puis, divers groupes des jeux qui se célébraient à la Fête-Dieu : la reine Saba, les rois Mages, les grands et les petits Danseurs, les chevaux fringants, les apôtres, etc.

Arrivaient, à la suite, la Compagnie des fusiliers, commandés par les six bâtonniers de l'Abbadié, avec leur tambour et leur porte-étendard, l'Abbé de la ville et son entourage.

La compagnie des Mousquetaires, commandée par le premier bâtonnier de la Bazoche, porte-enseigne, corps de musique, dignitaires de la Bazoche, Mignons, roi de la Bazoche et la suite.

Le Prince d'Amour et tout son galant entourage.

Le corps des Notaires.

L'Université avec son massier, son recteur et les quatre facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts.

Les Procureurs au Parlement et au siège.

Le Massier et le Clergé métropolitain.

L'Archevêque portant le Saint-Sacrement sous un dais superbe auprès duquel on remarquait le Premier Consul d'Aix avec le chaperon, mi-partie rouge et noir, à l'épaule.

Le Parlement, en robe rouge, précédé de l'huissier portant la masse de justice et suivi de messieurs les gens du roi.

Les Trésoriers généraux de France tenant des panonceaux.

La Sénéchaussée en entier.

La Maréchaussée en armes ayant à sa tête le prévôt.

Enfin, la suite des fidèles portant des cierges.

Nous ferons remarquer que la Cour des Comptes ne figurait pas dans ce grand cortège qui ne comprenait pas moins de six cents personnes. Elle assistait à la procession qui avait lieu le dimanche de l'Octave de la Fête-Dieu.

Le paravent donné par la famille d'Oppède (nous ne saurions trop vous engager à aller le voir et l'admirer) porte à son revers la représentation de presque tous les jeux qui ont figuré dans le Guet ; la scène se passe au Faubourg, extra muros, presque en face de l'église de Saint-Jean-Baptiste. Les groupes des personnages sont représentés à peu près dans l'ordre du cortège. Ils sont disséminés devant la foule des promeneurs de toutes conditions qui circulent à pied, à cheval, en voiture, même en chaise à porteurs, devant les boutiques des marchands forains qui donnent à boire et à manger.

Dans un coin, le peintre a représenté un berger qui garde des moutons, pour indiquer sans doute que ces scènes se passent presque à la campagne.

Que de choses n'aurions-nous pas à vous dire encore sur nos fêtes! Mais ce qui frappait, surtout, c'était la variété des spectacles, la beauté et la splendeur des costumes ; aussi, on dépensait beaucoup pour attirer le plus possible et retenir le plus longtemps ces nombreux étrangers qui venaient de tous les coins de la Provence, du Comtat,

même du Dauphiné, admirer nos fêtes et faire dans notre ville une dépense profitant à tous les corps de métier. Qui sait si notre bon roi René n'avait pas pensé à ce résultat en restaurant ces jeux ? Nous le croyons sans peine ; car, il était toujours heureux de la prospérité et du bonheur de ses bons sujets Aixois.

La célébration de nos Jeux, interrompue par la Révolution de 1789, fut rétablie en 1807 sur la demande de M. François Sallier, alors maire de la ville, qui rédigea à ce sujet une intéressante proclamation donnée par Millin, de l'Institut, dans son voyage dans le midi de la France.

Ils furent joués, en 1823, à l'occasion de la visite à Aix de la duchesse d'Angoulême.

La dernière fois, en 1851, sous l'administration bienfaisante de M. Rigaud, maire. M. de Saint-Charles, étudiant en Droit, remplit le rôle du Prince d'Amour ; M. Prosper de Castillon celui du roi de la Bazoche et M. Henri Poncet, ce musicien distingué que tout le monde a connu et qui fut de notre Académie, celui d'Abbé de la Jeunesse. Cette fête éblouissante, terminée par un bal superbe donné par M. de Castillon dans l'intérieur du palais, attira, dit-on, dans Aix plus de trente mille étrangers.

Notre grand poète Mistral assista aux réjouissances et s'en souvint plus tard quand il écrivit le Chant Xe de son *Calendal*. Je me reprocherais certainement de ne point citer au moins quelques vers de la brillante description qu'il en fit :

Durant quatre ouro de reloge,
Li Confrarié, prièu e Caloge,
Confrarié mesteiralo emé si gounfaloun,
Aqui défiloun ; tapissado
Eme de richi pavesado
Soun li carriero, e travessado
Pèr de tèndo ; e de roso e de chato a mouloun.

Alor, tambour e fifre en tèsto,
Nautre, li baile de la fèsto,
L'Abadié, la Bedocho e lou prince d'Amour,
Souto li coulour cièutadano
Que fai vouga la Tremountano,
Dòu Cours intran sus lis andano ;
Jamai mai, o patrio, ai senti ta cremour !

Notre tâche est terminée, et pourtant nous ne saurions passer sous silence la très intéressante reconstitution enfantine qu'une vraie Provençale, fort éprise de nos vieilles gloires, sut organiser, dans ces dernières années, pour une fête de charité.

Plusieurs parmi vous, Mesdames et Messieurs, se rappellent certainement encore cette charmante représentation qui sut mériter de si vifs applaudissements et donner à nos jeux délaissés un petit rayon de jeunesse qui a réjoui tous les amis de nos traditions.

Laissez-moi vous dire maintenant, en finissant, que si je vous ai fait le récit de notre grande fête, je ne vous ai pas parlé beaucoup de ces airs populaires composés à son occasion par le roi René. Notre honorable confrère, M. Borel, a su nous les conserver dans leur pureté primitive dans son œuvre musicale. Mais, ce que je n'ai pas fait moi-même, d'autres auront le plaisir de l'exécuter. Dans ce but, j'ai prié quelques membres de notre groupe de tambourinaires aixois, toujours empressés à faire plaisir, de venir nous les faire entendre.

Je pense que vous leur saurez gré de cette attention délicate, qui sera, je l'espère, une surprise agréable pour tous.



RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

RAMBOT, REYNIER & Henriette RAYON

ET LES

PENSIONS OUVRIÈRES

Irma MOREAU & veuve NÈGRE

PAR

Jérôme De DURANTI LA CALADE



MESDAMES,

MESSIEURS,

Les Fondateurs des Prix de Vertu que nous distribuons annuellement ont été heureusement inspirés en spécifiant qu'ils entendaient récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et l'enfance pauvre et abandonnée. Ainsi prévenus, nous ne risquons pas de nous égarer dans nos appréciations et nous discernons plus aisément parmi les candidats qu'on nous propose ceux qui réalisent un ou plusieurs des articles de ce programme.

Mais lorsque la moisson de vertu est particulièrement abondante — et c'est le cas cette année. — Lorsque le programme est réalisé, non en partie mais intégralement, lorsqu'on peut mettre en évidence le dévouement et l'abnégation ignorés et proposer comme exemple les actes de courage les plus éclatants, l'Académie, bien qu'elle ne soit pour rien dans la vertu dont elle fait l'éloge, avant de proclamer les noms des lauréats, serait tentée de s'attribuer à elle-même un témoignage de satisfaction, ne fut-ce que pour avoir si bien rempli son rôle d'exécutrice testamentaire.

Prix Rambot

C'est à Mademoiselle **Emilie Sapel** que nous avons attribué le prix Rambot. Rien de plus simple, rien de plus touchant que sa vie. Elle se résume en trois mots : Abnégation, charité, désintéressement.

Née à Brest en 1847, elle fut abandonnée dès sa naissance par des parents qui ne se sont jamais fait connaître ; l'hospice de cette ville la recueillit et l'éleva.

Si Emilie Sapel a été privée, dès le berceau, de la tendresse, incertaine du reste, d'une mère qui se dérobait au plus saint et au plus naturel de ses devoirs, elle reçut toutefois une éducation chrétienne dans cette maison charitable et fut préser-

vée, sans donte, de mauvais exemples qui l'auraient probablement écartée des sentiers de la vertu que nous louons publiquement aujourd'hui.

En âge de gagner sa vie, elle se place comme domestique dans une famille du Midi qu'elle suit en Provence et à Aix où nous la trouvons chez d'excellents maîtres qui ne peuvent la reprendre que sur l'excès de sa charité.

En effet, non contente de remplir exactement ses devoirs d'état, Emilie Sapel, pauvre elle-même, ne disposant que de fort maigres ressources, s'en dépouillait pour soulager la détresse de ceux qui lui paraissaient encore plus infortunés.

C'est ainsi qu'elle adopte, pour ainsi dire, l'enfant âgé de six mois d'une femme devenue veuve et que la mort de son mari plonge dans une noire misère. Emilie Sapel ne met un terme à ses générosités que lorsqu'elle est assurée que la mère et l'enfant sont à l'abri du besoin. Son désintéressement ne connaît pas de borne. Une famille vient d'éprouver des revers. Emilie l'apprend, elle « prête », pour la relever, 1,500 fr. somme exhorbitante pour une pauvre servante. Ses obligés en profitent, mais oublient de la lui rendre.

Sera-ce une leçon pour Emilie Sapel ? Apprendra-t-elle, à ses dépens, à se montrer moins prêteuse à l'avenir ? Nullement, la charité chez elle

ne laisse aucune place à la prudence. Elle oblige une autre famille, et voilà une somme de 400 fr. qu'elle donne encore et que lui fait perdre une nouvelle ingratitude.

Une autre fois, c'est une pauvre vieille femme, habitant la rue de Venel, qu'elle soigne aux heures où elle n'est pas retenue par son service. Auprès de sa nouvelle protégée elle se prodigue avec le peu qu'elle possède pour lui procurer des remèdes, du linge et des provisions.

Emilie Sapel a 63 ans, aujourd'hui elle est infirme, sa santé et ses économies se sont usées au service des malheureux, elle était digne d'attirer l'attention de notre Compagnie qui lui a accordé le prix Rambot de 545 francs.

Prix Reynier

Si nous sommes heureux de mettre en lumière la vertu ignorée et qui s'ignore, nous ne le sommes pas moins de louer les actes de dévouement, d'intrépidité et de courage revêtant un caractère héroïque. C'est bien sous cet aspect que nous apparaît la belle conduite de Messieurs **Joseph Granon** et **Fernand Arniaud** dans la nuit et les journées qui suivirent le tremblement de terre du 11 juin 1909, si désastreux pour le village de Rognes et ses environs.

Surpris, affolés par l'étrange soudaineté d'un

fléau que rien ne faisait prévoir, les habitants fuyaient leur maison, leur foyer. Cruelle ironie ! le *foyer*, cet emblême classique de la sécurité, devenu pour eux la plus terrifiante des menaces — et chacun, talonné par l'instinct de la conservation, s'éloignait au plus vite de ces ruines croulantes.

Cependant quelques hommes de tête et de cœur saisissant d'un coup d'œil l'étendue du désastre, comprennent qu'il ne suffit pas de se répandre dans les champs ; que de nombreuses personnes sans doute, peut-être des familles entières ont pu être surprises par le subit effondrement du vieux village, qu'il y a des victimes à secourir, du monde à sauver. Et, sans écouter les paroles vaines et décourageantes de ceux qui allèguent toujours de bonnes raisons pour démontrer qu'il n'y a rien à faire, une brigade de secours est promptement organisée. A sa tête on distingue M. Joseph Granon, entrepreneur de maçonnerie, dont l'expérience sera des plus précieuses pour guider le sauvetage au milieu des murailles chancelantes, et Fernand Arniaud, un tout jeune homme rempli de générosité, d'audace et de courage. A ceux-ci se joignent les deux frères de M. Granon ; M. Fabre, plein d'ardeur malgré ses 74 ans ; M. Michel, ordonnateur des hospices ; M. Germain, garde-champêtre ; M. Aubert, cantonnier ; MM. Silvain Gérard, Henri Lézaud, Léon Théry, le docteur Madon, le

lieutenant Borde et bien d'autres que l'Académie n'a pas les moyens de récompenser tous mais qu'elle associe tous dans le même éloge à ses deux lauréats.

Ce qu'ont tenté et accompli cette poignée de braves gens, l'imagination se le représente à peine ! Quelle hardiesse ils ont montrée quand ils s'aventuraient, sous une pluie de pierres, sur des planchers disjoints, mal étayés, sous les voûtes ruineuses. De quelle patience, de quelle opiniâtreté ils ont fait preuve pour venir à bout de ces interminables déblaiements qui demandaient des efforts inouïs et des précautions minutieuses pour éviter que le sauvetage ne soit plus funeste aux victimes que ne l'avait été la catastrophe elle-même. Et quelle amère déception quand ces longs et périlleux efforts n'aboutissaient qu'à la découverte de cadavres défigurés, écrasés sous le poids des éboulis. Alors le cœur serré, privés de ce ressort qu'est en nous l'espérance, déçus de la consolation de sauver des vivants, Granon, Arniaud et leurs compagnons accomplissent leur tâche jusqu'au bout et s'appliquent à la lugubre et pénible besogne de rendre les derniers devoirs à ces pauvres restes meurtris.

Cependant, hâtons-nous de le dire, ces héroïques travaux n'étaient pas toujours stériles. Granon et Arniaud ont eu la joie et la consolation

de sauver trois personnes. Je me fais un plaisir de citer deux touchants épisodes que j'emprunte aux excellents mémoires que nous ont adressés M. Fraisse, directeur de l'Externat Jeanne-d'Arc à Rognes et Mademoiselle Marie Tay.

Ces deux relations écrites par des témoins oculaires sont d'une sincérité qui les rend saisissantes :

« La famille Raynaud, nous dit M. Fraisse,
« composée du père, de la mère et de deux en-
« fants, avait été ensevelie dans sa maison complè-
« tement écroulée. Grâce à la connaissance des
« lieux et à des indications très précises données
« par un parent, on put arriver facilement jus-
« qu'aux victimes. Le père était vivant et n'avait
« que quelques contusions sans importance. Mais
« il n'en était pas de même de la mère qui avait
« succombé et qui tenait encore dans ses bras,
« serré sur son cœur, son plus jeune fils, le petit
« Armel âgé de 3 ans. Ce ne fut qu'avec beaucoup
« de précaution et de peine que le jeune Arniaud
« réussit à desserrer les bras raidis de la malheu-
« reuse femme. A peine y avait-il réussi que le
« pauvre petit rendait le dernier soupir. Il enve-
« loppe les corps et les confie à des amis qui les
« transportent à l'Hôtel-Dieu. Arniaud revient et
« vole au secours de la petite Julie Raynaud en-

« core vivante et dont les appels désespérés fen-
« dent l'âme. »

Elle avait glissé dans le sous-sol par une crevasse que bouchait providentiellement un vieux pétrin qu'on ne pouvait remuer sans risquer d'écraser l'enfant sous une avalanche de décombres.

« Une inspiration vient à notre héros, avec un
« couteau-scie il pratique une ouverture dans ce
« meuble, assez grande pour y passer le corps,
« puis, *se faisant suspendre par les pieds* par deux
« camarades, il se glisse dans cette trappe et tra-
« vaille, dans cette position, pendant près d'une
« heure à débarrasser la pauvre enfant dont le
« corps est en partie recouvert d'un amas de
« moellons et de platras. Ses efforts furent cou-
« ronnés de succès, mais non sans peine, car
« l'ouverture n'était pas grande et l'on devait
« user de mille précautions pour qu'un éboule-
« ment ne se produisit pas. Grâce à Dieu ! on y
« parvint, Julie Raynaud fut transportée, moitié
« évanouie, à l'hôpital. Là, ayant repris ses sens
« elle remercia son jeune sauveur en des termes
« tels qu'elle fit verser des larmes à tous les
« assistants. »

Ailleurs nous trouvons Joseph Granon, assisté

d'Arniaud, qui dirige le déblaiement de la maison Rosso. Je cite Mademoiselle Marie Tay :

« A ceux qui disaient : C'est inutile, la famille « Rasso a péri tout entière ; Granon répondait : « Pratiquons d'abord une ouverture au milieu de « ces décombres et nous verrons bien si ces mal- « heureux sont ensevelis morts ou vivants. Après « des efforts inouis on découvre enfin la table au- « tour de laquelle étaient rangés les Rosso pour « prendre leur repas du soir et, spectacle affreux, la « tête du père émerge des décombres, un instant « après la mère apparaît aussi, projetée dans un « coin. C'est alors que Joseph Granon eut l'idée, « par dessous la table, d'appeler Adèle, un gémis- « sement lointain répond à sa voix. Et quand plus « tard dégagée en partie des ruines qui l'enser- « rent on appelle à nouveau Adèle, celle-ci répond : « Je n'y vois pas. Pour la sortir des tas de pier- « railles dans lesquelles la fillette était enfermée, « Joseph Granon paya à tel point de sa personne « que la sueur ruisselait littéralement de son « visage, aussi les premiers mots de la jeune fille, « revenant à elle, furent : Il pleut sur ma tête ! »

Et, ajoute avec une éloquence vraie et hardie l'auteur du mémoire :

« Il pleuvait du dévouement en effet, ce « jour là. »

En résumé MM. Granon et Arniaud, lors de la catastrophe de Rognes ont, au péril de leur vie, retiré six cadavres des décombres et sauvé la vie à trois personnes.

En conséquence l'Académie décerne à M. Joseph Granon une médaille d'honneur en vermeil et attribue à M. Fernand Arniaud, actuellement soldat au 23me Chasseurs-Alpins, la somme de 900 francs.

Prix Henriette Rayon

C'est la deuxième fois que le prix Rayon est attribué, conformément aux intentions de la fondatrice, à une jeune fille dont l'Académie aura distingué les mérites.

Née en 1859, Mademoiselle **Marie Nouverrons,** fille d'une ancienne lauréate de notre Compagnie, a hérité des vertus de sa mère, mais ce fut là son seul héritage, car la gêne, pour ne pas dire la cruelle misère, resta toujours implantée au foyer.

Le père, devenu paralytique de bonne heure ne pouvait fournir aucun travail. La mère obligée de suffire à tout ne tarda pas à ne plus pouvoir suffire à rien par l'épuisement prématuré de ses forces.

Désormais c'est le travail de la jeune Marie Nouverrons qui devient l'unique ressources de cette famille d'infirmes.

Employée comme couturière chez Madame Etienne, Marie partagea ses journées entre l'atelier

et le chevet de ses malades. Son père meurt, mais quelque temps après sa mère tombe dans l'enfance, ne peut plus quitter son lit et se couvre de plaies. Marie Nouverrons se surmène, travaille sans répit pour nourrir, soigner, panser sa pauvre mère qui, dans cet état, a végété douloureusement pendant sept années.

Mademoiselle Marie Nouverrons a bien mérité le prix de 275 francs légué par Henriette Rayon.

Pension veuve Nègre

La pension Nègre destinée à un ancien ouvrier maçon, est attribuée à **Henri Segond,** né le 22 août 1824. Il va donc atteindre l'âge respectable de 86 ans, il est le doyen de sa corporation.

Jadis il a fait bravement son service militaire dans le corps que commandait Mac-Mahon quand il n'était encore que simple colonel.

Dans tous les chantiers où il a travaillé, Henri Segond a laissé le souvenir d'un ouvrier honnête, consciencieux et loyal. L'Académie est heureuse de lui attribuer une pension viagère de 329 francs.

Pensions Irma Moreau

Nous avons trois pensions Irma Moreau de 200 francs à attribuer cette année : Une d'ouvrière septuagénaire et deux de pères de famille.

La première a été obtenue par **Caroline Gabalda,** âgée de 72 ans, loueuse de chaises à la paroisse Saint-Jérôme. Ce modeste emploi constitue toutes ses ressources, ou peu s'en faut et son passé la rend digne de tout notre intérêt, car elle a soigné avec un entier dévouement des parents infirmes, morts à 87 et 88 ans. A un âge déjà avancé, presque dénuée de tout, Caroline Gabalda réussit encore à venir en aide à un neveu incapable de gagner sa vie.

Paul Escoffier, cultivateur à Gardanne, est atteint d'une cécité presque complète. Son fils aîné, menacé lui-même de perdre la vue, non seulement ne peut seconder son père, mais aggrave la gêne de la maison par suite de son infirmité.

Cette triste situation a paru si digne d'intérêt que nous avons unanimement jugé qu'une des pensions disponibles serait bien placée chez cet honnête et infortuné père de quatre enfants.

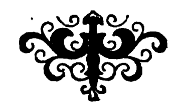
Il va de soi que le nombre des enfants constitue l'un des motifs prépondérants qui déterminent notre choix entre les compétiteurs aux pensions Irma Moreau, destinées aux pères de familles.

Les **époux Abel,** très estimables cultivateurs de Rians, se présentent à nous avec une postérité vivante dont le chiffre s'élève à 10—pour le moment — 5 garçons et 5 filles ; l'aîné a 17 ans, le plus jeune

a eu 16 mois avant hier. Ils réalisent, et au-delà, les conditions du legs et les intentions de notre généreuse légatrice. L'Académie se réjouit de faire profiter les époux Abel de ses libéralités.

Mesdames, Messieurs,

Je ne me trompais pas en disant au début de ce rapport que les intentions de nos Fondateurs de Prix de vertu recevaient, cette année, un entier accomplissement. Et si l'Académie, consciente d'avoir fait de la bonne besogne, s'en montre un peu vaine, reconnaissez de bonne grâce que ce brin de vanité, s'il n'est pas entièrement justifié, est au moins fort excusable.



On a lu :

1° **Profils Algériens,** par M. le Conseiller VALLIER-COLLOMBIER ;

2° **Une Page de l'Histoire d'Aix sous la Révolution,** par M. Edouard AUDE ;

3° **Lettre ouverte de la Comète à la Terre,** par M. REVOL.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-deux lauréats de 1860 à 1910 ;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1901.

1901. Le Comité de Sauvetage de la station de Carro, commune des Martigues.
1902. Mlle Blanche Arène, d'Aix.
1903. M. Marius Armand, à Aix.
1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey. d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma Moreau, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Lauréats des pensions ouvrières

—

1re CATEGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle BONTOUX, à Aix	(5 enfants)
»	M. Simeon FOUQUE, au Pey-Blanc,	(8 »)
»	M. Jean LARGUÈZE, à Aix	(4 »)
»	Mme veuve BARNIER, née Alexis, à Luynes	(7 »)
1904.	M. Charles DESPLAS, de Castres	(6 »)
1905.	M. Victorin GINIEZ, à Galice	(8 »)
1906.	Mme Vve Marius QUENIN	(7 ») † mars 1907
»	Mme Laurent Vve Jules DÉCORY	(5 »)
1907.	Mme veuve TEMPIER, née Tardieu	(5 »)
1908.	Mme Pauline DEDIEU, née Phaillon de S-.Remy	(7 »)
»	M. Henri MICHEL aux Milles	(6 »)
1909.	Mme veuve AURRAN	(4 »)
1910.	M. Paul ESCOFFIER, de Gardanne	(4 »)
»	Les époux ABEL, de Rians	(10 »)

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1903.	Mme veuve CAVALIER, née PORTE, à Aix.	†		1908
»	Mme veuve POURCEL, née FAUQUE, à Aix.			
»	Mlle Marie ARNAUD, à Aix	†	mars	1907
»	Mme veuve BARBIER, née AUBENGE, à Aix.			
»	Mlle Marie CHIEUSSE, à Arles-s/-Rhône.	†	avril	1907
1904.	Mlle Marie CADENEL, à Eguilles.	†	Juin	1906
1906.	Mlle Angèle CADENEL à Eguilles.			
»	Mlle Marie MÉOUVE, à Aix.			
1907.	Mlle Mélanie RABASSE, à Aix.	†	décem.	1907
1908.	Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.			
»	Mlle Augustine-Elisabeth RICHAUD, à Aix.			
»	Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.			
1909.	Mlle Antoinette BOYER, à Aix.			
1910.	Mlle Caroline GABALDA, à Aix.			



IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 a décerner ce prix

—

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.

V

PENSION V^{VE} NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs, en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

—

Liste des Lauréats
depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix, âgé de 85 ans.



BUREAU DE L'ACADÉMIE

1909 - 1910

Président..........	M. L. de Sigaud de Bresc,
Vice-President.....	M. Ernest Lacoste.
Secrétaire perpétuel.	M. le Baron Guillibert.
Secrétaires annuels.	M. Edouard Aude.
—	M. Gustave Reynaud.
Archiviste.........	M. le Marquis C. d'Ille.
Bibliothécaire......	M. le Docteur Aude.
Trésorier..........	M. Mouravit.

TABLEAU

des

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en août 1910)

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

Arbaud Paul ✿, bibliophile. Associé régional le 5 janvier 1883, membre d'honneur le 30 janvier 1894. *Rue du Quatre-Septembre, 2, à Aix.*

Mistral Frédéric, C. ✱ ✿ ✠. Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899 ; *à Maillane (B.-du-R.).*

Cabassol Joseph, ancien Maire, ancien Conseiller Général, avocat à la Cour, ancien bâtonnier. 23 janvier 1906 ; *place Jeanne-d'Arc, à Aix.*

Pécoul Auguste, G. C. ✱, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise), et rue Boissy-d'Anglas, 12, à Paris.*

Charles-Roux Jules, C. ✱, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

Michel Evariste ✱, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris, et villa Mignet, à Aix.*

S. Exc. M. Révoil Paul, C. ✱, ambassadeur de France en Espagne, 24 mars 1908 ; *à Madrid.*

Levasseur Emile, G. O. ✱, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 15 décembre 1908 ; *au Collège de France, à Paris.*

Giraud Charles, ✱, Premier Président de la Cour d'Appel, 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

Aicard Jean ✿, membre de l'Académie Française. 15 mars 1910 ; *à La Garde, près Toulon (Var).*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

GUILLIBERT (baron) Hippolyte, ✻ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

VIDAL François ✿ ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque Méjanes. 21 janvier 1879. *Avenue Victor-Hugo, 17.*

MOURAVIT Gustave ✠, président de la Chambre des notaires, 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

SOUBRAT Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

GANTELMI D'ILLE (marquis de) Charles ✻ ✠ O. ✻. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. , conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

SIGAUD DE BRESC (de) Louis, ancien conseiller général. Associé régional le 12 janvier 1885, membre titulaire le 23 janvier 1894. *Rue Sallier, 7.*

Fabrin Émile, I. P. ✿, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *Boulevard du Roi-René, 46.*

Bec (de) Albert. 1er mai 1894. *Rue Emeric-David, 34.*

Tournotlon (baron de) Charles, I. P. ✿ G. O. ✠ C. ✻ ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

Saporta (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 23, et rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

Aude Philippe O. ✻, ✻, ✻, médecin en chef de la marine, en retraite. 6 avril 1897. *Rue du Lycée, 1.*

Bonnecorse-Lubières (comte de) Charles, avocat à la Cour, Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

Bonafous Raymond I. P. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

Rolland Henri, I. P. ✿, chanoine titulaire de la métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre, 20.*

Bourguet Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901 ; *au Pont-de-l'Arc, près d'Aix.*

Ayvard Casimir ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du 4-Septembre, 34.*

Aude Édouard, I. P. ✿, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa [illegible], chemin de la [illegible].*

Lombard Ernest, I. P. ✿, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le [illegible]

De Duranti la Calade Jérôme ✠, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Place d'Albertas, 10.*

Michel Tranquille, ✱, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du 4-Septembre.*

Jauffret Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

Reynaud Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

Vallier-Collombier Alfred ✠, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

Audinet Eugène, I. P. ✠, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

Mougins-Roquefort (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Rue Cardinale. 17.*

Bagarry Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

PISON Alexandre ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

GRANIER Désiré ✻, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

BOREL Gilles-Jacques ✻, officier en retraite, compositeur de musique. Associé régional le 12 mai 1896, membre honoraire le 10 juin 1902. *Rue Lice des Cordeliers, 15.*

VILLEVIEILLE Joseph, I. P. , artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général, inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

Terris (de) Jules, G. O. ✠ ❀ membre de l'Académie de Vaucluse, à Avignon. 5 janvier 1883.

Isnard, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

Mireur ✿, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard Charles ✿, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Magallon d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

Gamber (le chanoine) Stanislas ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

Collot Louis ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Collongue (d'Avon baron de), ✿ ✠ O. ❀, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

CHAILLAN (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

FERRIER Raymond, amateur d'art. Rue des Arts-et-Métiers, 2, Aix. 16 juin 1896.

TOURTOULON (baron de) marquis de BARRE, Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

TEIL (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

MAUREL (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

AUTHEMAN, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

PROU-GAILLARD ✠ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. Boulevard Montricher, 5. 3 mai 1898.

MANTEYER (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

LIEUTAUD Victor ✻, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

MULSANT Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

MUTERSE Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠ avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

GÉRIN-RICARD (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

MONCLAR (de RIPERT marquis de) François, C. ✻, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

PERRIER Emile, O. ✠ ✻ ✻, président de la Société de Statistique de Marseille. Villa du Bocage, à Mazargues. 6 janvier 1903.

Villeneuve-Esclapon (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député. Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

Closmadeuc (Urvoy de) Jules. Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

Lieutaud Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

Cotte Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

Gaffarel Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

Vincens Charles, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de) Félix, C. ✠ ✠ ✠. Château de Clavières Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

Tavernier Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

Lefèvre Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». 17, boulevard de la Liberté, Marseille. 22 décembre 1908.

Mariéton Paul ✠, ancien Chancelier du Félibrige, 9, rue Richepanse, à Paris. 2 mars 1909.

Brémond (l'abbé) Henri. 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

Bourget Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

Raimbault Maurice, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône. 28, rue Mongrand, à Marseille. 11 janvier 1910.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes). 11 janvier 1910.

Silbert José ✠, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

Revol Amédée, avoué à la Cour, rue Gaston-de-Saporta, à Aix. 26 avril 1910.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général. Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Châteaularc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Aube Frédéric, au Luc (Var), membre de la Société Française d'Archéologie. Associé régional 12 janvier 1883. Correspondant 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Rue Miroménil, 81, Paris. 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Villa Molitor, 26, XVIe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Jorel Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et Rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 11, avenue Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Planté Adrien, ancien député, ancien maire d'Orthez (Basses-Pyrénées), président de la Société des Sciences et Lettres de Pau. 14 juin 1904.

Poitevin de Maureillan (de), O. ✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullien Jules-André, colonel en retraite, rue de Boulainvilliers 63, Paris (XVIe). Titulaire le 11 décembre 1906, correspondant le 5 mai 1908.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Bougon Georges, docteur en médecine, 45, faubourg Montmartre, à Paris. 11 juin 1907.

Lacour-Gayet, professeur à l'Ecole Polytechnique. Rue Jacob 46, Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 26, à Paris. 21 janvier 1908.

Regnier (de) Henri, homme de lettres, 14, rue de Magdebourg, à Paris (XVIe). 5 mai 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général. Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Châteaularc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Aube Frédéric, au Luc (Var), membre de la Société Française d'Archéologie. Associé régional 12 janvier 1883. Correspondant 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Rue Miroménil, 81, Paris. 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Villa Molitor, 26, XVI[e]. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université de Rome. Via Lucrezio Caro, 67. 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894,

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie. 41, Via della Croce, à à Rome. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte) Emmanuel, général. Via della Rocca, 29, à Turin, et villa Guntschme Kwort à Griès, près Botzen (Sud-Tyrol) Autriche. 21 mars 1899.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Royale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 décembre 1900.

Zùccaro Louis, ancien Vice-Consul de la République Argengentine; à Sondrio, en Valteline (Lombardie), et à Milan, rue Ciro Menotti, 17. 2 avril 1901.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Verney de la Valetta (comte) Franchi. 9 juin 1903.

Gàvàuescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie) 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

Le présent Tableau a été arrêté en Août 1910, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président :
Louis de Bresc.

Le Secrétaire Perpétuel :
Baron Guillibert.

ACADÉMIE D'AIX

91me Séance Publique

21 JUIN 1911

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, Rue Manuel, 20

1911



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

91me SÉANCE PUBLIQUE

Le Vendredi, 21 Juin 1911, la quatre-vingt-onzième Séance Publique de l'Académie d'Aix a a été tenue, a quatre heures et demie, dans la Grand'Salle de l'Université, a la Faculté de Droit.

Tous les sièges étaient de bonne heure occupés par une assistance nombreuse dans laquelle de fraiches toilettes donnaient unè note d'élégance qui ne dépare jamais une réunion où sont représentées toutes les classes de la société.

Aux fauteuils : M. le Vicaire Général van Gaver, représentant Mgr l'Archevêque ; M. le Colonel Blazer, du 61e régiment d'infanterie, représentant M. le Général de la subdivision, retenu par les manœuvres de cadre ; M. le docteur Bertrand, maire d'Aix ; Madame Blazer ; Madame Charles Giraud, etc.

Sur l'estrade, à côté du Président, M. Edouard Aude, vice-président de l'Académie ; M. le Premier Président Giraud ; le docteur Evariste Michel ; M. Cabassol, ancien maire, Conseiller Général : tous trois membres d'honneur

de l'Académie ; M. Paul Rigaud, membre régional ; ensuite les membres titulaires, honoraires, régionaux et correspondants, présents à Aix.

S'étaient excusés : M. Jules-Charles Roux, membre d'honneur ; Mgr Penon, évêque de Moulins ; M. Drujon, avocat, membre titulaire, récemment nommé.

Les lauréats des prix de vertu et des pensions Irma Moreau occupaient, avec leurs familles, leur place habituelle.

M. le Président ouvre la séance et prononce le discours suivant :

LE MUSÉE DES TAPISSERIES

MESDAMES,

MESSIEURS,

Au plaisir que j'ai en vous souhaitant la bienvenue, il se mêle un sentiment de très grande tristesse. Ce n'est pas moi qui devais être aujourd'hui à cette place, avec l'honneur de vous recevoir et l'agréable mission de décerner leur récompense aux lauréats de nos prix de vertu. M. Louis de Bresc nous a quittés — et pour toujours, hélas ! — sans avoir achevé la deuxième année de sa présidence. Nous nous souvenons du joli discours, alerte et jeune, sur *le Symbolisme des Jeux de la Fête-Dieu* qu'il prononça à la Séance publique de 1910. Comme je voudrais, aujourd'hui encore, n'être qu'auditeur et joindre mes applaudissements aux vôtres !

Et M. de Bresc, mieux que tout autre, aurait trouvé les mots qu'il faut et il aurait su les pro-

noncer avec l'émotion que donne le regret d'une très longue, d'une très fraternelle amitié, pour rendre un solennel hommage à la mémoire vénérée de M. Paul Arbaud, membre d'honneur de l'Académie d'Aix, lequel nous a légué ses incomparables collections.

Ce ne sera pas seulement pour le seul profit des membres de notre Compagnie qu'existera le *Musée bibliographique et archéologique Paul Arbaud*, avec ses manuscrits, ses livres, ses trésors iconographiques, ses faïences provençales dont le groupement a permis et va permettre encore d'écrire des études exactement documentées ; non ! les termes du testament sont bien explicites et les voici :
« Mon intention est d'assurer pour le profit sur-
« tout des Etudes provençales un dépôt devant
« avoir son siège dans l'ancienne capitale de la
« Provence. Cette création a été le motif impulsif
« et déterminant du présent legs ».

L'Académie, Messieurs, chargée de recueillir et d'organiser ce précieux dépôt, n'oubliera pas que M. Arbaud qui, durant toute sa vie, ouvrit toujours si volontiers, si libéralement, sa maison aux travailleurs, a voulu, dans sa disposition même de dernière volonté, que se perpétuât cette noble tradition d'hospitalité et de bonne grâce. C'est pour nous un grand honneur d'avoir été choisis ; nous saurons, conformément au désir de notre bienfai-

teur, faire de l'*Arbaudienne* un bon instrument de travail et la rendre dans la plus large mesure — je cite encore le testament — « accessible au public instruit ».

C'est de l'Arbaudienne que j'aurais voulu vous parler aujourd'hui. Fut-il jamais sujet mieux approprié à la circonstance ? Sujet d'actualité, puisque cette belle création est de date toute récente, sujet intéressant la Provence, la ville d'Aix et l'Académie.

Mais j'ai pensé qu'il valait mieux, pour en parler plus savamment, attendre que fut terminée la longue période des inventaires et des formalités officielles. Les Académies « sont des personnes morales » — vous n'en avez jamais douté..... ; — seulement l'Etat ne les a jamais considérées comme de grandes personnes, qui met ces respectables dames en tutelle, tout comme un orphelin durant sa minorité. Voilà pourquoi il se passera de longs mois encore avant que nous puissons bien connaître.

J'ai entendu bien souvent railler les Aixois sur leur tendance à créer des musées. « Aix, me disait-on un jour, finira par n'être plus qu'un immense musée. » J'ai répondu que ce n'est pas notre faute si nous sommes cultivés et si nous avons le goût des belles choses, si nous possédons des trésors et

si nous cherchons à les garder. Ainsi, puisque le Musée Paul Arbaud est encore en préparation, vous dirai-je quelques mots sur l'autre Musée qui vient de se créer à Aix : le *Musée des Tapisseries et de l'Ameublement ancien,* établi par les soins de l'Administration des Beaux-Arts, dans une aile de l'ancien palais archiépiscopal.

C'est le 22 décembre 1906 que le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, M. Cabassol, membre d'honneur de l'Académie, émit le vœu « que les richesses artistiques et littéraires renfermées dans les divers établissements qui étaient directement ou indirectement affectés au culte, fussent conservés dans la ville d'Aix ». En ce qui concernait notamment l'archevêché, on demanda le classement de l'édifice, contenant et contenu, « de manière à ce que les œuvres d'art qu'il renferme y soient maintenues et restent accessibles au public dans la plus large mesure ».

Ce vœu, que M. André Hallays nous fit le grand honneur de patronner et de présenter au public instruit, eut ainsi, je puis le dire, quelque retentissement et quelque influence. Au début de janvier 1907, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, faisait connaitre que, « d'une manière générale, les bâtiments des archevêchés, des évêchés, des séminaires seraient af-

fectés à des services d'enseignement ou à la création de musées locaux ».

La même année, l'Administration des Beaux-Arts fit choix des salles, en fit lever le plan. Primitivement, la chapelle devait faire partie du musée ; l'on y devait grouper les œuvres d'art ayant un caractère religieux, y placer, si cela avait été possible, les quatre belles statues qui sont au Grand Séminaire. Des raisons pratiques firent renoncer à ce projet. Tel qu'il est, le musée comprend donc sept salles au lieu de huit. L'ensemble de l'aménagement est irréprochable. Sans doute, il y a trop peu de place pour pouvoir accrocher tous les tableaux, exposer tous les objets d'art, isoler tous les beaux meubles, sans nuire à l'effet des merveilleux panneaux ; mais l'essentiel y est. L'essentiel, et je ne parlerai que de cela, c'est que nous gardons à Aix *ces quatre méchants bouts de tapisserie,* comme on a dit par antiphrase, et qui sont parmi les plus grandes et les plus belles du monde. L'une d'elles mesure plus de dix mètres de long ; elles occupent, au total, quatre-vingt-trois mètres.

D'où proviennent ces tentures, toutes de Beauvais, faites sur le métier de basse lisse et qui représentent des *Scènes antiques* dans le goût de Bérain, quelques épisodes des *Jeux russiens* de Leprince ; peut-être un ou deux des *Bohémiens* de Casanova, et enfin neuf pièces de l'*Histoire de Don Quichotte,*

exécutées sous la direction d'Oudry, d'après les cartons de Natoire, dont quelques-uns sont conservés à Compiègne ? — Il n'est pas facile de répondre à cette question.

*
* *

— Le seul renseignement certain que nous possédons, c'est qu'en 1849, du temps de Mgr Darcimoles, on les trouva roulées dans les combles de l'archevêché et qu'on chargea un tapissier de notre ville de les disposer dans les appartements du premier étage. L'honnête artisan qui s'acquitta de cette tâche avait l'honneur d'être de la garde nationale et, pour que la postérité n'oubliât pas son nom, il glissa dans la doublure de la dernière tenture clouée un billet à la date du 16 mai 1849, le convoquant pour le service funèbre du maréchal Bugeaud qui devait avoir lieu trois jours plus tard, le mardi 19, à Saint-Sauveur (le maréchal était mort le 10). Sans doute, du 10 au 16, notre garde national, patriote et belliqueux, dut songer davantage au héros qui venait de disparaître qu'aux traitements à ne pas faire subir à de belles tapisseries... Peut-être rêvat-il qu'il clouait à la voûte des Invalides les étendards marocains pris à la bataille d'Isly ; peut-être prit-il Don Quichotte pour quelque Abd-el-Kader.... Toujours est-il qu'il le traita fort rudement. Il ne plaignit ni son temps, ni sa peine, ni les coups de

marteau, ni les clous — de bons gros clous bien longs, bien larges surtout, larges comme ceux qu'il avait à ses souliers, — ni les coups de ciseau non plus, lorsqu'une tenture était trop large et se pouvait difficilement replier ; lorsque, d'autre part, il restait dans la pièce un petit espace à couvrir. Ce tapissier, enfant de la nature, avait comme elle horreur du vide et, comme artiste, il ne connaissait que le maniement des rouleaux de papier peint.

Puis, il dut y avoir un grand conflit d'administration au sujet du timbre à apposer à l'encre grasse sur chacune des pièces. Les uns tenaient pour les six premières lettres du mot : *département;* les autres pour les quatre premières du mot : *archevêché.* Mais on n'eut pas besoin de s'entendre pour décider que l'une ou l'autre de ces fâcheuses empreintes serait apposée bien en vue, en un endroit bien net, sur une partie claire autant que possible, de manière à tirer l'œil irrésistiblement : la croupe d'un animal, le pavillon d'un cor de chasse, le bas d'une robe, le pan d'un voile. Ainsi fut fait ! Là où il n'y a pas ARCH, il y a DEPART. C'est vraiment une très grande pitié.

— Qu'en aurait pensé Oudry, le directeur de la manufacture de Beauvais, lui qui veillait avec tant d'amour sur les chefs-d'œuvre sortant de ses ateliers et n'hésitait pas à donner, pour leur conservation, les recommandations les plus minutieuses ?

boré, grâce au bon vouloir de la Municipalité, par les soins d'une Commission spéciale, en exécution des engagements pris envers l'Etat, pourra entrer en vigueur. Les tentures ont été dépliées, raccordées, fixées sur des cadres ; tout ce travail a été fait très intelligemment par notre compatriote M. Peyre, sous la direction de MM. Formigé et Huot, architectes des Monuments historiques. Le Musée fut inauguré par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, le 18 décembre dernier.

Dans son petit livre sur *Aix-en-Provence*, M. Jules Charles-Roux, se faisant l'écho d'une tradition orale citée aussi par d'autres auteurs, dit que les scènes de la vie de don Quichotte furent données par le Roi à Mgr de Boisgelin, dernier archevêque d'Aix avant la Révolution, en remerciement de ce ce que celui-ci avait prononcé à Reims le discours de son sacre.

D'autre part, nous savons que ces tapisseries furent exécutées de 1735 à 1744 pour un fermier général qu'on appelle tantôt Dufort, tantôt Durfort, et que je crois pouvoir identifier, d'après l'almanach royal, avec Grimod du Fort, sans doute un Lyonnais, parent du gastronome Grimod de la Reynière, dont le père était également fermier général, Grimaud du Fort exerça sa charge de 1725 à 1748.

Faut-il admettre qu'ensuite les tentures furent achetées ou reprises par le Roi et données à l'archevêque, lequel, toujours d'après la tradition, aurait fait disposer les appartements à leur mesure ? Mais — et c'est pour cela que je me suis attardé à vous décrire l'état ancien — les appartements ne cadraient justement pas avec les tentures, ni pour la longueur ni pour la hauteur et l'on peut affirmer que jamais, avant 1849, aucune de ces tentures n'a été tendue dans l'archevêché.

D'ailleurs, on conviendra que le Roi, désireux de récompenser l'archevêque, lui aurait fait un magnifique, mais bien étrange cadeau. A cette époque, il y avait dans les manufactures royales, dans les garde-meubles, des séries de tapisseries à sujets religieux : *Scènes de la Bible, Histoire d'Esther* que l'on réservait de préférence aux ecclésiastiques. *Don Quichotte* n'est pas de ces sujets là, non plus que les *Jeux russiens,* encore moins les *Scènes antiques,* de Bérain. Du reste, la légende confuse que je viens de rappeler ne parle que des Natoire et point des autres panneaux dont il resterait toujours à expliquer l'insolite présence dans cet archevêché.

L'hypothèse la plus vraisemblable — et peut-être le dépouillement des papiers révolutionnaires jettera-t-il quelque clarté sur une question si obscure — c'est que ces tentures se trouvaient dans des châteaux en Provence et, qu'au moment des pilla-

ges (rappélez-vous Cadarache et Tourves), les propriétaires les firent en hâte cacher chez l'archevêque, président des Etats, disposant de la force publique, une manière de chef de gouvernement. Survint l'émigration, le grand bouleversement, l'archevêché transformé en caserne pour les soldats de l'armée d'Egypte : ce n'est qu'en 1849 qu'on retrouva le précieux dépôt.

*
* *

Vous les verrez dans ces grandes salles les belles tapisseries du XVIIIe siècle, évocatrices de tant d'élégances, donnant comme peut-être aucun autre objet d'art l'idée de richesse, de civilisation raffinée et somptueuse, de mesure en même temps et d'élégance qui caractérise cette époque.

Vous verrez en entrant, en face de vous, un grand panneau des *Jeux russiens*. Sous un baldaquin, des personnages, vêtus à l'orientale, fument en écoutant de la musique. Chacune de ces figures est un portrait ; ce sont les acteurs de la Comédie française qui ont posé pour Leprince ; l'homme debout au premier plan, c'est Lekain. La salle suivante contient d'autres épisodes de la même série.

Les *Scènes antiques* ont été groupées dans la plus petite salle, celle où se trouve un autel fermé par des volets de bois et qui renferme une jolie vierge de Chastel. « Dans un décor qui rappelle la manière

de Coypel, au milieu de caisses d'orangers en fruits, parmi des animaux chimériques et réels, des personnages vêtus à l'indienne font des offrandes à la divinité ». Une femme couronne un Hermès, une autre s'approche de la statue de Bacchus ; un homme tient des chiens en laisse. Il y a là aussi toute une profusion d'instruments de musique : le luth, la flûte traversière, la basse de viole, la mandore, les palets, les crotales, les pipeaux. Il faudrait avoir ces tapisseries dans une salle plus petite, faite juste à la mesure ; au milieu serait un clavecin et au clavecin une petite fille poudrée — comme la petite Adelaïde de Gueydan, peinte par Largillière — jouant le *Carillon de Cythère,* ou *Sœur Monique,* ou *les Barricades mystérieuses,* ou bien encore quelque bel air de l'*Europe galante,* chef-d'œuvre de cet enfant de la Maîtrise de Saint-Sauveur, qui s'appelait André Campra.

Dans le grand salon, le « salon jaune », où, suivant toute vraisemblance, eut lieu la réconciliation de Louis XIV et du grand Condé, il y a quatre panneaux de *don Quichotte.* Le premier est, comme je vous l'ai dit, dans la première salle ; trois autres sont dans la pièce attenante que l'on appelle la *Chambre de l'Empereur,* parce que le Prince président y coucha en 1851. Dieux ! avec quel esprit, quelle grâce espiègle et bien française, sont traités

ces sujets, illustration patiemment tissée du roman de Cervantès.

C'est le combat de don Quichotte et du chevalier des Miroirs (non pas, comme on dit toujours, celui avec le Biscayen). — Le chevalier des Miroirs, c'était le bachelier Samson Carrasco qui s'était ainsi déguisé pour provoquer le paladin, le vaincre, lui faire demander grâce et l'obliger par serment à rentrer en sa maison. Samson Carrasco était parti revêtu d'une armure étincelante avec, comme écuyer, un ami de Sancho, son voisin et son compère, Thomas Cecial, lequel s'était défiguré au moyen d'un faux nez énorme. — Mais don Quichotte fut le plus fort, et, comme il s'apprêtait à égorger le bachelier jeté à terre, Thomas Cecial démasqué arriva en courant : « Arrêtez, seigneur don Quichotte ; prenez bien garde que l'homme étendu à vos pieds est le bachelier Samson Carrasco, votre ami, et moi je suis son écuyer ». — « Et le nez ? » s'écria Sancho. — « Levoici ! je l'ai dans ma poche ! » *Las tengo en la faldriquera...*

Et Thomas brandit frénétiquement son nez de carton et Sancho convaincu lève les bras au ciel, cependant que don Quichotte, qui s'obstine, s'exclame : « Regarde, regarde, mon fils, quel est le pouvoir de la magie et la force des enchantements ! »

C'est don Quichotte relevant la belle Dorothée, princesse de Micomicon, ou combattant les oiseaux

dans la grotte de Montesinos, ou bien désarmé par les demoiselles de la Duchesse et qui reste avec ses grègues étroites, son pourpoint de chamois, sec, long, décharné... — *Con su jubon de camuza, seco, alto, tendido..*

C'est le panneau où l'on voit Sancho partant triomphalement pour gourverner son île, vêtu comme un magistrat, sur un mulet à la ginette.. Son âne le suivait, harnaché et pomponné comme un cheval... De temps en temps Sancho tournait la tête vers son âne et se sentait plus fier qu'un empereur d'Allemagne... et cependant il reçut la bénédiction de son maître. — *Y tomo la benedicion de su senor.*

C'est Sancho encore faisant la ronde dans son île et veillant à l'observation des justes lois. Il rencontre une marchande qui vendait des noisettes fraîches et qui, aux fraîches, avait mêlé un boisseau de noisettes vieilles et gâtées. « Je les confisquai au profit des enfants de la doctrine qui les sauront bien trier et je lui défendis de paraître de quinze jours sur la place ». Et Sancho est là, vêtu de jaune, debout, l'air autoritaire ; la marchande un peu dépoitraillée se lève en criant, mais un archet appesantit sa main sur son épaule. Dans le coin de gauche, on voit les enfants de la doctrine, en soutane zinzoline, tendre les mains vers la bonne aubaine. A droite, une petite fille regarde, la mine éveillée ;

au premier plan, un enfant dort adorablement dans un berceau.

Et c'est encore don Quichotte, lorsqu'il rencontre *una bella caçadora* et c'est encore Sancho qui, pour contenter la folie de son maître, ayant croisé sur le chemin trois villageoises montées sur des ânes, les amène à don Quichotte et lui dit : « Voici Dulcinée et ses dames d'atour ». Don Quichotte est à genoux ; il regarde avec stupeur, vaincu une fois de plus par la force des enchantements, cette princesse qu'un génie a transformée en une grosse fille joufflue et un peu camuse — *un poco chata* — cependant que Sancho désigne la belle d'un air malin, que les ânes se reposent et que l'une des donzelles s'enfuit en regardant en arrière, narquoisement.

Quelle chose vraiment délicieusement troublante et ambiguë que cette vision de Cervantès par un artiste français de l'époque Louis XV ! La traduction est fidèle, mais le peintre, admirablement compris par les tapissiers, est resté de son temps et de son style ; c'est, si vous le voulez, don Quichotte à Versailles ; c'est tout le costume et tout le paysage et les attitudes et, dans le lointain, des architectures somptueuses et partout l'esprit jeté à pleines mains. Du temps que Sancho part en triomphateur, deux personnages, accoudés à une balustrade, causent distraitement, se disant des riens, évoquant quelque souvenir de fêtes galantes. Cette Espagne là, ce n'est

pas celle de Cervantès, c'est l'Espagne de Watteau ou de Lancret.

*
* *

Voilà, Mesdames et Messieurs, le principal de ce que contient le nouveau Musée des tapisseries.

Mais, en parcourant ces salles, le visiteur attentif n'y verra pas que des élégances un peu maniérées. Ceux qui, suivant le mot de Mistral :

Aqueli qu'an la memori,
Aqueli qu'au lou cor aut,

se souviendront aussi qu'ils sont dans le palais de Nos Seigneurs les archevêques d'Aix, que beaucoup du cœur de la grande Patrie provençale y bat encore. Ils évoqueront le souvenir de ces prélats si divers : aventuriers grands pratiquants de sorcellerie, tels que Robert de Mauvoisin, batailleurs tels que Jean de Saint-Chamond, commerçants comme Michel de Mazarin ; ils reverront la silhouette hautaine de Gilbert Génébrard, l'admirable révolté contre l'autorité royale, le grand humaniste qui, vaincu, revint planter « ses pavillons dans la cité des lettres » ; ils se souviendront de Jérôme Grimaldi, grand seigneur italien, qui remania de fond en comble le palais, qui voulait jeter bas Saint-Sauveur pour le rebâtir sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, qui édifia le Séminaire et, pour le Séminaire, le château de Puy-Ricard ; ils suivront

l'intelligent et politique Boisgelin, président de l'Assemblée nationale, dans ses négociations au sujet de la constitution civile du clergé, puis émigré à Londres, complotant le Concordat avec Portalis. Ils n'oublieront pas les archevêques du siècle dernier, ceux d'après la Révolution, dont le rôle politique et administratif fut réduit à presque rien, mais qui furent tous des modèles de charité et de droiture.

L'histoire de l'archevêché d'Aix a été faite et bien faite. Naguère encore, M. J. de la Calade, dans les *Annales de Provence*, y apportait une intéressante et précise contribution. Il y a quelques jours à peine, dans un journal de notre ville, M. de Saboulin a décrit de façon si achevée la place de l'Archevêché, que je ne saurais tenter cette description après lui.

« La petite place de l'Archevêché largement aérée, plantée de platanes feuillus, avec son antique fontaine dont les pierres s'effritent, forme comme une petite oasis de verdure au milieu des ruelles étroites de la vieille ville. Au fond, le palais archiépiscopal avec sa grande porte qui, ouverte, laisse voir le petit jardin du palais ; sur les côtés, quelques belles maisons en pierre de taille ; dans un coin, le passage mystérieux qui, par le cloître, conduit dans la cathédrale.

« Silencieuse comme une place de village, elle a pourtant vu défiler toutes les passions qui, au cours des siècles, ont agité la ville d'Aix : processions et défilés pompeux des rois de France et des princes, tumultes populaires sanglants, toute l'agitation de jadis, tout le calme d'aujourd'hui... »

Et si vous le voulez bien, en quittant l'archevêché, nous prendrons ce « passage mystérieux » qui, dans le cloître, conduit à la Cathédrale ; nous pénètrerons dans la vieille métropole et nous admirerons encore des tapisseries : les glorieuses tentures de haute lisse représentant des scènes de la vie du Christ et de la Vierge, faites au XVIe siècle par des ouvriers Bruxellois, pour des archevêques de Cantorbéry dont elles portent les armes et qui, après la Réforme furent achetées par un chanoine d'Aix. Que s'il n'était pas puéril d'établir une comparaison, je dirais que ç'est celles-ci que je préfère. Elles ne sont pas plus belles, mais c'est un autre genre de beauté, une beauté de qualité peut-être plus haute. Ce ne sont plus des portraits ni des illustrations ; l'ouvrier, moins empêché par les lisières des styles et des textes, a donné libre cours à son génie, et mieux peut-être que celles de l'archevêché, les tapisseries de la Cathédrale nous prouvent qu'avec des moyens matériels, avec une chaîne et des fils de couleur, un artiste se peut exprimer tout entier et nous faire penser pendant longtemps. — C'est sans doute après en avoir regardé de pareilles que les Goncourt ont écrit une phrase que nous comprenons mieux à la Cathédrale qu'à l'Archevêché : « Les tapisseries, c'est mieux que les peintures, elles me semblent en être le rêve ».

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

RAMBOT, REYNIER & Henriette RAYON

ET LES

PENSIONS OUVRIÈRES

Irma MOREAU & veuve NÈGRE

PAR

M. VALLIER-COLLOMBIER
Conseiller à la Cour

MESDAMES,

MESSIEURS,

On a dit souvent que l'un des charmes de la Provence venait des contrastes qu'elle présente dans la nature, les aspects, les caractères : aux coteaux dévorés par un soleil brûlant, aux oliviers gris saupoudrés de poussière succèdent brusquement les prairies les plus verdoyantes ou l'ombre impénétrable d'une forêt plusieurs fois séculaire ; ces sautes brusques entre les sites les plus opposés constituent bien l'une des caractéristiques de notre chère Provence.

C'est, peut-être, pour obéir à cette couleur locale, à cette loi des contrastes, qu'après la séduction des paroles que vous venez d'entendre, je dois vous

infliger la sécheresse d'un rapport. Si un brin de coquetterie pouvait se glisser dans nos graves réunions, elle aurait, peut-être, exigé que ce document forcément aride comme tous les rapports, même sur les prix de vertu, n'arrivât pas le dernier ; mais j'ai dû m'incliner devant la tradition et vous convier à suivre avec moi une route un peu monotone qui formera un véritable contraste avec les chemins fleuris que vous venez de parcourir.

A notre époque où la critique s'attaque à tout, les prix de vertu ont passé par son crible ; des philosophes en chambre se sont récriés ; mais la vertu porte avec elle sa récompense ; une rémunération pécuniaire la diminue ; le bruit que l'on fait autour d'elle l'amoindrit ; ils paraissent oublier que, dans ce siècle où ils enseignent un décourageant scepticisme, en niant les consolantes compensations de l'au delà, cette vertu doit plus que jamais être exaltée et donnée en exemple ; c'est, pour ceux qui la pratiquent, une récompense, en même temps qu'un encouragement pour ceux qui ne la pratiquent pas encore.

Messieurs, il n'est pas de plus beau privilège pour notre Académie qui, en soulageant des misères, se trouve en contact avec cette classe laborieuse si intéressante où il semble que la pauvreté engendre des vertus, la générosité étant une plante qui s'acclimate plus facilement dans les milieux modestes.

Mais, aujourd'hui, la satisfaction qu'éprouve l'Académie s'assombrit d'un regret, c'est de ne pouvoir décerner, cette année, tous les prix dont elle dispose, constatant avec une profonde tristesse que la vertu, la vraie vertu devient de plus en plus rare, le vent d'égoïsme qui souffle de nos jours desséchant dans son germe la fleur de charité.

Je ne voudrais pas assombrir cette fête, en parlant de la faillite de la vertu au moment où nous allons lui accorder des récompenses, mais nous sommes bien obligés, rapprochant le présent du passé, de constater que si, jadis, l'Académie n'avait pas assez de prix pour récompenser tous les mérites, aujourd'hui elle en a trop.

On nous vante dans certains mémoires le dévouement, les soins prodigués par des enfants à leur père et mère, oubliant que c'est là le simple accomplissement d'un devoir naturel impérieux, et qu'en ne le remplissant pas, nous deviendrions coupables.

Parfois aussi, des suppliques nous signalent de profondes misères, fort intéressantes sans doute ; mais, si « pauvreté n'est pas vice », elle n'est pas, par elle-même, une vertu ; elle est un malheur peut-être ; mais l'Académie d'Aix n'est point un bureau de charité ; c'est se tromper de porte que de frapper à la nôtre. Ce que nous devons récompenser, pour nous conformer aux intentions des généreux testateurs, ce sont surtout les soins donnés à des étran-

gers, à des vieillards abandonnés, à des orphelins n'ayant parfois qu'une simple cohabitation sous le même toit, comme seul titre à la générosité de ceux qui les recueillent et qui souvent se dépouillent du nécessaire pour leur venir en aide ; ah ! voilà bien cette fleur de charité dont je parlais et qui vient éclore de préférence au foyer des humbles. Telles nous voyons certaines plantes de montagne, aux délicates senteurs, se dissimuler dans les fentes de rochers, telles nous apparaissent ces personnes obscures cachant les bienfaits qu'elles répandent autour d'elles, comme d'autres cachent une mauvaise action, se dévouant sans ostentation, sans bruit, naturellement, comme si elles accomplissaient l'acte le plus ordinaire, sans nul souci des applaudissements du public qui constituent trop souvent, hélas ! le mobile de nos actions, la plupart des hommes cherchant à jouer ici-bas un rôle et n'agissant que pour la galerie qui, du reste, une fois la représentation finie et la toile tombée, s'empresse de les siffler impitoyablement dès qu'ils viennent de quitter la scène.

Eh bien ! Messieurs, les humbles que nous allons récompenser et auxquels s'appliquent ces considérations générales qui me permettront d'être plus bref pour chacun d'eux, ne se préoccupent pas du public ; ils font le bien pour lui-même ; les satisfactions secrètes qu'ils y trouvent leur suffisent et ces

fleurs de charité qu'ils cueillent le long du chemin de la vie remplissent leurs modestes demeures d'un parfum discret qui adoucit pour eux bien des amertumes, bien des tristesses ; mais si ces joies intimes leur sont une récompense suffisante, il nous appartient, à nous, Messieurs, de les donner en exemple au milieu du déchaînement des plus mauvaises passions, de ce véritable prurit de jouissances matérielles, à un moment où le flot des instincts pervers menace de tout envahir, où la criminalité augmente dans des proportions effrayantes, quoique prévues par tous ceux que n'aveugle pas le sectarisme.

PRIX RAMBOT

Ce prix ne sera pas distribué, les conditions imposées par le testateur ne paraissant pas remplies ; la somme de 545 francs, qui le constitue, sera capitalisée et les arrérages seront ajoutés au prix des années suivantes.

Mais l'Académie, évoquant un douloureux souvenir, a cru devoir signaler à l'admiration de tous, certains actes de courage accomplis dans cette sinistre soirée du 11 juin 1909 qui a plongé la Provence dans le deuil et la consternation, suscitant les plus sublimes dévoûments, depuis les héroïques sauveteurs qui, au péril de leur vie, sont allés arracher des victimes du tremblement de terre au milieu des ruines et des pierres croulantes, jusqu'à ces femmes

généreuses qui, n'hésitant pas à tout quitter, leur famille, leur bien-être, *le home*, sont venues crânement camper sous la tente pour soigner des blessés qui bénissaient presque leurs blessures, quand ils regardaient leurs infirmières.

L'année dernière, l'Académie a récompensé MM. Joseph Granon et Fernand Arniaud de la bravoure qu'ils avaient déployée à Rognes ; cette année, elle est heureuse, grâce à des documents qui ne lui étaient pas parvenus plus tôt, de rappeler les sauvetages accomplis à Lambesc par MM. Saint-Avit, Donnat et Borel.

Près de cette coquette cité, si cruellement éprouvée, s'élevait une maison, la Grande-Bastide, appartenant à Mademoiselle de Saint-Denis, atteinte par la terrible secousse, elle éclata comme une grenade, suivant l'expression consacrée, la toiture s'effondra sur le deuxième étage où se trouvait le sieur Henri Laty, fils du fermier ; le poids entraîne une partie de cet étage qui ne tarde pas à s'abîmer sur le premier ; Henri Laty s'y voit précipité parmi les décombres et vient tomber dans la chambre où repo saient ses parents ; mais le malheureux ne peut leur porter secours, car les débris amoncelés obstruent la porte qu'il ne peut ouvrir; sa sœur Louise accourt à son appel ; arrêtée par le même obstacle, elle entend, impuissante, les cris déchirants des êtres qui lui sont le plus chers se perdant au milieu

du fracas des poutres et des pierres qui continuent à s'effondrer, grandissant toujours la barrière qui la sépare des siens ; le tremblement de terre les enserre dans son horrible étreinte ; ils voient cette chambre, une partie d'eux-mêmes, devenir leur prison et bientôt leur tombeau, et leur fille ne peut que mêler ses gémissements à leurs gémissements dans ce grondement lugubre de ruines qui s'accumulent autour d'elle ; enfin, se ressaisissant, elle va chercher du secours au château de Monplaisir (cruelle ironie !) ; Saint-Avit, garde du château, s'offre à elle ; il vole sur le lieu du sinistre, accompagné de MM. Donat et Borel ; le sauvetage s'organise, rendu périlleux par la chûte continuelle des pierres et des éboulis ; enfin, après trois heures d'efforts angoissants, ces courageux sauveteurs parviennent à dégager la porte et à arracher à leur prison les malheureux Laty.

Messieurs, de pareils actes sont de précieux exemples qui prouvent qu'un cœur généreux bat encore sous bien des poitrines dans notre beau pays de France, et l'Académie est heureuse de les signaler, en accordant une mention honorable, sous la forme d'un diplôme, à MM. Saint-Avit Auguste, Donat Jules et Borel Léon.

PRIX REYNIER

Messieurs, ce ne sont pas seulement les grands cataclysmes ou les champs de bataille qui engen-

drent des héros ; les luttes quotidiennes de la vie en produisent aussi et leurs vertus doivent être exaltées d'autant plus que les vulgarités de l'existence ne constituent qu'un stimulant bien médiocre pour leur épanouissement ; ces héros obscurs ne se laissent rebuter ni par les soins les plus répugnants, ni surtout par l'égoïsme inconscient de la vieillesse qui, souvent, ne sait répondre à ces soins que par des plaintes et d'injustes récriminations.

Mademoiselle **Henriette Brun,** née à Aix le 8 février 1862, nous a paru réunir les qualités que j'ai essayé de dépeindre ; sa vie est synonyme de dévouement ; au service de M. Blache, employé à la Compagnie du P.-L.-M., elle remplaça auprès de ses enfants, la mère enlevée par la maladie ; plus tard, à la mort du père, elle les adopta, soigna comme son propre enfant, le fils atteint de tuberculose jusqu'à ce que le mal eût achevé son œuvre. Quant à la fille, elle lui procura, dit le mémoire, « un excellent mari », ce qui est, paraît-il, le plus beau cadeau que l'on puisse faire à une jeune fille. Entretemps, elle trouvait le moyen, par ses soins assidus, d'adoucir et de prolonger l'existence de son père jusqu'à quatre-vingt-six ans et de prodiguer également des soins, aussi dévoués que rebutants, à une sœur tombée dans la paralysie et l'imbécilité.

C'est avec une réelle satisfaction que l'Académie

accorde une somme de 400 francs à Mademoiselle Henriette Brun.

Madame **Anastay,** née Ferrat, âgée de quarante ans, a eu sept enfants, dont trois vivants ; malgré la santé déplorable de son mari et un état de profonde misère, elle n'a pas hésité à recueillir un neveu par alliance qui avait été admis aux enfants assistés ; elle l'a gardé pendant quinze ans, lui donnant la même affection qu'à ses propres enfants, jusqu'au jour où elle lui a donné une femme (cadeau plus précieux encore que celui dont je parlais tout à l'heure), et qui n'aura qu'à suivre ses exemples de désintéressement et d'abnégation.

L'Académie n'hésite pas à accorder à Madame Anastay 300 francs sur le prix Reynier. Le surplus de la somme sera capitalisé et les arrérages seront ajoutés au prix des années suivantes.

PRIX RAYON

Mademoiselle **Léontine Roman** est née à Malijay le 8 octobre 1877 ; sa vie peut se résumer d'un mot : oubli de soi-même ; elle s'oublie pour ses parents infirmes qu'elle ne peut que bien difficilement entretenir malgré un travail acharné, pour ses frères et sœurs dont, seule elle pouvait s'occuper et que ses soins assidus n'ont pu préserver d'une mort précoce ; le décès de sa dernière sœur a achevé de l'accabler ; mais, douce envers les siens, elle le fut

aussi envers le malheur. Nous la croyons pleinement digne du prix de 275 francs.

PENSIONS IRMA MOREAU

Nous en avons deux à attribuer cette année : l'une, de pères de famille ; l'autre, d'ouvrières.

1re catégorie. — M. **Michel Antoine,** né le 21 avril 1845, domicilié à Septèmes, est un honnête journalier, un non moins bon mari : il a quatorze enfants..... actuellement ; il les a élevés chrétiennement, la méthode n'est vraiment pas mauvaise, mais elle semble de plus en plus disparaître en même temps que les nombreuses familles ; tous ces enfants se signalent par leur assiduité au travail et leur bonne conduite ; trois sont mariés, espérons qu'ils resteront fidèles à ces excellentes traditions paternelles qui doivent être récompensées d'autant plus qu'elles sont de moins en moins suivies. Aussi l'Académie est-elle tout particulièrement heureuse de donner en exemple, à l'heure actuelle surtout, ce modèle des pères de famille et de lui accorder une pension de 200 francs.

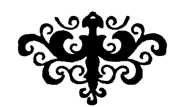
2me catégorie. — Mademoiselle **Marie-Thérèse Isnard,** née à Aix le 31 mars 1841, couturière pendant de longues années chez Madame Estienne qui fournit sur elle les meilleurs renseignements, s'est vue arrêtée dans sa vie toute de travail par de cruelles infirmités ; elle a dû, avec des économies péni-

blement amassées dans sa jeunesse, assurer l'existence de ses parents arrivés à l'âge le plus avancé et auxquels elle prodigua ses soins avec un dévoûment qu'elle est la seule à ignorer. L'Académie estime qu'elle a bien mérité la pension de 200 francs.

Mesdames, chaque année nous apporte une nouvelle preuve que, si la femme dont le charme et la grâce sont l'apanage, sait parfois les orner des plus élégantes parures, elle en possède une, de toutes la plus précieuse et qui lui est naturelle, c'est le dévouement.

Dans un temps où les plus grossiers appétits se livrent carrière, demandant à l'argent leurs basses satisfactions, n'est-il pas réconfortant de voir luire à l'horizon cette lumineuse étoile du désintéressement que l'on n'est pas encore parvenu à éteindre, de diriger ses regards vers les joies pures de l'idéal, de la charité, de l'abnégation ? d'opposer aux brutalités d'un matérialisme décevant les consolantes conceptions du spiritualisme le plus élevé ? de placer en face de cette marée montante d'un égoïsme féroce, l'oubli de soi-même poussé parfois jusqu'à l'héroïsme, et alors que d'autres ne songent qu'à jouir, de leur montrer ceux qui ne songent qu'à se sacrifier. Dans cette éternelle lutte engagée entre le bien et le mal, ne faut-il pas plus que jamais proclamer les mérites de ceux qui savent se faire les infatigables champions de l'esprit de sacrifice ; et

quand chaque jour amène de nouvelles recrues à la formidable armée du crime, saluons, Messieurs, les engagés volontaires qui viennent s'enrôler sous le drapeau de la charité et de la vertu.



On a lu :

1° **Quelques lettres de Boccace,** par M. BONAFOUS ;

2° **Les Cerises,** poésie, par M. Paul RIGAUD, Associé régional.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-deux lauréats de 1860 à 1911 ;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1901.

1901. Le Comité de Sauvetage de la station de Carro, commune des Martigues.
1902. Mlle Blanche Arène, d'Aix.
1903. M. Marius Armand, à Aix.
1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey. d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent dix-sept Lauréats de 1870 à 1911.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années

---

Liste des Lauréats

Depuis 1902.

1902. Mme Nègre, sœur S[t]-Ignace, d'Aix.
» Mlle Caroline Chaussegros, d'Aix.
» Mme veuve Mathieu née Ripolet, d'Aix.
1903. Mlle Marie Chave, à Aix.
» Mlle Alexandrine Roche, à Aix.
» Les époux Rigaud, à Aix.
1904. Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.

1905. Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.
1906. Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.
1907. Mlle Julie Décory, à Aix.
» Mlle Antoinette Constant, à Aix.
» Mlle Marie Joseph, dite Marie Olive, à Aix.
1908. Mlle Léoncie Arbaud, à Aix.
» Mlle Eulalie Antonietti, d'Istres.
» Les époux Barthélemy-Gilles, à Aix.
1909. Mlle Clémence Thomas, à Aix.
» Mlle Marguerite Lèze, à Aix.
» Mme veuve Deluy, à Aix.
1910. M. Joseph Granon, de Rognes.
» M. Fernand Arniaud, de Rognes.
1911. Mlle Henriette Brun, à Aix.
» Mme Anastay, née Ferrat, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma Moreau*, du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Lauréats
des pensions ouvrières

—

1re CATEGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle BONTOUX, à Aix	(5 enfants)
»	M. Jean LARGUÈZE, à Aix	(4 »)
»	Mme veuve BARNIER, née ALEXIS, à Luynes	(7 »)
1904.	M. Charles DESPLAS, de Castres	(6 »)
1905.	M. Victorin GINIEZ, à Galice	(8 »)
1907.	Mme veuve TEMPIER, née TARDIEU	(5 »)
1908.	Mme Pauline DEDIEU, née PHAILLON de S-.Remy	(7 »)
»	M. HENRI MICHEL aux Milles	(6 »)
1910.	M. Paul ESCOFFIER, de Gardanne	(4 »)
»	Les époux ABEL, de Rians	(10 »)
1911.	M. Antoine MICHEL, à Septèmes	(11 »)

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1903. Mme veuve POURCEL, née Fauque, à Aix.

» Mme veuve BARBIER, née Aurenge, à Aix.

1906. Mlle Angèle CADENEL à Eguilles.

» Mlle Marie MÉOUVE, à Aix.

1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.

» Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.

1909. Mlle Antoinette BOYER, à Aix.

1910. Mlle Caroline GABALDA, à Aix.

1911. Mlle Marie-Thérèse ISNARD, à Aix.



IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette Rayon, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 à décerner ce prix

—

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.

V

PENSION V^VE NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs, en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

—

Liste des Lauréats

depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix, âgé de 85 ans.



BUREAU DE L'ACADÉMIE

1910 - 1911

Président..........	M. L. de Sigaud de Bresc.
Vice-Président.....	M. Edouard Aude.
Secrétaire perpétuel.	M. le Baron Guillibert.
Secrétaire annuel..	M. Gustave Reynaud.
Archiviste.........	M. le Marquis C. d'Ille.
Bibliothécaire......	M. le Docteur Aude.
Trésorier..........	M. Mouravit.



TABLEAU
des
MEMBRES DE L'ACADÉMIE
(Arrêté en août 1911)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

MISTRAL Frédéric, C. ✻ ✻ ✠. Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899 ; *à Maillane (B.-du-R.).*

CABASSOL Joseph, ancien Maire, ancien Conseiller Général, avocat à la Cour, ancien bâtonnier. 23 janvier 1906 ; *place Jeanne-d'Arc, à Aix.*

PÉCOUL Auguste, G. C. ✻, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise), et rue Boissy-d'Anglas, 12, à Paris.*

CHARLES-ROUX Jules, C. ✻, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste ✻, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris, et villa Mignet, à Aix.*

S. Exc. M. RÉVOIL Paul, C. ✻, ambassadeur de France en Espagne, 24 mars 1908 ; *à Madrid.*

LEVASSEUR Emile, G. O. ✻, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 15 décembre 1908 ; *au Collège de France, à Paris.*

GIRAUD Charles, ✻, Premier Président de la Cour d'Appel, 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

AICARD Jean ✻, membre de l'Académie Française. 15 mars 1910 ; *à La Garde, près Toulon (Var).*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 15.*

GUILLIBERT (baron) Hippolyte, ✻ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

MOURAVIT Gustave ✠, président de la Chambre des notaires. 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

SOUBRAT Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

GANTELMI D'ILLE (marquis de) Charles ✻ ✠ O. ✻. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. ✿, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

FASSIN Emile, I. P. ✪, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *Boulevard du Roi-René, 46.*

BEC (de) Albert. 1er mai 1894. *Rue Emeric-David, 31.*

TOURTOULON (baron de) Charles, I. P. ✪ G. O. ✠ C. ✵ ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

SAPORTA (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 23,* et *rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

AUDE Philippe O. ✵ ✵ ✵, médecin en chef de la marine, en retraite. 6 avril 1897. *Rue du Lycée, 1.*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

BONAFOUS Raymond I. P. ✪, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

ROLLAND Henri, I. P. ✪, chanoine titulaire de la métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901 ; *au Pont-de-l'Arc, près d'Aix.*

ANINARD Casimir ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du Quatre-Septembre, 34.*

AUDE Edouard, I. P ✪, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. ✪ , ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le 20 décembre 1904. *Rue du Quatre-Septembre, 30.*

De Duranti la Calade Jérôme ✿, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Place d'Albertas, 10.*

Michel Tranquille, ✠, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du 4-Septembre.*

Jauffret Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

Reynaud Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

Vallier-Collombier Alfred ✿, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

Audinet Eugène, I. P. ✿, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

Mougins-Roquefort (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Cours Mirabeau, 16.*

Bagarry Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Pison Alexandre ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

Granier Désiré ✻, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

Villevieille Joseph, I. P. ✿, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX.

MM.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

Terris (de) Jules, G. O. ✠ ✵ membre de l'Académie de Vaucluse, à Avignon. 5 janvier 1883.

Isnard, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

Mireur ✵, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard Charles ✵, président à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Magallon d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

Gamber (le chanoine) Stanislas ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

Collot Louis ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Collongue (d'Avon baron de), ✵ ✠ O. ✵, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

Chaillan (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

Ferrier Raymond, amateur d'art. Rue des Arts-et-Métiers, 2, Aix. 16 juin 1896.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Teil (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

Autheman, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

Prou-Gaillard ✿ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. Boulevard Montricher, 5. 3 mai 1898.

Manteyer (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

Lieutaud Victor ✵, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

Mulsant Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

Muterse Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

Bernard d'Attanoux (comte) Henri, ✠ avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

Gérin-Ricard (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

Monclar (de Ripert marquis de) François, C. ✵, ministre plenipotentiaire. en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

Perrier Emile, O. ✠ ✵ ✵, président de la Société de Statistique de Marseille. Villa du Bocage, à Mazargues. 6 janvier 1903.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✻, ancien député. Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

CLOSMADEUC (Urvoy de) Jules. Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

GAFFAREL Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

VINCENS Charles, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

LA SALLE DE ROCHEMAURE (duc de) Félix, C. ✠ ✻ ✻. Château de Clavières Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

TAVERNIER Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

LEFÈVRE Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». Rue Tapis-Vert, 40, Marseille. 22 décembre 1908.

MARIÉTON Paul ✻, ancien Chancelier du Félibrige, 24, rue Matignon, à Paris. 2 mars 1909.

BRÉMOND (l'abbé) Henri. 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

BOURGET Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

RAIMBAULT Maurice, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône. 28, rue Mongrand, à Marseille. 11 janvier 1910.

SICARD Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes). 11 janvier 1910.

SILBERT José ✠, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

REVOL Amédée, avoué à la Cour, rue Gaston-de-Saporta, à Aix. 26 avril 1910.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général. Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Châteaularc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Avenue Henri-Martin, 44, Paris. 11 juin 1888.

Bremond d'Ars-Migré (marquis de) Anatole, conseiller général, château de la Porte-Neuve-en-Riec (Finistère). 27 janvier 1891.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. Villa Molitor, 26, XVIe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et Rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Planté Adrien, ancien député, ancien maire d'Orthez (Basses-Pyrénées), président de la Société des Sciences et Lettres de Pau. 14 juin 1904.

Poitevin de Maureillan (de), O.✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullien Jules-André, colonel en retraite, rue de Boulainvilliers 63, Paris (XVIe). Titulaire le 11 décembre 1906, correspondant le 5 mai 1908.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Bougon Georges, docteur en médecine, 45, faubourg Montmartre, à Paris. 11 juin 1907.

Lacour-Gayet, professeur à l'Ecole Polytechnique. Rue Jacob, 46, Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 26, à Paris. 21 janvier 1908.

Regnier (de) Henri, membre de l'Académie Française, rue de Magdebourg, 14, à Paris (XVIe). 5 mai 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de Monaco. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Cazideroque, par Tournon (Lot-et-Garonne). 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat à Nîmes (Gard). 11 janvier 1910.

Charpin Frédéric, publiciste 22, rue de la Chaise, à Paris. 1er février 1910.

Matter (l'abbé) Joseph, curé d'Orny-Chérisy (Lorraine). 10 mai 1910.

Sapy (le Père Thomas), à Marseille. 13 Décembre 1910.

Boy Charles, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne (Loire). 21 février 1911.

Chaperon (l'abbé), curé de La Martre (Var). 21 février 1911.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université de Rome. Via Lucrezio Caro, 67. 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894,

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie. 41, Via della Croce, à à Rome. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte) Emmanuel, général. Via della Rocca, 29, à Turin, et villa Guntschme Kwort à Griès, près Botzen (Sud-Tyrol) Autriche. 21 mars 1899.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Royale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 décembre 1900.

Zùccaro Louis, ancien Vice-Consul de la République Argengentine ; à Sondrio, en Valteline (Lombardie), et à Milan, rue Ciro Menotti, 17. 2 avril 1901.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Verney de la Valetta (comte) Franchi. 9 juin 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie) 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

Zawodny Joseph, directeur de la station agro-chimique de Freudenthal (Silésie autrichienne). 28 mars 1911.

Le présent Tableau a été arrêté en Août 1911, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Vice-Président :
Edouard AUDE.

Le Secrétaire Perpétuel :
Baron GUILLIBERT.

[illegible] (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

[illegible]allensköld Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

[illegible]ntoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). [illegible] février 1910.

[illegible] Joseph, directeur de la station agro-chimique de [illegible]nthal (Silésie autrichienne). 28 mars 1911.

Le présent Tableau a été arrêté en Août [illegible] conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Vice-Président :	*Le Secrétaire Perpétuel :*
Edouard Aude.	Baron Guillibert.

ACADÉMIE D'AIX

92me Séance Publique

14 JUIN 1912

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, Manuel, 20

1912

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

92me SÉANCE PUBLIQUE

LE VENDREDI, 14 JUIN 1912, LA QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX A ÉTÉ TENUE, A QUATRE HEURES ET DEMIE, DANS LA GRAND'SALLE DE L'UNIVERSITÉ, A LA FACULTÉ DE DROIT.

Tous les sièges étaient de bonne heure occupés par une assistance nombreuse dans laquelle de fraîches toilettes donnaient une note d'élégance qui ne dépare jamais une réunion où sont représentées toutes les classes de la société.

Aux fauteuils : M. le Vicaire Général van Gaver, représentant Mgr l'Archevêque ; M. Isnard, archiviste départemental à Digne, et sa famille ; M. le docteur Bertrand, maire d'Aix ; M. le Doyen de la Faculté de Droit ; une délégation des Officiers de la garnison ; nombre de fonctionnaires de nos diverses administrations, etc., etc.

Sur l'estrade, à côté du Président, M. le Premier Président Giraud ; le docteur Evariste Michel ; M. Cabassol, an-

cien maire, conseiller général ; tous trois membres d'honneur de l'Académie ; ensuite les membres titulaires, honoraires, régionaux et correspondants, présents à Aix.

Les lauréats des prix de vertu et des pensions Irma Moreau occupaient, avec leurs familles, leur place habituelle.

M. le Président ouvre la séance et prononce le discours suivant :

A PROPOS DE MOUSTIERS.

Mesdames,

Messieurs,

Les journaux ont raconté que, peu de temps après son élection, le Pape Pie X, ayant reçu Sa Majesté le Roi de Grèce, s'était préoccupé, comme il est d'usage entre souverains, d'offrir à ce monarque un présent qui put lui être agréable. Sa Sainteté ayant appris que le Roi de Grèce formait une collection d'objets et de curiosités historiques, elle lui donna le coupon de retour que le patriarche de Venise comptait utiliser pour rentrer chez lui lorsqu'il se rendit au Conclave qui devait l'élire Pape.

Je ne sais si l'anecdote est authentique, mais elle est bien conforme à ce que nous connaissons de la psychologie du collectionneur. Rien, en effet, ne peut faire plus de plaisir à cet homme qui consacre ses jours et ses veilles à la poursuite obsti-

née de l'objet rare — celui qui lui manque — que le don de cet objet, fut-il dénué de toute autre valeur et n'eut-il d'autre intérêt que celui de n'avoir pas encore pris place dans sa collection.

Certes, entre le collectionneur, et j'avoue que cela même ne manque ni d'intérêt ni d'utilité, qui recueille le poignard de l'assassin, un morceau de la porte de la villa de Nogent, etc. etc., et l'homme qui déploie une science considérable, fait preuve d'un goût très sûr, d'un sens artistique profond, de connaissances littéraires variées, pour former une bibliothèque, une collection de tableaux, il y a une différence considérable. Mais l'un et l'autre cependant, chacun à leur manière, ont droit à notre sympathie et à notre reconnaissance, ils contribuent à conserver un peu de ce passé dont nous vivons, qui nous guide et nous gouverne sans que nous nous en doutions et dans lequel, en tous les cas, nous pouvons puiser d'utiles leçons pour l'avenir.

C'est, Messieurs, la raison pour laquelle je voudrais appeler pendant quelques courts instants votre attention sur une partie des merveilleuses collections que la munificence de notre regretté confrère Paul Arbaud a mis, par notre intermédiaire, à la disposition des érudits et des artistes.

En possession des richesses de toutes sortes que contiennent ces collections, nous avons dû nous

préoccuper tout d'abord de celles qui étaient les plus fragiles. Le zèle, la compétence et le sens artistique de notre confrère, M. Pontier, ont permis de réunir en un ensemble extrêmement harmonieux les admirables faïences que Paul Arbaud avait collectionnées avec passion toute sa vie et qu'il avait distribuées dans toutes les pièces de son vaste hôtel.

A la rentrée prochaine, nous pourrons ouvrir au public cette partie de nos collections, les autres ne tarderont guère grâce au Conseil Général des Bouches-du-Rhône que je suis heureux de remercier au nom de l'Académie et je peux dire de la Provence lettrée et artistique pour le concours financier qu'il veut bien apporter à l'œuvre que nous avons entreprise.

C'est bien le cas, il me semble, de vous parler aujourd'hui de ces faïences. M. Paul Arbaud s'était attaché surtout, vous le savez, à réunir dans sa bibliothèque et dans ses salons ce qui avait trait à la Provence et c'est ce qui fait de ses collections un ensemble unique. Il était évident que les faïences de Moustiers devaient le tenter, il ne tarda pas avec son flair de collectionneur avisé, son sens artistique très affiné d'en réunir une importante collection.

Mais, qu'est-ce au juste que la faïence de Moustiers ? et pourquoi a-t-elle tant de renom ?

Moustiers, petit village des Basses-Alpes, pittoresquement situé entre des collines, traversé par un cours d'eau formant cascades, a donné prétexte à de jolies descriptions, je vous en épargnerai une nouvelle, je ne vous parlerai même pas de la chaîne de fer à laquelle est suspendue une étoile, qui relie deux rochers et au sujet de laquelle les érudits discutent et les poètes inventent des légendes, venons tout de suite à ce qui nous intéresse.

Dès les temps les plus reculés, ce petit village avait eu des fabriques de poteries, mais de poterie grossière et commune ; ce n'est qu'à la fin du XVII[e] siècle que l'on voit surgir presque d'un coup l'art de la faïencerie et alors que les actes conservés aux minutes des notaires ne parlent auparavant que de maîtres potiers, brusquement dans un acte de 1679 un certain Pierre Clerissy qui jusque-là n'avait été qualifié que « potier de terre », se trouve avoir le titre de *faïencier*.

Je n'ai pas à vous apprendre quelle est la différence qu'il y a au point de vue technique entre la faïence et la poterie de terre.

Pierre Clerissy est donc le père incontesté de la faïence de Moustiers, comment et où avait-il appris son art ? Comment surtout s'était-il procuré le tour de main particulier, les procédés, le *secret en un mot,* qui va différencier la faïence de Moustiers des autres faïences ? Les auteurs qui ont écrit

sur ce sujet en sont réduits aux suppositions. Pierre Clerissy avait un frère curé de Lindebœuf au diocèse de Rouen, ce curé lui envoya-t-il des ouvriers de Rouen, le centre universellement connu de la faïencerie française ? Est-ce un religieux Servite de nationalité italienne et dont un couvent se trouvait à Moustiers même qui l'a apporté d'Italie ? Les érudits disputent, laissons les disputer et voyons d'un rapide coup d'œil quelle évolution la faïencerie de Moustiers va suivre.

Peu de temps aprés cet acte où apparaît pour la première fois un maître faïencier, la faïence de Moustiers est répandue dans toute la Provence, l'illustre Madame de Sévigné, morte en 1699, note qu'on l'a fait diner à Lambesc, lors de l'Assemblée des Communautés, dans de *la belle faïence de Moustiers*. Les Clerissy vont rester les maîtres incontestés de la faïencerie à Moustiers, mais à côté d'eux que d'autres fabriques vont se fonder ! M. l'abbé Requin en compte à une certaine époque vers la fin du XVIIIe siècle jusqu'à douze ! — Et elles produisent énormément — On a retrouvé les comptes de l'une de ces fabriques, celle de Berbezier et Féraud, or pendant les treize ans que durent l'association, cette unique fabrique a expédié 700.000 pièces à ses clients, et dans ce nombre ne sont comprises ni les faïences vendues à Moustiers même, ni celles vendues à des colporteurs qui ve-

vaient les chercher en fabrique, ni celles expédiées à la foire de Beaucaire.

Aussi, pendant tout le XVIII[e] siècle, la prospérité de ce pays fut grande, il comptait plus de 3.000 habitants, et dans ses rues pittoresques, c'était un incessant mouvement de charrettes et de muletiers qui apportaient des matières premières, chargeaient les caisses de faïences transportées à Marseille, à la foire de Beaucaire et dans chaque ville où les faïenciers avaient des entrepôts. Les chemins étaient mauvais, Moustiers d'un accès difficile, loin des grandes artères, à dos de mulets ou par charrettes, les précieuses caisses étaient transportées jusqu'au bac de la Fuste, près de Manosque, pour se rendre de là soit à Marseille, soit, par radeau sur la Durance à cette époque encore flottable, jusqu'à la célèbre foire de Beaucaire. Cette dernière voie n'était pas sans danger, et souvent la capricieuse Durance culbutait les radeaux et leur chargement. Heureux les collectionneurs qui découvriraient entre les galets les restes de ces avaries de route notées avec tristesse sur les livres des marchands !

Tous les artistes, tous les connaisseurs se sont accordés pour faire à la faïencerie de Moustiers une place tout à fait exceptionnelle dans l'art céramique. La faïencerie de Moustiers, écrit un amateur, a eu son genre propre, sa manière spéciale,

qui, on peut l'affirmer, ne procède d'aucun autre, « Moustiers s'est créé de lui-même à Moustiers », « Moustiers n'a imité personne ».

Voici comment elle nous est décrite par un amateur célèbre :

« Ces ornements, qui rappellent de loin les élégantes compositions d'Androuet du Cerceau, sont peints avec une délicatesse extraordinaire.

« Tous les amateurs connaissent ces gracieux entrelacs au milieu desquels se jouent des amours, des satyres et des nymphes ; des figures terminées en gaines soutiennent des guirlandes de fleurs qui s'échappent de la bouche d'un mascaron ou les pentes qui tombent d'un baldaquin, se nouent des sphinx, avec ou sans ailes, posés sur une console d'où pend une draperie, et servent de soutien ou de couronnement à la composition. Les rinceaux les plus délicats s'entrecroisent capricieusement et servent d'encadrement à un fond strié, piqueté ou quadrillé, offrant des rosaces, des croix, des losanges ou d'autres ornements empruntés aux porcelaines de l'Extrême-Orient. Des pots à feu alternent avec des roses de fleurs ; des jets d'eau s'élancent d'un bassin, et des monstres laissent échapper de leur gueule béante des flots qui retombent dans une vasque soutenue par des amours et par des satyres, et au milieu de laquelle trône une déesse

marine s'appuyant sur un dauphin, ou un amour en Neptune, le trident à la main.

« Les personnages les plus connus de la mythologie figurent au milieu de ces ingénieuses fantaisies ; parfois le centre est occupé par un sujet composé de plusieurs figures, comme par exemple Orphée charmant les animaux au son de sa lyre, ou le ballet d'Ajax, rappelant tout à fait la suite des ballets de Versailles dessinés par Berain ».

(J. C. Davillier, *Histoire des Faïences et Porcelaines de Moustiers*).

Les connaisseurs ont distingué trois époques dans la faïencerie de Moustiers : la première époque, qui est celle de la décoration si caractéristique et que vous connaissez tous en camaïen bleu, a produit ces magnifiques plats de chasses où sont représentés au centre du plat des scènes de chasse à l'ours, au sanglier, etc., d'après les gravures de l'Italien Marco Tempesta, ces ornements, gracieux et légers dans le genre du célèbre décorateur Berain.

Dans les premières années du XVIII[e] siècle, un certain Olerys, né à Marseille, et ayant travaillé dans cette ville aux faïenceries, peut-être de Saint-Jean-du-Désert, vint s'établir à Moustiers, s'y maria, travailla chez les Clerissy, puis eu l'idée de se rendre en Espagne aux célèbres faïenceries d'Alcora, il y resta croit-on 6 ans, y apprit l'art jusqu'alors

inconnu à Moustiers de polychromer les dessins et ce fut lui qui grâce aux procédés appris en Espagne fit des faïences de Moustiers de petits chefs-d'œuvre de peinture.

La faïence de Moustiers atteint avec Olerys son apogée, non pas qu'il soit le seul, il s'en faut de beaucoup, mais il est le plus connu.

Hélas à cette période magnifique succèdera bientôt la décadence. Le public se désintéresse de la faïence de Moustiers, les bons artistes, les dessinateurs originaux font place à de serviles imitateurs des autres fabriques du royaume, on suit la mode dans ce qu'elle a de mauvais, et puis la Révolution est là qui par l'instabilité de toutes choses va porter un coup fatal à cet art délicat. Il faut noter aussi que la facilité des communications, le déboisement à jamais regrettable des Alpes de Provence, vont d'un côté apprendre au public le chemin d'autres manufactures, d'un autre rendre très onéreux le chauffage des fours pour lesquels il faut un bois léger et abondant.

Avant de passer aux efforts tentés au XIXe siècle pour galvaniser cet art qui se meurt peut-être ne serez-vous pas fâché de savoir ce que valaient ces faïences ?

Un service expédié le 1er juillet 1781 à M. Bernardin d'Entrevaux lui était facturé 126 livres ; il ne comprenait pas moins de 17 douzaines d'assiet-

tes, 20 plats ronds, un plat ovale grand, un plat rond grand, 6 plats ronds petits, des sucriers de table, des pots de crême, des bassins à barbe et certains ustensiles d'usage nocturne que je ne peux vous désigner autrement, de même que des objets de toilette qui attestent que quelques-uns au moins de nos ancêtres n'étaient pas aussi malpropres qu'on se l'est imaginé.

Du reste que n'a-t-on pas fabriqué à Moustiers? des manches à couteaux, des aiguières, des bassins de toute forme et de tout usage, des croix, des chandeliers et toutes ces petites figurines appelées *tités ou pipades* qui n'étaient pas seulement des jouets d'enfants mais d'adorables bibelots et ces cruches aussi avec lesquelles en les emplissant d'eau les enfants imitent le rossignol. Notre regretté confrère de Berluc a même, je crois, vu une cheminée en faïence de Moustiers!

J'ai dit tout à l'heure qu'on avait tenté sous Louis-Philippe et sous l'empire de redonner un peu de vie à cette industrie et à cet art que le progrès moderne tuait lentement mais sûrement.

La fabrique de Fouque, fermée en 1852, a produit quelques pièces intéressantes, je possède une urne de cette fabrique qui n'est pas sans mérite, le célèbre artiste Constantin avait dessiné 12 vues de Moustiers qui servirent, dit-on, à faire pour le tzar de Russie une douzaine d'assiettes.

Mais hélas ! ces généreuses tentatives ne pouvaient pas aboutir pour une foule de raisons que vous devinez aisément. Le dernier four à faïence s'est éteint à Moustiers en 1874.

J'ai consulté le dernier recensement publié, il m'a appris que cette petite ville qui comptait plus de 3.000 habitants au XVIII[e] siècle n'en avait plus à l'heure actuelle que 888. Ces chiffres me dispensent de toute considération, ils en disent assez par eux-mêmes ! et par là vous pouvez juger de l'étendue de sa ruine !

Je n'ai pas la prétention d'avoir fait pour vous œuvre d'érudition, j'ai seulement pris à votre intention dans les ouvrages (1) de M. Eugène Fouque et de M. l'abbé Requin, les plus complets sur ce sujet, ce qui m'a paru pouvoir vous intéresser ; j'ai complété ma documentation — pour employer le mot à la mode — auprès des amateurs et des artistes que notre ville compte en si grand nombre.

Et si j'ai pu vous intéresser, je vous demande en terminant deux choses : d'abord de donner à la mémoire de l'amateur éclairé, qui a su nous conserver les plus beaux spécimens d'un art tout proven-

(1) On peut consulter utilement : DAVILLIER, *Histoire des Faïences et Porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales*, Paris, Castel, 1863.

Moustiers et ses faïences, par Eugène FOUQUE, sans date, ni nom d'imprimeur.

Histoire de la faïence artistique de Moustiers, par l'abbé REQUIN, t. I, Paris, Rapilly, 1903.

çal à jamais disparu, un souvenir reconnaissant, et en second lieu de recommander, en sortant d'ici, à vos bonnes de traiter avec respects ces intéressantes et délicates petites choses si par aventure vous en avez quelques-unes dans vos salons, mais surtout, messieurs, ne faites pas comme ce descendant d'un maître faïencier qui se servait des grands plats de chasse de l'usine paternelle en guise de cible lorsqu'il essayait un fusil neuf !



RAPPORT

DU

Concours Thiers 1912

Par A. BOURGUET

Avocat à la Cour

MESDAMES,

MESSIEURS,

Lorsque Mademoiselle Dosne, en souvenir de son illustre beau-frère, a fondé le prix Thiers que nous avons à décerner aujourd'hui, elle a fait à l'Académie d'Aix un très grand honneur. C'est une lourde tâche aussi qu'elle a imposée à ses membres.

Songez à la variété d'ouvrages qui s'offre à nous en vous disant que *tous* les genres peuvent concourir. Il suffit que l'auteur soit né en Provence ou que, natif de n'importe quel point du globe, il traite un sujet provençal pour que nous soyons obligés d'accueillir l'œuvre qu'il nous présente.

Aussi l'effort de nos concurrents s'est-il exercé sur des matières bien diverses. Faut-il en conclure à une abondance de chefs-d'œuvre ? Je voudrais vous le laisser croire, mais je ne dois pas créer de

légendes. Il me faut constater, au contraire, dans les œuvres d'histoire, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, une absence trop fréquente et de méthode et de composition. Les auteurs semblent s'imaginer qu'il suffit de tirer d'un peu partout des textes plus ou moins complets, d'une authenticité approximativement certaine, de les joindre bout à bout dans l'ordre où ils se sont présentés à eux en les reliant au petit bonheur par quelques phrases dont ils ne se sont même pas donné la peine de soigner le style. Comme si l'art de choisir ses matériaux, de les présenter sous une forme personnelle et de dégager la vie du fatras inerte des documents n'était pas au contraire ce qui constitue le mérite propre et l'originalité de l'historien.

Parmi les nombreux volumes envoyés au concours, deux ouvrages très différents entre eux se sont pourtant imposés à l'attention de l'Académie. L'un, composé par un Provençal, n'est qu'un pur recueil de documents, mais qui, classés avec une patience admirable, constituent la base des recherches indispensables à quiconque voudra connaitre la transmission des biens féodaux dans la Haute Provence. L'autre est une œuvre consommée, aussi bien écrite que remarquable par le choix des matériaux, mais elle est moins exclusivement provençale et son auteur n'a pas vu le jour sous notre ciel ensoleillé. Cette erreur bien involontaire crée,

parait-il, aux termes de la fondation Thiers, une légère infériorité de titres. Voilà pourquoi l'Académie d'Aix, laissant à l'Institut de France le soin de couronner M. Masson, accorde à son heureux concurrent l'unique récompense dont elle dispose.

Nous aurions été plus équitables s'il nous avait été permis de partager le prix. Cette faculté nous est, hélas, impitoyablement refusée et je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour en exprimer le profond regret. Que le passé, du moins, serve de leçon à l'avenir et s'il est, parmi vous, quelque âme généreuse qui ait l'intention de doter l'Académie d'un nouveau concours littéraire, je l'en supplie d'avance, qu'elle ne nous impose pas la condition d'invisibilité dans les clauses de sa donation.

Le vainqueur du concours Thiers pour 1912 est donc M. Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Né à Digne le 5 août 1842, notre lauréat put de bonne heure, sous les yeux d'un père qui lui a légué ses fonctions, consacrer son intelligence aux études locales. Trop considérable est son œuvre pour que je songe à l'énumérer devant vous. Qu'il me suffise de citer l'inventaire des Archives départementales des Basses-Alpes, le livre des privilèges de Manosque (honoré d'une mention de l'Institut) et plusieurs études parues soit dans le bulletin du

Comité de travaux historiques, soit dans le bulletin de la Société scientique et littéraire des Basses-Alpes.

Je cède, pour un moment, la parole à M. Isnard. Il vous fera connaitre lui-même le but qu'il s'est proposé d'atteindre avec l'ouvrage qui lui vaut le prix de trois mille francs. « *L'état féodal de la* « *Haute Provence* renferme : 1° la nomenclature, « par ordre alphabétique, de toutes les terres sei- « gneuriales de cette région, qu'elle qu'ait été leur « importance, identifiées avec leur nom et leur « situation géographique moderne ; — 2° la liste, « par ordre chronologique, de leurs possesseurs « depuis le douzième siècle jusqu'à l'abolition de « la féodalité en 1789, leurs nom et prénoms et « les années où ils figurent comme seigneurs....... « *L'état féodal est, avant tout, un instrument de tra-* « *vail,* un répertoire de documents que nous nous « sommes efforcé de rendre aussi complet que « possible. C'est le résultat des recherches faites « au cours de nos travaux professionnels, pendant « de longues années, dans le but de rassembler « des éléments sûrs, précis et inédits pour la gé- « néalogie des familles provençales et l'histoire « locale ».

M. Isnard a parfaitement réalisé son plan. La récompense que l'Académie lui décerne aujourd'hui

est le couronnement de toute une carrière de labeur et de probité scientifique.

Avec l'*Histoire du Commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle* nous élargissons notre horizon. L'auteur nous fait partir de Marseille, « cette porte de la France ouverte sur l'Orient ». Il en étudie la vie commerciale avec ses différents organes, sa Chambre de commerce, son monopole, sa franchise du port et les difficultés qu'elle doit surmonter pour la conserver.

M. Masson nous conduit ensuite aux Echelles du Levant dont il présente, sous une forme pleine d'intérêt, la vie, l'organisation et le régime. Il passe en revue les influences économiques, financières et diplomatiques, comme aussi toutes les circonstances diverses qui ont pesé sur une branche si importante de notre activité nationale.

Cela fait, il en arrive aux résultats et il peut conclure avec une juste fierté patriotique : « A cette époque, les Français triomphent complètement de leurs dangereux concurrents du XVIIe siècle. L'apparition de nouveaux concurrents : Autrichiens, Russes, Allemands, Suédois, fait prévoir la complication de l'apreté des luttes commerciales du XIXe siècle. Mais aucun de ces rivaux ne semble alors bien dangereux pour les Français dont la prépondérance est écrasante pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle »,

Par ce trop rapide aperçu vous pouvez juger de la valeur de l'ouvrage et de nos regrets de ne pouvoir lui accorder un prix. Mais M. Masson est historien. Qu'il se rappelle aujourd'hui la fière parole de la Motte Piquet au ministre de la marine : *Pour moi, obtenir n'est rien, mériter est tout* ».

A côté de ces œuvres hors de pair, d'autres livres sont également à remarquer et font honneur au concours de 1912. Parmi les plus intéressants, il faut citer une étude aussi complète que documentée de « *la Peste de Marseille* ». Par le talent de MM. Gaffarel et de Duranty, nous revivons les heures cruelles que traversa la Provence tout entière au moment où le fléau ravageait nos populations. Tout en ne voilant pas certaines défaillances de caractère, les auteurs font ressortir le courage civique de ceux qui, chargés de l'administration municipale ou du soin des âmes, donnèrent tout leur dévouement à leurs concitoyens. Les noms célèbres du chevalier Roze, de Monseigneur Belzunce, du marquis de Vauvenargues brillent, une fois de plus, au premier rang dans cette histoire définitive de l'épidémie de 1720.

Une idée originale a inspiré l'ouvrage du colonel de Ville d'Avray. Ce vétéran de nos concours a présenté, dans un livre un peu trop touffu mais vraiment curieux à lire, les « *Rapports entre la Provence et le saint Empire romain germanique* ». Un

choix d'illustrations intéressantes et judicieuses complète heureusement le texte de ce beau travail.

M. Bonifacy, avec son étude savante et bien composée sur « *la Gaude* », nous fait connaitre les mœurs et les institutions d'une commune provençale. C'est un sujet un peu particulier mais qui, pour un concours du genre de celui dont je vous rends compte, mérite d'être cité avec éloges. Je pourrais en dire autant du livre de *M. Joseph Bry* sur « *les Vigueries de Provence* ». C'est un bon début et qui promet.

Un petit ouvrage tout local sur « *les Crèches et les Santons* » nous est présenté par *M. Charles Martin*, le félibre bien connu. Pour tous les Aixois à qui la « crèche parlante » rappelle de vieux souvenirs il y a là quelques pages qui, avec une intéressante *Pastorale du chanoine Bourges*, constituent un fonds spécial et vraiment curieux.

Le roman de *Madame Mayen*, intitulé « *la petite Dame des bois* » nous transporte au siècle du roi René. On retrouve dans cette étude le caractère familial, les mœurs simples et patriarcales du souverain resté si populaire en Provence. L'auteur nous raconte, d'une façon vraiment touchante, l'idylle tragique d'une nièce de ce prince et groupe habilement les divers personnages qui évoluent autour de ces deux figures de premier plan.

La poésie, elle-même, n'a pas été effarouchée par le nom du sévère historien. Si nous n'avons pas pu lui donner une récompense académique, les lauriers du poète resteront du moins à *M. d'Anselme*. J'emprunte à ses *« simples esquisses »* quelques vers que vous entendrez, je crois, avec plaisir, car ils ont du charme et de la délicatesse :

LES COMMUNIANTES

Tenant leur livre entre les mains,
Cheminant pensives et lentes,
On voit passer au clair matin
Les petites communiantes.

Femmes par les longs vêtements
Qui viennent battre leurs chaussures,
Elles conservent cependant
Un air enfant dans leur allure.

Sous le grand voile transparent
Qui masque à peine leur visage,
Leurs yeux cherchent le firmament
Comme des oiselets en cage.

Offrant leur âme, encore en fleur,
Au Créateur de toutes choses,
Elles sont roses de ferveur
Sous la blanche fraicheur des roses ;

Et l'on croit voir dans le lointain
Courbant un peu sa taille fine,
S'incliner un ange gardien
Sous chaque flot de mousseline.

Et, pour finir, cette autre pièce qui chante un site pittoresque de notre Provence :

L'ESTAQUE

J'aime ce joli coin de côte provençale
Où tout un peuple ancien parait ressuscité,
Le peuple des potiers au front brûlé de hâle
Par l'ardeur de leur four et les feux de l'été.

Poudrés légèrement d'une fine poussière,
Que l'argile impalpable épand tout autour d'eux,
Ils passent, rayonnants dans la blonde lumière
Dont la Grèce, jadis, nimbait ses demi-dieux ;

Doucement, à l'abri de leurs monts d'améthyste,
Ils évoquent pour moi les gestes primitifs
Des premiers artisans, précurseurs des artistes
Qui modelaient la vie en des contours naïfs.

Et pour charmer enfin leur âme encor païenne,
Ils regardent pâlir l'azur profond du ciel,
Et les pins incliner leurs rameaux fraternels
Sur le champ de la mer chimérique et sereine ;

Sur la mer qui berça les premières carènes
Pauvres jouets d'enfant que le vent inclinait
Mais dont l'obscur sillage, au loin, s'illuminait
Du rire étincelant des divines Sirènes.

Vous le voyez, Messieurs, notre concours a suscité des travaux nombreux et variés. C'était bien répondre à la pensée de la généreuse fondatrice qui s'est rappelé à propos le succès obtenu jadis par M. Thiers dans cette Académie.

Mademoiselle Dosne a voulu que d'autres vinssent, à leur tour, s'adresser à notre Compagnie pour lui demander ses suffrages. Nous en sommes profondément reconnaissants à sa mémoire. Nous sommes fiers surtout de pouvoir, grâce à elle, évoquer le souvenir du glorieux Provençal qui, né à Marseille, vint développer dans Aix sa lumineuse intelligence pour la mettre plus tard au service de la Patrie et pour mériter, après les sombres jours de 1870, le titre qui lui restera de *libérateur du territoire.*

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

RAMBOT, REYNIER et Henriette RAYON

ET LES

PENSIONS OUVRIÈRES

Irma MOREAU

PAR

M. Eugène AUDINET

Professeur à la Faculté de Droit

MESDAMES,

MESSIEURS,

Lorsque M. de Monthyon chargea l'Académie Française de décerner chaque année un prix au Français qui aurait fait l'action la plus vertueuse, il ne prévoyait pas que son exemple aurait un si grand nombre d'imitateurs. S'il revenait au monde et s'il voyait, à Paris et dans les provinces, tant de prix destinés à couronner la vertu, il en conclurait sans doute, — et je voudrais être sûr qu'il a raison, — que les actes vertueux se sont beaucoup multipliés. Peut-être aussi se féliciterait-il que cet heureux résultat soit dû, en partie, à son initiative. En récompensant la vertu, ne l'a-t-on pas encouragée à se manifester? Sur ce point, M.

de Monthyon pourrait bien se tromper. Sans doute, c'est une louable pensée d'honorer ceux qui, par leurs bonnes actions, quelquefois par leur héroïsme, ont mérité justement la sympathie ou même l'admiration publiques ; mais il serait vain de croire que l'espoir et le désir de la récompense suffisent pour déterminer au bien ceux que d'autres mobiles n'y porteraient pas ; ou, du moins, les récompenses qui auraient un tel pouvoir ne se trouvent pas sur la terre, et personne ici-bas ne saurait en disposer. D'ailleurs, ce n'est pas pour quelques pièces d'or que l'on risque sa vie ou que l'on consacre son existence au service du prochain. Ceux que vos suffrages distinguent y ont d'autant plus de titres qu'ils n'ont pas, d'avance, songé à les obtenir.

PRIX RAMBOT

Ce désintéressement, cet oubli de soi animaient à coup sûr l'homme modeste et intrépide, la femme charitable et dévouée à qui l'Académie attribue le *Prix Rambot.* Par la volonté du fondateur, ce prix de 545 francs ne peut être divisé ; mais, l'an dernier, nous avions cru devoir le réserver. Cela nous permet, cette année, de le décerner deux fois.

!. **François Franc** est né à Martigues ; il habite aujourd'hui à Berre ; toute sa vie s'est écoulée sur le bord de l'étang qui a été tant de fois le théâtre de sa bravoure. En 1868, pour son coup d'essai,

il sauvait, à Martigues, un enfant de deux ans tombé dans le canal du Roi ; depuis lors, à six reprises, il a renouvelé le même exploit.

En 1878, à Saint-Chamas, il retire du port une femme qu'un coup de mistral y avait précipitée ; puis, les années suivantes, à Port-de-Bouc et à Saint-Chamas, il est assez heureux pour arracher aux flots trois hommes et un enfant. Je vous fatiguerais par le récit de ces sauvetages, plus vite qu'il ne s'est lassé lui-même de les accomplir.

En 1902, au cours d'une violente tempête, le bateau le *Saint-Louis* était en perdition à l'embouchure de l'Arc. Franc accourt, sauve le patron et le recueille chez lui avec deux autres marins qui avaient pu gagner la rive à la nage. Il leur prodigue ses soins à tous les trois, les réchauffe, change leurs vêtements, leur donne, sous son toit, pendant deux jours, l'hospitalité la plus cordiale et la plus généreuse.

En 1906, enfin, Franc avait déjà 61 ans, mais si ses forces avaient diminué, sa vaillance était restée la même. Le 4 juin, lundi de Pentecôte, six habitants de Berre se promenaient en barque sur l'étang. Tout à coup un vent furieux s'élève. La frêle embarcation chavire. Ceux qui la montent luttent avec peine contre les flots soulevés. Mais Franc les a vus. Il groupe autour de lui quelques

hommes courageux. Je veux vous les nommer tous. C'étaient MM. Jean Allène, Truchard et Durand, de Berre; Baptistin Allène et Vailhen, de Marseille.. Franc se met à leur tête; avec eux il parvient jusqu'aux naufragés et réussit à sauver la vie à quatre d'entre eux. Deux autres malheureusement avaient péri.

L'Académie n'a qu'un regret : c'est d'avoir connu tardivement M. Franc et de ne pas lui avoir donné plus tôt une récompense tant de fois méritée. (1)

Madame **Madeleine Audibert**, veuve Jourdan, qui obtient le prix réservé en 1911, se recommande par des mérites d'un autre genre. Ses actes ont été moins éclatants, ils n'ont pas été moins courageux. Elle aussi n'a pas craint de s'exposer au danger pour ses semblables. Si elle n'a pas affronté la mort au milieu des flots déchaînés, elle a bravé la contagion au chevet des malades; elle a dû vaincre la répugnance qu'inspirent à la nature les maux les plus rebutants. C'est au foyer domestique qu'elle fit d'abord l'apprentissage du dévouement. Dès l'âge de onze ans, ses faibles salaires aidaient sa mère veuve à élever un frère et une sœur plus jeunes. A peine est-il marié, ce frère tombe malade et meurt. Pendant de longs mois,

(1) Depuis que ce rapport a été écrit, M. Franc s'est signalé une fois de plus, le 11 juin dernier, en sauvant un pêcheur dont la barque avait chaviré dans l'étang de Berre.

Madeleine Audibert avait rivalisé de soins avec sa mère auprès du lit du pauvre agonisant. Il laissait une jeune femme et deux petits enfants. Madeleine les soutient, en même temps qu'elle fait vivre sa vieille mère du produit de son travail. Plus tard, elle se marie elle-même, de meilleurs jours semblent se préparer pour elle. Hélas ! bientôt son mari est atteint d'une maladie de cœur ; il lutte de longs mois, mais le mal est le plus fort ; il doit cesser tout travail et s'aliter. Sa maladie dure longtemps ; quand il meurt, sa veuve se trouve en présence de dettes relativement considérables. Elle ne perd pas courage et par un travail assidu elle parvient à se libérer.

Dans cette vie si remplie d'épreuves, si laborieuse, Madame Jourdan a trouvé le moyen de pratiquer la charité la meilleure et la plus vraie : celle qui consiste à se donner soi-même. Lorsque, dans son voisinage, un accident se produit, lorsqu'il faut veiller un malade, ensevelir un mort, c'est elle que l'on va chercher, et jamais elle ne refuse de venir, jamais aussi elle ne demande la moindre rétribution. Dans la maison qu'elle habite, le feu prend aux vêtements d'un enfant ; il est cruellement brûlé, son corps n'est plus qu'une plaie : Madame Jourdan panse ses blessures et le soigne pendant six mois, sans parvenir à le sauver.

Elle rend les mêmes services à l'un de ses voisins, victime d'une brûlure généralisée, à la suite de l'explosion d'une lampe à alcool, et qui se rétablit grâce à ses soins assidus. Un autre, après une grave fièvre typhoïde, a une plaie à la tête : deux fois chaque jour, Madame Jourdan vient le panser. Non loin de chez elle, une femme est atteinte de la petite vérole. Telle est la frayeur qu'inspire la terrible maladie que personne n'ose l'approcher. Tous les voisins l'ont abandonnée. Madame Jourdan s'installe près de la malade, la soigne seule et réussit à la guérir.

Dans une autre maison, trois enfants sont morts de la petite vérole ; ailleurs, le père et la fille ont succombé au même mal ; c'est encore elle qui leur ferme les yeux et qui leur rend les derniers devoirs. Et je ne cite pas tous les traits qu'on nous a rapportés. Ceux-là suffisent, je crois, pour justifier la décision de l'Académie.

PRIX REYNIER

Le prix Reynier, grossi d'une part restée disponible en 1911, a été divisé entre quatre lauréats.

Une somme de 400 francs a été tout d'abord attribuée à Mademoiselle **Jeanne Bimet.** Son histoire est simple ; elle est de celles que le public de nos séances a entendues déjà souvent. On a plaisir à la redire une fois de plus.

Mademoiselle Bimet est entrée à seize ans au service d'une famille honorable ; elle y est restée pendant quarante-quatre ans, soignant et élevant, comme s'ils étaient les siens, trois enfants que la mort de leur mère avait rendus de bonne heure orphelins, en même temps qu'elle consacrait ses salaires à soutenir et à faire vivre, d'abord ses grands-parents, puis ses parents infirmes et âgés. Mais la famille qu'elle servait avec tant de dévouement éprouva de cruels revers de fortune. Désormais, Mademoiselle Bimet ne demanda plus de gages, sauf ce qui lui était indispensable pour aider ses propres parents. Dans des jours plus heureux, elle avait fait des économies ; tout fut emporté dans la débacle, et quand son maître mourut, Mademoiselle Bimet se trouva sans aucune ressource. Courageusement elle chercha du travail, partageant ses gains bien modestes entre ses frères et sœurs et la fille de ses maîtres. Et maintenant qu'elle est arrivée à la vieillesse et que ses forces déclinent, c'est encore à sa maîtresse qu'elle pense, et si elle éprouve quelque chagrin, c'est parce que bientôt elle ne pourra plus lui venir en aide. En signalant Mademoiselle Bimet à notre attention, on nous disait qu'il était rare de rencontrer autant de dévouement et de désintéressement et que les récompenses de l'Académie pouvaient difficilement être dé-

cernées à une personne aussi méritante. Tous ici, j'en suis certain, partageront cet avis.

Nous avons encore attribué trois prix de 300 fr. chacun à Mademoiselle **Nathalie Anastay**, à Mademoiselle **Louise Niel** et à Mademoiselle **Eulalie Mondone.**

Mademoiselle **Nathalie Anastay** est de la famille morale de Madame Madeleine Jourdan, dont je vous parlais tout à l'heure. Elle aussi a consacré son existence à l'exercice de la charité. On n'a pas oublié, à Mallemort, sa vaillante conduite dans l'épidémie colérique de 1884. La panique s'était emparée de toute la population ; mais Mademoiselle Anastay, sans craindre le péril, se rendait près des malades abandonnés, les entourait des soins les plus attentifs, leur procurait les secours de la religion, ensevelissait ceux qui succombaient.

Une famille d'Italiens, logée dans un taudis infect, avait été frappée par le fléau. Tout le monde la fuyait ; Mademoiselle Anastay seule la secourut et la soigna. L'épidémie passée, son dévouement ne se ralentit pas. Les soins à donner ont beau être pénibles et rebutants, elle accourt au chevet du malade, reste près de lui jusqu'à sa mort et lui ferme les yeux, sans rien recevoir en retour des services qu'elle a rendus.

Aujourd'hui, Mademoiselle Anastay habite la ville d'Aix, et c'est là qu'elle continue son charita-

ble ministère. On la voit toujours près des malades et des mourants, et comme elle n'a elle-même aucune ressource, elle va tendre la main aux personnes plus favorisées de la fortune et porte à ses pauvres clients les aumônes qu'elle a recueillies. La somme que l'Académie va lui remettre lui permettra de soulager quelques misères : c'est là, sans doute, ce qui la réjouira le plus.

Mademoiselle **Louise Niel** est née à La Calade et elle y habite encore aujourd'hui. Pendant une vie déjà longue, elle n'a pas quitté son pays natal. Longtemps, elle a dû faire vivre de son travail ses parents infirmes ; elle a maintenant à sa charge un frère âgé et incapable de subvenir à ses besoins. En même temps, elle n'a cessé de prodiguer ses services autour d'elle.

Très pieuse, elle a toujours pratiqué ses œuvres charitables avec entrain, modestie et bonne humeur. C'est à son insu que ses voisins, qui sont tous ses amis, ont demandé pour elle les suffrages de l'Académie. Nous nous sommes rendus de grand cœur à leur désir. Nous avons voulu rendre hommage à une vie sans défaillance, à l'accomplissement persévérant du devoir obscur, aussi méritoire à nos yeux que des actions plus éclatantes.

Mademoiselle **Eulalie Mondone** avait depuis longtemps été désignée à notre attention par son dévouement aux siens. Elle avait d'abord, pendant

plus d'un an et sans prendre presque aucun repos, soigné jour et nuit une de ses sœurs qui souffrait cruellement des suites d'une brûlure. Elle a dû ensuite se consacrer à son vieux père, âgé de plus de quatre-vingt ans, à un neveu atteint de plaies qui nécessitaient jusqu'à trois fois par jour des pansements délicats, à une autre sœur enfin, restée irrémédiablement infirme, après avoir été, il y a une dizaine d'années, renversée et a demi écrasée par une automobile. Loin de trouver ce fardeau trop lourd, Mademoiselle Mondone a mis au service d'autres malades les rares loisirs dont elle disposait. Un vieillard, sans famille, achevait de vivre au quatrième étage d'une maison voisine. Elle l'a visité, entouré de la sollicitude la plus attentive, et a fini par le recueillir chez elle où il est resté jusqu'à sa mort.

Cette tâche remplie, Mademoiselle Mondone en a entrepris une autre : c'est une vieille demoiselle. impotente et sans ressource qui est devenue l'objet de ses soins. Mademoiselle Mondone est d'origine italienne; mais, pour elle comme pour nous, la charité ne connaît pas de frontières : c'est un libre échange qui, j'en suis sûr, ne provoquera aucune critique.

PRIX RAYON

Les Prix Rambot et Reynier, les plus anciens en date, ne sont pas les seuls que l'Académie ait

à décerner. D'autres bienfaiteurs l'ont choisie pour intermédiaire de leur libéralité.

Il y a peu d'années, Mademoiselle Henriette Rayon instituait un prix de 275 francs, destiné à récompenser une jeune fille dont l'Académie aurait distingué les mérites. Beaucoup, sans doute, en sont dignes parmi nos jeunes compatriotes, mais (peut-être par excès de modestie) fort peu d'aspirantes se sont présentées. Au reste, la jeunesse est chose relative et il serait indiscret de vérifier de trop près l'âge de nos lauréats. Mademoiselle **Louise Arnaud**, ouvrière en dentelles, nous a paru, par sa vie laborieuse, par sa conduite irréprochable, par son honnêteté scrupuleuse, réunir tous les mérites dont nous sommes les juges : le Prix Rayon ne saurait être mieux placé qu'entre ses mains.

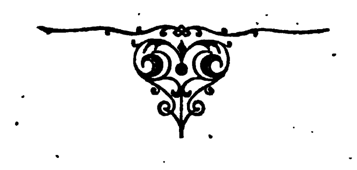
PENSIONS IRMA MOREAU

Nous avions encore à attribuer, cette année, l'une des pensions fondées par Mademoiselle Irma Moreau. La jeunesse n'est point ici une condition requise bien au contraire. Madame **Reyne Goyrand, veuve Laurens**, du Puy-Sainte-Réparade, à qui nous la donnons, a bien près de 90 ans. Elle est née à Aix (c'est elle qui nous l'a dit) le 25 janvier 1823.

Au cours d'une vie si prolongée, elle a traversé de dures épreuves qu'elle a supportées chrétienne-

ment. Des six enfants qu'elle a eus quatre sont morts depuis longtemps. Les deux qui lui restent, et qui ne sont plus jeunes, ont peine à suffire à ses besoins et aux leurs. Mais Madame Laurens a toujours conservé sa sérénité et sa confiance en Dieu. Chaque dimanche, on la voit encore s'acheminer vers l'Eglise, pour assister à la messe et aux vêpres. Tout le monde, au Puy, vénère la bonne tante Reyne (c'est ainsi qu'on la nomme) ; tout le monde s'associera à notre souhait : qu'elle jouisse encore longtemps de cette pension qui apportera un peu plus de bien-être à ses vieux jours.

J'ai achevé la tâche qui m'avait été confiée. Celle que je remplis, d'ordinaire, dans cette maison et dans cette salle même est plus austère et moins attrayante. J'ai éprouvé aujourd'hui une satisfaction que je goûte rarement : en examinant les mérites des candidats, j'ai pu ne leur donner que des éloges, sans réserve et sans exception.



On a lu :

Aquæ Sextiæ, par M. E. LACOSTE.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-deux lauréats de 1860 à 1911 ;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1902.

1902. Mlle Blanche Arène, d'Aix.
1903. M. Marius Armand, à Aix.
1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey, d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.
1912. M. Franc François, de Berre.
— Mme Audibert Magdeleine.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865. par testament olographe du 18 mars 1861, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent dix-sept Lauréats de 1870 à 1911.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1903.

1903. Mlle Marie Chave, à Aix.
» Mlle Alexandrine Roche, à Aix.
» Les époux Rigaud, à Aix.
1904. Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.
1905. Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-deux lauréats de 1860 à 1911 ;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1902.

1902. Mlle Blanche Arène, d'Aix.
1903. M. Marius Armand, à Aix.
1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey. d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.
1912. M. Franc François, de Berre.
— Mme Audibert Magdeleine.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865. par testament olographe du 18 mars 1861, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent dix-sept Lauréats de 1870 à 1911.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins; voici celle des dix dernières années.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1903.

1903. Mlle Marie Chave, à Aix.
» Mlle Alexandrine Roche, à Aix.
» Les époux Rigaud, à Aix.
1904. Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.
1905. Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.

1906. Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.
1907. Mlle Julie Décory, à Aix.
» Mlle Antoinette Constant, à Aix.
» Mlle Marie Joseph, dite Marie Olive, à Aix.
1908. Mlle Léoncie Arbaud, à Aix.
» Mlle Eulalie Antonietti, d'Istres.
» Les époux Barthélemy Gilles, à Aix.
1909. Mlle Clémence Thomas, à Aix.
» Mlle Marguerite Lèze, à Aix.
» Mme veuve Delcy, à Aix.
1910. M. Joseph Granon, de Rognes.
» M. Fernand Arniaud, de Rognes.
1911. Mlle Henriette Brun, à Aix.
» Mme Anastay, née Ferrat, à Aix.
1912. Mlle Bimet Jeanne, à Aix.
» Mlle Anastay Nathalie, à Aix.
» Mlle Niel Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle Mondone Eulalie, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

—

Liste des Lauréats
des pensions ouvrières

—

1re CATEGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle BONTOUX, à Aix	(5 enfants)
»	M. Jean LARGUÈZE, à Aix	(4 »)
»	Mme veuve BARNIER, née Alexis, à Luynes	(7 »)
1904.	Mme veuve Charles DESPLAS, de Castres	(6 »)
1905.	M. Victorin GINIEZ, à Galice	(8 »)
1907.	Mme veuve TEMPIER, née Tardieu	(5 »)
1908.	Mme Pauline DEDIEU, née Phaillon de S-.Remy	(7 »)
»	M. Henri MICHEL aux Milles	(6 »)
1910.	M. Paul ESCOFFIER, de Gardanne	(4 »)
»	Les époux ABEL, de Rians	(10 »)
1911.	M. Antoine MICHEL, à Septèmes	(14 »)

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1903. Mme veuve POURCEL, née Fauque, à Aix.

» Mme veuve BARBIER, née Aurenge, à Aix.

1906. Mlle Angèle CADENEL à Eguilles.

1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.

» Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.

1909. Mlle Antoinette BOYER, à Aix.

1910. Mlle Caroline GABALDA, à Aix.

1911. Mlle Marie-Thérèse ISNARD, à Aix.

1912. Mme veuve GOYRAND Renée, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.



IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 a décerner ce prix

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.
1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.

V

PENSION V^VE NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs, en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

—

Liste des Lauréats

depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix, âgé de 85 ans.



VI

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère*, M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de trois mille fr. à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

Liste des Lauréats

1907. **M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.**

1912. **M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.**

BUREAU DE L'ACADÉMIE

1911 - 1912

Président..........	M. le Cte de Bonnecorse-Lubières.
Vice-Président.....	M. de Duranti la Calade.
Secrétaire perpétuel.	M. le Baron Guillibert.
Secrétaire annuel..	M. Gustave Reynaud.
Archiviste.........	M. le Marquis d'Ille.
Bibliothécaire......	M. Edouard Aude.
Trésorier..........	M. Mouravit.



TABLEAU
des
MEMBRES DE L'ACADÉMIE
(Arrêté en août 1911)

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

MISTRAL Frédéric, C. ✻ ✻ ✠. Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899 ; *à Maillane (B.-du-R.).*

PÉCOUL Auguste, G. C. ✻, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise), et Boulevard de la Tour Maubourg, 3, à Paris.*

CHARLES-ROUX Jules, C. ✻, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste ✻, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris, et villa Mignet, à Aix.*

S. EXC. M. RÉVOIL Paul, C. ✻, ambassadeur de France, 24 mars 1908 ; directeur de la Banque Ottomane, *à Constantinople, et Château de Servane, par Mouriès (B.-du-R.)*

GIRAUD Charles, ✻, Premier Président de la Cour d'Appel, 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

AICARD Jean ✻, membre de l'Académie Française. 15 mars 1910 ; *à La Garde, près Toulon (Var).*

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant 5 mai 1908, membre d'Honneur 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Cherrier (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 31.*

Guillibert (baron) Hippolyte, ✠ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

Mouravit Gustave ✠, président de la Chambre des notaires. 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Rue Mazarine, 8.*

Marbot (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

Gantelmi d'Ille (marquis de) Charles ✠ ✠ O. ✠. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

Pontier Henry, I. P. ✠, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

FASSIN Emile, I. P. ✿, conseiller à la Cour. 24 avril 1894. *à Arles.*

TOURTOULON (baron de) Charles, I. P. G. O. ✠ C. ✿ ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

SAPORTA (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 23, et rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

BONAFOUS Raymond I. P. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 2.*

ROLLAND Henri, I. P. ✿, chanoine titulaire de la métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901 ; *au Pont-de-l'Arc, près d'Aix.*

ANINARD Casimir ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du Quatre-Septembre, 34.*

AUDE Edouard, I. P ✿, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P ✿, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le 20 décembre 1904. *Rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI LA CALADE Jérôme ✿, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Rue Mignet, 11.*

MICHEL Tranquille, ✿, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du 4-Septembre.*

Jauffret Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

Reynaud Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

Vallier-Collombier Alfred ✪, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

Audinet Eugène, I. P. ✪, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

Mougins-Roquefort (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Cours Mirabeau, 16.*

Bagarry Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

Drujon Jules, ✠, avocat, ancien bâtonnier, 23 mai 1911. *Rue de la Monnaie.*

Ferrier Raymond, amateur d'art. Associé régional, 16 juin 1896. Membre titulaire, 14 mai 1912. *Rue des Arts-et-Métiers, 2.*

Gautier Louis, I.P. ✪, artiste peintre. *Boulevard de l'Hôpital.*

Cabassol Joseph, avocat, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, ancien Maire d'Aix. Membre d'Honneur, 23 janvier 1906. Membre titulaire, 4 juin 1912. *Place Jeanne-d'Arc.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

PISON Alexandre ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

GRANIER Désiré ✻, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

VILLEVIEILLE Joseph, I. P. ✿, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron 19 décembre 1882.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

Isnard, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

Mireur ✻, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

Bonhomme (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

Bernard Charles ✻, président de Chambre honoraire à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

Magallon d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

Gamber (le chanoine) Stanislas ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

Collot Louis ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

Collongue (d'Avon baron de), ✻ ✠ O. ✻, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

Chaillan (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Teil (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

Authemann, ancien maire de Martigues. 15 février 1898.

Prou-Gaillard ✠ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. Boulevard Montricher, 5. 3 mai 1898.

Manteyer (de Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

Lieutaud Victor ✠, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

Mulsant Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

Mutersé Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

Bernard d'Attanoux (comte) Henri, ✠ avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

Gérin-Ricard (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

Monclar (de Ripert marquis de) François, C. ✠, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

Perrier Emile, O. ✠ ✠ ✠, président de la Société de Statistique de Marseille. Villa du Bocage, à Mazargues. 6 janvier 1903.

Villeneuve-Esclapon (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député. Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

Closmadeuc (Urvoy de) Jules. Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

Lieutaud Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

Cotte Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

Gaffarel Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

Vincens Charles, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de) Félix, C. ✠ ✠ ✠. Château de Clavières Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

Tavernier Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

Lefèvre Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». Rue Tapis-Vert, 40, Marseille. 22 décembre 1908.

Brémond (l'abbé) Henri. 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

Bourget Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

Raimbault Maurice, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône. 28, rue Mongrand, à Marseille. 11 janvier 1910.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes). 11 janvier 1910.

Silbert José ✠, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

Revol Amédée, avoué à la Cour, rue Gaston-de-Saporta, à Aix. 26 avril 1910.

Rigaud Paul, avocat, rue Lafon, 19, à Marseille. 13 décembre 1910.

Reynaud Jean, avocat, rue Notre-Dame de Lorette, 49, à Paris. 9 mai 1911.

Lorédan Jean, 77, rue Claude Bernard, à Paris. 30 mai 1911.

Jourdan Alfred, avocat, cours Mirabeau, à Aix.

Pascal (le chanoine) Adrien, ✠, curé-doyen de Peyrolles (B.-du-R.). 16 janvier 1912.

Guérin-Long Paul, Président du Tribunal Civil, rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 11 juin 1912.

de Mazan (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences, rue Roux-Alphéran, 35, à Aix. 11 juin 1912.

Dumas, professeur à la Faculté de Droit, traverse Notre-Dame, 2, à Aix. 11 Juin 1912.

Faudrin Marius, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix. 11 juin 1912.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Mar-et-le. Châteaulare, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Cortèz Fernand, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var). Associé régional. 25 mai 1886 Correspondant, 16 janvier 1912.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Avenue Henri-Martin, 44, Paris. 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. 6, rue Charles Divry, IV°. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et Rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O.✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Lacour-Gayet Georges, Membre de l'Institut, rue Jacob, 46, Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 126, à Paris. 21 janvier 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de Monaco. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Servilly, par La Palisse (Allier). 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat à Nîmes (Gard). 11 janvier 1910.

Charpin Frédéric, publiciste, 33, rue Madame, à Paris. 1er février 1910.

Matter (l'abbé) Joseph, curé de Gebenhauser, par Putlange-les-Forbach (Lorraine). 10 mai 1910.

Sapy (le Père Thomas), rue Barthélemy, 37, à Marseille. 13 Décembre 1910.

Boy Charles, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne (Loire). 21 février 1911.

Chaperon (l'abbé), curé de La Martre (Var). 21 février 1911.

De Brun Pierre, receveur des Domaines, à Saint-Remy (B.-du-R.). 16 mai 1911.

Reynald Georges, avocat, conseiller général, sénateur de l'Ariège, maire de Foix. 12 décembre 1911.

De Vogüé (le Comte) Raimond, rue François Ponsard, 12, à Paris. 16 janvier 1912.

Hallays André, publiciste, à Paris. 6 février 1912.

Bernard Valère, artiste peintre, capoulié du Félibrige, quai de Rive-Neuve, 15, à Marseille. 11 juin 1912.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Gubernatis (comte de) Angelo, professeur à l'Université de Rome. Via Lucrezio Caro, 67. 3 janvier 1893.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes. 23 janvier 1894.

Barr-Ferree, à New-York. 5 juin 1894.

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie. Passegiato de Ripetto, 16, à Rome. 12 février 1895.

Morozzo della Rocca (comte) Emmanuel, général. Via della Rocca, 29, à Turin, et villa Guntschnme Kwort à Griès, près Botzen (Sud-Tyrol) Autriche. 21 mars 1899.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Nationale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 decembre 1900.

Zùccaro Louis, ancien Vice-Consul de la République Argengentine ; à Sondrio, en Valteline (Lombardie), et à Milan, rue Ciro Menotti, 17. 2 avril 1901.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Verney de la Valetta (comte) Franchi. 9 juin 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie) 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

Zawodny Joseph, directeur de la station agro-chimique de Freudenthal (Silésie autrichienne). 28 mars 1911.

Le présent Tableau a été arrêté le 14 Juin 1912, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président : Cte de Bonnecorse-Lubières

Le Secrétaire Perpétuel : Baron Guillibert

ACADÉMIE D'AIX

93me Séance Publique

13 MAI 1913

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
PAUL JOURDAN, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
20, Rue Manuel, 20

1913

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX

93me SÉANCE PUBLIQUE

Le Mardi, 13 Mai 1913, la quatre-vingt-treizième Séance Publique de l'Académie d'Aix a été tenue, a trois heures et demie, dans la Grand'Salle de l'Université, a la Faculté de Droit.

Tous les sièges étaient de bonne heure occupés par une assistance nombreuse dans laquelle on remarquait les notabilités de notre ville et un très grand nombre de dames.

Sur l'estrade, M. le Président Aninard entouré des Membres de l'Académie présents à Aix.

Les lauréats des prix de vertu et des pensions Irma Moreau occupaient, avec leurs familles, leur place habituelle.

M. le Président ouvre la séance et prononce le discours suivant :

L'ARMANA PROUVENÇAU (1)

et

LE FÉLIBRIGE



MESDAMES, MESSIEURS,

La littérature qui compte le plus de lecteurs est celle des almanachs. Elle est à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses. — Par son abondance et sa variété elle satisfait tous les goûts.

Depuis l'aristocratique, royal ou impérial almanach de Gotha jusqu'à celui *de l'ouvrier* et *du paysan,* en passant par une infinité d'autres diversement astronomiques, anecdotiques ou prophétiques, il n'y a ni art, ni industrie, ni intérêt, ni travail, ni jeu qui n'ait le sien.

Un certain nombre sont enrichis de recettes pratiques de toute nature : scientifiques, hygiéniques, thérapeutiques ou de ménage qui tendent à

---

(1) *Armana Prouvençau pèr lou bel an de Diéu 1913,* adouba e publica de la man di felibre ; porto-joio, soulas et passo-tems en tout lou pople dóu Mie jour. An cinquante-nouven dóu felibrige. — Avignoun, encó de J. Roumanille, libraire-éditour, 19, carriero de Sant-Agricò.

en faire de petits traités d'une morale, récemment découverte, qui ne rebute personne et que, sans aucune intention d'ironie, ses inventeurs ou ses parrains ont appelée la *morale utilitaire*.

Une Académie peut donc, sans déroger, philosopher sur une sorte d'ouvrages à ce point prisés du public et, si cette Académie est provençale, s'entretenir, sans mal à propos, même dans une Séance Solennelle, de l'*Armana Prouvençau*.

Notre insigne bienfaiteur M. Arbaud en formant amoureusement année par année, de 1855 à 1910, le recueil de l'*Armana,* collection aujourd'hui introuvable, ne nous a-t-il pas en quelque sorte préparé lui-même cette causerie ?

Ce sujet ne s'offre-t-il pas de lui-même à notre choix, au moment où notre ville est encore dans l'entrain des fêtes félibréennes (1) qui sont venues si heureusement animer nos rues et faire exulter nos âmes provençales ; alors que le maître illustre salué, ces jours-ci, de nos acclamations les plus enthousiastes est l'un des fondateurs, et le rédacteur, le plus avidement lu, de cette publication savoureuse : *Porto-joio, soulas et passo tems de tout lou pople dou miejour* (Porte-joie, délassement et passe-temps de tout le peuple du Midi).

(1) Les fêtes de la *Santo Estello* tenues à Aix le dimanche et le lundi de la Pentecôte, 11 et 12 mai 1913.

Ce n'est pas un livre de bibliothèque car on le lit, ni un livre de chevet car il n'endort pas.

C'est, à la ville et à la campagne, la lecture du coin du feu.

On le place à l'endroit le plus commode pour l'avoir toujours sous la main : dans le tiroir des objets usuels, à côté des lunettes, de la tabatière ou de la pipe ; à un clou du mur près de la cheminée où chacun le décroche et le replace à sa fantaisie.

Quel plus attrayant recueil d'œuvres littéraires de toutes sortes, sans liens apparents entre elles, mais unies par la même langue, les mêmes croyances, le même amour du sol natal et de ses franchises nécessaires !

C'est une véritable farandole intellectuelle. — Elle n'est pas symétrique et réglée comme la farandole idéale de Maillane où l'alternance méthodique des farandoleurs et des farandoleuses et l'uniformité des costumes s'harmonisent si bien à la cadence rhytmée des pas. — C'est une chaine très inégale où prose et vers, chants lyriques, satires, récits épiques ou drolatiques, chansons, élégies, cantiques, épithalames, poésies sur les berceaux ou sur les tombes, proverbes, comédies rieuses, tragédies sanglantes, se suivent sans se ressembler, comme les jours de notre vie ; où les

pieds vont de ci de là, à leur caprice, et où cependant règne un indéfectible accord, un harmonieux ensemble ; tant toutes ces productions diverses, nées d'un même souffle familial, sont étroitement enlacées dans un entraînement fraternel.

Prestigieuse farandole où depuis soixante ans le rire inlassablement soutenu du Cascarelet tient le galoubet où sa verve endiablée fait pan-pan sur le tambourin !

Quel incomparable quel infatigable conteur !

Il a toujours de nouvelles *galejado* à servir. Les unes, assaisonnées à la gardiane avec une poignée de gros sel, parfumées à la berigoulo et rehaussées d'une forte pointe d'ail, font le régal *di pastre et gent de mas ;* les autres d'un sel plus fin et d'un fumet plus délicat font la gourmandise des gourmets et resteront, à coté de la *Riboto de Trenco-taio* de Mistral, de *La Cabro de Moussu Seguin* et de *La Miolo doù Papo* de Daudet, des modèles d'esprit et de goût.

Toute la lyre vibre dans l'*Armana*. — Par contraste à la note plaisante, bien des accents plaintifs nous rappellent que les gaietés de la terre ne sont souvent qu'un sourire entre deux larmes.

Rien d'attendrissant comme les chants douloureureux du cœur blessé de Tavan, d'Antoinette de

Beaucaire ou de Verdot, pour ne citer que ces trois parmi les disparus.

Pauvre cœur de l'homme ! dont ce dernier a fait en trois mots toute l'histoire :

Tout cor qu'issavau palpite
A sauna, sauno o saunara

(Tout cœur qui palpite ici-bas a saigné, saigne ou saignera)

Très limité dans cette simple préface de séance, je dois renoncer même à effleurer l'immense champ des poésies diverses de l'*Armana* et aussi à vous faire déguster l'arôme des discours et des brindes qui y abondent.

Les proverbes y sont prodigués avec une largesse capable de donner à toutes les nations de la terre la sagesse de Salomon.

Citons en un de la présente année 1913. Il a le mérite d'enseigner l'art, si recherché, de faire son chemin dans le monde et d'être à demi consolant pour ceux qui n'y parviendraient pas :

Per faire soun camin dins la vido, fau estre fin et pareissé besti. (Pour faire son chemin dans la vie il faut être fin et paraître bête).

Au-dessus des plaisirs intellectuels dont l'*Armana* délecte ses lecteurs, il a des titres plus élevés à notre reconnaissance.

Créé pour aider le félibrige à garder à la Provence sa langue, sa couleur, sa liberté d'allure et le bon renom de son intelligence, il nous verse depuis plus d'un demi-siècle, sans se lasser, les traditions de la famille, l'amour du pays et des bonnes coutumes, faisant avant tout comme il le dit *la part de Dieù.*

Pour lui, chaque année nouvelle est un nouveau présent du ciel : *lou bel an de Dieù.* Ses nouvellistes continuent à avoir leurs entrées dans le Paradis et par leurs indiscrétions nous savons un peu ce qui s'y passe et, ce qui importe, qu'on n'a pas cessé d'y parler avec une familiarité toute provençale la pure langue du *Trésor dóu Félibrige.*

Œuvre saine née d'une pensée d'amour, l'amour circule dans toutes ses pages, y chante sur tous les tons dans les notes les plus tendres ou les plus vives, mais aussi les plus pures.

Li poutoun (les baisers) y abondent mais ils ne s'échangent jamais que par ou pour le mariage.

Tel il a été, dès le début, tel il est encore. — Dans un temps où le changement est trop souvent considéré comme la condition nécessaire de la vie et porte facilement le nom de progrès, il professe et pratique que tenter de changer les lois de son existence c'est se tuer, tandis que les maintenir c'est vivre.

Plus que jamais il est le porte-drapeau de cette décentralisation qui consiste uniquement à ne pas séparer ce qui est naturellement uni, à ne pas confondre ce qui est naturellement distinct ; et aussi de ce patriotisme local qui, loin d'être une atteinte au patriotisme intégral, en est la source unique et le soutien nécessaire.

En restant fidèle à ces voies, l'*Armana* a puissamment contribué à y maintenir le félibrige, en même temps qu'il l'a efficacement aidé à rétablir les vrais principes de la langue, à en fixer l'orthographe, à en développer le génie.

Par là, il a été et reste le grand *mainteneur* de l'institution félibréenne et aurait le droit de prendre la devise qui fut celle des Princes d'Orange : *Mantendrai.*

Mainteneur du félibrige, il en est aussi l'annuaire ou, pour employer une expression moins bureaucratique, plus en harmonie avec ses fonctions familiales, il est son *livre de raison.*

Rien ne se passe dans la famille félibréenne qu'il ne l'annonce et n'y prenne part, se réjouissant avec ceux qui rient, pleurant avec ceux qui pleurent.

Si un jeune talent commence à s'épanouir, il lui ouvre ses pages et le met en lumière.

Sa chronique signale toutes les œuvres, tous les évènements, tous les fastes qui touchent au félibrige et à la Provence.

Quelque attrait qu'il put y avoir à suivre cet historien, je me borne, limité comme je le suis, à embrasser d'un regard l'espace parcouru depuis l'origine de cette renaissance de notre langue régionale jusqu'à ce jour.

Né en 1854 de l'association de sept félibres dont les plus marquants étaient Mistral, Roumanille et Aubanel, le félibrige commence, comme les chênes de nos collines, à implanter solidement ses racines dans le sol et à jeter lentement ses premières pousses. Il est tout au recueillement et à l'étude.

En 1859, pour la première fois, il se manifeste publiquement à Nîmes, à une fête de charité présidée par Reboul, le célèbre boulanger-poète ou, pour parler comme Châteaubriand, « le poète qui faisait du pain ».

Roumanille venait de publier ses *Margaridetto,* Aubanel *La miougrano entredurbeto,* et Mistral son poème de *Mireio.*

Aux applaudissements de toute la population ayant à sa tête par une union devenue rare l'Evêque, le Préfet, le Général et le Maire et les personnages les plus marquants dans les opinions

et les croyances les plus opposées, l'auteur de l'*Ange et l'Enfant* les couronna tous trois du laurier olympique et donna paternellement l'envolée au félibrige.

Porté par cet essor, il se répand avec une rapidité prodigieuse.

Les fêtes catalanes où il est invité, puis celles de l'Union latine où il groupe des délégués de trois nations l'établissent conquérant. — Il ne connait plus de frontières.

En 1876 il vote la constitution du *Gai-Sabé* et la couronne par l'institution souveraine d'une reine du félibrige, qui fait rayonner sur son peuple de troubadours, avec les agréments de l'esprit, la séduction de la grâce, l'attrait de la bonté, l'empire de la vertu et, comme par surcroit, l'éclat de la beauté.

Ce n'est pas en Provence qu'on imaginerait de couronner la beauté toute seule. Cette pensée y paraîtrait païenne et ce don naturel y est si répandu que les couronnes manqueraient.

Aujourd'hui le félibrige déborde la Provence et même la France. La langue provençale est cultivée à l'étranger par nombre d'esprits d'élite et y est enseignée dans plusieurs universités.

Ainsi d'étapes laborieuses en étapes joyeuses, puis glorieuses, la chronique de l'*Armana* nous amène à l'apothéose du félibrige par l'érection à Arles de la statue de Mistral.

Ce fait historiquement extraordinaire d'une statue dressée sur une place publique et de son vivant à un homme qui n'est pas chef d'Etat, s'est cependant produit d'une manière toute naturelle, tant le félibrige est devenu une réalité dominante, tant celui à qui il la doit plus qu'à personne est l'objet dans notre Provence, je ne dis pas de la popularité, (le mot est trop souvent menteur, le fait trop souvent déshonoré), je dis d'une admiration universelle aussi affectueuse qu'enthousiaste.

Nous en avons tous connu hier, dans ces lieux mêmes, l'émouvant spectacle et partagé les irrésistibles entrainements.

Voulez-vous voir cette émotion provençale dans son plus vaste, dans son plus bel épanouissement ?

Soyez aux arènes d'Arles un jour de grande fête félibréenne, à une représentation de *Mireio,* à une *ferrado* de gala ou à tout autre spectacle où l'on prévoit que viendra le Maître.

Jouissez un moment du spectacle, peut-être unique au monde, de ce peuple assemblé en habits

de fête dans cette immense enceinte à demi ruinée, où les groupements, par cela même, sont répartis inégalement, suivant les pleins ou les vides que les dégradations ont créés ; ce qui, en détruisant l'uniformité, augmente le pittoresque.

La vue de cette foule bariolée de tout âge, de tout rang et de tout sexe où le costume arlésien des femmes, aussi riche qu'élégant, jette par ses couleurs vives une note éclatante d'originalité artistique, (impressionniste si vous voulez), saisit, dès l'abord, le spectateur et l'enchante.

L'heure du spectacle est encore un peu lointaine. Chacun est venu d'avance pour s'assurer une place tenable sur les restes des gradins non encore détruits ou sur les emplacements abordables, là où ils ont cessé d'exister.

L'attente est longue sous un soleil qu'aucun *velum* ne tempère et dont la réverbération double l'incommodité. Un moment vient où les assistants, debout ou assis sur la dure, commencent à trouver l'heure lente et *lou beù souleù de la Prouvenço* un peu trop *pougnent,* un peu trop *ensucant.*

Voici qu'un léger remous se produit du côté de la loge municipale. N'y prenez pas garde. Pour ce public lassé déjà et énervé, ce n'est rien. C'est le Sous-Préfet ou le Préfet, peut-être même un Ministre qui vient prendre place à l'estrade offi-

cielle, sous le refrain ressassé d'une musique d'amateurs.

Ce n'est point ce que la foule est venue chercher.

Soudain, une commotion la secoue, une vague de fond la soulève, un frémissement la parcourt depuis les spectateurs placés tout en bas sur le sol de l'arène jusqu'à ceux juchés, on ne sait comment, sur les plus hautes et les plus inaccessibles arcades.

Tout le monde est debout ; les hommes élèvent et agitent leurs chapeaux et les femmes leurs mouchoirs, au milieu de vivats et de bravos unanimes.

Qu'est-ce donc ? Suivons les regards.

Un homme s'avance pour prendre place sur les gradins. Bien que la neige de l'âge ait blanchi sa tête, son allure est vive et ne connait pas la vieillesse ; et il ne cherche aucun appui sur la canne qu'il tient à la main. Son large feutre crânement porté à la provençale et toute sa tenue annonçent moins un citadin qu'un ami des champs.

Vous l'avez reconnu. — C'est, en chair et en os, et sous des vêtements tissés de main humaine, la statue de bronze de la place du Forum. C'est le grand capoulié du Félibrige ! — C'est Mistral !

C'est à lui que s'adresse cette colossale ovation. Et si sa gracieuse compagne, reine toujours reine, est à ses côtés, si elle a revêtu les atours de *Mireio* qu'elle porte avec une aisance et un charme que plus d'une fille d'Arles lui envie, l'enthousiasme déborde l'amphithéâtre, les applaudissements et les vivats sont sans fin. C'est une tempête d'*estrambord*.

Ainsi dans nos campagnes, après de longs jours d'un vent d'est obscurcissant le soleil et chassant inutilement des nuages vides de pluie ou se déversant en averses diluviennes, tout est torpeur ou abattement ; mais si tout à coup le vent tourne au nord, tout renait : les plantes redressent leurs tiges, les arbres secouent leurs rameaux, les oiseaux peuplent encore le ciel, les agneaux bondissent, les coqs chantent et les hommes poussent un cri de soulagement et de joie : « Mistral ! Mistral ! Vive le Mistral ! »

Ainsi la Provence acclame celui qui l'a exaltée. Et lui, sans embarras, sans pose, avec la simplicité et la bonhomie qu'il met en tout, salue ses chers Provençaux.

Il n'est pas surprenant qu'à un homme aussi universellement aimé on ait voulu dresser une statue, même de son vivant. Cette pensée qui, à l'égard de tout autre, eut paru téméraire et dépla-

cée s'est réalisée sans exciter ni étonnement ni envie.

La statue s'est élevée comme d'elle-même sur la place publique parce que chacun l'avait déjà élevée dans son cœur.

C'est ce que l'éminent M. Jules Charles-Roux a éloquemment exprimé dans un délicat provençal en faisant à la ville d'Arles la remise du monument dont il avait été le plus actif promoteur.

Et il a judicieusement mis en relief la cause profonde de cette affection populaire : « Au milieu des passions politiques qui nous échauffent, a-t-il dit, Mistral a créé une atmosphère de paix et de concorde qui nous a tous groupés autour de lui, dans une pensée d'union patriotique et d'entrainement généreux ».

L'*Armana* nous a raconté les fêtes inoubliables qui furent données à cette occasion.

Entrainé par un mouvement d'opinion qu'après le Prix Nobel et des acclamations venues même des deux Amériques, on pouvait dire mondial, le Gouvernement y prit une part officielle, ce qui donna à cette sorte de couronnement comme un assentiment national.

L'Académie Française apporta ses applaudissements au poète qu'à son grand regret elle n'a pu

décider à devenir l'un des siens, reconnaissant ainsi dans notre parler une langue sœur de la langue française et dans notre littérature locale un des plus riches écrins du trésor littéraire de la France.

Et lui, le héros de la fête, couronné, loué, exalté par de si hautes autorités, acclamé par la France entière, au milieu d'un triomphe qui eut presque justifié les plus orgueilleuses pensées, comment a-t-il porté ces ovations, ces honneurs presque surhumains ?

Il l'a fait sous une forme de simplicité modeste que son génie tout chrétien pouvait seul trouver.

« Moi, a-t-il dit, en provençal — je vais vous dire quelque chose ».

Et, avec le charme de diction qui lui est propre il a redit l'invocation par où débute son poème de *Mireio,* cet élan de prière où le poète demande « au Seigneur Dieu de sa patrie, né parmi les pâtres, l'inspiration de feu et le souffle » sans lesquels il ne pourrait accomplir son œuvre ; faisant ainsi remonter à l'Eternel Auteur de tout art et de toute poésie l'encens qu'on venait de faire fumer devant lui.

Ce noble geste m'amène du monument d'Arles à un autre non moins provençal et non moins

félibréen qui, de la vaste plaine, va nous élever sur les hauteurs.

En 1874, raconte notre *Armana,* qui reste jusqu'au bout mon guide, la Provence reconnaissante d'avoir été épargnée lors de la fatale guerre de 1870, a élevé sur le pic de Sainte-Victoire une croix monumentale dont le piédestal porte sur chacune de ses quatre faces une inscription en langues différentes.

Ces inscriptions avaient été mises au concours. La provençale mit en pieuse verve une centaine de félibres dont toutes les inspirations ont été publiées sous ce titre : *Lou Libre de la Crous.*

Une seule a pu être choisie pour figurer sur le monument. C'est celle que pélerins et touristes peuvent lire sur le piédestal. C'est un quatrain ; le voici :

O Crux ave ! *Sourgent d'immortalo lumiéro*
Emé lou sang d'un Dieù o testament escrit !
La Prouvènço a ti pé se cliné la proumiero
Assousto la Prouvènço, o crous de Jesu Chri !

La traduction en est facile sans même changer le rythme des vers :

O Crux ave ! *Foyer d'immortelle lumière !*
Avec le sang d'un Dieu o testament écrit !
La Provence à tes pieds s'inclina la première
Protège la Provence — O croix de Jésus-Christ !

Quel est le nom de l'auteur ?

Notre chroniqueur nous répond : « L'auteur n'y a pas mis son nom. Aussi modeste que bien inspiré, il a mis sa gloire aux pieds de la Croix ».

Respectons son secret, alors même que la modestie unie au talent nous le ferait pénétrer.

Mais retenons ces deux gestes.

Rapprochons ces deux monuments, durables et irrécusables témoins du génie de la Provence et de sa foi.

Et disons, comme elle, avec ses félibres, avec la pierre, le fer et le bronze qu'elle fait si bien parler : « Honneur au talent et au génie de l'homme sur les plages de la terre. — Gloire au Très-Haut, depuis les sommets les plus élevés de la montagne jusques dans la profondeur infini des cieux. »

Et finissons par ce souhait qui est celui de l'Académie et certainement aussi celui de cette assemblée :

Longo mai au Félibrige

et à l'*Armana Prouvençau !*



RAPPORT

SUR LE

Prix Mignet

PAR

M. ALFRED JAUFFRET

Membre de l'Académie

Batonnier de l'Ordre des Avocats a la Cour d'Appel

Messieurs,

Parmi les livres de la bibliothèque de M. Mignet, sa famille conserve religieusement un exemplaire de *Mireille* que Mistral lui envoya jadis avec cette épigraphe : « A tout aucèu, soun nis es bèu ! »

Mistral ne pouvait en s'adressant à M. Mignet dire rien de plus vrai. M. Mignet, né à Aix, a toujours gardé à sa ville un filial attachement. Ni ses occupations multiples et absorbantes à Paris, ni les charges officielles et les honneurs qui vinrent à lui sans qu'il les eut jamais recherchés, n'affaiblirent

son culte pour sa petite patrie. Il y revenait, chaque année, passer de longues semaines au milieu des siens, comme si, au cours de sa longue et féconde carrière, il eut toujours senti le besoin de raviver ses forces au contact de la terre natale.

Aussi quand par un sentiment de pieux souvenir, M. le docteur Evariste Michel résolut de créer un prix qui portât le nom de son oncle, songea-t-il tout naturellement à associer à cet hommage envers une mémoire vénérée la ville d'Aix et son histoire. Il voulut que Mignet qui avait apporté à sa ville sa part de gloire, contribuât ainsi même après sa mort à augmenter son patrimoine intellectuel et son bon renom dans le monde.

C'est de cette double pensée qu'est sortie la fondation du prix Mignet, ainsi que son programme. Mais M. le docteur Michel n'a point voulu seulement que ce prix servit à récompenser un ouvrage se rattachant à l'histoire d'Aix ou de son territoire, mais aussi un ouvrage consacré à la mémoire des hommes qui ont le mieux servi ses intérêts ou sa gloire dans les lettres, les sciences ou les arts. Notre ville a une histoire assez longue et assez noble ; elle a produit assez d'hommes distingués ou illustres dans toutes les branches des connaissances humaines pour que ce programme, même ainsi définitivement précisé, permette d'ac-

cueillir des travaux de l'intérêt le plus certain et le plus varié.

L'Académie tient à nouveau à remercier M. le docteur Michel d'avoir bien voulu lui confier le soin de réaliser ses intentions libérales, et de rallier ainsi autour du nom de Mignet ceux qui soucieux de rechercher impartialement le vrai, et de l'exprimer sous une noble forme, trouveront dans le grand historien un encouragement et un modèle.

Le prix Mignet, d'une valeur de 3.000 francs, qui doit être donné tous les cinq ans, va l'être pour la première fois cette année.

L'Académie est heureuse de voir que des écrivains d'un très-réel mérite ont répondu à son appel.

Elle a examiné avec une attention scrupuleuse les divers ouvrages qui lui ont été soumis.

Après mûres réflexions, c'est à *Aquæ Sextiæ*, histoire ancienne d'Aix-en-Provence, qu'elle a attribué le prix Mignet. L'auteur en est M. Michel Clerc, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Mais l'Académie ne méconnaît certes pas la valeur des autres concurrents, et ce m'est une tâche fort agréable que d'avoir tout d'abord à vous

présenter leurs ouvrages, dans un ordre dicté uniquement par les exigences de rédaction de mon rapport.

*
* *

M. Camille Latreille, secrétaire adjoint de l'Académie de Lyon, professeur à la Faculté des Lettres de cette ville, nous a envoyé sous le titre de : *Aix en 1834, souvenirs d'étudiants,* une étude vraiment charmante sur notre ville.

Deux jeunes Lyonnais, Barthélemy Tisseur, et Victor de Laprade, viennent à Aix pour y faire leurs études de droit. Ils quittaient tous deux en novembre 1833 leur grande ville brumeuse. Leur arrivée sous le ciel de notre étincelante Provence fut pour eux un éblouissement. Songez qu'ils étaient tous deux poètes, et qu'ils avaient vingt ans ! Ils ne se connaissaient pas. C'est à une représentation de la *Tour de Nesles,* au théâtre d'Aix, à laquelle Laprade assistait debout, au parterre, qu'un étudiant les présenta l'un à l'autre. Les deux jeunes gens se plurent ; quelques jours après, Tisseur recevait de Laprade dans sa chambre et lui montrait plusieurs pièces de vers.

Leur amitié, cimentée par les mêmes enthousiasmes, devait durer autant que leur vie, et c'est avec les souvenirs de ces deux amis, et avec la corres-

pondance envoyée par eux à leurs proches, que M. Latreille a composé le tableau très vivant de la ville d'Aix à cette époque.

Même pour les Aixois, M. Latreille sera un guide utile, et d'ailleurs fort agréable à suivre. Nous flânons avec lui dans les rues de notre vieille ville, nous visitons ses monuments ; nous saluons en chemin les nobles dames dans leurs chaises à porteurs quelque peu défraîchies ; nous allons au bal dans les hôtels de nos vieilles familles aixoises, nous suivons pieusement les processions, et la Saint-Jean nous permet de prendre part en compagnie de Laprade à une bataille épique de serpenteaux.

M. Latreille nous conduit dans le petit cénacle, où les jeunes étudiants, délaissant le Digeste et le Code Civil, se lançaient dans la littérature la plus échevelée. A côté de nos deux Lyonnais nous y rencontrons Paul de Magnan, Chabert, Guillibert que Laprade appellera plus tard ;

L'ami sensé, Mentor de tous ces jeunes fous.

Pierre Enjalric, Elzéard Pin, Scipion du Roure, de Fabry, Gardon. Si tous ces jeunes gens escaladaient volontiers les sommets sublimes et quelque peu nuageux de la poésie, ils savaient aussi redescendre sur terre, et se rappeler qu'ils avaient vingt

ans. Je voudrais vous lire le récit plein d'humour des charivaris monstres organisés par cette jeunesse, et de ces réunions folles où Laprade, qui n'avait pas encore écrit *Psyché*, et ne songeait point à l'Académie Française, faisait applaudir une complainte sur *Fieschi*, que les éditeurs de ses œuvres complètes ont négligé, je crois, de publier :

Ecoutez l'histoire horrible
De Fieschi, féroce cœur,
Corse qui n'eut point d'horreur
De devenir régicide,
Et plus cruel qu'un boa,
Voulut tuer son *roa* !

De Laprade est devenu le grand poète que vous savez ; Tisseur a occupé avec distinction une chaire de littérature française à Lausanne ; tous deux ont gardé de leur séjour à Aix le meilleur et le plus reconnaissant souvenir. Ils proclamaient bien haut l'empreinte salutaire que leur esprit et leur jeune imagination en avaient reçue. Et c'est en se faisant leur interprète, qu'après avoir décrit la vie qu'ils menaient à Aix, M. Latreille ajoute : « Tel était « le milieu élégant et pittoresque où Laprade et « Tisseur passèrent ensemble l'année 1834, à cet « âge dont Malherbe a dit :

Tout le plaisir des jours est dans la matinée.

« Une ville que le Président de Brosses décla-
« rait : « tout à fait jolie, et la plus jolie après
« Paris » les accueillait maternellement et mettait
« sous leurs yeux le spectacle permanent de sa
« beauté harmonieuse et recueillie ».

*
* *

Avec M. Nicollet, professeur au Lycée Mignet, c'est l'Ecole Centrale des Bouches-du-Rhône, créée à Aix en vertu d'un décret du 7 ventôse an III, dont nous allons étudier la laborieuse organisation et le très-éphémère fonctionnement. A la veille de la Révolution, il y avait dans la partie de l'ancienne Provence qui forme aujourd'hui le département des Bouches-du-Rhône, des établissements d'enseignement secondaire non seulement à Aix, Marseille, Arles et Tarascon, comme nous pourrions le supposer, mais encore à la Ciotat, Martigues, Saint-Remy et Salon. Tous disparurent : en matière d'enseignement comme en d'autres matières, la Révolution commença par détruire. Les diverses assemblées révolutionnaires essayèrent d'organiser à nouveau cet enseignement, mais là encore, on allait constater qu'il est plus facile de démolir que de reconstruire. Un décret de l'an III décréta bien la création d'une Ecole Centrale d'enseignement secondaire par département. Les admi-

nistrateurs d'Aix obtinrent que l'Ecole fut placée dans l'ancienne capitale de la Provence, en dépit des Marseillais qui en réclamaient le transfert (déjà !) dans leur ville. L'Ecole mit plusieurs années à s'organiser, et ne fonctionna que quelques mois. Son rôle a donc été aussi peu important que possible ; mais M. Nicollet a su accumuler autour de ce sujet assez mince une surabondance de documents qui fait le plus grand éloge de sa conscience méticuleuse d'érudit. Son travail apporte une intéressante contribution à l'histoire de l'enseignement pendant la Révolution, et les historiens qui étudieront à ce point de vue cette époque si troublée, si discutée mais si captivante le consulteront avec fruit.

*
* *

C'est encore une mine riche en documents que nous offre M. Robert, avec ses *Remontrances et Arrêtés du Parlement de Provence au XVIII*e *siècle.* M. Robert, jeune avocat très-distingué du barreau d'Aix, a compulsé page à page les volumineuses archives de notre ancien Parlement, et en a tiré le sujet d'une étude très-judicieusement documentée « sur les actes officiels par lesquels le Parlement « manifesta de 1715 à 1790 ses volontés, ses sen- « timents, ses tendances et ses aspirations. » La séparation des pouvoirs qui dans notre droit public

est devenue un dogme, n'existait pas, ou n'existait que de façon très-restreinte, sous l'ancien Régime. Les ordonnances du Roi ne devenaient exécutoires dans la province qu'après l'enregistrement qu'en faisait le Parlement. Si ces décisions de l'autorité royale paraissaient critiquables, le Parlement rédigeait des remontrances qui étaient envoyées au Roi. Parfois aussi le Parlement faisait de sa propre initiative connaître au Roi ses désirs, ou tout au moins ses idées, sur un point particulier d'administration ou de politique. Enfin, le Parlement prenait parfois des arrêtés sur des questions économiques notamment.

C'est dire que cette étude intéresse à la fois l'histoire de notre Provence et l'institution même du Parlement. L'écueil de semblables recherches, où l'abondance de la documentation est extrême, est la confusion. M. Robert a su l'éviter. Les questions sont traitées par lui avec ordre et méthode, et cette œuvre de début fait le plus grand honneur à son auteur.

*
* *

Pour illustrer ses *Ecoles d'architecture et d'art décoratif des XVIIe et XVIIIe siècles, à Aix,* M. Dobler a su choisir avec un goût très sûr et très avisé parmi les œuvres d'art intéressantes que notre ville

a possédées, et possède en grande partie encore, grâce à Dieu. Un texte qui se lit avec facilité commente agréablement ces belles reproductions, et nous aide à les mieux comprendre. Remercions de tout cœur M. Dobler. A défaut des originaux déjà disparus, ou appelés peut-être, hélas ! à disparaître bientôt, nous pourrons du moins en contempler l'image somptueusement reproduite dans sa belle publication, où se sont affirmées à la fois ses qualités de lettré et d'artiste.

*
* *

Aix, musicale et belle avec la fièvre aux joues,
Aix où les pas clouent le silence,
Chambre royale et nue, avec l'alcôve immense
Où dort le souvenir d'Anjou !

Aix ! douceur ! solitude ! Aix ! languissante voix !
Aix, la rose provinciale,
Des tours de Saint-Sauveur à la rue Cardinale,
Combien vous ai-je aimée de fois !

C'est ainsi que chante un jeune poète venu naguère pour une saison à Aix, et qui, séduit par le charme de notre ville, s'y est fixé depuis. M. Emile Sicard a consacré à Aix son dernier recueil de poèmes, *le Jardin du Silence et la Ville du Roy,* où s'expriment des impressions d'Aix justes et colorées. Mais au fond, n'est-ce pas toujours lui-même que cherche le poète à travers la

nature qui l'entoure ; n'est-il pas lui-même le sujet de ses meilleurs chants ? Si vous ne m'en croyez, lisez les beaux vers mélancoliques qu'inspire à M. Sicard le Tombeau de Rose du Perrier, et écoutez-le murmurer devant un des chefs-d'œuvre de notre Musée :

O portrait de Granet, dans ce Musée tranquille
Comme vous êtes beau !
Si la mort me permet de choisir un asile,
Si l'éclat d'un pinceau

Me doit perpétuer, je voudrais cette place
Dans l'ombre, auprès de vous.

. . . .

Musée dont la petite cour chargée de lierre
Est la cour d'un couvent,
Musée dont le repos est couvert de prière,
Musée près de Saint-Jean.

Musée dans ses atours, ses couleurs, son or pâle,
Et ses tendres espoirs,
Faites qu'un jour je sois, de l'une de vos salles,
Celui que l'on vient voir.

Qu'importe, n'est-il pas vrai ? que le poète se cherche toujours — et se trouve partout — si sa personnalité est intéressante, et mérite de nous émouvoir ?

*
* *

L'analyse trop incomplète et trop sèche que j'ai dû faire de ces divers ouvrages ne vous a pas permis d'en goûter comme il conviendrait le mérite, mais vous en a fait du moins pressentir le grand intérêt.

C'est cependant, vous le savez, sur l'ouvrage de M. Clerc que l'Académie a réuni ses suffrages.

Aquæ-Sextiæ est en effet pour l'histoire ancienne d'Aix un ouvrage qui s'imposera. Il ne sera plus possible d'essayer d'éclaircir l'obscurité de nos origines sans le consulter. Les solutions qu'il propose ne seront certes pas toutes définitives : en histoire, rien n'est jamais définitif. Les découvertes ultérieures modifieront sans doute la solution et la donnée même de certains problèmes, mais *Aquæ-Sextia* marquera du moins une étape : ce livre est l'inventaire, et tout au moins l'aboutissant, de tout ce qu'on sait actuellement sur les délicates questions qu'il traite.

Qu'on ne s'attende pas à retrouver sous la plume de M. Clerc la méthode facile de nos anciens historiens. Chez lui point de ces récits attrayants, que pardonnait si facilement le lecteur profane, et où l'auteur semble chercher à faire apprécier plutôt

ses qualités de conteur que d'historien ; point de ces généralisations hâtives où s'attardent parfois un Bouche ou un Papon. Nous n'avançons ici qu'à coups de textes et de gloses ; pas une assertion qui ne soit vérifiée; pas une hypothèse qui ne s'abrite derrière une autorité ou un fait. C'est d'ailleurs la méthode nouvelle en histoire. L'histoire n'en est pas moins restée, bien entendu, une science toujours quelque peu conjecturale, et nos historiens doivent bien se tromper parfois, comme leurs devanciers ; mais ils se trompent plus savamment, si j'ose dire.

Aix, préhistorique ; Aix avant les Romains ; Aix après la conquête par Rome ; telles sont les très-grandes divisions de l'ouvrage.

Nos ancêtres préhistoriques ont laissé peu de traces autour de nous. On a découvert cependant une grotte en pleines collines de Saint-Marc, dont les habitants se nourrissaient exclusivement de lapins, ce que nos chasseurs Aixois auront peine à croire ; il est vrai que les habitants d'une grotte voisine n'hésitaient pas, en cas de pénurie, à se nourrir de chair humaine, dont ils se disputaient en gourmets les morceaux les plus délicats.

Ensuite dans les brumes de la protohistoire les Salyens entrent en scène. Quelques textes assez vagues d'auteurs anciens constituent tout ce qui

nous est parvenu sur eux. A l'appel des Marseillais, Rome envoie Flaccus, puis Sextius, qui défont les Salyens, les massacrent comme il convient, et s'emparent de leur oppidum principal, Antremont. Un castellum romain est construit à proximité, sorte de fort, sous la protection duquel va se créer l'embryon de la ville ; et Sextius donne son nom aux sources d'eaux chaudes qui jaillissent sur le territoire nouvellement conquis.

Les documents sur cette période romaine sont encore bien rares, mais il faut voir avec quelle science M. Clerc sait en tirer parti. C'est avec quelques textes plus ou moins précis, de rares inscriptions, des pierres de limite retrouvées çà et là que M. Clerc étaie toutes ses savantes affirmations. Mais ne croyons pas que son travail ne puisse intéresser que les initiés. Un profane même est bien vite séduit par l'ingéniosité des rapprochements, et la logique subtile de la démonstration. Comment ne pas admirer ce que la vaste érudition de M. Clerc sait tirer du débris mutilé d'une inscription vieille de deux mille ans ; et à force de clarté et de précision, c'est de la vie qui finit par s'exhaler de toutes ces choses mortes.

Avant de pénétrer au cœur même de la cité, M. Clerc cherche à emplacer les routes qui y conduisaient. Il ne se borne pas ici à interroger dans

son cabinet les vieux itinéraires et les livres. Il nous invite à le suivre pour essayer de retrouver nous-mêmes avec lui les traces de cette voie Aurélienne, ce *camin Aurelian* qui partant du Var, frontière alors de la Gaule et de l'Italie, s'en venait par Aix jusqu'à Arles. Nous sommes au-delà du Tholonet, sous le Cengle, — et nous foulons enfin la voie Aurélienne. Pas de doute ; çà et là, de profondes ornières ont entaillé le sol ; voici en trois endroits les pierres équarries, dont l'une est encore debout à sa place, que les ponts-et-chaussées de Rome élevaient le long des routes pour permettre aux cavaliers de remonter sur leurs montures.

Et en face de ces évocations du passé, qui ressuscite sous nos yeux mêmes, nous faudra-t-il beaucoup d'imagination pour voir circuler sur cette route les habitants d'Aquæ-Sextiæ que va faire revivre pour nous tout à l'heure la plume érudite de notre aimable guide ? Car après le cadre lui-même minutieusement décrit, après les précisions topographiques, voici l'organisation politique et sociale de la cité : le Sénat municipal, les décurions, les duumvirs. Aix lui-même a fourni peu de documents, mais ceux retrouvés dans d'autres villes, Nîmes, Narbonne, Vienne, ont permis, par des analogies très plausibles, des reconstitutions satisfaisantes.

Les magistrats municipaux d'Aquæ-Sextiæ n'ont pas livré leurs noms à l'histoire. Ils aimaient peut-être moins que ceux de notre temps à faire graver leurs noms sur des plaques commémoratives. M. Clerc cependant nous révèle l'existence d'un certain M. Cominius Æmilianus qui, chevalier Romain, né à Nîmes, eut à remplir les fonctions de curateur de la colonie d'Aix ; ces curateurs analogues à nos inspecteurs des finances étaient, à la demande des villes à finances avariées, désignés par l'Empereur pour essayer de ramener l'ordre dans la caisse municipale. On aimerait à savoir, dit M. Clerc, quelles circonstances avaient amené au IIe siècle les magistrats d'Aix à demander à l'Empereur l'envoi d'un curateur ? Grands travaux ou distribution gratuite aux électeurs ? N'ayons pas plus que M. Clerc l'indiscrétion de le rechercher, mais constatons avec philosophie la vérité du vieux proverbe : *Nil novi sub sole.*

M. Clerc fait revivre encore pour nous quelques citoyens d'Aquæ-Sextiæ : un avocat Aixois, Marcus Junius Rufus Pythyon, établi à Rome ; — permettez-moi de saluer au passage ce très-ancien confrère ;— Sextus Publicius, fabricant d'étoffes, et pompier ; et enfin le plus ancien négociant d'huiles connu de la ville d'Aix, L. Julius Fuscus, qui avait créé à Rome un comptoir où il vendait l'huile récoltée

dans ses domaines de Provence. Si nos concitoyens avaient le génie de la réclame commerciale aussi développé que certains négociants, dit-on, d'une petite ville de ma connaissance, je ne serais pas autrement surpris de voir bientôt sur des circulaires : Ancienne maison Julius Fuscus, fondée au IIe siècle : X. successeur.

M. Clerc consacre enfin un chapitre aux cultes indigènes et romains, et termine par quelques aperçus sur Aix chrétien et les origines du christianisme dans notre ville.

L'ouvrage est enrichi de planches documentaires abondantes et nettes. On sent que M. Clerc a soigné tous les détails de ce travail sur Aquæ-Sextiæ avec un soin particulier, et j'allais dire avec amour. Après avoir donné le meilleur de son esprit à l'étude de notre vieille ville, il n'était pas possible qu'il ne finit par lui donner un peu de son cœur.



Tel est le rapport que je vous devais sur le concours du Prix Mignet.

Les conditions imposées par le fondateur du prix, ne nous permettaient de récompenser qu'un

seul concurrent, le prix étant essentiellement indivisible.

Mais tous ont droit à notre reconnaissance : quelle que soit l'époque qu'ils aient étudiée, à quelque point de vue qu'ils se soient placés, historiens, artiste, poète, tous nous ont fait mieux connaître notre ville, et nous ont ainsi permis de la mieux aimer.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU
RAMBOT, REYNIER & HENRIETTE RAYON

ET LES

Pensions Ouvrières IRMA MOREAU

PAR

M. le Comte de MOUGINS ROQUEFORT

Mesdames,

Messieurs,

De toutes les prérogatives dont s'honore notre compagnie, la plus noble assurément et la plus délicate, est celle qui consiste à rechercher et à couronner la vertu.

Sans doute, il est flatteur d'avoir, comme le portent nos statuts, à entretenir le feu sacré sur l'autel dédié aux sciences, aux lettres et aux arts ; de correspondre avec les centres savants du monde entier, d'être élevé à la dignité d'arbitre dans les joutes littéraires auxquelles président les grandes ombres de Thiers et de Mignet ; et je n'ai garde de risquer, sur le sacerdoce s'exerçant dans le domaine intellectuel, une insinuation désobligeante.

Mais, remarquons-le, les œuvres de l'esprit, comme les créations artistiques, portent en elles-mêmes leur rayonnement ; elles s'imposent aux foules, traînant souvent après elles un cortège brillant de rémunération et parfois de gloire. Sciences, lettres et arts, allais-je dire, ce sont choses humaines : dans la vertu, j'aperçois en plus l'étincelle divine. L'ombre et la modestie, qui en forment le meilleur attrait, en sont aussi le premier élément; elle fleurit d'être ignorée, et le cœur est la source, généreuse entre toutes, d'où elle jaillit spontanément.

Et voilà pourquoi j'estime la plus noble la mission de proclamer la vertu. Voilà pourquoi je donne le pas aux qualités morales sur celles de l'intelligence, et pourquoi, dans le néant des choses humaines, suivant la belle pensée de Lacordaire, j'aime mieux adorer la poussière du cœur que la poussière du génie.

Messieurs, s'il fallait prendre ici le mot *vertu* dans son sens usuel, il serait au moins étrange de voir de fragiles créatures, de misérables pécheurs, dont le plus sage, au dire de l'Esprit-Saint, tombe sept fois par jour, s'ériger en juges de la morale, et, fussent-ils académiciens, décerner des couronnes qui, parfois, siéraient fort mal à leurs propres fronts.

Lorsque Edouard Aude, dans une causerie récente, se plaisait, avec cette verve dont il a le secret, a évoquer le joli discours que les prix de vertu eussent inspiré au bon roi René, il avait soin d'ajouter que l'estime en laquelle ce prince tenait la sagesse, plutôt que la pratique qu'il en faisait, lui eussent ouvert les portes de notre compagnie.

Voilà, certes, un précédent sans réplique dans le sens de ma thèse, à savoir que l'on peut être rapporteur très qualifié et très apprécié du concours de sagesse, sans qu'il soit indispensable de montrer, pour cela, patte blanche ou robe d'hermine.

Et moi-même, Mesdames, si le périlleux honneur m'incombe aujourd'hui de vous adresser la parole et de disserter sur la vertu, ne pensez-vous pas que ce soit un peu pour mes péchés ?

Gardons-nous donc de donner au mot *vertu* un sens trop spécial. Tout en ne séparant point de sa conception ce respect de la dignité humaine, dont l'honnête homme ne se doit jamais départir, et que, sans faire d'incursion dans le domaine de la conscience, nous exigeons toujours de nos lauréats, prenons-le dans une acception plus large. Avec Cicéron, le définissant dans ses *Tusculanes*, et le faisant dériver du mot *vir*, voyons-y la force plutôt que l'innocence gardée ou reconquise ; cherchons-

y ce souffle vivifiant qui élève l'homme au-dessus de lui-même ; saluons en lui cet effort persistant dans le bien, effort généreux autant que désintéressé, que ne rebutent, ni l'ingratitude, ni les difficultés de la vie, effort d'autant plus méritoire qu'il est, chez certaines âmes, de tous les jours et de tous les instants, effort dont l'effet se traduit en fruits merveilleux de sacrifice et de dévouement, et qui réalise dans toute sa plénitude le précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres ».

C'est la vertu ainsi entendue, la vertu se manifestant par des actes, qu'ont voulu exalter les émules de Monthyon dont le nom reste justement vénéré dans cette enceinte et dans notre cité. C'est à eux, à Rambot, à Reynier, à Mesdemoiselles Henriette Rayon et Irma Moreau, à Madame Nègre, que notre souvenir reconnaissant doit aller tout d'abord ; et, dans ce palmarès des mérites, c'est à eux, si vous le voulez bien, que nous décernerons les premiers lauriers.

L'acte généreux de Rambot, léguant à l'Académie, voici bientôt 65 ans, une rente annuelle de 545 francs pour récompenser les actes de courage, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance abandonnées, a eu de nombreux imitateurs.

En même temps que les donateurs, les candidats, naturellement, ont essaimé.

Il y a dix ans à peine, la moyenne des demandes présentées chaque année à l'examen de votre commission atteignait une douzaine environ. Depuis les libéralités de Mlle Moreau, ce chiffre dépasse 80 ! Plus de 80 candidats pour 6 ou 7 couronnes !

Et pourtant, malgré tout ce qu'il présente de délicat et de rebutant, l'examen de ces dossiers apporte à l'âme un grand réconfort. La part faite des éliminations qui s'imposent à première vue ou après enquête, l'ivraie séparée du bon grain, il reste encore au maître une imposante moisson, moisson de charité et parfois d'héroïsme, levée et mûrie au chaud rayonnement de l'esprit chrétien, statistique consolante et bien propre à justifier notre espoir dans le relèvement et dans le salut de la patrie, puisque ces dix justes, que l'Eternel demandait en vain pour sauver les villes maudites, sont, aujourd'hui, devenus légion.

PRIX RAMBOT

Pour le prix Rambot, indivisible, un nom se détache très nettement du groupe, celui de **Marius Paulin Fortou.**

Fortou est né à Aix en 1844. Ses états de service tiennent vraiment du prodige. En lisant le rapport qui nous en a été adressé, je croyais voir revivre l'originale figure de cet héroïque Le Cardunois, burinée par Bisson il y a quelques vingt ans, de ce terre-neuve toujours prêt à affronter le danger, j'allais dire à le susciter, pour avoir une occasion de plus de donner cours à ses généreux instincts.

A peine âgé de 15 ans, Fortou sauve, au péril de sa vie, son camarade, le jeune Laugier, sur le point de se noyer dans l'Arc.

Messieurs, lorsque j'exposais en séance ce premier trait de bravoure de notre candidat, j'eus le regret de voir un sourire se dessiner sur les lèvres de quelques-uns de nos collègues, sourire qui signifiait clairement : Vraiment le beau mérite ! Comment diable peut-on se noyer dans l'Arc ! — En même temps, un lettré, nourri d'Hégésippe, et hanté

par le souvenir de la Voulzie, murmurait à mon oreille : l'Arc !

> **Un tout petit ruisseau coulant visible à peine ;**
> **Un géant altéré le boirait d'une haleine ;**
> **Le nain vert Obéron, jouant au bord des flots,**
> **Sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots.**

Froissé d'une critique qui, si discrète fut-elle, ravalait, en même temps que le mérite de mon héros, le prestige de notre petit fleuve aixois encore auréolé de la victoire de Marius, j'eus à cœur de réhabiliter et le cours d'eau et le sauveteur, et, faisant appel à mes souvenirs de jeunesse, je parvins à démontrer sans peine les dangers très réels que présente l'Arc, soit au *gourg* de la Grande Roque, théâtre du sauvetage opéré par le jeune Fortou, soit au *gourg* de Martelly, soit en d'autres points bien connus des riverains pour avoir causé plus d'un accident mortel. Le fait méritait donc, à tous égards, d'être retenu et souligné.

Aussi bien, Messieurs, cet épisode de l'Arc, n'est-il, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une goutte d'eau dans cette mer sillonnée des exploits de Fortou.

Quelques années après, nous le retrouvons maçon à Gardanne. Un soir d'été, des garnements chuchotent à son oreille qu'ils viennent d'enfumer dans une meule de paille, où il est endormi, un

chemineau fort mal vu dans le pays, et qu'il va être asphyxié. Sans doute, la victime est peu intéressante, mais il s'agit de la vie d'un homme, et Fortou, courant sur le théâtre de la sinistre plaisanterie, arrache le misérable à une mort certaine.

A maintes reprises, il arrête des chevaux emballés, et porte encore, à l'avant-bras droit, une luxation contractée dans l'un de ces sauvetages, blessure dont il souffrit longtemps et dont il ressent encore les effets.

Sa réputation de courage bien établie le désignait pour faire partie de cette phalange d'hommes énergiques chargés d'assurer l'ordre et de protéger les citoyens. Sous la tunique de l'agent de police, Fortou va montrer encore des qualités hors de pair.

Un pauvre fou jouissant d'une certaine fortune, se croyant en butte à d'imaginaires rancunes et aux coups de la fameuse bande de Lataille qui, à cette époque, terrorisait la région, s'était enfermé dans une villa louée au cours de la Trinité. Ne pouvant joindre ce maniaque dangereux, que l'on savait armé et capable de tout, l'autorité, pressée d'en finir, envisageait l'une de ces extrémités, de le réduire par la famine, ou de démolir la maison. Fortou revendique les risques d'une solution moins radicale ; il étudie le terrain, se fait enfermer un soir, par surprise, dans ce nouveau fort Chabrol

semé de guet-apens ; il se dissimule derrière une porte, et, au moment où le forcené paraît, il bondit sur lui et s'en rend maître. Cet exploit, encore présent à la mémoire des vieux aixois, fut apprécié des chefs de Fortou au point de lui valoir une gratification de 1000 francs.

Beaucoup d'entre vous se rappellent certainement l'émoi soulevé à Aix, il y a environ 30 ans, par les agissements d'un autre maniaque insaisissable, qui, le soir, à la nuit tombante, guettant les dames à la sortie des églises, s'amusait à asperger leurs manteaux de vitriol. Nos gracieuses concitoyennes étaient terrorisées, et les dommages se répétaient sans que l'on put découvrir le coupable.

Fortou se pique au jeu ; il se met en observation, et remarque les allures équivoques d'un homme très correctement vêtu. Bien qu'il n'ait pu le prendre en flagrant délit, sa conviction est faite. Il engage la conversation avec lui, l'entraîne au café, et, subitement, le met en état d'arrestation et lui passe les menottes. Malgré ses entraves, le prisonnier parvient à saisir un des flacons dont il était porteur, et asperge le brave agent dont les vêtements furent brûlés, et dont le flair se trouvait ainsi péremptoirement démontré. J'ajoute que l'enquête reconnut dans le coupable un interne de l'hôpital, coutumier de méfaits analogues, et que,

à la suite de ce coup de maître, qui produisit dans Aix un véritable soulagement, Fortou fut nommé sous-inspecteur.

Je passerai rapidement sur les détails du rôle qu'il joua lors du cambriolage de la maison Oneille, poursuivant à pied et la nuit, depuis Aix jusqu'à Septèmes, les trois malandrins, auteurs du vol, qui, grâce à lui, furent capturés au soleil levant ; et, pour mémoire seulement, je note le courage qu'il montra en se faisant descendre dans un de ces puits particulièrement sombres et perfides, comme en contiennent encore nombre de vieilles maisons, et d'où il fut assez heureux pour retirer, au péril de sa vie, un musicien en rupture de trombone ou de grosse caisse, qui venait de s'y précipiter pour échapper aux rigueurs de l'autorité militaire.

Aussi bien ai-je hâte de vous montrer Fortou sous un jour qui l'honore, à mon avis, plus encore que tous ses exploits.

La conscience rigoureuse et la bravoure qu'il mettait à accomplir ses devoirs professionnels n'excluaient chez lui ni la bonté, ni un sens très juste de la haute mission que confère toute magistrature. Des vagabonds avec lesquels il avait été en contact, et qu'il jugeait moins coupables qu'égarés, lui durent leur réhabilitation morale et

leur retour au bien. L'un d'eux, au sortir du poste, fut placé, par ses soins, chez le marbrier Bastard, se maria, et devint aussi bon père de famille qu'il s'était revélé habile ouvrier.

Un autre de ses clients, polonais d'origine, il s'appelait Mierzkowski, lui sembla digne d'intérêt, et fut sauvé par lui de la chute irrémédiable. Malgré le peu de crédit que pouvait inspirer son passé, Fortou crut à son repentir, lui avança de l'argent pour le rapatrier, et le fit entrer à l'hôtel Nègre-Coste où ses maîtres n'eurent qu'à se louer de lui. Des lettres que j'ai eues sous les yeux, émanant des parents du jeune homme, attestent, en même temps que leur reconnaissance, toute l'étendue du service rendu.

De tels actes, Messieurs, me semblent se passer de commentaire. J'aurai terminé si j'ajoute que, pendant l'épidémie cholérique de 1884, Fortou fut délégué auprès des moribonds pour obtenir d'eux certains renseignements relatifs à leur état civil, et qu'il remplit cette mission périlleuse avec le même sang-froid, avec le même esprit de devoir dont vous le savez coutumier ; et vous applaudirez avec moi au jugement de l'Académie accordant à cet homme brave, qui est aussi un brave homme, avec ses félicitations les plus chaleureuses, le prix Rambot de 545 francs.

PRIX REYNIER

Plus modeste. mais non moins admirable est l'histoire de **Thérèse Coste**.

Elle a été contée souvent dans cette enceinte. l'an dernier encore lorsque. sur le rapport ému de mon confrère Audinet. vous couronniez Jeanne Bimet.

C'est l'histoire de ces humbles servantes qui s'attachent pour la vie à un foyer, qui. non contentes, quand arrivent les jours sombres, de servir leurs maîtres sans en espérer aucune rétribution, poussent le dévouement jusqu'à sacrifier pour eux leurs modestes économies. Messieurs, Dieu seul sait à quel taux sont faits de tels placements ; si Lui seul peut récompenser une abnégation si grande, c'est pour nous une satisfaction très douce que de vous la signaler en la saluant bien bas.

Thérèse Coste est née à Venelles en 1848 d'humbles cultivateurs. Elle perdit sa mère de bonne heure, et fut confiée, par son père, aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'Aix. Appréciant les heureuses dispositions qu'elle manifestait déjà, ses bienfaitrices la firent entrer, à sa majorité, dans

une famille des plus honorables et des plus aisées de notre ville. Thérèse s'attache à ses maîtres et les suit à Grasse et dans leurs diverses résidences. Entre temps, la fortune du ménage a sombré ; les gages cessent d'être payés ; le dévouement de Thérèse ne se dément pas. Pendant plus de vingt ans, sans avoir à attendre d'autre récompense que le témoignage de sa conscience, sans écouter d'autre impulsion que celle de son cœur, elle continue à ses maîtres des soins rendus plus rebutants encore par les infirmités du mari qui finit par succomber. La situation pécuniaire, aggravée par la maladie, est devenue critique. Pour venir en aide à ceux qu'elle considère comme les siens, Thérèse n'hésite pas à faire abandon des quelques économies réalisées par elle dans les jours heureux, environ quatre mille francs. Ce n'est qu'après avoir fermé les yeux de sa maîtresse qu'elle quitte enfin ce foyer auquel elle a sacrifié plus de quarante ans de sa vie.

Un dévouement aussi complet, un désintéressement aussi généreux, ne pouvaient passer inaperçus.

Des âmes charitables les ont signalés, demandant pour Thérèse, moins les secours matériels, bien nécessaires pourtant, que la consécration de ses héroïques vertus. Dépassant les limites de la

province, leur appel a été entendu jusque sous la coupole de l'Institut par l'Académie Française, qui, appréciant les mérites de l'humble servante de Fayence, l'a couronnée, l'an dernier, en séance publique.

Notre compagnie, Messieurs, s'honore de suivre un tel sillage, et décerne, à son tour, à Thérèse Coste, une somme de 400 francs sur le prix Reynier.

*
* *

Les époux Constant, de Rians, arrivent en seconde ligne dans la répartition du même prix Reynier divisible, les actes de vertu signalés par leur dossier nous ayant paru méritoires entre tous.

Hilarion Constant et sa femme appartiennent à cette race de cultivateurs probes et laborieux qui sont l'honneur de nos campagnes. Dans les environs de Rians, où est située la ferme qu'ils exploitent, la culture de la terre est particulièrement ingrate, et c'est littéralement à la sueur de son front que le laboureur doit gagner son pain. Bien que dénués de toutes ressources en dehors de leur travail, les époux Constant tiennent à honneur de partager ce pain avec plus infortunés qu'eux.

En 1901, un valet, loué au mois, les quitte brusquement, leur laissant, pour tout gage, un enfant de 5 ans, le jeune Gombert, qu'il n'avait même pas songé à doter d'un état civil. Madame Constant n'hésite pas à recueillir le pauvre orphelin, et, pendant 13 mois, lui prodigue les soins les plus maternels, lui sauvant véritablement la vie, comme le constate un certificat du médecin, comme il le reconnaît lui-même dans un témoignage de gratitude joint au dossier, et conçu dans des termes dont la naïveté touchante est le meilleur garant de sincérité.

En 1910, un pauvre cheminot, nommé Agnelly, homme d'équipe à Rians, perdait sa femme, restant seul avec deux garçons, le plus jeune à peine âgé de sept mois. Lui-même tombe gravement malade à l'hospice de Rians, se demandant avec angoisse ce que vont devenir les enfants. Un bon ange accourt à son chevet ; c'est Madame Constant. Emue de la douleur du pauvre père, n'écoutant que son cœur, elle lui propose de se charger du dernier bébé jusqu'à sa guérison. Elle achète une chèvre, nourrit l'enfant au biberon, s'attache à lui comme s'il eut été son propre fils, si bien qu'elle réclame comme une faveur de le garder auprès d'elle après le rétablissement d'Agnelly, si bien qu'il est encore aujourd'hui auprès de ses parents

adoptifs, les appelant, nous dit-elle elle-même, elle « maman » et son mari « papa ». Cependant, le vrai père, fixé, par son service, à l'extrémité opposée du département, et gagnant avec peine sa propre vie, est trop heureux de laisser le bébé entre les mains de celle dont il ne peut payer le dévouement que par sa reconnaissance. Aussi bien, Messieurs, ne la lui ménage-t-il pas. Avec tous les gens du pays, il proclame très haut que son fils doit la vie aux époux Constant, et qu'il est admirablement élevé par eux. Comme lui, comme tous les témoins de la grande charité de ces honnêtes cultivateurs, nous estimons qu'une fraction du prix Reynier, évaluée à 300 francs, ne peut être mieux placée qu'entre leurs mains.

*
* *

La dernière part des 300 francs restant sur le prix Reynier est attribuée à **Marie Bouchet,** pour soins donnés à sa sœur infirme et à ses nièces recueillies par elle après la mort de leur mère.

PRIX CRÉÉ PAR Mlle RAYON

Pour une Jeune Fille dont l'Académie a distingué les mérites

On connaît l'amusante boutade d'Alexandre Dumas : « Je veux bien, disait-il, qu'une femme soit honnête, mais je tiens à ce qu'elle soit belle pour avoir quelque mérite à être honnête ».

Messieurs, la même idée hantait visiblement l'esprit de Mlle Rayon lorsqu'elle institua cette rente de 275 francs, qui nous occupe maintenant, pour une jeune fille dont elle laissait à l'Académie le soin de « distinguer les mérites ».

La pensée maîtresse de son testament peut se résumer ainsi : « Je veux bien qu'une femme soit vertueuse, mais je tiens à ce qu'elle soit jeune, pour avoir quelque mérite à être vertueuse ».

L'équivoque n'est pas possible : le légataire selon le cœur de la donatrice, c'est cet être délicat et charmant que l'on nomme une jeune fille. C'est Mireille, à l'heure de ses premiers émois. C'est Marie-Madeleine, parvenue « à l'âge des confiances et des rêves, des sourires et des élans ingénus ». C'est Eugénie Grandet, « encore sur la rive de la

vie où fleurissent les illusions enfantines, où se cueillent les marguerites avec des délices plus tard inconnues ». C'est Graziella, « éclose comme d'un rêve de poëte pendant le léger sommeil d'une nuit d'été ». C'est, Messieurs, celle à qui chacun de nous a dressé des autels au printemps de sa vie, celle dont le charme discret vient, parfois encore, illuminer notre automne.

Entre toutes les femmes privées des avantages de la fortune, et recommandables par la pureté de leurs mœurs, M[lle] Rayon a donc opté pour Mireille et pour Graziella.

Elle sait que la même sève généreuse coule, à vingt ans, dans les veines de la fille du peuple et de la patricienne ; que le même désir de bonheur vibre, également impérieux, sous la toile grossière et sous le riche brocart. Elle sait combien le devoir est particulièrement difficile et rebutant à l'âge où le plaisir se profile plein de séductions, et c'est la fidélité au devoir, la persévérance dans le bien, l'oubli de soi-même qu'elle veut récompenser dans les milieux modestes où la lutte pour la vie ne pourra, le plus souvent, laisser, pour la jeune fille, aucune place aux satisfactions même les plus légitimes.

Peut-être estimait-elle que ses libéralités, en fournissant un petit trousseau, faciliteraient un

honorable établissement à celle que ses mérites auraient ainsi distinguée... Peu importe d'ailleurs les motifs dont s'inspire la testatrice : ce qu'il nous faut retenir, c'est qu'elle désigne une « jeune fille ».

Or, Messieurs, soit, je le reconnais, pénurie très réelle de candidats, soit, comme l'insinuait, l'an dernier, votre rapporteur, que la jeunesse soit chose relative, soit encore, chez nos collègues, excès de galanterie dont j'aurais mauvaise grâce à leur faire un crime, il faut bien le constater, presque constamment, depuis sa fondation, le prix Rayon a été décerné à l'âge mûr : notre lauréat de 1912 notamment, recommandable, cela va de soi, à tous égards, ne comptait pas moins de 59 printemps : c'était d'ailleurs la plus jeune de nos candidats !

Un des membres de la Commission, un juriste grincheux, chercheur de la petite bête, comme ils le sont tous dans la basoche, frappé de cet état de choses, se demanda si les intentions de Mlle Rayon étaient bien remplies, ou, tout au moins, si elles ne comportaient pas une application plus littérale. De ce scrupule est né la candidature de Mlle Pellissier, dont il faut que je vous parle enfin.

Le juriste grincheux fit, dans le milieu des œuvres, quelques appels discrets. Ceux-ci étant restés sans écho, il s'adressa à la source autorisée entre

toutes. Il alla frapper à la porte du pieux asile où de saintes femmes, coiffées de la cornette blanche, ayant renoncé au monde, ne vivent que pour soulager les malheureux, visiter les malades, élever les orphelins. En contact permanent avec le peuple, pénétrant dans toutes les mansardes, si elles connaissent toutes les misères, elles peuvent apprécier tous les mérites ; et, quand on leur demanda de désigner, dans les milieux qui leur sont familiers, la perle rêvée par M[lle] Rayon, un nom sortit de leurs lèvres dans un élan spontané, un dossier fut formé par elles, immédiatement appuyé des signatures les plus honorables, celui de M[lle] Pélissier.

Née à Gap en 1888, Marie-Louise Pellissier a aujourd'hui 24 ans. Avec la mort de son père, la gêne entra dans la famille jusque là fort aisée. A sa sortie de l'orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul, où sa conduite fut toujours exemplaire, la jeune fille dut entrer en condition, et fut placée dans une des familles les plus recommandables de notre ville.

Que vous dirai-je d'elle ? Sans doute, Messieurs, Marie-Louise Pellissier n'a jamais arrêté de chevaux emballés ; je ne sache pas qu'elle se soit jamais jetée dans un puits, ni même dans l'Arc, pour sauver son prochain ; elle n'a point élevé de nombreux enfants ; elle n'a point fait parler d'elle ; et cepen-

dant ses rares mérites se sont imposés à notre attention.

Elle est la providence de son foyer dans l'acception la plus vraie du mot. Sa mère, infirme, ne vécut longtemps que des secours qu'elle recevait d'elle. Son frère, immobilisé à la suite d'un accident de travail, et sans moyens d'existence, fut à sa charge pendant plusieurs mois. Depuis sept ans, c'est elle qui, soit à Gap, soit à Aix, paie, à l'orphelinat, la pension de sa plus jeune sœur, ne gardant rien pour elle des fruits de son labeur, au point d'encourir les affectueuses remontrances de sa maîtresse justement préoccupée de son avenir.

Pour épargner sa modestie, je tairai les éloges recueillis sur elle auprès de tous ceux qui la connaissent. Vous me ferez crédit d'arguments plus précis si je vous affirme qu'elle est sage autant qu'honnête.

En la voyant tout à l'heure, vous jugerez que toutes les bonnes fées ont entouré son berceau, et vous estimerez, avec nous, qu'en la couronnant, l'Académie couronne la jeune fille, chère entre toutes, au cœur de Mlle Rayon.

PENSIONS IRMA MOREAU

Par suite des vacances récemment survenues, nous avons à distribuer, cette année, trois des pensions dues à la générosité de Mlle Irma Moreau.

Etant données les demandes toujours plus nombreuses dont l'Académie est saisie à ce sujet, et pour expliquer la mentalité qui préside à ses décisions, je rappellerai très brièvement les désirs de la testatrice tels qu'ils nous étaient exposés, une fois de plus, au début de nos travaux, par le dépositaire de ses dispositions testamentaires, et l'interprète le plus autorisé de sa pensée.

S'inspirant du précepte divin : « Croissez et multipliez-vous », animée des préoccupations sainement patriotes qui ont créé, autour du nom de feu M. le sénateur Piot, une notoriété de bon aloi, Mlle Moreau a voulu que la meilleure part de ses libéralités fut consacrée à venir en aide aux pères et mères nécessiteux ayant de nombreux enfants, sous cette réserve que ces enfants reçussent une éducation chrétienne, et qu'eux-mêmes, parents, fussent d'une honnêteté notoire.

Ce que Mlle Moreau a voulu favoriser avant tout, c'est cette cellule primordiale de la société, appelée la famille, la famille avec sa couronne de rejetons qui en sont l'auréole, mais aussi le fardeau pendant les années de l'enfance. Mlle Moreau avait un sens très juste des charges dont les enfants jeunes grèvent le foyer, et son désir de contribuer à alléger ces charges s'impose à l'Académie d'autant plus impérieux, d'autant plus justifié, que le fléau du malthusianisme et de la dépopulation se dresse, pour la patrie, comme un danger de jour en jour plus menaçant.

Sans doute, Mlle Moreau nomme, en seconde ligne, les ouvrières âgées et infirmes, si dignes d'intérêt, elles aussi.

L'Académie ne saurait l'oublier. Elle met en réserve la part de ces pauvres filles, et, très perplexe lorsqu'il s'agit de faire un choix au milieu de tant de misères, de tant de besoins réels, appuyés de non moins réels mérites, lorsque, parmi 40 candidats et plus, il s'agit de désigner l'élue, elle a pris pour règle, à égalité de titres, de jeter le poids des ans dans le plateau de la balance, et de régler sa décision sur les indications du fléau.

Et voilà comment elle distingue aujourd'hui, pour la pension de la deuxième catégorie, **Mlle Marie Guiet,** âgée de 82 ans.

Mlle Guiet, malgré ses revenus modestes, dus uniquement à son travail, a élevé trois neveux et nièces orphelins, auxquels elle s'est attachée au point de renoncer à tout établissement pour se mieux consacrer à cette pieuse tâche. Elle a prodigué à sa sœur infirme les soins les plus dévoués. A peine ai-je besoin d'ajouter que son état de santé est, aujourd'hui, des plus précaires, qu'elle ne dispose d'aucune ressource, et que, par ailleurs, la scrupuleuse probité de toute sa vie la désignent suffisamment à nos suffrages.

Vous approuverez également, j'en suis sûr, l'attribution des pensions de la première catégorie faite à la veuve **Demaria** et à **Mme Célestin Philibert,** mères toutes deux d'une nombreuse famille.

En pénétrant, rue des Tanneurs, chez Fany Demaria, on pénètre bien réellement dans la mansarde du pauvre. Restée veuve, de bonne heure, avec six enfants, dont l'aîné avait 14 ans à peine, Fany Demaria ne dispose, pour nourrir tout ce petit monde, d'autres revenus que ceux qu'elle tire de son métier d'empailleuse de chaises, et sa bonne

volonté n'y suffirait pas, si la charité privée ne lui venait discrètement en aide. Sa situation extrêmement intéressante, sa conduite exemplaire attestée de la façon la plus irrécusable, le soin tout particulier qu'elle apporte à élever chrétiennement ses enfants, ont fixé le choix de l'Académie, bien certaine d'interpréter la pensée de Mlle Moreau en inscrivant cette digne mère de famille pour une pension de 200 francs.

Mme Célestin Philibert, à qui nous attribuons la dernière des pensions vacantes, a, elle aussi, tous les titres à nos suffrages.

Rien de plus tristement édifiant que l'histoire de cette pauvre femme. Son mari, modeste cultivateur dont le travail faisait vivre la famille, perd accidentellement un œil, et ne tarde pas à devenir complètement aveugle au moment où sa compagne allait mettre au monde son huitième enfant. Le courage de Mme Philibert est à la hauteur des maux qui l'accablent. Pour nourrir tout ce petit peuple, auquel ne tarde pas à s'ajouter une vieille mère infirme, Joséphine Philibert fait des ménages, lave des lessives, veille des malades, raccommode jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Ce n'est pas tout. Elle trouve le moyen, entre ses nombreuses couches, d'allaiter encore sept autres

enfants, et de ces quinze bébés, nourris de son lait, elle n'a pas perdu un seul, « fait bien digne de récompense, comme le remarque justement l'auteur du mémoire qui nous a été soumis, car il affirme la vigilance, la propreté, en un mot le mérite de cette admirable femme du peuple ».

Non contente de donner à ses enfants le pain de chaque jour, Joséphine Philibert les élève en bonne chrétienne qu'elle est, veille sur leur moralité, cherche à leur inculquer les principes de probité et de foi qui ont été son soutien dans l'épreuve et la règle immuable de toute sa vie.

A sa bienfaitrice, elle avoue n'avoir pas sur la conscience le moindre bout de savon, et cependant, ajoute-t-elle, « c'était ce qui lui faisait le plus de besoin après le pain ». — Le pain qu'elle se refusait parfois à elle-même ! racontant encore, dans un naïf élan de confiance : « Quand je vois tous mes petits manger si fort, je me prive, car çà ferait un kilog de plus à la fin du mois ».

Voilà, Messieurs, l'admirable femme pour laquelle, se faisant l'écho de la voix publique, une plume élégante, inspirée par un grand cœur, demandait un prix de vertu.

L'Académie a estimé cette distinction insuffisante. Adoptant les motifs de son avocat, mais allant au-delà de ses conclusions, elle a pensé

qu'une pension Irma Moreau, dont la mère de famille jouira jusqu'à ce que le dernier de ses enfants ait atteint l'âge de 18 ans, pouvait seule récompenser, dans une certaine mesure, tant de dévouement, et apporter un peu d'aide à ce foyer si intéressant.

Elle inscrit Mme Philibert sur son grand livre pour une rente annuelle de 200 francs, en y joignant des éloges que je me sens très inhabile à exprimer.

*
* *

Messieurs, votre rapporteur a terminé sa tâche. Il n'aurait plus qu'à se taire, si, mu par un mobile bien humain, auquel vous serez indulgents, il ne vous avouait tout bas convoiter, lui aussi, pour son salaire, sa modeste part des lauriers si largement distribués.

Lorsqu'il fit, à l'Académie Française, la fondation généreuse qui rendit son nom immortel, M. de Monthyon, connaissant le prix du travail et l'aridité que présentent non seulement la pratique, mais encore la recherche et la peinture de la vertu, voulut que l'académicien, chargé du rapport, reçut une indemnité pécuniaire égale au montant du prix. Sous l'impulsion d'un sentiment désintéressé qui les honore sans nous surprendre, nos grands

confrères de l'Institut refusèrent, pour leur rapporteur, les avantages si galamment alloués.

Nul doute, Messieurs, qu'à la même offre, si elle se fut produite, vos devanciers n'eussent répondu par le même geste simple et digne.

Aussi bien, nos prétentions sont-elles plus grandes ; notre ambition, en travaillant pour vous, se hausse-t-elle bien au-dessus d'une misérable somme d'argent.

En revanche, nous nous estimerions trop payés de notre peine, et moi, Mesdames, tout le premier, s'il m'était permis d'espérer que les chauds applaudissements dont vos jolies mains vont saluer tantôt la vertu, pussent s'adresser, pour une part, si minime soit-elle, à celui, très indigne, qui s'est [illegible] en peindre les attraits.

On a lu :

Trois Sonnets et l' « Hymne à la Jeunesse »,

par M. Guérin-Long.

I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée,

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-cinq lauréats de 1860 à 1913 ;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

—

Liste des Lauréats

Depuis 1904.

1904. M. Mathieu Jeauffret, Les Milles, commune d'Aix.
1905. M. Louis-François Remusat, d'Aix.
1906. Mlle Victoria Rey, d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.
1912. M. Franc François, de Berre.
— Mme Audibert Magdeleine.
1913. M. Paulin Fortou, d'Aix.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent vingt-quatre Lauréats de 1870 à 1913.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années

—

Liste des Lauréats

Depuis 1904.

1904 Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix
» Mme Blanc, née Peloutier, les Pinchinats.
» Les époux Pepino, à Aix.
1905 Mlle Thérèse Tempier, d'Aix.
» Mlle Marie Ambert, de Marcols (Ardèche).
» Mme Chuzin, à Aix.
1906 Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.

1907 Mlle Julie DÉCORY, à Aix.
» Mlle Antoinette CONSTANT, à Aix.
» Mlle Marie JOSEPH, dite Marie OLIVE, à Aix.
1908 Mlle Léoncie ARBAUD, à Aix.
» Mlle Eulalie ANTONIETTI, d'Istres.
» Les époux BARTHÉLEMY GILLES, à Aix.
1909 Mlle Clémence THOMAS, à Aix.
» Mlle Marguerite LÈZE, à Aix.
» Mme veuve DELUY, à Aix.
1910 M. Joseph GRANON, de Rognes.
» M. Fernand ARNIAUD, de Rognes.
1911 Mlle Henriette BRUN, à Aix.
» Mme ANASTAY, née FERRAT, à Aix.
1912 Mlle BIMET Jeanne, à Aix.
» Mlle ANASTAY Nathalie, à Aix.
» Mlle NIEL Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle MONDONE Eulalie, à Aix.
1913 Mlle BOUCHET Baptistine, à Aix.
» Les époux HILARION Constant, à Rians.
» Mlle COSTE Marie-Thérèse, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

—

Liste des Lauréats
des pensions ouvrières

—

1re CATEGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle BONTOUX, à Aix	(5 enfants)
»	Mme veuve BARNIER, née ALEXIS, à Luynes	(7 »)
1904.	Mme veuve Charles DESPLAS, de Castres	(6 »)
1905.	M. Victorin GINIEZ, à Galice	(8 »)
1907.	Mme veuve TEMPIER, née TARDIEU	(5 »)
1908.	Mme Pauline DEDIEU, née PHAILLON de St-Remy	(7 »)
»	Les époux ABEL, de Rians	(10 »)
1911.	M. Antoine MICHEL, à Septèmes	(14 »)
1913.	M. Célestin-Joseph PHILIBERT, époux BOUZE, à Aix	(8 »)
»	Mme Françoise - Emilie TOURNEFORT, veuve DEMARIA	(12 »)

—

2me CATEGORIE (Ouvrières)

1902. Mme veuve JAUGERST, à Aix.

1903. Mme veuve POURCEL, née Fauque, à Aix.

» Mme veuve BARBIER, née Aurenge, à Aix.

1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.

» Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.

1909. Mlle Antoinette BOYER, à Aix.

1910. Mlle Caroline GABALDA, à Aix.

1911. Mlle Marie-Thérèse ISNARD, à Aix.

1912. Mme veuve GOYRAND Renée, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.

1913. Mlle Marthe-Rosalie GUIET, à Aix.



IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 a décerner ce prix

—

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.
1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.
1913. Mlle Louise PELLISSIER, d'Aix.

V

PENSION V^VE NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs, en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

—

Liste des Lauréats
depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix, âgé de 85 ans.



VI

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère,* M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de trois mille fr. à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

—

Liste des Lauréats

1907. M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.

1912. M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.

VII

PRIX MIGNET

M. le Docteur Evariste MICHEL, *désireux de contribuer à la glorification de la ville d'Aix en suscitant des travaux qui auront pour objet l'étude de l'une des phases de son passé illustre, ou l'histoire de la vie et des œuvres de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les sciences, dans les lettres, dans les arts ; également pour rendre hommage à la mémoire de son oncle, M. Mignet, de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui appartenait aussi à l'Académie d'Aix, a fondé un prix qui portera son nom. Le Prix Mignet, de la valeur de 3.000 francs, sera donné tous les cinq ans, intégralement, sans être jamais partagé, ni diminué, ni ajourné sous aucun prétexte.*

Pour la première fois, il sera accordé en 1913 et ne sera jamais décerné la même année que le Prix Thiers.

—

Liste des Lauréats

depuis 1913

1913 M. Michel CLERC, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

1912 - 1913

Président..........	M. le Cte DE BONNECORSE-LUBIÈRES.
Vice-Président.....	M. ANINARD.
Secrétaire perpétuel.	M. le Baron GUILLIBERT.
Secrétaire annuel..	M. Gustave REYNAUD.
Archiviste.........	M. le Marquis D'ILLE.
Bibliothécaire......	M. Edouard AUDE.
Trésorier..........	M. MOURAVIT.



TABLEAU

des

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en août 1913)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

MISTRAL Frédéric, C. ✱ ✱ ✠. Correspondant 2 mars 1863, membre d'honneur le 6 juin 1899 ; *à Maillane (B.-du-R.)*.

PÉCOUL Auguste, G. C. ✱, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise). et Boulevard de la Tour Maubourg, 3, à Paris.*

CHARLES-ROUX Jules, C. ✱, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste ✱, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris, et villa Mignet, à Aix.*

S. Exc. M. RÉVOIL Paul, C. ✱, ambassadeur de France, 24 mars 1908 ; directeur de la Banque Ottomane, *à Constantinople, et Château de Servane, par Mouriès (B.-du-R.).*

GIRAUD Charles, ✱, Premier Président de la Cour d'Appel, 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

AICARD Jean ✱, membre de l'Académie Française. 15 mars 1910 ; *à La Garde, près Toulon (Var).*

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant 5 mai 1908, membre d'Honneur 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Cherrier (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie. 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 31.*

Guillibert (baron) Hippolyte, ✻ O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

Mouravit Gustave ✠, président de la Chambre des notaires. 8 février 1884. *Place des Prêcheurs, 34.*

Soubrat Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Cours Mirabeau, 20.*

Marbot (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général. 28 mars 1887. *Rue Goyrand, 3 bis.*

Gantelmi d'Ille (marquis de) Charles ✻ ✠ O. ✻. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

Pontier Henry, I. P. ✿, conservateur-directeur du Musée. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

TOURTOULON (baron de) Charles, I. P. G. O. C. ancien président de la société des Langues Romanes. Correspondant le 4 juin 1878, membre titulaire le 28 mai 1895. *Rue Roux-Alphéran, 13.*

SAPORTA (comte de) Antoine. Associé régional le 2 février 1892, membre titulaire le 23 mars 1897. *Rue Cardinale, 23, et rue Philippy, 3, à Montpellier (Hérault).*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra, 24.*

BONAFOUS Raymond, I. P., professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 3.*

ROLLAND Henri, I. P., chanoine titulaire de la Métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre. 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901. *Cours Mirabeau, 17.*

ANINARD Casimir, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. 5 février 1901. *Rue du Quatre-Septembre, 34.*

AUDE Edouard, I. P, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P., ingénieur. Associé régional le 20 février 1900, membre titulaire le 20 décembre 1904. *Rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI LA CALADE Jérôme, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Rue Mignet, 11.*

MICHEL Tranquille, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du Quatre-Septembre.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

Reynaud Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

Vallier-Collombier Alfred ✿, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

Audinet Eugène, I. P. ✿, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

Mougins-Roquefort (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Cours Mirabeau, 16.*

Bagarry Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

Drujon Jules, ✠, avocat, ancien bâtonnier, 23 mai 1911. *Rue de la Monnaie, 11.*

Ferrier Raymond, amateur d'art. Associé régional, 16 juin 1896. Membre titulaire, 14 mai 1912. *Rue des Arts-et-Métiers, 2.*

Gautier Louis, I.P. ✿, artiste peintre. *Boulevard de l'Hôpital.*

Cabassol Joseph, avocat, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, ancien Maire d'Aix. Membre d'Honneur, 23 janvier 1906. Membre titulaire, 4 juin 1912. *Place Jeanne-d'Arc.*

Garcin Sextius, avocat. 18 février 1913. *Place Forbin, 3.*

Moulin Paul, archiviste du Palais. 25 février 1913. *Boulevard de la République, 18.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Pison Alexandre ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

Granier Désiré ✻, conseiller doyen honoraire à la Cour. 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

Villevieille Joseph, I. P. ✿, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

EYSSÉRIC Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

REY (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

ISNARD, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

MIREUR ✻, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

BONHOMME (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

BERNARD Charles ✻, président de Chambre honoraire a la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

MAGALLON D'ARGENS (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, a Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

GAMBER (le chanoine) Stanislas ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

COLLOT Louis ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

COLLONGUE d'AVON (baron de), ✻ ✠ O. ✻, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

Chaillan (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du Rhône). 12 janvier 1894.

Teil (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

Prou-Gaillard Ⓘ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. 5, Boulevard Montricher. 3 mai 1898.

Manteyer (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

Lieutaud Victor ✵, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

Mulsant Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

Muterse Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

Bernard d'Attanoux (comte) Henri, ✠ avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

Gérin-Ricard (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

Monclar (de Ripert marquis de) François, C. ✵, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

Perrier Emile, O. ✠ ✵ ✵, président de la Société de Statistique de Marseille. Villa du Bocage, à Mazargues. 6 janvier 1903.

Villeneuve-Esclapon (marquis de) Christian, O. ✵, ancien député. Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

Closmadeuc (Urvoy de) Jules. Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

Lieutaud Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

Cotte Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

Gaffarel Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

Vincens Charles, ✠ ✠ O. ✵, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de) Félix, C. ✠ ✵ ✵. Château de Clavières Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

Tavernier Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

Lefèvre Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». Rue Tapis-Vert, 40, Marseille. 22 décembre 1908.

Brémond (l'abbé) Henri. 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

Bourget Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

Raimbault Maurice, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône. 28, rue Mongrand, à Marseille. 11 janvier 1910.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes). 11 janvier 1910.

Silbert José ✵, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

Revol Amédée, avoué à la Cour, rue Gaston-de-Saporta, à Aix. 26 avril 1910.

Reynaud Jean, avocat, 38, rue de Saint-Sulpice, à Paris. 9 mai 1911.

Lorédan Jean, 77, rue Claude Bernard, à Paris. 30 mai 1911.

Jourdan Alfred, avocat, cours Mirabeau, à Aix.

Pascal (le chanoine) Adrien, ✠, curé-doyen de Peyrolles (B.-du-R.). 16 janvier 1912.

Guérin-Long Paul, Président du Tribunal Civil, rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 11 juin 1912.

de Mazan (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences' rue Roux-Alphéran, 35, à Aix. 11 juin 1912.

Dumas, professeur à la Faculté de Droit, 31, rue des Cordeliers, à Aix. 11 Juin 1912.

Faudrin Marius, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix. 11 juin 1912.

Bouat, boulevard du Roi-René, 58, à Aix. 29 avril 1913.

Belin Henri, cours Gambetta, 40, à Aix. 20 mai 1913.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, Boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (Comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Château-l'Arc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Cortèz Fernand, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var). Associé régional. 25 mai 1886. Correspondant, 16 janvier 1912.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Avenue Henri-Martin, 44, Paris. 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. 6, rue Charles Divry, IVᵉ. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et Rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O. ✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 30, rue de Luxembourg, à Paris. 28 mai 1907.

Lacour-Gayet Georges, Membre de l'Institut, rue Jacob, 46, Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 126, à Paris. 21 janvier 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de Monaco. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Servilly, par La Palisse (Allier). 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat à Nîmes (Gard). 11 janvier 1910.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

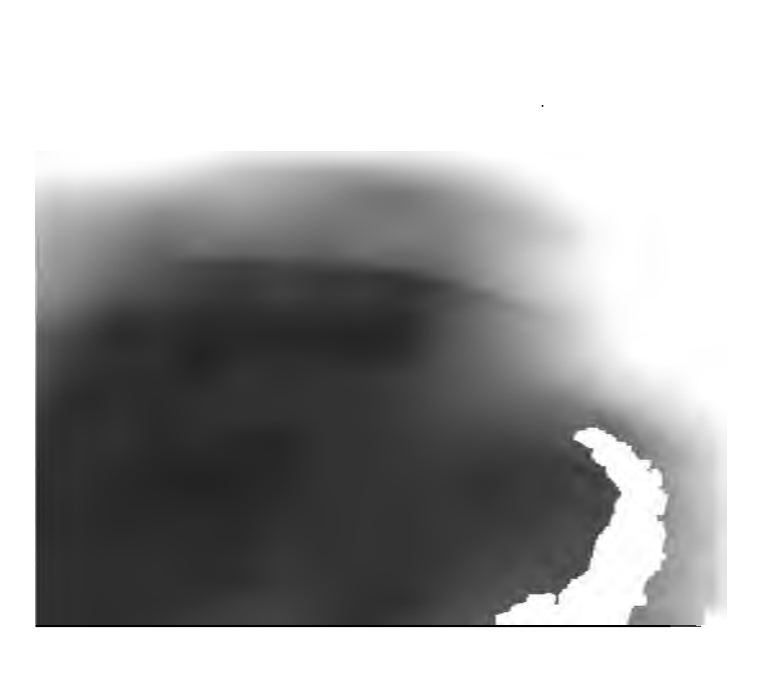
Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

Zawodny Joseph, directeur de la station agro-chimique de Freudenthal (Silésie autrichienne). 28 mars 1911.

Le présent Tableau a été arrêté le 14 Juin 1913, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président : Cte de Bonnecorse-Lubières

Le Secrétaire Perpétuel : Baron Guillibert



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

& BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
AU SIÈGE DE L'ACADÉMIE
2ª, rue du Quatre-Septembre, 2ª

—

1914-1915

ACADÉMIE D'AIX

94ME SÉANCE PUBLIQUE

12 Juin 1914

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

D'AIX

94me Séance Publique

LE VENDREDI, 12 JUIN 1914, LA QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX A ÉTÉ TENUE, A QUATRE HEURES, DANS LA GRAND'SALLE DE L'UNIVERSITÉ, A LA FACULTÉ DE DROIT.

Un public nombreux et choisi, répondant à l'invitation de l'Académie, lui avait apporté par sa présence, le témoignage de sa considération et de sa sympathie.

Les lauréats des prix de vertu occupaient, avec leurs familles, la place qui leur est réservée.

M. Raymond Bonafous, président en exercice, a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

Discours d'Ouverture

PAR

M. Raymond BONAFOUS

Messieurs, Mesdames,

La tradition veut que le jour de la séance solennelle de l'Académie, le président, après avoir déclaré la séance ouverte, parle lui-même le premier; et, pour m'en tenir aux deux années les plus récentes, cette tradition nous a procuré le plaisir d'entendre : en 1912, une étude d'art sur les faïences de Moustiers, de M. le comte de Bonnecorse-Lubières ; et, en 1913, une étude littéraire de M. Aninard sur l'*Armana prouvençau* et le Félibrige. Je m'en voudrais de jeter quelque ombre sur une solennité éclairée par la joie de couronner la vertu. Mais vous me pardonnerez d'exprimer publiquement la peine que nous éprouvons en songeant que notre confrère Aninard a disparu depuis, et que Mistral, membre d'honneur de notre Académie, qui était le héros de premier plan de son travail,

l'a suivi de près dans la tombe, enlevé à l'affection des Provençaux et à l'admiration du monde entier.

Les deux remarquables discours de mes prédécesseurs, qui ne faisaient d'ailleurs qu'imiter l'exemple de leurs devanciers, ne sont pas sans me causer quelque inquiétude. Ils vous ont habitués à une nourriture substantielle, à des repas plantureux et gras. Or, j'ai l'intention de vous servir un dîner maigre. C'est aujourd'hui vendredi, et vous voudrez bien me pardonner en faveur de cette circonstance, ou plutôt vous êtes trop bons chrétiens pour ne pas vous en contenter.

Vers la fin de la République romaine, le tribun du peuple Clodius, ennemi de Cicéron, après avoir contraint le grand orateur à s'exiler, avait incendié sa maison du mont Palatin, s'était emparé d'une partie de l'emplacement et avait consacré l'autre en y faisant bâtir un temple et élever une statue de la Liberté. Rappelé à Rome par le suffrage de toutes les centuries, Cicéron entreprit de recouvrer au moins l'emplacement de sa maison. L'affaire fut portée au tribunal des pontifes, et Cicéron, qui savait si bien défendre les autres, plaida si éloquemment dans sa propre cause qu'un sénatus-consulte ordonna que sa maison serait rebâtie et qu'il serait indemnisé par l'Etat de ses au-

tres pertes. Nous possédons le discours que le grand orateur romain prononça à cette occasion. L'histoire littéraire le désigne sous le nom de plaidoyer *pro domo sua*.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de me comparer, même de loin, au prince des orateurs, que la Providence créa, nous dit Quintilien, pour que l'éloquence pût essayer en lui toutes ses forces. Toutefois, mon allocution aura, extérieurement au moins, quelque analogie avec son discours. Je voudrais, en effet, plaider devant vous *pro domo nostra*.

Oh ! notre maison ne s'élève pas orgueilleusement sur le Palatin, à deux pas du Capitole. Elle est modestement située dans la rue du Quatre-Septembre, au coin de la rue Mazarine, à peu près à mi-chemin entre les ombrages du cours Mirabeau et cette charmante fontaine des Quatre-Dauphins que de modernes vandales ont récemment détériorée. Elle nous a été léguée par M. Arbaud, et nous nous y sommes installés il y a deux ans, abandonnant la mairie d'Aix, où la Ville nous avait jusqu'à cette époque donné l'hospitalité. Placé presque au centre de la cité moderne, l'Hôtel Arbaud est d'un accès commode, et les Académiciens sont nombreux aux séances, qui ont lieu le mardi à 5 h. 1/4.

Que fait-on dans ces séances ? C'est ce que je voudrais d'abord apprendre à ceux qui ne sont

pas, ou ne sont pas encore, académiciens. Il circule dans le public des idées erronées sur les occupations académiques, comme sur beaucoup d'autres choses, par exemple sur les fonctions d'un professeur de la faculté des Lettres. Pour le grand nombre, un professeur appartenant à cette faculté est un examinateur juste, mais surtout sévère, qui reçoit, ou plutôt qui refuse, au baccalauréat, des candidats, et même, depuis peu, des candidates. Que son métier consiste moins à faire des bacheliers qu'à former des licenciés, des agrégés et des docteurs ; qu'il ne soit au fond qu'un maître d'école plus instruit s'adressant à des esprits déjà dégrossis auxquels il fait la classe pour compléter leur instruction, c'est ce que beaucoup ignorent, et c'est pourtant ce qui est vrai. Une ignorance analogue règne au sujet de l'Académie. Pour la plupart, les Académiciens sont des gens, d'âge plutôt mûr, dont le rôle consiste à distribuer des prix de vertu. Cette opinion est flatteuse au point de vue moral ; car ceux qui distribuent les prix en une matière quelconque sont réputés supérieurs aux matières du concours ; les jurys du Salon, par exemple, sont constitués par des peintres et des sculpteurs qui ont déjà fait leurs preuves. Cette opinion est flatteuse, mais elle est inexacte, ou pour mieux dire incomplète. Nous sommes très fiers d'avoir à distribuer des prix de vertu, et vous

verrez tout à l'heure que nous faisons de notre mieux pour nous acquitter convenablement d'une tâche si délicate. Mais cette tâche, qui est également la plus agréable, est loin d'être la principale.

Une académie est un groupement de personnes instruites, ou tout au moins cultivées, qui se réunissent pour se perfectionner les unes les autres au moyen de lectures. Tour à tour, chaque académicien enseigne à ses confrères une chose qu'il sait et qu'ils ignorent, ou savent de façon imparfaite. C'est un enseignement mutuel où chacun est alternativement maître et disciple. Je sais bien que la valeur de cet enseignement est contestée, comme aussi son intérêt. Mais quelle est l'institution ayant un caractère sérieux qui échappe aux plaisanteries du Français, né malin ? L'Académie française elle-même a été de tout temps en butte aux brocards. Tantôt l'attaque ne vise que l'un des membres : pour faire le chiffre de 40, il faut un zéro ; tantôt les académiciens sont attaqués en bloc : ils sont là 40 qui font du bruit comme 4. J'en passe, et des meilleurs. La modeste Académie d'Aix pourrait-elle se dérober à des attaques analogues ? Il y aurait quelque naïveté à le croire. Mais ceux qui ont l'âme assez charitable pour ne pas nous décerner un brevet d'insuffisance croient très sincèrement que nos séances sont dépourvues de charme, et

que, une fois entrés dans la confrérie, nous sommes des victimes désignées, et résignées, qui allons chaque semaine nous ennuyer à heure fixe. Ils vont même jusqu'à nous plaindre. Cette compassion part d'un bon naturel ; mais elle est injustifiée.

La vérité est que nous sommes très intéressés par les communications que nos confrères nous font ; et, pour vous en convaincre, je vous donnerai un léger aperçu des lectures que nous avons entendues cette année. Je ne citerai pas le nom des lecteurs afin de ménager leur modestie ; et d'ailleurs mon énumération aura plus de sérénité dans son anonymat. L'un de nos confrères, qui a pris à tâche de compléter et de rectifier l'ouvrage de Roux-Alphéran, nous a parlé du quartier des Juifs à Aix au xv[e] siècle. Un autre a parlé du séjour de Victor de Laprade à Aix en 1834 et du romantisme de nos étudiants d'alors. L'histoire de la ville d'Aix occupe naturellement une place d'honneur dans nos études. Mais Aix a été jadis la capitale de la Provence, et, pour ce motif, tout ce qui touche à la Provence touche en quelque façon à la ville d'Aix. L'un de nos membres nous a résumé récemment un manuscrit non connu contenant des aperçus personnels sur la désastreuse époque de la peste de Marseille. Un autre, remontant plus haut, nous a fait connaître les impressions d'un compa-

gnon d'Isabelle d'Este lors du voyage que cette princesse italienne fit en Provence en 1517. Par contre une autre communication a mis sous nos yeux les impressions d'un Aixois voyageant en Italie en 1819. Tous ces travaux ont de l'attrait pour nous parce que nous connaissons déjà, en partie du moins, les personnes ou les choses. Parfois nos regards dépassent les limites de la Provence, et on nous a parlé des contes populaires de la région d'Embrun. A l'occasion, ils vont encore plus loin, et plus haut. Nous avons eu une étude sur l'empereur Constantin, faite par le chanoine Cherrier, dont je donne exceptionnellement le nom, parce que c'est notre doyen, que nous avons tous pour lui une vive affection unie à un profond respect, et que nous désirons qu'on le sache. Et du reste vous allez entendre ce travail à larges vues ; car c'eût été de l'égoïsme que de le garder pour nous seuls, et de ne pas vous en faire profiter. Mais l'érudition locale et l'histoire n'absorbent pas tout notre temps. On s'occupe chez nous des matières les plus diverses. Tantôt on nous parle agriculture et on nous indique une variété de pomme qu'il serait bon de cultiver en Provence ; je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas de la pomme de discorde, car celle-ci y est malheureusement déjà connue. Tantôt on traite une question juridique,

et l'on étudie l'institution récente des Tribunaux pour enfants qui ralentiront. peut-être, les progrès effrayants de la criminalité chez les tout jeunes. Et puis, voici de la médecine. On a étudié devant nous la vaccinothérapie, et aussi l'euthanasie. Vous ignorez sans doute le sens de ce dernier mot, comme je l'ignorais moi-même. Euthanasie veut dire mort sans douleur, et des philanthropes, surtout américains, voudraient donner aux médecins le droit de tuer leurs malades pour leur épargner les souffrances de l'agonie. Autoriser les médecins à tuer leurs malades, ce serait leur accorder un droit dangereux. De mauvaises langues disent d'ailleurs que, dans des régions lointaines, très lointaines, quelques médecins usent de cette permission avant de l'avoir reçue. Voici maintenant une lecture sur la théosophie de Steiner, lecture apparentée en quelque sorte à une lecture médicale, car la théosophie de cet Allemand consiste à détraquer l'organisme des adhérents de la secte, afin d'en faire des instruments plus dociles ; après tout, il n'y aura que demi mal tant que cette secte ne franchira pas les limites de l'Allemagne. On nous parle encore d'art, et j'ai gardé pour la bonne bouche une lecture consacrée à la bouche de la Joconde, à son énigmatique et problématique sourire. Je n'oublierai pas enfin les poètes de l'Académie qui char-

ment nos oreilles et nos cœurs par l'harmonie de leurs vers et l'élévation de leurs sentiments. La vie humaine contient tant de prose qu'il n'est pas inutile d'y verser de temps en temps quelque poésie.

Mais la lecture faite ne remplit pas toute la séance. Quand la lecture est achevée, une discussion courtoise s'engage sous l'autorité paternelle, et parfois incompétente, du président. Chacun apporte des aperçus nouveaux, complète ou rectifie les affirmations du lecteur, et, si la question n'est pas épuisée (car une question est-elle jamais épuisée ?), elle gagne du moins en profondeur et en étendue. La sauce, sans valoir mieux que le poisson, permet de le savourer davantage ; et chacun s'en va chez soi non seulement avec la conviction qu'il a appris quelque chose, mais encore avec la possibilité d'augmenter le gain qu'il vient de faire par ses réflexions et ses recherches personnelles. Et nous nous ennuyons si peu à ces séances qu'elles continuent d'ordinaire dans la rue et sur le cours, mais de façon emiettée, lorsque les auditeurs, sortis de l'Hôtel Arbaud à deux ou à trois, échangent encore en plein air, sous une forme parfois moins académique, leurs impressions et leurs vues.

Donc, nous ne sommes pas malheureux, et notre exemple prouve une fois de plus que le malheur n'est pas le compagnon inséparable de la pauvreté.

Car, et c'est une chose que le public ignore encore, nous remuons plus d'idées que d'écus. On nous croit riches parce que chaque année, en un jour semblable à celui d'aujourd'hui, nous distribuons, pour récompenser le mérite, des sommes relativement importantes. Mais cet argent ne nous appartient pas plus que n'appartiennent aux banquiers les fonds déposés chez eux. Nous avons, il est vrai, le droit de l'attribuer à ceux qui nous paraissent en être le plus dignes; mais il ne nous est pas permis de lui donner une autre destination que celle indiquée par les testateurs. Il en est de même pour les prix Thiers et Mignet, qui nous donnent beaucoup de travail mais un profit nul, quoique nous soyons flattés de les décerner. On nous croit riches encore parce que nous ne sommes plus les hôtes de la Mairie, et que nous sommes installés chez nous. Mais l'on sait que la situation de locataire est souvent moins onéreuse que celle de propriétaire, surtout lorsque, comme c'était notre cas, la location ne coûte rien. A Dieu ne plaise que je fasse entendre, pour récompenser M. Arbaud de sa générosité, des jérémiades déplacées, et me plaigne en quelque sorte que la mariée est trop belle ! Nul plus que moi, au contraire, ne reconnaît l'avantage qu'il y a à être chez soi, et à y être au large, à trouver une place pour les tableaux et les livres que l'on possède. Il n'en reste pas moins que, en tant que proprié-

taires, nous avons à payer des impôts, et nul n'ignore que la marche des impôts n'est pas précisément descendante; que, bien que les Académiciens aient sensiblement dépassé l'âge où on salit les tapisseries avec des balles et où l'on éraille les parquets avec des toupies, une maison a toujours besoin de quelque réparation, parfois importante, surtout lorsque, comme la nôtre, elle se pare du titre de musée; que les objets d'art qu'elle renferme doivent être tenus à l'abri de l'humidité et de la poussière ; que nos livres, chaque jour plus nombreux, doivent être placés et classés sur des rayons assez nombreux eux-mêmes pour les présenter au chercheur sur un seul rang de profondeur et en rendre la consultation commode. Il faut ajouter que ces richesses artistiques ou littéraires doivent être gardées par un concierge, et devraient être surveillées par un conservateur *ad hoc* que nous serions tenus de rétribuer si nous lui demandions tout son temps; et il y aurait intérêt pour les académiciens, pour les érudits du dehors, pour les étrangers qui visitent les curiosités de notre ville, et conséquemment pour la ville d'Aix, à ce qu'on pût le trouver à toute heure. Les livres eux-mêmes devraient être tous reliés ; car tout volume non relié est voué à une mort certaine, en tout cas à une détérioration prochaine. Vous voyez donc que les causes de dépense nc manque pas.

De quelles ressources disposons-nous pour faire face à ces dépenses? Nous avons quelques fonds que M. Arbaud nous a laissés, très insuffisants d'ailleurs pour la conservation du bel immeuble que nous lui devons et des richesses que cet immeuble contient. Nous allons avoir une petite partie de ce qui restera de net après la liquidation de la succession Bourdelet. En effet ce bienfaiteur, mort au mois de février dernier, nous charge, il est vrai, de distribuer en œuvres charitables la majeure partie de ce qui nous reviendra; mais il en excepte quelques milliers de francs dont nous pourrons disposer pour nos besoins personnels. Nous comptons en affecter les revenus à notre bibliothèque. Nous avons, à condition de les solliciter, des subventions du Conseil Général ou de la Ville, et nous devons, à cette occasion, remercier le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui, l'année dernière, en apercevant nos signes de détresse, s'est montré particulièrement généreux. Nous avons encore à l'occasion quelque appui discret de personnes qui, pour employer la délicieuse litote italienne, nous veulent du bien, c'est-à-dire qui nous aiment. Eh bien, tout cela ne suffit pas, et nous avons dû, le jour où nous sommes entrés à l'Hôtel Arbaud, plus que doubler nos cotisations personnelles pour permettre à notre trésorier de joindre les deux bouts.

C'est le cas de dire une fois de plus que tout ce qui brille n'est pas or.

J'ai paru dire du mal de M. Arbaud en déclarant que la somme en argent qu'il nous a laissée ne nous suffit pas. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. Elles sont la constatation d'un fait, et non l'expression, même voilée, d'un sentiment qui serait de l'ingratitude. Au contraire, nous lui sommes profondément reconnaissants d'avoir donné un bon exemple, comme nous sommes reconnaissants à M. Bourdelet de l'avoir suivi. J'ai voulu simplement indiquer aux personnes qui m'écoutent que, en tant que musée et bibliothèque, nous sommes devenus un des ressorts de la vie aixoise et une des attractions d'Aix ; j'ai voulu leur suggérer l'idée de nous aider un jour ou l'autre à bien accomplir notre tâche.

Oh ! qu'on se rassure, je n'ai l'intention de tuer personne, même par le procédé bénin de l'euthanasie. Pour me servir de l'expression qu'emploient les enfants le 1er janvier, je vous souhaite à tous, mes confrères compris, une vie longue et heureuse. Mais rien ne vous empêche d'ajouter d'ores et déjà une ligne sur votre testament pour les rayons nécessaires aux livres de l'Académie. Cela ne porte pas malheur. Je tiens même de Mme de Thèbes que c'est un brevet de longue vie. Vous voyez que

vous y aurez tout avantage, et nous aussi. Que si l'un d'entre vous voulait devancer l'appel, l'appel de fonds que je fais, et remplacer la date lointaine que suppose un testament par celle plus voisine d'une donation entre vifs, il en est libre. La même somnambule m'a glissé à l'oreille que si un legs à une académie, et plus spécialement à l'Académie d'Aix, prolongeait la vie, une donation au même corps opposait à la mort une barrière infranchissable. Je n'oserais garantir la véracité de ces prédictions, car j'appartiens à une époque où le scepticisme exerce ses ravages. Mais je puis affirmer une chose : c'est que contribuer à l'instruction des autres et au bon renom de la ville où nous vivons, c'est accomplir une action louable, et que notre vie se perpétue dans la mémoire de nos descendants par le souvenir du bien que nous avons fait. Les milliardaires américains ne l'ignorent pas, eux qui créent des universités de toutes pièces. Ils se sont montrés gens pratiques dans l'acquisition de leurs richesses, et ils continuent à se montrer gens pratiques dans la manière dont ils en font profiter les autres ; car ils prennent ainsi une assurance non sur la vie, mais sur l'éternité.

Un dernier mot. Je ne voudrais pas qu'on me prêtât une intention que je n'ai pas, et qu'on crût que je veux détourner vers des reliures l'argent qui

devrait aller à la vertu. Je ne nourris pas des desseins aussi noirs. Au contraire, je conseille aux âmes bienfaisantes d'encourager surtout les actes méritoires des humbles, car le bien passe avant tout. Mais les Aixois ne sauraient se désintéresser de ce qui touche au renom de culture que leur ville s'est justement acquis. Qu'ils pensent donc un peu, non à nous, mais à nos livres. Qu'ils partagent en deux bras le fleuve de leur générosité. L'un, gros comme la Durance, ou même comme le Rhône, récompensera la vertu ; l'autre aussi petit que l'Arc, et même que la Torse (car nos prétentions sont modestes), viendra en aide au savoir.

J'ai fini, et je cède la parole à mes confrères. L'un traitera un point d'histoire générale, l'autre vous dira des vers, le troisième vous lira son rapport sur les prix de vertu. Du vrai, vous passerez au beau, puis au bien. Vous gagnerez donc au change ; car, moi, j'ai visé surtout à l'utile. Mais un président est comme un père de famille. Pourrait-on reprocher à ce dernier même un léger égoïsme quand l'intérêt de sa maison est en jeu ? Et si, à Rome, le tribunal des pontifes donna raison à Cicéron, pourquoi, à Aix, l'élite de la société aixoise reprocherait-elle au président de l'Académie d'avoir écrit, comme lui, un plaidoyer *pro domo sua ?*

On a lu :

L'Empereur Constantin, par M. le Chanoine CHERRIER, doyen de l'Académie ;

La Communion des Saints, d'après F. MISTRAL, poésie par M. Casimir RIGAUD, Avocat à la Cour.

Rapport sur les Prix de Vertu

RAMBOT, REYNIER & HENRIETTE RAYON

PAR

Me PAUL BAGARRY

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

MESDAMES, MESSIEURS,

Faire l'éloge de la vertu paraît, il faut bien l'avouer, chose quelque peu banale par les temps actuels, où l'on semble ne prêter attention et n'accorder des faveurs qu'aux actes qui s'en éloignent le plus.

Aussi, le rôle du rapporteur est-il quelque peu ingrat. Mais il est surtout dangereux pour lui d'essayer d'intéresser un auditoire comme le vôtre, en répétant ce que, depuis de longues années, ses prédécesseurs ont déjà indiqué dans des termes qu'il lui serait téméraire d'avoir même la prétention d'égaler.

Nous avons cette année à décerner les prix Rambot, Reynier et Rayon ; ce sont ceux que, d'après l'intention des testateurs, l'Académie distribue régulièrement à chacune de ses séances. Pour les pensions Nègre et Irma Moreau, nous n'avons pas de bénéficiaires nouveaux à proclamer, les titulaires anciens continuant à remplir les conditions imposées par les fondateurs.

C'est là un fait assez rare. Notons que le choix de l'Académie a porté bonheur à ceux que nos prédécesseurs avaient trouvé dignes de figurer sur le palmarès et cette constatation ne pourra qu'encourager à la vertu.

Cet encouragement me semble d'ailleurs inutile, si j'en juge par le nombre toujours croissant des dossiers qui nous sont soumis. Mais, s'il était nécessaire de pousser un cri d'alarme et de faire supposer une décroissance même dans la vertu, il suffirait de rappeler la nouvelle fondation dont l'Académie a eu l'honneur d'être bénéficiaire. M. Bourdelet, dont je suis heureux, après notre président, de rappeler encore la mémoire dans cette réunion, a, après diverses libéralités importantes, légué en effet toute sa fortune à notre Société, en la chargeant de constituer des pensions de 300 fr. à distribuer à des vieillards, nés à Aix et recommandables par leurs bonnes vies et mœurs. Cette

pensée est grande et généreuse pour l'Aixois qui a voulu ainsi perpétuer sa mémoire ; cette confiance est méritée, je me hâte de le dire, pour l'Académie fière, à juste titre, de l'honneur et de la charge qu'on lui impose, et de la possession d'une fortune relativement importante, toute entière promise et employée au bien.

PRIX RAMBOT

Je ne vais pas proposer à vos applaudissements des faits de courage éclatants, allant jusqu'à l'héroïsme. Toutefois, ne nous en plaignons pas. Si de tels actes sont remarquables, il sont rares ; et, reconnaissons-le, ils sont moins méritoires que ceux demandant un dévouement, une abnégation de soi et un sentiment de charité continuels, accomplis tous les jours, sans le désir pour celui qui en est l'auteur, de se faire admirer ou même connaître.

Tel est le cas de Madame **Rose-Adeline Menc.** D'une santé délicate, mais jamais rebutée par le travail et la fatigue, c'est elle qui a toujours pourvu aux besoins de toute sa famille. Sachant que son devoir lui imposait de s'occuper des siens sans relâche, même si elle ne trouvait pas au foyer la réciprocité à laquelle elle avait légitimement cru

pouvoir compter, elle fut toujours épouse et mère de famille parfaite, mais elle s'est aussi dévouée à ses semblables.

En 1907, une jeune fillette est atteinte d'une fièvre scarlatine, compliquée d'angine infectieuse. Adeline Menc, oubliant le danger, sans penser à la contagion qu'elle peut porter à ses propres enfants, passe des nuits entières au chevet de la jeune malade, lui donne les soins les plus délicats, lui ferme les yeux, l'ensevelit et entoure les parents que le malheur rendait fous de douleur.

L'année suivante, c'est la mère de cette enfant qui se meurt à son tour d'une tumeur. Madame Menc devient sa garde-malade et l'assiste à ses derniers moments ; elle recueille ensuite les deux orphelins de douze et de cinq ans et remplace pendant plusieurs mois leur mère, les traitant comme ses propres enfants, et cela sans recevoir la plus légère rétribution.

Plus tard, c'est une voisine octogénaire, abandonnée des siens, qui ne peut se suffire ; Rose Menc la prend chez elle et la garde pendant une année, jusqu'au moment où, ses ressources ne lui permettant plus de continuer, elle parvient à la placer dans un asile. Une autre voisine est atteinte

d'un cancer, elle la soigne encore et la panse tous les jours, à titre gracieux et par pur dévouement.

Nous la retrouvons toujours remplissant une mission de charité et de paix, prêchant d'exemple et, lorsque le malheur frappe une de ses nièces, elle la recueille avec ses trois enfants qu'elle soigne durant leurs maladies.

Ce sont ces actes que l'Académie est heureuse de signaler et de récompenser et qui ont valu à Madame Menc le *Prix Rambot* de 545 francs.

PRIX REYNIER

Le *Prix Reynier* de 1.000 francs est divisible et, cette année encore, il est réparti entre trois lauréats.

Une somme de 400 fr. est attribuée à Madame **Marie-Rosalie Gras,** née **André.** Son histoire n'est certes pas nouvelle et vous y reconnaîtrez, sans nul doute, ceux dont vous avez déjà applaudi les mérites dans d'autres séances. Si elle n'a pas, comme la dame Menc, aidé et secouru des voisins et des étrangers, elle a, par son dévouement et ses privations, exercé la charité auprès des siens.

Née à Aix, elle a perdu ses parents quand elle était encore en bas âge. Recueillie avec son frère

par une tante âgée et nullement fortunée qui était obligée de s'ingénier pour faire vivre sa nouvelle famille, Rosalie André a été élevée, dès son enfance, dans la misère et le sacrifice. Son frère Eugène, marié très jeune, et père d'une enfant, est obligé de conduire sa malheureuse femme à l'asile d'aliénés et meurt après une dure maladie ; c'est Rosalie André qui adopte la petite orpheline et lui sert de mère. Malgré sa santé délabrée, elle travaille pour procurer le nécessaire à celle dont elle a accepté la charge, puis, malade à son tour, elle traîne une vie de combats et de souffrances. Enfin, revenue un peu à la santé, c'est sa tante qui tombe infirme. Ce fut sans doute le moment le plus dûr de son existence, mais elle n'hésita pas devant le devoir et accepta sa mission auprès des deux malheureuses dont elle devenait le seul soutien.

Après la mort de sa tante, sa nièce se marie et un horizon de joie semble s'ouvrir pour Rosalie André : une proposition de mariage honnête et chrétien lui est faite pour elle-même, avec l'assurance de l'aider dans sa tâche de dévouement pour les siens. Sans doute les ressources ne seront pas nombreuses, mais elle accepte, car elle aura désormais un guide assuré.

Madame Gras, c'est maintenant son nom, oublie bien vite les affres et les tristesses passées ; elle espère pouvoir entrevoir un rayon de tranquillité, mais le malheur vient encore s'abattre sur sa famille. Elle paie un tribut au mal et, lorsqu'elle est à peine remise, sa nièce, pour laquelle elle s'était dévouée pendant de si longues années, meurt à l'âge de vingt-six ans, lui laissant et lui recommandant ses deux enfants.

Rosalie Gras eut alors la consolation de voir son désir le plus cher accepté par celui qui avait voulu partager et ses chagrins et ses joies. Les époux Gras, comptant sur la Providence, se chargent et du père et des deux enfants, les reçoivent chez eux et les entourent de leur affection et de leur dévouement.

Tous ces faits méritaient bien d'être signalés à l'Académie et remplissent les conditions imposées pour l'attribution d'une partie du *Prix Reynier*. M. et Madame Gras doivent être réunis dans les éloges que je viens d'adresser.

*
* *

René Bazin, présentant à l'Académie Française son rapport sur les prix de vertu, s'exprimait ainsi : « Un groupe encore peut être composé de

« ces héroïnes charitables que j'appellerai les
« *adoptantes,* jeunes filles, vieilles filles, vieilles
« femmes, presque toujours pauvres, souvent
« débiles, parfois infirmes, et que leur grand cœur
« pousse à recueillir, à nourrir, à consoler de la
« souffrance qui dure ou de la mort qui approche,
« tantôt des parents, des frères, des sœurs, des
« neveux, tantôt des étrangers. En général, ces
« adoptantes sont d'une extrême témérité. Elles
« n'ont aucun égard à la lourdeur de la charge
« qu'elles prennent volontairement. Elles ont des
« ressources insuffisantes et elles veulent les par-
« tager. Tous les économistes les condamne-
« raient. Mais une idée secrète, qu'il y a par le
« monde, les soutient, et fait vivre, contre l'Ins-
« titut s'il le faut, la générosité maternelle, détes-
« table calculatrice ».

C'est dans cette catégorie *d'héroïnes charitables* que l'Académie a fait rentrer la dame Rosalie Gras. C'est aussi dans la même catégorie qu'elle inscrit les époux Honorat et la demoiselle Peyroncelly, en leur attribuant, toujours sur le *Prix Reynier*, les deux sommes de 300 francs encore disponibles.

*
* *

Nés tous les deux à Aix, de conditions modestes sans ressources assurées, les **Epoux Honorat** t vu leur modeste commerce de charbon péri-ter à un tel point qu'ils furent forcés de l'aban-nner. Malgré cela, leurs sœur et beau-frère nt tombés malades, ils n'hésitént pas à se dévouer eux. Ils les recueillent et les soignent, et c'est ez eux que leur sœur meurt, trois ans après, ur recommandant son mari, atteint d'un mal rrible qui oblige de l'interner dans un asile, et n jeune enfant âgé de deux ans à peine.

Les époux Honnorat considèrent dès lors ce uvre orphelin comme leur fils, ils en acceptent grand cœur la charge lourde et pénible, lui odiguent les soins les plus délicats et leur sol-itude ne lui fit jamais défaut.

Leur conduite et leur dévouement ont attiré, à ste titre, l'admiration de tous ceux qui les con-issent et les approchent. Le choix de l'Académie pourra manquer d'être ratifié.

*
* *

Mademoiselle **Peyroncelly Joséphine** se recom-ande aux suffrages de l'Académie pour les mêmes raisons.

Originaire d'Aix, elle a été pendant trente années au service de la même maison, ce qui lui a valu la médaille d'honneur en récompense de ses bons et longs services. Mais c'est encore à sa famille, à sa mère d'abord, ensuite à ses sœurs et aux enfants de ces dernières qu'elle s'est dévouée d'une façon inlassable et continue.

Durant toute sa vie, elle a été l'appui, l'aide et la consolation de tous les siens. Après avoir entouré avec le plus grand soin ses parents, bien qu'étant la plus jeune, elle est pendant longtemps la garde-malade de ses deux sœurs aînées. Et, quand l'une d'elles meurt, après une maladie nerveuse très violente, elle se charge de son beau-frère et de ses trois enfants. Obligée de travailler pour subvenir aux besoins de tous, souvent elle dut interrompre pour rester au chevet de ceux dont elle avait assumé si généreusement la charge.

Aujourd'hui, âgée de 68 ans, atteinte de douleurs rhumatismales, c'est à force de privations qu'elle vient encore au secours de sa dernière sœur, toujours infirme, et c'est avec peine qu'elle subvient à ses besoins. Vous trouverez tous, j'en suis convaincu, que l'Académie devait récompenser de pareils dévouements et apporter un soulagement à Joséphine Peyroncelly, à la fin de ses jours.

PRIX RAYON

Mademoiselle **Albine-Joséphine Diogène**, à laquelle l'Académie attribue le *Prix Rayon* de 275 francs, est encore une de ces adoptantes, dont parlait René Bazin.

Dès l'âge de 7 ans, Albine perd son père et doit aider sa mère à soigner et faire vivre son frère et sa sœur, tous deux incapables de subvenir à leurs besoins quotidiens à cause de leur état mental. Aussi, au moment où d'autres connaissent les jeux et les beaux jours, elle part chaque matin pour l'atelier et mène une vie de travail et de peine. Intelligente, travailleuse et assidue, elle y fait de rapides progrès et gagne le pain de tous les siens. Sa mère est obligée de rester à la maison pour soigner les deux malheureux infirmes et idiots : c'est elle qui. par son labeur incessant, leur procure le nécessaire et souvent, quand elle peut, la journée finie, elle rentre chez elle, prend une simple soupe et retourne à l'atelier pour faire des heures supplémentaires de travail. Elle s'ingéniait pour dépenser le moins possible pour elle-même et procurer le plus de subsides à sa famille ; aussi, que de fois elle obtenait de faire un petit travail pendant l'heure du repas, chez une personne amie,

acceptant pour toute rétribution d'être nourrie, c'était toujours une économie pour la maison.

Toutes ces ressources péniblement obtenues et gagnées lui étaient nécessaires. Sa mère, en effet, tombe malade et meurt après deux ans de souffrances pendant lesquels Albine se prodigua au chevet de sa chère malade et auprès de son frère et de sa sœur infirmes. Dès lors, amaigrie par les privations de toutes sortes, épuisée physiquement et moralement, elle obtient de placer son frère dans une maison de santé, où il est mort dernièrement à l'âge de trente-deux ans et elle-même se soumet à un travail au dessus de ses forces pour gagner sa vie et le pain de sa sœur.

Agée aujourd'hui de 35 ans, sa vie a été pleine de privations. L'Académie a déjà connu ses malheurs et récompensé les mérites de sa mère à laquelle, en 1906, elle accordait une partie du prix Reynier. Voici comment, à cette époque, s'exprimait le rapporteur, notre regretté confrère, M. Aninard : « Dieu envoie toujours un Cyrénéen à « ceux qui ont à porter de lourdes croix. Celui « qu'il a donné à cette pauvre mère, c'est sa fille « aînée. Digne d'une telle mère, Albine Diogène « est en pleine jeunesse ; elle a toute son intel- « ligence ; son cœur est en joyeux épanouis- « sement ; elle gagne une modeste journée de

« couturière. Tout cela elle l'apporte sans retenue,
« ni réserve à sa bonne mère et à ses chers *fadas*.
« L'Académie en accordant à la veuve Diogène un
« tiers du prix Reynier, en récompense des soins
« douloureusement exceptionnels qu'elle ne cesse
« de donner à ses grands enfants, associe expres-
« sement la fille à la mère. Il est juste que celle
« qui a partagé le fardeau partage aussi l'honneur ».

Ces paroles devaient être rappelées. Elevée et formée toute jeune au devoir et au sacrifice, Albine Diogène a toujours accompli la lourde tâche qui lui incombait. Les exemples qu'elle avait reçu de sa mère, elle a su les suivres avec la même générosité et le même dévouement. L'Académie ne pouvait mieux faire que de récompenser une vie aussi bien remplie et de lui attribuer le prix Rayon.

*
* *

Voilà certes de grands et beaux exemples. Et, à côté de ceux que j'ai eu l'honneur de vous signaler, bien imparfaitement, combien, peut-être, de plus méritoires et de plus touchants, mais qui sont restés inconnus.

Saluons bien bas ces « âmes d'élite » qui ont su mettre en pratique les plus belles qualités du cœur et puiser à la véritable source du dévouement et de la charité.

Certes, elles n'ont pas recherché une récompense humaine ; mais, puisque, grâce à la générosité des fondateurs des prix Rambot, Reynier et Rayon, nous pouvons soulager leurs vies et peut-être leurs misères, félicitons-nous en et félicitons-les surtout de grand cœur.

Comme le disait René Bazin : « elles expliquent « la France, elles sont sa première richesse, les « témoins de sa foi, la raison de sa vitalité, le « rachat de ses fautes, sa sauvegarde à jamais. »



ACADÉMIE D'AIX

95ME SÉANCE PUBLIQUE

2 Juin 1915



ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

D'AIX

95me Séance Publique

Le Mercredi, 2 Juin 1915, la quatre-vingt-quinzième Séance Publique de l'Académie d'Aix a été tenue, a quatre heures, dans la Salle des Fêtes de l'Hotel Arbaud.

Un public nombreux et choisi, répondant à l'invitation de l'Académie, lui avait apporté par sa présence, le témoignage de sa considération et de sa sympathie.

Les lauréats des prix de vertu occupaient, avec leurs familles, la place qui leur était réservée.

M. Raymond Bonafous, président en exercice, a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

Discours d'Ouverture

PAR

M. Raymond BONAFOUS

Mesdames,

Messieurs.

La distribution des prix de vertu et des pensions se fait chaque année avec une certaine solennité dans la grande salle de la Faculté de Droit.

Le rapport qui justifie le choix des lauréats est précédé, non seulement d'une allocution assez étendue du Président qui parfois étudie une question spéciale, mais encore de la lecture de travaux d'érudition et de pièces de vers, de sorte que la séance où le Bien est couronné, est en même temps une manière de régal littéraire dont nos concitoyens sont justement friands.

L'Académie a jugé à propos, cette année, et nous l'espérons cette année seulement, de rompre avec une tradition ancienne et respectable.

En voici la raison :

Il nous a semblé qu'une cérémonie d'apparat, si noble qu'en fût le but principal, si bien choisis que fussent les condiments littéraires dont il nous plaisait de l'entourer, cadrerait mal avec l'état de guerre qui règne depuis dix mois déjà dans notre malheureux pays, victime de l'agression de deux peuples de proie plus barbares que leurs ancêtres de ce nom.

Nous vivons une seconde année terrible, et la guerre impitoyable qui nous a été déclarée sans autre raison que celle de nous ruiner et de nous asservir, et qui est menée avec des procédés déloyaux dont les pays neutres sont justement révoltés, a semé le deuil dans presque toutes les familles de la France, qui en a longtemps supporté le poids le plus lourd.

Notre Compagnie elle-même a été atteinte ; nous avons des confrères qui se battent, des confrères qui ont été blessés et même tués.

Ceux-là même que leur âge retient à Aix, ont été frappés, parfois très cruellement, dans leurs affections les plus chères.

L'Académie a donc pensé qu'elle devait à la patrie et se devait à elle-même d'éviter tout ce qui, même de loin, aurait pu avoir quelque apparence de fête.

Et voilà pourquoi elle a convoqué les lauréats dans son hôtel de la rue du 4-Septembre dont elle a simplement entre-bâillé les portes.

Lauréats, vous comprendrez le motif qui nous a guidés, et vous renoncerez à la satisfaction, d'ailleurs légitime, d'entendre prononcer vos noms devant un public nombreux et sympathique. Les prix et les pensions vous seront distribués avec moins d'éclat ; mais il ne vous seront pas distribués avec moins de cœur.

Au contraire, c'est pour nous tous une joie très profonde que de pouvoir, en cette année de ruines, de souffrances et de deuil, détourner quelques instants nos regards vers la pratique du Bien, et saluer en vous de braves gens.

C'est par la vertu que vivent les peuples. Vous nous donnez des exemples de cette vertu civile ; D'autres, vos parents et les nôtres, nous donnent, en ce moment, des exemples de vertu militaire.

Vous ne m'en voulez pas de les saluer aussi en votre nom et au nom de l'Académie.

D'ici quelques, mois ils reviendront couverts de gloire, et vous les aiderez alors à accomplir l'œuvre qui s'imposera à tous, celle de refaire la France, c'est-à-dire non seulement de réparer les pertes matérielles systématiquement accumulées par des

vandales disciplinés, mais de conserver et d'affermir dans notre patrie cet esprit de tolérance et de concorde, de bienveillance mutuelle entre citoyens, qui seul nous donnera la paix au-dedans, après que nous l'aurons imposée à ceux qui sont venus la troubler du dehors.

On a lu :

Lettre à un ami *et* **Aubade triste**, poésies de Monsieur GUÉRIN-LONG.

Rapport sur les Prix de Vertu

RAMBOT, REYNIER & HENRIETTE RAYON

ET LES

PENSIONS IRMA MOREAU et NÈGRE

PAR

Me JULES DRUJON

ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

A raison des tristesses de la guerre, il a été décidé que, pour cette année, la distribution des prix de vertu aurait lieu sans solennité. Cette distribution a été seulement précédée d'un rapport sommaire sur les titres des lauréats.

PRIX RAMBOT

Epoux Teissandier. Ce ménage modèle, qui vivait modestement du travail du mari comme ferblantier, a d'abord recueilli chez lui la mère de Madame Teissandier, arrivée à la vieillesse et atteinte d'infirmités qui la rendaient totalement

impotente, et lui a prodigué, pendant les sept dernières années de sa vie, les soins les plus dévoués.

Une petite cousine des époux Teissandier étant décédée en laissant deux jeunes enfants orphelins, les époux Teissandier se chargèrent de ces enfants privés de toute ressource matérielle et morale, les firent élever, leur procurèrent un état et les entourèrent d'une protection toute paternelle jusqu'à leur mort, survenue peu après la fin de leur apprentissage. Les époux Teissandier se sont imposé ces charges malgré l'exiguité de leurs ressources. L'âge avancé auquel ils sont arrivés les réduit aujourd'hui à une situation très précaire.

PRIX REYNIER

L'Académie a partagé ce prix entre Madame **veuve Bossy**, Mademoiselle **Victoire Bicaïs**, et Madame **veuve Chanut**.

Madame **veuve Bossy**, d'une condition modeste et successivement éprouvée par la perte d'un fils et de son mari, se consacre au soulagement des misères physiques et morales avec un dévouement et une abnégation qui l'ont fait surnommer la providence de son quartier. — Elle fait consacrer par l'Eglise des unions irrégulières, fait amener au bap-

tême des enfants élevés sans religion, prodigue aux malades et aux mourants des soins infatigables ; en ce moment, elle assiste depuis quatre mois, de ses services quotidiens, une voisine que l'âge et les infirmités retiennent dans son lit.

Mademoiselle **Bicaïs** présente l'un des exemples les plus louables des sentiments de dévouement désintéressé qui attachaient autrefois certains serviteurs à leurs maîtres. Elle est entrée en 1884 au service des époux Guibal ; elle les a servis pendant vingt-trois ans avec un zèle qu'aucune difficulté n'a pu refroidir ; et elle n'a consenti à cesser ses services que lorsque la cécité dont elle a été atteinte l'y a obligée.

Madame **Chanut** occupe, dans notre église du Saint-Esprit la modeste fonction de loueuse des chaises. Son existence a été longuement et cruellement éprouvée par l'état de santé de ses deux fils, atteints l'un et l'autre d'une maladie mentale qui les réduit à une incapacité totale de travail. Cette mère infortunée épuise ses forces pour soutenir la charge de ces deux existences, et ajoute au mérite de cette infortune simplement et courageusement supportée, celui de rendre des services charitables à des personnes qu'elle trouve plus malheureuses qu'elle-même.

PENSIONS IRMA MOREAU

Les *pensions Irma Moreau* sont attribuées à : 1° les **époux Nacre** ; 2° **Granier Marius** ; 3° Madame **Ollivier, veuve Pascaly** ; 4° Mademoiselle **Henriette Royère**.

Les **époux Nacre** ont eu neuf enfants ; six vivent encore et donnent, avec leurs père et mère, l'exemple d'une famille assidue au travail et menant, avec une irréprochable régularité, une existence modeste rendue souvent difficile par la maladie.

Marius Granier, fermier au quartier d'Encagnane, a six enfants qu'il élève dans la pratique de la morale chrétienne et du travail ; il est, avec tous les siens, sobre, laborieux, d'une probité scrupuleuse et a acquis l'estime de tous ceux au milieu desquels il vit.

Madame **Julie Ollivier, veuve Pascaly**, a aujourd'hui 70 ans. Privée de sa mère, dès sa naissance, et de son père sept ans après, elle s'appliqua généreusement au travail, dès sa première jeunesse, pour soutenir l'existence de la seconde femme que son père avait épousée et qui était devenue infirme. — Parvenue à constituer par son labeur et ses économies une petite industrie de couture et mariée ensuite à un maître tailleur de Nîmes que les risques du commerce amènent au bord de la faillite, elle

sacrifie tout son avoir personnel pour épargner cette épreuve à son mari et se remet au travail pour gagner le pain du ménage. Réduite aujourd'hui, par l'âge et les infirmités, à l'existence la plus précaire, elle trouve encore le moyen de se consacrer au service d'une famille éprouvée par la maladie.

Mademoiselle **Henriette Royère** a également atteint l'âge de 70 ans et n'a cessé de donner l'exemple d'une conduite irréprochable jointe à la pratique de l'esprit de dévouement. Elle a eu, pendant de longues années, à subvenir seule aux besoins de sa mère ; en 1870, au cours d'une dangereuse épidémie de variole, elle se consacrait aux soins d'une famille dans laquelle trois personnes étaient atteintes de la maladie. Elle a continué à se livrer à ces pratiques charitables auxquelles elle a employé sans compter ses forces et les modestes produits de son travail.

PRIX RAYON

L'Académie décerne ce prix à Mademoiselle **Marcelle Coche**, orpheline de père, vivant et faisant vivre sa mère infirme, du seul produit de son travail, menant une existence à tous les points de vue exemplaire, et supportant sans se plaindre, malgré une santé des plus délicates, les privations

que lui imposent la modicité de ses gains et les charges de son humble foyer.

PENSION NÈGRE

La *pension Nègre*, destinée par son fondateur à un ouvrier maçon âgé et sans ressources, est attribuée à Monsieur **Curet Philippe.** Cet ancien ouvrier est âgé de 71 ans. Il a honorablement travaillé chez des entrepreneurs de notre ville tant que ses forces le lui ont permis. Contraint à l'inactivité, il n'a d'autres moyens d'existence que les faibles salaires de sa femme, concierge dans une maison du Cours Mirabeau.



I

PRIX RAMBAUD

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée.

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-cinq lauréats de 1860 à 1913;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

Liste des Lauréats

Depuis 1906

1906. Mlle Victoria Rey, d'Aix.
1907. Mlle Ermance Mégy, d'Aix.
1908. M. Marius Dagard, d'Aix.
1909. Mlle Marie Rivière, d'Aix.
1910. Mlle Emilie Sospel.
1912. M. Franc François, de Berre.
— Mme Audibert Magdeleine.
1913. M. Paulin Fortou, d'Aix.
1914. Mlle Adèle Menc, d'Aix.
1915. Les époux Tessendié, d'Aix.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1.000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévouement, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent trente Lauréats de 1870 à 1915.

Comme pour le prix Rambot, leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins; voici celle des dix dernières années.

Liste de Lauréats

Depuis 1906

1906. Mme veuve Hénault, née Gal, à Aix.
» Mlle Augustine Socrate, à Aix.
» Mme veuve Diogène, née Bonin.
1907 Mlle Julie Décory, à Aix.
» Mlle Antoinette Constant, à Aix.
» Mlle Marie Joseph, dite Marie Olive, à Aix.

1908 Mlle Léoncie ARBAUD, à Aix.
» Mlle Eulalie ANTONIETTI, d'Istres.
» Les époux BARTHÉLEMY-GILLES, à Aix.
1909 Mlle Clémence THOMAS, à Aix.
» Mlle Marguerite LÈZE, à Aix.
» Mme veuve DELUY, à Aix.
1910 M. Joseph GRANON, de Rognes.
» M. Fernand ARNIAUD, de Rognes.
1911 Mlle Henriette BRUN, à Aix.
» Mme ANASTAY, née FERRAT, à Aix.
1912 Mlle BIMET Jeanne, à Aix.
» Mlle ANASTAY Nathalie, à Aix.
» Mlle NIEL Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle MONDONE Eulalie, à Aix.
1913 Mlle BOUCHET Baptistine, à Aix.
» Les époux HILARION Constant, à Rians.
» Mlle COSTE Marie-Thérèse, à Aix.
1914 Mme GRAS, née ANDRÉ, à Aix.
» Les époux HONORAT, à Aix.
» Mlle PEYRONCELLI Joséphine, à Aix.
1915 Mme veuve CHANUT, née LOMBARD, à Aix.
» Mme veuve BOSSY, à Aix.
» Mlle BICAÏS Victorine, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants.

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins,

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Lauréats

des pensions ouvrières

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1903. M. Fidèle BONTOUX, à Aix (5 enfants)
1904. Mme veuve Charles DESPLAS, de Castres (6 »)
1905. M. Victorin GINIEZ, à Galice (8 »)
1907. Mme veuve TEMPIER, née Tardieu (5 »)
1908. Mme Pauline DEDIEU, née Phaillon, de St-Remy (7 »)
» Les époux ABEL, de Rians (10 »)
1911. M. Antoine MICHEL, à Septèmes (14 »)
1913. M. Célestin-Joseph PHILIBERT, époux Bouze, à Aix (8 »)
» Mme Françoise-Emilie TOURNEFORT, veuve Demaria (7 »)
1915. M. NACRE Joseph, à Aix (6 »)
» M. GRANIER Marius, à Aix (6 »)

2me CATÉGORIE (Ouvrières)

1902. Mme veuve JAUGERST, à Aix.

1903. Mme veuve POURCEL, née FAUQUE, à Aix.

» Mme veuve BARBIER, née AURENGE, à Aix.

1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.

» Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.

1909. Mlle Antoinette BOYER, à Aix.

1910. Mlle Caroline GABALDA, à Aix.

1912. Mme veuve GOYRAND Renée, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.

1915. Mme veuve PASCALY, née OLLIVIER, à Aix.

» Mlle ROYÈRE Henriette, à Aix.

IV

PENSION HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 à décerner ce prix.

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.

1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.

1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.

1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.

1913. Mlle Louise PELLISSIER, d'Aix.

1914. Mlle Albine DIOGÈNE, d'Aix.

1915. Mlle Marcelle COCHE, d'Aix.

V

PENSION V^VE NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie Fabre, *veuve* Nègre, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la séance publique de 1910.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix.

1915. M. CURET, d'Aix.

VI

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère,* M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de trois mille francs à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

Liste des Lauréats

1907. M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.

1912. M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.

VII

PRIX MIGNET

M. le Docteur Evariste MICHEL, *désireux de contribuer à la glorification de la ville d'Aix en suscitant des travaux qui auront pour objet l'étude de l'une des phases de son passé illustre, ou l'histoire de la vie et des œuvres de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts; également pour rendre hommage à la mémoire de son oncle, M. Mignet, de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui appartenait aussi à l'Académie d'Aix, a fondé un prix qui portera son nom. Le Prix Mignet, de la valeur de 3.000 francs, sera donné tous les cinq ans, intégralement, sans être jamais partagé, ni diminué, ni ajourné sous aucun prétexte.*

Pour la première fois, il a été accordé en 1913 et ne sera jamais décerné la même année que le Prix Thiers.

Liste des Lauréats

depuis 1913

1913. M. Michel CLERC, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

BUREAUX DE L'ACADÉMIE

1913-1914

Président..................	M. Bonafous.
Vice-Président.............	M. Jauffret.
Secrétaire perpétuel.......	M. le Baron Guillibert.
Secrétaire annuel..........	M. Gustave Reynaud.
Archiviste.................	M. le Marquis d'Ille.
Bibliothécaire.............	M. Edouard Aude.
Trésorier..................	M. Mouravit.

1914-1915

Président..................	M. Bonafous.
Vice-Président.............	M. Gustave Reynaud.
Secrétaire perpétuel.......	M. le Baron Guillibert.
Secrétaire annuel..........	M. Bagarry.
Archiviste.................	M. le Marquis d'Ille.
Bibliothécaire.............	M. Raimbault.
Trésorier..................	M. de Duranti-la-Calade.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en Août 1915)

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

PÉCOUL Auguste, G. C. ✠, archiviste paléographe. Correspondant 5 mars 1901. Membre d'honneur 23 avril 1907 ; *à Draveil (Seine-et-Oise)* et *Boulevard de la Tour-Maubourg, 3, à Paris.*

CHARLES-ROUX Jules, C. ✱, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste, ✱, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Rue de Clichy, 40, à Paris*, et *villa Mignet, à Aix.*

GIRAUD Charles, ✱, Premier Président de la Cour d'Appel, 16 mars 1909. *Rue de l'Opéra, à Aix.*

AICARD Jean ✱, membre de l'Académie Française, 15 mars 1910 ; *à La Garde, près Toulon (Var).*

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant 5 mai 1908, membre d'Honneur 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie, 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 31.*

GUILLIBERT (baron) Hippolyte O. ✠ ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

MOURAVIT Gustave ✠, président de la Chambre des notaires. 8 février 1884. *Place des Prêcheurs*, 34.

SOUBRAT Charles, ancien conseiller à la Cour, président du Comice agricole. 15 février 1884. *Cours Mirabeau*, 20.

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général, 28 mars 1887, *Rue Goyrand, 3 bis.*

GANTELMI D'ILLE (marquis de) Charles ✠ ✠ O. ✠. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. ✿, conservateur directeur du Musée municipal. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899. *Rue de l'Opéra*, 24.

BONAFOUS Raymond, I. P. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 3.*

ROLLAND Henri, I. P. ✿, chanoine titulaire de la Métropole, aumônier du Lycée Mignet. 18 décembre 1900. *Rue du Louvre, 29.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901. *Cours Mirabeau, 17.*

AUDE Edouard, I. P. ✿, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. ✿, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900. Membre titulaire le 20 décembre 1904, *Rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI-LA-CALADE Jérôme ✿, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Rue Mignet, 11.*

MICHEL Tranquille, ✱, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 10 avril 1905. *Rue du Quatre-Septembre.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

REYNAUD Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

VALLIER-COLLOMBIER Alfred ✿, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

AUDINET Eugène, I. P. ✿, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille. 15 décembre 1908. *Cours d'Orbitelle, Aix.*

MOUGINS-ROQUEFORT (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Cours Mirabeau, 16.*

BAGARRY Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

DRUJON Jules, ✠, avocat, ancien bâtonnier, 23 mai 1911. *Rue de la Monnaie, 11.*

FERRIER Raymond, amateur d'art. Associé régional, 16 juin 1896. Membre titulaire, 14 mai 1912. *Rue des Arts-et-Métiers, 2.*

LOUIS-GAUTIER, I. P. ✿, artiste peintre, 12 mai 1912. *Boulevard de l'Hôpital, villa Acantha.*

CABASSOL Joseph, avocat, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, ancien Maire d'Aix. Membre d'Honneur, 23 janvier 1906. Membre titulaire, 4 juin 1912. *Place Jeanne-d'Arc, 8.*

GARCIN Sextius, avocat. 18 février 1913. *Place Forbin, 3.*

LATIL Victor ✠, Docteur en médecine, 18 janvier 1914. *Rue du Bœuf, 22.*

JOURDAN Alfred, avocat à la Cour. Associé régional, 5 décembre 1911. Membre titulaire, 12 mai 1914. *Cours Mirabeau, 40.*

SADE Louis, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 12 mai 1914.

RAIMBAULT Maurice, I. P. ✿, Archiviste adjoint du Département. Associé régional, 11 janvier 1910. Membre titulaire, 5 janvier 1915. *Musée Arbaud, rue du Quatre-Septembre, 2 A.*

DAVIN (l'abbé) Paul-Marie. 19 janvier 1915. *Place des Prêcheurs, 10.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Pison Alexandre, ✱ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de Droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

Granier Désiré, ✱, conseiller doyen honoraire à la Cour, 29 mai 1894. *Cours Mirabeau, 17.*

Villevieille Joseph, I. P. ✿, artiste peintre. 22 décembre 1903. *Rue Espariat, 20.*

Fassin Emile, I. P. ✿, Conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Aix. Membre titulaire 24 avril 1894. Membre honoraire 11 février 1913, *à Arles.*

D'Autheman Fernand C. ✠, ancien magistrat. 1er décembre 1914. *Rue Roux-Alphéran, 33, Aix.*

De Giraud d'Agay (comte) Gabriel. Ancien Président du Comice Agricole d'Aix. 1er décembre 1914. *Rue Cardinale, 15, Aix.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

EYSSERIC Saint-Marcel, ancien magistrat et conseiller général, inspecteur départemental de la Société d'Archéologie, à Sisteron. 19 décembre 1882.

REY (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes). 5 janvier 1883.

ISNARD, I. P. ⚘, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne. 12 janvier 1883.

MIREUR ✳, archiviste du département du Var, membre du Comité des travaux historiques, à Draguignan. 19 janvier 1883.

BONHOMME (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes). 9 février 1883.

BERNARD Charles ✳, président de Chambre honoraire à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix. 16 février 1883.

MAGALLON D'ARGENS (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille. 16 mars 1889.

GAMBER (le chanoine) Stanislas, ⚘, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. 7 avril 1891.

COLLOT Louis, ⚜, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon. 26 janvier 1892.

COLLONGUE (d'AVON, baron de), ✠ ✠ O. ✠, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse). 6 juin 1893.

CHAILLAN (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône). 12 janvier 1894.

TEIL (baron du) Joseph ✠. Quai de Billy, 2, Paris. 4 mai 1897.

MAUREL (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes). 18 mai 1897.

PROU-GAILLARD, ⚜ C. ✠, ancien directeur de l'Académie de Marseille. 5, boulevard Montricher. 3 mai 1898.

MANTEYER (de) Georges, archiviste-paléographe, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

LIEUTAUD Victor, ✠, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes). 15 mai 1900.

MULSANT Sébastien, ✠, avocat, ancien bâtonnier. Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

MUTERSE Maurice, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, à Antibes. 7 mai 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠, avocat, ancien magistrat, Rue Palermo, 2, Nice. 14 mai 1901.

GÉRIN-RICARD (comte de), président de la Société d'archéologie. Rue Grignan, 60, Marseille. 4 mars 1902.

MONCLAR (de RIPERT marquis de) François, C. ✠, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député, Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

Ciosmadeuc (Urvoy de) Jules, Rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 19 décembre 1905.

Lieutaud Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

Cotte Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

Gaffarel Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

Vincens Charles, ✠ ✠ O. ✠, ancien Directeur de l'Académie de Marseille. Rue Nicolas, 9, Marseille. 11 juin 1907.

La Salle de Rochemaure (duc de) Félix, C. ✠ ✠ ✠. Château de Clavières-Ayrens (Cantal). 19 mai 1908.

Tavernier Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

Lefèvre Edmond, directeur de la « Revue de Provence ». Rue Tapis-Vert, 40, Marseille. 22 décembre 1908.

Brémond (l'abbé) Henri, 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

Bourget Henri, Directeur de l'observatoire de Marseille. 9 juin 1909.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes). 11 janvier 1910.

Silbert José, ✳, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

Revol Amédée, avoué à la Cour, rue Gaston-de-Saporta, à Aix. 26 avril 1910.

Reynaud Jean, avocat, 38, rue de Saint-Sulpice, à Paris. 9 mai 1911.

Lorédan Jean, 77, rue Claude-Bernard, à Paris. 30 mai 1911.

Pascal (le chanoine) Adrien, ✳, curé-doyen de Peyrolles (B.-du-R.). 16 janvier 1912.

GUÉRIN-LONG Paul, Président du Tribunal Civil, rue Roux-Alphéran, 25, à Aix. 11 juin 1912.

DE MAZAN (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences, rue Roux-Alphéran, 35, à Aix. 11 juin 1912.

DUMAS, professeur à la Faculté de Droit, 31, rue des Cordeliers, à Aix. 11 juin 1912.

FAUDRIN Marius, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix. 11 juin 1912.

BOUAT, I. P. ✿, boulevard du Roi-René, 58, à Aix. 29 avril 1913.

BELIN Henri, cours Gambetta, 40, à Aix. 20 mai 1913.

BUSQUET Raoul, ✿, Archiviste en Chef des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 2, à Marseille. 8 janvier 1914.

JULIEN Fortuné, ✿, ancien professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, traverse Bressier, 16, à Aix. 12 mai 1914.

EYMARD Léon, avocat à la Cour, rue du Quatre-Septembre, 9, à Aix. 29 mai 1914.

TOUSSAINT Gabriel, ancien magistrat, boulevard Notre-Dame, 57, à Aix, 2 février 1915.

ALGOUD Henri, à Saint-Cyr-les-Lèques (Var). 13 avril 1915.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Jessé-Charleval (comte de) Antoine, ancien maire de Marseille. Château-l'Arc, par Rousset (B.-du-R.). Associé régional 5 janvier 1883. Correspondant le 7 janvier 1908.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne). 2 mai 1884.

Cortèz Fernand, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var). Associé régional 25 mai 1886. Correspondant 16 janvier 1912.

Lanéry d'Arc, Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Avenue Henri-Martin, 44, Paris. 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. 6, rue Charles Divry, IVe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Tourtoulon (baron de, marquis de Barre), Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Joret Charles, membre de l'Institut. Rue Madame, 64, à Paris. Titulaire le 16 mai 1893, correspondant le 12 décembre 1899.

Zeiller Charles-René, membre de l'Institut. Rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris. 19 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine à Royat, et rue Laffitte, 3, à Paris. 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue de Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Rochas d'Aiglun (comte de), colonel, ancien administrateur de l'Ecole Polytechnique. Rue Descartes, 21, à Grenoble. 24 avril 1900.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O.✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 30, rue de Luxembourg, à Paris, 28 mai 1907.

Lacour-Gayet Georges, Membre de l'Institut, rue Jacob, 46. Paris. 10 décembre 1907.

Rieux (des) Lionel, avenue de Villiers, 126, à Paris. 21 janvier 1908.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de Monaco. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Servilly, par La Palisse (Allier). 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat à Nîmes (Gard). 11 janvier 1910.

Charpin Frédéric, publiciste, 33, rue Madame, à Paris. 1er février 1910.

Matter (l'abbé) Joseph, curé de Gebenhauser, par Putlange-les-Forbach (Lorraine). 10 mai 1910.

Sapy (le père Thomas), rue Barthélemy, 37, à Marseille. 13 décembre 1910.

Boy Charles, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne (Loire). 21 février 1911.

Chaperon (l'abbé), curé de La Martre (Var). 21 février 1911.

De Brun, Pierre, receveur des Domaines, à Saint-Remy (B.-du-R.). 16 mai 1911.

Reynald Georges, avocat, conseiller général, sénateur de l'Ariège, maire de Foix. 12 décembre 1911.

De Voguë (le comte) Raimond, rue François-Ponsard, 12, à Paris. 16 janvier 1912.

Hallays André, publiciste, à Paris. 6 février 1912.

Bernard Valère, artiste peintre, capoulié du Félibrige, quai de Rive-Neuve, 15, à Marseille. 11 juin 1912.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes. 23 janvier 1894.

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie. Passeggiata di Ripetta, 16, à Rome. 12 février 1895.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Nationale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 décembre 1900.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Wallenskiöld Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

Perra Giacomo, Dottore Professore, via Donaldi, 12, à Turin (Italie). 3 février 1914.

De Faria (le vicomte) Antonio, Consul de Portugal, Grand Hôtel Richemond à Lausanne (Suisse). 3 février 1914.

Garganta (le Chevalier) Joseph, Président de la Croix-Rouge à Olot (Espagne). 3 février 1914.

Le présent tableau a été arrêté le 1er Juin 1915, conformément à l'article 10 du règlement.

Le Président : R. Bonafous

Le Secrétaire Perpétuel : Baron Guilibert.

J. BRUN, Imp. de l'Académie, *rue Manuel, 20.* — AIX-EN-PROVENCE

ACADÉMIE D'AIX

96me Séance Publique

15 juin 1916

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

ET BELLES-LETTRES

D'AIX



IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE MAKAIRE

J. Darbès et Cie, successeurs

2, rue Thiers, 2

AIX

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

96me SÉANCE PUBLIQUE

Le jeudi 15 juin 1916, la quatre-vingt-seizième séance publique de l'Académie a été tenue à quatre heures dans la Salle des Fêtes du Musée Arbaud (Hôtel de l'Académie).

Tous les sièges étaient occupés de bonne heure par une assistance nombreuse et de choix.
On y remarquait quelques survivants du Bataillon des Mobiles des Bouches-du-Rhône ayant pris part à la répression de la révolte de l'Algérie en 1871.

Au bureau, M. Bourguet, président en exercice, était entouré des Membres de l'Académie. présents à Aix.

Les lauréats des prix de vertu et des pen-

sions ouvrières occupaient, avec leur famille, leur place habituelle.

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

MESDAMES,

MESSIEURS,

Nous nous sommes demandé si nous devions, à l'heure où chacun ne songe qu'aux chocs des armées et aux dangers bravés par nos soldats, tenir en public, suivant les traditions de l'Académie, notre séance de fin d'année.

Il nous a semblé que nous ne manquerions pas à notre devoir en célébrant, une fois de plus, tout ce qui fait la force et la grandeur de notre pays. Nous n'avons pas voulu, d'autre part, priver les lauréats des prix de vertu de la modeste auréole qui s'attache à leur nom proclamé devant vous.

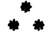
***

Le 2 août 1914, à l'instant même où commençait la mobilisation, j'entendais, dans une rue d'Aix une brave femme dire à sa voisine en

parlant de ses fils : « Alors, je leur ai dit : Mes petits, ce n'est plus moi votre mère, c'est la Patrie. Vous n'êtes plus mes enfants, vous êtes les enfants de la France ».

En rentrant chez moi, je trouvais la carte postale suivante qui m'était adressée par un jeune sous-lieutenant de la promotion des « Marie-Louise », en garnison à Toul : « Nous venons d'être alertés et nous allons partir pour les positions de couverture... Je pars avec confiance et fureur, nous allons enfin écraser ces empires monstrueux qui, pendant 40 ans ont donné à l'Europe tant d'incertitude et tant d'inquiétudes. Ils ont voulu la guerre, ils auront la mort. *Cette pensée que nous combattons pour la paix française et que le Dieu de justice est avec nous, nous soutient et nous exalte* ».

Considérez, Messieurs, l'état d'âme digne de l'antiquité révélé par cet humble élément de la population civile. Rapprochez-le du courage et de l'ardeur avec lesquels s'exprime un soldat et vous comprendrez comment, *malgré tout*, la France a tenu si longtemps et veut tenir jusqu'à la victoire.



Aussi bien sembla-t-elle d'abord sourire à nos

armes. Souvenez-vous de l'entrée de nos troupes en Alsace et de l'occupation momentanée de Mulhouse. Mais le général en chef a besoin de concentrer toutes ses forces. En dépit de l'héroïque valeur de la Belgique (à qui nous devons du moins d'avoir pu achever notre mobilisation) il nous faut lui venir en aide et c'est... Charleroi.

Alors, la retraite, Paris menacé, le Gouvernement pour bien montrer sa volonté de lutter jusqu'au bout, obligé de se retirer à Bordeaux, la France entière angoissée mais admirable de tenue et de confiance. Qui de vous, Messieurs, peut l'avoir oublié ?

Le 6 septembre 1914, un coup de clairon retentit aux oreilles de nos armées harassées de fatigue. « Au moment où s'engage une bataille d'où dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière : Tous les efforts doivent être employés à attaquer et à refouler l'ennemi. Une troupe qui ne pourra plus avancer, devra, *coûte que coûte*, garder le terrain conquis et se faire tuer plutôt que de reculer ». Le général Joffre a sonné le réveil.

Chargé de la défense de Paris, Gallieni sait prendre l'initiative de marcher au canon. Mau-

noury triomphe sur l'Oureq. Sarrail résiste à Verdun, Castelnau à Nancy et la victoire de la Marne sauve la France de la ruée.

Que ne ferait-on pas avec de tels chefs et comment ne pas rappeler à ce propos le fameux télégramme de Foch : « Débordé sur ma droite, débordé sur ma gauche. En somme, situation excellente pour faire face à l'ennemi... J'attaque.

*
* *

On peut dire que les glorieuses journées de septembre 1914 ont brisé l'élan de l'offensive allemande et que, sur tout leur front, les Français ont sauvé la liberté de l'Europe. Non pas certes (nous ne le savons que trop) que l'Allemagne ait été définitivement vaincue mais elle a perdu, dès cette époque, ce prestige d'infaillibilité militaire qui faisait sa force et sa tyrannie. La victoire de l'Yser, l'offensive de Champagne et l'héroïque défense qui se poursuit encore autour de Verdun ont témoigné plus encore, que *nos soldats étaient capables de tenir tête aux siens, avec courage toujours, avec bonheur souvent.*

Voilà pourquoi la France est devenue « la grande force morale de la coalition ». Elle vou-

lait la paix, elle a prouvé qu'elle était capable de faire la guerre. Elle avait été sans reproche, elle sait tous les jours se montrer sans peur.

Et comme l'écrivait un penseur : « On a souvent reproché à l'âme française son penchant à la perpétuelle critique, son amour de l'indépendance frondeuse, son impatience de tous les jougs. Qui ne sent aujourd'hui, *dans notre peuple où tout le monde à fait spontanément son devoir*, la précieuse noblesse de cet individualisme dont on a tant médit ? » Les sacrifices consentis à la soumissisn, à la confiance, n'en sont-ils pas plus méritoires encore ?

***

Chacun d'ailleurs, nous rend pleine justice.

A la douma russe le député Alexandrof s'est exprimé en ces termes : « En ce moment la France forge non seulement son histoire, mais la nôtre. Elle nous élève, elle nous oblige à regarder en haut vers le ciel et non vers la terre et, quand on voit ce beau pays cultivé, civilisé, *pour se soumettre à ce que lui demandait sa conscience nationale et ses obligations d'alliance* envoyer ses fils à notre aide, on voudrait donner toute sa force à ce salut. On voudrait le voir s'envoler par dessus les pays ennemis pour

aller, s'il était nécessaire, galvaniser ce noble pays qui lutte pour nous et pour ses droits, qui lutte pour les droits de l'humanité.

Et de l'Orient, où le maintien de nos troupes à Salonique a produit l'effet d'une seconde victoire de la Marne, s'élève aussi un hymne de reconnaissance.

Ecoutez plutôt les accents que le Journal de l'illustre homme d'Etat, Venizélos, a su trouver pour traduire sa pensée : « A la France qui, loin de chercher à dominer les peuples asservis, veut élever jusqu'à elle les peuples délivrés ; à la grande France qui, généreuse et douce, ne s'organisait pas pour la guerre et qui, cependant trouve dans la conscience de son droit la force de tenir en échec l'état militaire le plus belliqueux de tous les temps et de tous les pays..., à la France, à ses fils, nous adressons de ce coin d'Orient nos prières pour la Victoire parce que *cette victoire sera le commencement d'un meilleur avenir pour l'humanité toute entière*.

***

La source à laquelle nos soldats puisent le courage qui nous vaut ces témoignages d'admiration n'a jamais varié. C'est cette foi, inconsciente peut être chez quelques-uns, que chacun

garde en soi-même dans les destinées immortelles de la Patrie. Foi éternelle et permanente qui assure la continuité de nos efforts depuis les temps les plus lointains de notre histoire jusqu'aux jours de notre épopée actuelle, Par elle demeure durable et par elle s'est conservé tout ce qui fait le charme et la force de notre « douce France ».

Si l'on en pouvait douter, n'en trouverait-on pas un témoignage nouveau dans cet épisode recueilli par Maurice Barrès et que vous me permettrez de vous rappeler.

Au cours d'une messe au front, l'officiant, un prêtre soldat, s'interrompit pour dire à ses camarades : « Vous ne savez pas les prières, mais il y a une manière de prier qui est à votre portée. On honore Dieu par le chant. Voyez ce que vous savez, concertez-vous et, quand j'aurai élevé l'Hostie, vous chanterez ».

Ils chuchotent, font passer un mot, et quand le prêtre arrive au point culminant de l'office tous entonnent, de la *Marseillaise*, cette admirable strophe :

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combat avec tes défenseurs.

Eclatante manifestation de cet état d'esprit qui nous mérite le succès final, preuve nouvelle de cette union morale, plus belle encore que l'unité, parce que chacun l'a consentie librement et dans la plénitude de sa volonté.

*
* *

A ce mouvement si généreux du pays tout entier l'Académie d'Aix n'est pas demeurée étrangère. Elle a fait elle aussi, dans la mesure du possible, les sacrifiees réclamés à tous.

Un jour viendra, quand la guerre sera finie, où nous rendrons à nos morts un hommage plus complet. Pour aujourd'hui, je me borne à entrouvrir devant vous notre « Livre d'Or » et j'y lis :

Lieutenant Lionel des RIEUX ;

Lieutenant Frédéric CHARPIN ;

Lieutenant Jean REYNAUD ;

Capitaine Louis SADE,

tués à l'ennemi.

Ne commentons pas leur conduite, Messieurs, mais saluons avec émotion leur mémoire car ils

ont pris leur part de cet élan superbe qui, mettant la force matérielle au service de l'idéal, a donné à la vieille gloire française comme un renouveau de jeunesse et de grandeur.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

PAR

M. J. CABASSOL

Mesdames,

Messieurs,

C'est un honneur délicat, un devoir difficile à remplir, celui de louer et de récompenser les belles actions.

Qui donc peut les juger avec une suffisante autorité, et discerner sans crainte d'erreur, celle qui méritât le mieux d'être proclamée ?

Il est vrai que s'il y a dans la vertu un élément qui reste au dessus de l'éloge, il s'y trouve aussi le germe fertile de l'exemple, et c'est là que le rôle de celui qui doit parler de la vertu, acquiert sa véritable utilité. Aussi bien, les philantropes, les pieuses femmes qui ont nommé

l'Académie mandataire de leurs générosités, furent, certainement inspirés, en faisant leurs fondations, par cette double pensée, qu'il est nécessaire d'aller chercher chez elle, la vertu, parce qu'il est de son essence de se soustraire aux regards, et qu'il faut aussi la glorifier publiquement, pour augmenter le fond moral de l'humanité. Rien, en effet, ne saurait mieux élever la raison et fortifier l'âme, que le récit d'actes accomplis simplement, par des petits, des humbles, souvent des pauvres, au profit de plus humbles et de plus pauvres, sans le moindre souci d'un bénéfice personnel.

La lecture des dossiers qui ont été soumis à votre Commission, démontre une fois de plus, que c'est dans la pratique des devoirs de la famille, dans le dévouement au prochain, « l'altruisme », que Bossuet appelle « la perfection de la loi », que se développent les hautes tendances de l'âme humaine. Ouvrons donc nos cahiers d'enquêtes : nous en extrairons ce consolant espoir, que les générations actuelles qui, dans les angoisses qui nous étreignent, sont en train de reprendre possession d'elles-mêmes, feront renaître magnifiquement, demain, sur le sol de la patrie, le culte fécond du bien et de la charité.

Et puisque nous avons jeté comme un regard vers l'avenir du pays, dirigeons tout de suite aussi notre pensée vers ses admirables défenseurs, en alliant à leur souvenir le nom de celui qui a voulu exalter annuellement leur mérite :

I

M. Rambot était, en 1816, lieutenant dans les chasseurs à cheval. Il avait 20 ans. En 1823, il fut promu capitaine et attaché comme officier d'ordonnance au général Saint-Cyr Nugues, chef d'état-major de l'Armée des Pyrénées. En cette qualité, il prit part à la guerre d'Espagne et se distingua au siège de Pampelune. J'imagine que 35 ans plus tard, lorsque dans sa retraite studieuse, il préparait le testament qui divisait sa fortune en bonnes œuvres et léguait notamment à l'Académie d'Aix, dont il était membre, une somme de 12.000 fr., pour en employer les revenus à récompenser les actes de courage, Gustave Rambot songeait aux compagnons d'armes dont il avait partagé les dangers et la gloire, à ceux surtout qui, à côté de lui, avaient donné leur sang à la cause sacrée.

Voilà pourquoi, il est précieux à l'Académie, dépositaire et exécutrice de ses intentions, d'al-

louer, cette année, le prix Rambot de 545 fr. à la section aixoise de l'Œuvre des Veuves de la Guerre. Les fils de la Provence ont fait, tous, durant ces vingt mois de sanglantes épreuves, des prodiges d'endurance et d'intrépidité; Ils ont superbement justifié la fière parole du poète :

« O ma France bénie !
Rien n'épuisera donc ta force et ton génie !
Terre du dévouement, de l'honneur, de la foi,
Il ne faudra jamais désespérer de toi. »

Nombreux hélas, sont ceux qui ne reviendront plus, reposer leurs regards, sur les horizons ensoleillés dont rêvait leur pensée sous le ciel des batailles; il nous est doux d'apporter à leur mémoire, le témoignage ému de notre reconnaissante admiration, et d'exprimer à celles qui les pleurent, l'assurance de notre sympathie dans la douleur.

II

Le *Prix Reynier* èst divisible, et l'Académie a cru devoir le répartir en 3, parmi les nombreux candidats dont elle eût à examiner et classer les dossiers :

Le nom dé Mme veuve Fournon Fayèt est le premier que j'ai le plaisir de proclamer. Cette

excellente femme, âgée aujourd'hui de 85 ans, est née dans le département des Basses-Alpes, mais habite la ville d'Aix, depuis plus d'un demi siècle. Au cours de sa longue existence, les épreuves ne lui manquèrent point ; elle les supportât avec autant d'énergie que d'admirable soumission à la Providence ; souffrir était son lot, elle l'acceptât, pourvu que ceux qui étaient autour d'elle n'eussent pas à en subir le contre-coup ; et c'est ainsi que toujours forte, calme, souriante, elle élevât les sept enfants, dont la mort prématurée de son mari, lui avait laissé toute la charge ; elle en a fait des hommes de travail et des femmes de devoir. Quand la mère eût terminé son difficile labeur et que l'heure du repos mérité semblait arrivée, le malheur vint de nouveau frapper à coups redoublés, à sa porte ; sa fille aînée fut enlevée en quelques jours à sa tendresse, lui laissant 4 orphelins, 4 garçons, dont il fallait assurer la vie ; puis succombait encore la seconde de ses filles lui confiant l'avenir de son petit garçon ; quelques temps après mourrait aussi la troisième dont la fillette demandait à son tour place au foyer de la grand-mère. Et la grand-mère ouvrit toutes grandes les portes de sa maison et celles de son cœur. Il y a quelques jours, l'un des

petits-fils de Mme Fournon, pour lequel l'avenir apparaissait plein de promesses, est mort, en héros, au champ d'honneur.

La tâche que les événements avait imposée à cette vaillante femme, paraissait assez large pour suffire à son dévouement. Elle sut cependant le dépenser encore en dehors du cercle de la famille. Sans redouter la fatigue des veilles que le labeur du jour devait rendre plus dure, ni la contagion à laquelle elle s'exposait et exposait son nombreux entourage, Mme Fournon se fit, à diverses reprises, la garde-malade volontaire de pauvres malades sans ressources et sans secours. Elle a pu sauver ainsi d'une mort redoutable une jeune mère,dont les enfants n'ont pas perdu le souvenir du courageux dévouement dont cette brave femme fit preuve.

Ne devez-vous pas, Messieurs, applaudir au choix de l'Académie, qui alloue à Mme Fournon le premier prix Reynier de 400 fr. ?

C'est à Mademoiselle Louise Delions qu'est attribué le 2e de 300 fr. !

Tous ceux qui connaissent cette sainte fille rendent témoignage à ses qualités ; on peut dire qu'elle a usé son existence et hâté l'heure de la vieillesse en se consacrant aux autres, à

sa mère infirme, à ses sœurs malades, à une amie, enfin, frappée par un mal implacable en pleine jeunesse, Quand la mort lui eût ravi ces ctres affectionnés, c'est dans un orphelinat de Marseille que Mademoisèlle Delions allât porter son inlassable activité. Mais ses forces ne furent point aussi résistantes que sa volonté, et elle dut revenir à Aix prendre un repos qui lui fut certainement plus pénible que l'accomplissement des besognes ingrates qu'elle avait jusque-là volontairement assumées. Elle éprouvât du moins le besoin de se consacrer à une œuvre dont le but répondait à son zéle pieux et s'occupât assiduement du patronnage des jeunes filles de la paroisse du Saint-Esprit.

La récompense que reçoit aujourd'hui Mademoiselle Delions, est l'affirmation très justifié de ses vertus.

Fénélon a dit « que le courage est la force des faibles » : Mlle Rose Laurin a justifié cet aphorisme. Sans ressources personnelles, sans soutien naturel, de santé délicate, elle a mis toute sa vie au service d'autrui, dans les plus rudes tâches. Elle s'est consacrée principalement aux malades et, en 1913, notamment, pendant une épidémie de variole, elle ne craignit pas de s'installer au chevet de trois pauvres abandonnées,

atteintes du fléau, dont deux succombèrent entre ses bras, et auxquelles elle rendit pieusement les derniers devoirs.

Mademoiselle Laurin a bien mérité le troisième prix Reynier de 300 fr., que l'Académie lui attribue en lui exprimant ses félicitations.

III

Le *Prix Rayon* doit, au vœu de la testatrice, être donné à une jeune fille qui se sera distinguée, par sa sagesse, son assiduité au travail, son amour du foyer famillial. Si la famille, base de la vie sociale, à paru menacée de toutes parts, dans les faits et dans la loi même, n'est-il pas consolant de constater que c'est le mérite des plus humbles qui continue à la défendre ? L'âme humaine apparaît plus belle quand elle manifeste sa force d'expansion dans la difficulté de l'effort. Mademoiselle Anna Guion nous a paru remplir les conditions prévues par la testatrice. L'histoire de sa vie est aussi simple qu'édifiante : Elle perdit sa mère à l'âge de 8 ans et, tout de suite, s'instituait le petit ange gardien du ménage paternel. Sa bonne volonté dut se transformer bientôt en une collaboration plus agissante, car le chomage et la maladie frappèrent à la fois le pauvre

père désemparé. Ainsi à l'âge où toute femme rêve de l'avenir et des joies que la vie semble lui promettre, Anna Guion n'a songé qu'au travail qui lui permettait d'alléger les tristeses de son cher malade, et s'est imposée des privations que la jeunesse ne devrait pas avoir à subir. Elle a généreusement accompli jusqu'au bout et sans se plaindre jamais, la mission qu'elle s'est donnée. L'Académie lui décerne de très grand cœur le prix Rayon de 275 fr,

IV

Nous avons cette année à distribuer deux des pensions *Irma Moreau* vacantes par la mort de leurs titulaires.

La première destinée par la volonté de la bienfaitrice, aux pères d'une nombreuse famille est décernée par l'Académie à M. Louis-Marius-Chaix, né à'Aix en 1869. Les époux Chaix ont eu 11 enfants, dont 6 vivent encore. L'aîné a 17 ans et le plùs jeune 2 ans à peine, Dans cette belle famille, on met en pratique les principes chrétiens que le père et la mère ont reçus dans les maisons d'éducation où ils furent recueillis. Et les époux Chaix répondent ainsi doublement aux conditions du legs.

Mademoiselle Irma Moreau, Messieurs, a devancé dans ces dispositions testamentaires, les lois sociales dont on demande si justement et si instamment l'avènement, pour honorer, soulager et encourager les familles nombreuses ; à l'heure surtout où la France souffre dans sa chair vive de si cruelles blessures, on ne saurait trop protéger ceux qui ne redoutent pas les charges de la famille. Il faudra bien que nos dirigeants s'engagent enfin résolument dans la voie des réformes susceptibles de créer une France nombreuse, dont la natalité ne sera plus restreinte par l'égoïsme de la race et la soif des plaisirs et du luxe. Ce n'est pas seulement par la lutte contre l'alcoolisme et contre la diffusion des maladies nées du vice, que sera poursuivi ce but nécessaire, c'est par les avantages faits au chef de la famille: les exemptions d'impôts, les majorations d'assistance, les réserves de bourses dans les écoles, les crédits faits au travail. En attendant ces mesures indispensables au développement et à la vie même du pays, réjouissons-nous de pouvoir féliciter aujourd'hui un chef de famille qui voulut dans sa modeste situation, enrichir la patrie, de ses nombreux enfants.

La deuxième catégorie des pensions Irma

Moreau est réservée aux ouvrières âgées et infirmes. L'Académie a décidé l'attribution de celle disponible à Mademoiselle Joséphine Fournier, née à Aix, en 1849. Mise en apprentissage, dès l'âge de 14 ans, Mademoiselle Fournier a, pendant 47 ans, employé tous les modestes profits de son travail au soulagement des siens : de ses grands parents d'abord et puis de son père et de sa mère devenus impotents, qu'elle n'a jamais quittés. A ce travail assidu, elle a perdu à peu près complètement la vue, et n'a maintenant personne autour d'elle, pour lui rendre les services qu'elle a prodigués aux siens. Elle a voué ses dernières forces à l'instruction morale et religieuse des enfants pauvres. C'est un acte de justice de récompenser son dévouement silencieux, en lui accordant la pension de 200 fr.

V

Enfin, Messieurs, l'Académie a la bonne fortune d'inaugurer, en cette séance, une nouvelle fondation : Mademoiselle Chambaud, en religion sœur Marie-Françoise, des sœurs de la Charité de Besançon, a voulu, en abandonnant la vie du monde, laisser à sa ville natale le sou-

venir du nom, si parfaitement honorable, qu'elle y portait.

Elle a, par acte, notaire Berlie, du 28 mars 1915, donné à l'Académie un titre de rente de 100 fr. de rente sur l'Etat Français, dont les arrérages devront servir à constituer chaque année, sous la dénomination de *Prix Chambaud*, un secours qui sera versé à un orphelin pauvre ou à un vieillard pauvre de la commune d'Aix.

La première annuité est attribuée à Madame veuve Martin, née Lantelme, qui est âgée de 86 ans. N'est-ce point un mérite d'être parvenue à un âge aussi avancé, avec la conscience d'avoir bien rempli sa tâche et de répandre encore autour de soi la bonne humeur, qui est une dernière manière de bien faire !

Ici s'arrête, Messieurs le rapport que j'avais à vous présenter. L'Académie aurait voulu pouvoir proclamer un plus grand nombre de lauréats, car il en est beaucoup parmi les appelés, qui eussent été dignes des faveurs qu'elle a la mission de distribuer. S'ils n'en ont pas tous recueilli une part, ils recevront au moins l'hommage qui est dû au gens de bien, et ils trouve-

ront encore une satisfaction suffisante à se rappeler, suivant le mot de Jules Simon, « que la vertu peut se passer de récompense, puisque Dieu ne peut se passer de récompenser la vertu ».

M. Guérin-Long a lu la pièce de vers suivante :

A nos Soldats Tués à l'Ennemi

Gloire et paix à ceux qui sont morts pour la Patrie !
Que les Vierges et les vieillards disent leurs noms,
Et pour qu'un peuple y vienne et prie,
Elevons leur des Parthenons.

Leur cœur fut généreux et grande fut leur âme ;
Car ils ont tout donné . leurs plus nobles désirs,
Leur jeunesse, l'amour, pour que le monde acclame
La grandeur de la France aux siècles avenir.

Ils sont tombés, là-bas, dans le val et la plaine,
Et la France a perdu son printemps. — Effeuillons,
En un geste pieux, la rose et la verveine,
Sur leurs tombeaux cachés sous l'herbe des sillons.

Jeunes héros qu'aimaient les victoires ailées,
O défenseurs de la Justice et de nos droits !
Dans l'envol des drapeaux, conquis dans les mêlées,
Nous irons vous chercher sous vos petites Croix.

Comme le pur dessin des médailles antiques,
Dans l'œuvre de la France, en son essor nouveau,
Dans ce que nous ferons de grand, de bien, de beau,
L'empreinte restera de vos cœurs héroïques.

Vos cadets, comme vous, seront vaillants et forts.
Ils rêveront, qu'un jour, pour suivre votre exemple,
Acclamés par la foule, ils prendront place au Temple
Où revivent ceux qui pour leur pays sont morts.

Mères séchez vos pleurs. Vos fils vivent encore.
Ils garderont toujours leur sereine beauté !
Pour eux, je vois poindre l'aurore
De l'Immortalité !

Gloire et paix à ceux qui sont morts pour la Patrie !
Que les vierges et les vieillards disent leurs noms,
Et pour qu'un Peuple y vienne et prie,
Elevons leur des Parthénons.

M. Guérin-Long a lu une deuxième pièce de vers intitulée : *Sur un album.*

On a lu :

Les Fanions des Mobiles du Siège de Bordj-bou-Arreridj

PAR

M. LE MARQUIS D'ILLE

Ancien Lieutenant des Mobiles

Ancien Président de l'Académie.





I

PRIX RAMBOT

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée.

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à cinquante-huit lauréats de 1860 à 1916 :

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

Liste des Lauréats

Depuis 1907

1907. Mlle Ermance MÉGY, d'Aix.
1908. M. Marius DAGARD, d'Aix.
1909. Mlle Marie RIVIÈRE, d'Aix.
1910. Mlle Emilie SOSPEL.
1912. M. Franc FRANÇOIS, de Berre.
— Mme AUDIBERT Madeleine.
1913. M. Paulin FORTOU, d'Aix.
1914. Mme Adèle MENC.
1915. Les époux TESSENDIÉ, d'Aix.
1916. Section aixoise des veuves de la guerre.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent trente-trois Lauréats de 1870 à 1916.

Comme pour le prix Rambot leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années :

Liste des Lauréats

Depuis 1907

1907. Mlle Julie DÉCORY, à Aix.
» Mlle Antoinette CONSTANT, à Aix.
» Mlle Marie JOSEPH, dite Marie OLIVE, à Aix.
1908. Mlle Léoncie ARBAUD, à Aix.
» Mlle Eulalie ANTONIETTI, d'Istres.
» Les époux BARTHÉLEMY-GILLES, à Aix.

1909. Mlle Clémence THOMAS, à Aix.
» Mlle Marguerite LÈZE, à Aix.
» Mme veuve DELUY, à Aix.
1910. M. Joseph GRANON, de Rognes.
» M. Fernand ARNIAUD, de Rognes.
1911. Mlle Henriette BRUN, à Aix.
» Mme ANASTAY, née FERRAT, à Aix.
1912. Mlle BIMET Jeanne, à Aix.
» Mlle ANASTAY Nathalie, à Aix.
» Mlle NIEL Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle MONDONE Eulalie, à Aix.
1913. Mlle BOUCHET Baptistine, à Aix.
» Les époux HILARION Constant, à Rians.
» Mlle COSTE Marie-Thérèse, à Aix.
1914. Mme GRAS, née André, à Aix.
» Les époux HONORAT, à Aix.
» Mlle PEYRONCELLI Joséphine, à Aix.
1915. Mme veuve CHANUT, née Lombard, à Aix.
» Mme veuve BOSSY, à Aix.
» Mlle BICAÏS Victorine, à Aix.
1916. Mme veuve FOURNON, à Aix.
» Mlle DELIONS Louise, à Aix.
» Mlle LAURIN Rose, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur vertu notoire, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° *Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;*

2° *Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.*

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Lauréats

des pensions ouvrières

—

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle BONTOUX, à Aix,	(5 enfants)
»	Mme veuve Charles DESPLAS, de Castres,	(6 »)
1905.	M. Victorin GINIEZ, à Galice,	(8 »)
1907.	Mme veuve TEMPIER, née TARDIEU,	(5 »)
1908.	Mme Pauline DEDIEU, née PHALLION, de Saint-Remy,	(7 »)
»	Les époux ABEL, de Rians	(10 »)
1911.	M. Antoine MICHEL, à Septèmes,	(14 »)
1913.	M. Célestin-Joseph PHILIBERT, époux BOUZE, à Aix,	(8 »)
»	Mme Françoise-Emilie TOURNEFORT, veuve DEMARIA,	(12 »)
1915.	M. NACRE, à Aix,	(6 »)
»	M. GRANIER Marius, à Aix,	(6 »)
1916.	M. CHAIX, à Aix,	(6 »)

2me CATÉGORIE (Ouvrières)

1902. Mme veuve JAUGERST, à Aix.
1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.
1912. Mme veuve GOYRAND Renée, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.
1915. Mme veuve PASCALY, à Aix.
» Mlle ROYÈRE Henriette, à Aix.
1916. Mlle FOURNIER Joséphine, à Aix.

IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 francs a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 à décerner ce prix.

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.
1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.
1913. Mlle Louise PELLISSIER, d'Aix.
1914. Mlle Albine DIOGÈNE, d'Aix.
1915. Mlle Marcelle COENE, d'Aix.
1916. Mlle Anna GUIOU, d'Aix.

V

PENSION V[ve] NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs, en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix, âgé de 85 ans.
1915. M. CURET, à Aix.

VI

PRIX CHAMBAUD

Ce prix a été institué par Madoiselle Amélie CHAMBAUD.

Par sa donation du 28 mars 1915, Mademoiselle Chambaud a remis à l'Académie d'Aix un titre de rente de cent francs à charge par elle d'attribuer, chaque année, un secours de cette somme « à un orphelin pauvre ou à un vieillard pauvre de la commune d'Aix ».

L'Académie a commencé à décerner ce prix en 1916.

Liste des Lauréats

1916. Mme veuve MARTIN, née Lantelme, d'Aix.

VII

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère,* M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de 3.000 fr. à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

Liste des Lauréats

1907. M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.

1912. M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.

VIII

PRIX MIGNET

M. le Docteur Evariste MICHEL, *désireux de contribuer à la glorification de la ville d'Aix en suscitant des travaux qui auront pour objet l'étude de l'une des phases de son passé illustre, ou l'histoire de la vie et des œuvres de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les sciences, dans les lettres, dans les arts ; également pour rendre hommage à la mémoire de son oncle,* M. MIGNET, *de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui appartenait aussi à l'Académie d'Aix, a fondé un prix qui portera son nom. Le Prix Mignet, de la valeur de 3.000 francs, sera donné tous les cinq ans, intégralement, sans être jamais partagé, ni diminué, ni ajourné sous aucun prétexte.*

Pour la première fois, il sera accordé en 1913 et ne sera jamais décerné la même année que le Prix Thiers.

Liste des Lauréats

1913. M. Michel CLERC, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

1915 - 1916

Président........... M. Bourguet.
Vice-Président ...... M. Vallier-Collombier.
Secrétaire-Perpétuel.. M. le baron Guillibert.
Secrétaire annuel.... M. Garcin.
Archiviste........... M. le Marquis d'Ille.
Bibliothécaire....... M. Raimbault.
Trésorier........... M. de Duranti-La-Calade.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en juin 1916)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

CHARLES-ROUX Jules, C. ✻, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur, 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris.*

MICHEL Evariste ✻, docteur en médecine. Membre honoraire 21 février 1902. Membre d'honneur 14 janvier 1908. *Villa Mignet, à Aix,* et *83, rue Denfert-Rochereau, à Paris.*

GIRAUD Charles, ✻, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel, 16 mars 1909.

AICARD Jean ✻, membre de l'Académie Française, 15 mars 1910, *à La Garde, près Toulon (Var).*

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant, 5 mai 1908, membre d'honneur, 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en théologie, 25 avril 1872, *boulevard Saint-Louis, 31.*

GUILLIBERT (baron) Hippolyte, ✠, O. ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour, 15 janvier 1878, *rue Mazarine, 14.*

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général, 28 mars 1887, *rue Nouvelle, 3.*

GANTELMI d'ILLE (marquis de) Charles, ✠ ✠ O. ■, associé régional, le 12 janvier 1883, membre titulaire, le 17 juin 1890, *cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. ✠, conservateur-directeur du Musée, 5 avril 1892, *rue Cardinale, 13.*

BONNECORSE-LUBIÈRE (comte de) Charles, avocat à la Cour, associé régional, le 27 décembre 1897, membre titulaire, le 30 mai 1899, *rue Emeric-David, 30.*

BONAFOUS Raymond, I. P. ✠, professeur à la Faculte des Lettres, 30 janvier 1900, *rue du Bras-d'Or, 3.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour, associé régional, le 10 mars 1896, membre titulaire, le 29 janvier 1901, *cours Mirabeau, 17.*

AUDE Edouard, I. P. ✠, conservateur de la Bibliothèque Méjanes, associé régional, le 20 mars 1900, membre titulaire, le 16 juin 1903, *villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. , ingénieur, associé régional, le 20 février 1900, membre titulaire, le 20 décembre 1904, *rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI LA CALADE Jérôme, , licencié ès-Lettres, 21 mars 1905, *rue Mignet, 11.*

MICHEL Tranquille, , ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 10 avril 1905, *rue du Quatre-Septembre, 24.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour, 27 mars 1906, *rue des Epinaux, 13.*

REYNAUD Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional, le 30 janvier 1906, membre titulaire, le 18 décembre 1906, *rue Cardinale, 17.*

VALLIER-COLLOMBIER Alfred, , conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, le 12 mai 1898, *rue Espariat, 10.*

MOUGINS-ROQUEFORT (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional, le 11 mars 1900, membre titulaire, le 26 janvier 1909, *cours Mirabeau, 16.*

BAGARRY Paul, avocat. Associé régional le 12 janvier 1909, membre titulaire, le 1er février 1910, *cours Mirabeau, 4.*

DRUJON Jules, , avocat, ancien bâtonnier, le 23 mai 1911, *rue de la Monnaie, 11.*

FERRIER Raymond, amateur d'art. Associé régional, le 16 juin 1896, membre titulaire, le 14 mai 1912, *rue des Arts-et-Métiers, 2.*

GAUTIER Louis, I. P. , artiste peintre, *boulevard de l'Hôpital, villa Acantha.*

CABASSOL Joseph, avocat, Conseiller général des Bouches-du-Rhône, ancien maire d'Aix, membre d'honneur, le 23 janvier 1906, membre titulaire, le 4 juin 1912, *place Jeanne-d'Arc, 8.*

Latil Victor, docteur en médecine, le 18 janvier 1914, *rue du Bœuf*, 22.

Jourdan Alfred, avocat, 12 mai 1914, *cours Mirabeau, 40.*

Raimbault Maurice, archiviste, 5 janvier 1915, *Musée Arbaud.*

Davin (l'abbé) Marius, le 19 janvier 1915, *place des Prêcheurs, 10.*

Revol Amédé, avoué, 28 mars 1916, *rue Gaston-de-Saporta, 23.*

Guérin-Long, président du tribunal, 11 avril 1916, *rue Roux-Alphéran, 25.*

Seymard Paul, ancien magistrat, 30 mai 1916, *cours Mirabeau, 22.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

PISON Alexandre, ✽ I. P. ✽ ✽, doyen honoraire de la Faculté de droit, 30 janvier 1894, *rue d'Italie, 14.*

FASSIN Emile, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, titulaire, 24 avril 1894; honoraire, 11 février 1913. *Arles.*

D'AUTHEMAN Fernand, ancien magistrat, 1er décembre 1914, *rue Roux-Alphéran, 33.*

MOURAVIT Gustave, titulaire, 8 février 1834; honoraire, 22 décembre 1915, *cours Deviliers*, 7 *Marseille.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

REY (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes), 5 janvier 1883.

ISNARD, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à Digne, 12 janvier 1883.

MIREUR, ✿, archiviste du département du Var, membre du comité des travaux historiques, à Draguignan, 19 janvier 1883.

BONHOMME (l'abbé), chanoine à Riez (Basses-Alpes), 9 février 1883.

BERNARD Charles, ✿, président de Chambre honoraire à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix, 16 février 1883.

MAGALLON D'ARGENS (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille, 16 mars 1889.

GAMBER (le chanoine) Stanislas, ✿, secrétaire de l'Académie de Marseille, 7 avril 1891.

COLLOT Louis, ✿, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Dijon, 26 janvier 1892.

COLLONGUE (d'AVON baron de), ✿ ✠ O. ✿, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse), 6 juin 1893.

CHAILLAN (l'abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône), 12 janvier 1894.

TEIL (baron du) Joseph, ✠, Quai de Billy, 2, Paris, 4 mai 1897.

MAUREL l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosques (Basses-Alpes), 18 mai 1897.

MANTEYER (de) Georges, château de Manteyer (Hautes-Alpes), 13 décembre 1898.

MULSANT Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, rue Balay, 2, Saint-Etienne, 19 mars 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠, avocat, ancien magistrat, rue Palermo, 2, Nice, 14 mai 1901.

GÉRIN-RICARD (comte de), président de la Société d'archéologie, rue Grignan, 60, Marseille, 4 mars 1902.

MONCLAR (de RIPERT marquis de) François, C. ✠, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez, 18 mars 1902.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député, rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes), 7 juin 1904.

CLOSMADEUC (Urvoy de) Jules, rue Roux-Alphéran, 25, à Aix, 19 décembre 1705.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles, 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en droit, notaire à Pertuis (Vaucluse), 24 avril 1906.

GAFFAREL Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, rue Paradis, 295, Marseille, 19 mars 1907.

TAVERNIER Edouard, avocat, docteur en droit, rue François Ier, 162, Paris, 19 mars 1908.

LEFÈVRE Edmond, directeur de la *Revue de Provence*, rue Tapis-Vert, 40, Marseille, 22 décembre 1908.

BRÉMOND (l'abbé) Henri, 34, place des Prêcheurs, à Aix, 16 mars 1909.

BOURGET Henri, directeur de l'observatoire de Marseille, 9 juin 1909.

SICARD Martial, ancien député, maire de Forcalquier (Basses-Alpes), 11 janvier 1910.

SILBERT José ✵, artiste-peintre, à Marseille, 1er février 1910.

PASCAL (le chanoine) Adrien, ✠, curé-doyen de Peyrolles (B.-du-R.), 16 janvier 1912.

DE MAZAN (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences, rue Roux-Alphéran, 35, à Aix, 11 juin 1912.

DUMAS, professeur à la Faculté de droit, 31, rue des Cordeliers, à Aix, 11 juin 1912.

FAUDRIN Marius, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix, 11 juin 1912.

BOUAT, boulevard du Roi-René, 58, à Aix, 29 avril 1913.

BELIN Henri, cours Gambetta, 40, à Aix, 20 mai 1913.

BUSQUET Raoul, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, à Marseille, 6 janvier 1914.

RIGAUD Casimir, avocat, rue Roux-Alphéran, 33, à Aix, 12 mai 1914.

CASEDEPATX, professeur au Lycée Mignet, 9, rue Victor-Leydet, à Aix, 12 mai 1914.

JULIEN Fortuné, ancien professeur à l'Ecole des Arts-et-Métiers, traverse Bressier, 16, à Aix, 12 mai 1914.

EYMARD Léon, avocat, rue du 4-Septembre, 9, à Aix, 19 mai 1914.

TOUSSAINT Gabriel, ancien magistrat, boulevard Notre-Dame, 57, à Aix, 2 février 1915.

ALGOND Henri, critique d'art. à Lyon, 13 avril 1915.

COQ Victor, ingénieur, rue Mazarine, 4, 28 mars 1916.

TEYSSIER DE SAVY Albert, rue de l'Opéra, 24, 2 mai 1916.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, boulevard Haussmann, 162, à Paris, 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 16 décembre 1882.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon, 14 mars 1886.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme), 12 décembre 1882.

Jullien Ernest, Président honoraire du Tribunal Civil, à Reims (Marne), 2 mai 1884.

Cortèz Fernand, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var) ; Associé régional, 25 mai 1886 ; correspondant, 16 janvier 1912.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional, 12 décembre 1887, titulaire, 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal, avenue Henri-Martin, 44, Paris, 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris, 6, rue Charles-Divry, IVe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en droit, Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Petit Alexandre, docteur en médecine, à Royat, et rue Laffitte, 3, à Paris, 4 mai 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie, 41, avenue Labourdonnais, à Paris, 11 mai 1897.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes, Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice, 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne), 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O. ✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var), 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, à Paris, 28 mai 1907.

Lacourt-Gayet Georges, membre de l'Institut, rue Jacob, 46, Paris, 10 décembre 1907.

Nolhac (de) Pierre, conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise), 2 juin 1908.

Labande, conservateur des Archives de la Principauté de Monaco, 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard, Château de Servilly, par La Palisse (Allier), 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris, 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire), 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat, à Nîmes (Gard), 11 janvier 1910.

Matter (l'abbé) Joseph, curé de Gebenhauser, par Putlange-les-Forbach (Lorraine), 10 mai 1910.

Sapy (le Père Thomas), rue Barthélemy, 37, à Marseille, 13 décembre 1910.

Boy Charles, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne (Loire), 21 février 1911.

Chaperon (l'abbé), curé de La Martre (Var), 21 février 1911.

De Brun Pierre, receveur des Domaines, à Saint-Remy (B.-du-R.), 16 mai 1911.

Reynald Georges, avocat, conseiller général, sénateur de l'Ariège, maire de Foix, 12 décembre 1911.

De Voguë (le Comte) Raimond, rue François-Ponsard, 12, à Paris, 16 janvier 1912.

Hallays André, publiciste, à Paris, 6 février 1912.

Bernard Valère, artiste peinte, capoulié du Félibrige, quai de Rive-Neuve, 15, à Marseille, 11 juin 1912.

Audinet Eugène, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, titulaire, 17 décembre 1908, correspondant, 1er décembre 1914.

Lieutaud Victor, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes), associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 11 mai 1915.

Lorédan Jean, rue Claude-Bernard, 77, Paris, associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 25 janvier 1916.

Lafaye Georges, professeur adjoint à la Sorbonne, 11 avril 1916, Paris.

Ladureau, ancien directeur des laboratoires de l'Etat, 16 mai 1916, Paris.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie, 6 avril 1868.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes, 23 janvier 1894.

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie, Passegiato de Ripetto, 16, à Rome, 12 février 1895.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Nationale, rue S.-Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal), 11 décembre 1900.

Gatta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome, 26 mai 1903.

Olvănescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie), 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns, Via dei Fiorentini, 67, à Naples, 17 janvier 1905.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsinfors (Finlande), 26 avril 1909.

Santoro Domenico, président de l'Institut technique de Foggia (Italie), 1er février 1910.

Porra Giacomo Dottore, Professore, via Dionadi, 12, à Turin (Italie), 3 février 1914.

De Faria (le vicomte) Antonio, consul de Portugal, Grand Hôtel Richemont, à Lausanne (Suisse), 3 février 1914.

Garganta (le chevalier) Joseph, Président de la Croix-Rouge, à Olot (Espagne), 3 février 1914.

Le présent Tableau a été arrêté le 15 juin 1916, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président,

ALFRED BOURGUET.

Le Secrétaire,

BARON GUILLIBERT.

SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS
ET BELLES-LETTRES
D'AIX



AIX

AU SIÈGE DE L'ACADÉMIE
2 A, Rue du Quatre-Septembre, 2 A

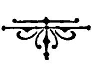
1917

ACADÉMIE D'AIX



97me Séance Publique

14 Juin 1917



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

97me SÉANCE PUBLIQUE

Le Jeudi 14 Juin 1917, la quatre-vingt-dix-septième séance publique de l'Académie a été tenue à quatre heures, dans la Salle des Fêtes du Musée Arbaud (Hôtel de l'Académie).

Dans l'assistance nombreuse et choisie qui remplissait la salle avaient pris place MM. Charignon, Premier Président de la Cour d'Appel ; Long, Procureur Général ; Lieutenant-Colonel Lasserre, commandant d'armes ; Commandant Magagnosc, du centre d'instruction des Tirailleurs algériens ; M. le chanoine van Gaver, vicaire général, représentant Mgr l'Archevêque indisposé ; les lauréats des prix de l'année ainsi que leurs familles.

M. Bourguet, président en exercice, ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

Mesdames,

Messieurs.

Dans le compte rendu d'une prise d'armes aux Invalides je lisais, il y a peu de temps, que le lieutenant-colonel le Gail, commandant le « glorieux 112me d'infanterie », avait remis un certain nombre de décorations: L'épithète et le numéro du régiment ont attiré mon attention. Le 112me est, en effet, un des corps de notre région provençale qui, pendant de longues années, a tenu garnison à Aix. De plus, vous en dire quelques mots me permettra de rendre un hommage à l'héroïque Belgique. N'est-ce pas suffisant pour expliquer l'intérêt qui s'attache à ce simple entrefilet de journal ?

*
* *

Dans le courant de l'année 1803, on pouvait voir à Bruxelles, dans la caserne Elisabeth, un nombre considérable de recrues qui, pressées par les besoins du temps, apprenaient rapidement les premiers et les plus indispensables éléments du service militaire.

C'est qu'un arrêté du premier consul Bonaparte, en date du 6 avril, avait décidé la création

d'une nouvelle 112me demi-brigade qui serait formée en Belgique. Cette contrée se trouvait alors province française et, par suite, était soumise aux lois militaires de notre pays.

Sous la haute direction de Caulaincourt et sous le commandement d'un colonel et d'officiers belges, ce corps s'entraînait aux rudes tâches qu'il devait avoir à remplir dans la lutte de la France contre une partie de l'Europe.

Le 24 septembre 1803, il prend le nom de 112me Régiment d'Infanterie de bataille.

Lorsque le général Bonaparte est devenu Napoléon Ier, le colonel L'Olivier se rend à Paris pour assister aux fêtes du couronnement et pour recevoir, en juillet 1805, le nouveau drapeau qui lui est confié.

Il prête, au nom de la légion belge, serment de fidélité à l'Empereur et, ce serment, ses hommes et ses officiers devaient le tenir jusqu'au bout avec le respect que les Belges conservent à la parole donnée.

*
* *

Transporté en France, le 112me demeure quelque temps à Cherbourg où il est tenu en mains par des travaux militaires jusqu'au jour où il est affecté à l'armée d'Italie, placée sous le commandement du prince Eugène.

En septembre 1807, le colonel belge L'Olivier est remplacé par un basque, Raymond Penne,

né à Coarraze dans les Basses-Pyrénées et c'est ainsi que, sous les ordres d'un chef français, la légion belge reçoit à Volano, le 24 avril 1809, le baptême du feu.

Dans la campagne de 1809, le 112me devait conquérir ses titres de gloire.

Le 14 juin, double anniversaire de Marengo et de Friedland, il accomplit des miracles de vaillance. « Au moment suprême, raconte un des combattants, lorsque la première ligne de l'armée française avait dû se replier sous le feu destructeur des Hongrois, le colonel Raymond Penne ordonne à son régiment, placé en seconde ligne, de prendre le front de l'attaque. Le drapeau flotte au vent ; le corps de musique exécute un de ces airs populaires qui, durant les premières guerres de la République, électrisaient les soldats : le 112me s'élance au pas de course, franchit un large fossé et, malgré la mitraille qui éclaircit ses rangs et jonche le sol de ses cadavres, charge à la baïonnette les ennemis qui s'ébranlent et fuient en désordre ».

« *C'est une belle affaire, très belle* » dit Napoléon. Ce simple mot, prononcé par un tel homme, suffit à prouver ce que le colonel Penne avait su faire de son régiment qui collaborait de la sorte à la victoire de Raab.

Le 6 juillet, moins d'un mois après cette brillante action, c'est à Wagram que la légion

belge manifeste sa valeur sous les ordres du chef qui unissait la vaillance à la plus grande bonté et qui, adoré de ses hommes, obtenait d'eux tout ce qu'il leur demandait.

*
* *

Promu général à la suite des exploits de ses troupes, Raymond Penne est remplacé par le colonel Benuzan. Le nom de ce Toulousain vaut bien d'être retenu car, sous son commandement, le 112me a tenu garnison... à Berlin.

Au 17 janvier 1813, le régiment fait son entrée dans la capitale prussienne. Il y séjourne environ deux mois, assez longtemps pour qu'on puisse en garder le souvenir, et ce souvenir chante en nos cœurs comme une espérance. Il en repart au mois de mars pour Wittemberg et Magdebourg, d'où il va reprendre la vie des combats.

Vers la fin d'avril 1813, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, arrivés à Dresde avec toutes leurs forces, résolurent de livrer bataille aux troupes françaises dans les plaines de Lützen. Ce fut une rude mais glorieuse journée où le 112me conquit pour son drapeau un troisième nom de victoire.

Napoléon ne voulut pas laisser aux vaincus le temps de respirer. Ils avaient repassé l'Elbe, se retirant sur Dresde. L'Empereur les y suivit et l'armée de Macdonald, qui comptait dans ses rangs la légion belge, les atteignit à Bautzen.

Commandé par un jeune colonel, célèbre dans l'histoire, et qui, à 25 ans, avait été chef d'escadron et décoré de la Légion d'honneur, le 112me, sous les ordres de Labédoyère, est cruellement éprouvé dans la journée du 21 mai 1813 qui achève pourtant de consacrer sa valeur militaire.

*
* *

En dépit de toutes ses victoires Napoléon est obligé de reculer et, s'il sauve l'honneur dans la campagne de France de 1814, il ne lui en faut pas moins, sous la pression des haines qu'il a soulevées, consentir à l'abdication et à la paix. C'est le Calvaire après l'épopée.

Le 12 mai 1814, une ordonnance royale dissout le 112me. Ses divers bataillons sont versées dans de nouveaux régiments et c'est ainsi que finit cette légion belge qui mit au service de la France, momentanément sa patrie, le dévouement le plus absolu et la fidélité la plus touchante.

L'endurance dans les marches et l'énergie pendant l'action, la discipline et le courage, le sang répandu dans tant de batailles lui ont valu ses lettres de noblesse qui sont devenues notre patrimoine.

*
* *

Un siècle s'est écoulé. Quand l'heure du devoir a sonné pour nous, nos soldats en campagne ont pu voir sur le drapeau qu'ils avaient à défendre

les noms à jamais célèbres de Raab, Wagram, Lützen et Bautzen.

Sous cet heureux présage de victoire, le 112me français a marché au feu et il a su prouver par sa conduite que France et Belgique avaient la même conception de la vaillance et de l'honneur.

Plusieurs fois décimé dans la bataille, avec des cadres et des hommes nouveaux comme avec les anciens qui lui avaient tracé la voie, ce régiment, parti de notre petite patrie, a prouvé qu'il savait maintenir ses vieilles traditions militaires.

En méritant la croix de guerre avec palme que son drapeau vainqueur a le droit de porter depuis Vacherauville par lui reconquis, le 112me d'infanterie s'est montré le digne héritier de la légion belge. Il s'est ainsi paré d'une gloire nouvelle qui lui appartiendra bien en propre et qui le rendra toujours plus cher à nos cœurs de Provençaux et de Français.

M. le Président GUÉRIN-LONG lit une poésie :

LE CLOCHER

RAPPORT

DU

Concours Thiers 1917

PAR

M. J. CABASSOL

Président de Chambre à la Cour

MESSIEURS,

Le jour où M. Thiers prêta le serment d'avocat, il n'avait pas l'intention de gravir encore, le lendemain, les marches du Palais de justice, et de vouer sa vie à la très noble profession que les diplômes obtenus et son talent naissant lui permettaient d'embrasser. Celui qui, douze ans plus tard, devait à la Tribune Française opposer la chaleur de son éloquence à la dialectique puissante et froide de Guizot, pensait en 1820, qu'il était destiné à l'étude de l'histoire et de la philosophie, et il voulut s'y consacrer sans retard.

Un haut magistrat, dont l'esprit libéral avait été séduit par la hardiesse de caractère et l'imagination vive de M. Thiers, le protégeait et l'encourageait dans cette voie :

M. le Président d'Arlatan de Lauris, qui était membre de l'Académie d'Aix, conseilla à son

jeune ami, de concourir pour le prix qu'offrait, cette même année, la docte assemblée, en proposant l'éloge de Vauvenargues « le maître de tous les philosophes », suivant l'expression de Voltaire.

On sait qu'après un incident que les biographes de M. Thiers semblent avoir un peu grossi, celui-ci obtint le prix pendant que Mignet, son doux et élégant ami, son compagnon d'études, qui devait se contenter de grandir dans la solitude et le travail, remportait à Nîmes, le prix du concours, avec son savant éloge de Charles VII.

Ce sont les fragments de son étude sur Vauvenargues qui formèrent dans « le Constitutionnel », la feuille la plus puissante d'alors, les premières publications de M. Thiers. On peut donc dire que c'est à l'Académie d'Aix que naquit à la vie littéraire, ce grand esprit, ce magnifique historien, qui devait être encore le grand homme d'État auquel on a donné le titre immortel de « Libérateur du territoire. »

Mlle Dosne, en instituant le prix Thiers au profit de notre compagnie, n'a-t-elle pas été inspirée par ces souvenirs ?

Du moins, en les rappelant aujourd'hui, il nous sera précieux de récompenser une œuvre que M. Thiers eût lui-même applaudie, car elle est à la fois écrite dans le style simple et clair que M. Thiers affectionnait, et riche de documents puisés aux sources les plus sûres, comme s'en faisait

une juste gloire l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*

Mais avant d'analyser l'œuvre couronnée, j'ai le devoir de dire que les candidats au prix Thiers furent nombreux et que les travaux présentés, tous estimables, font le plus grand honneur au concours.

La politique des rois de France en Provence, de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, présente un intérêt de tout premier ordre, puisqu'il a pour objet l'un des faits les plus considérables de l'histoire de notre pays : la réunion de la Provence à la France.

Louis XI, le diplomate actif, rusé et redouté, s'était donné à tâche de fonder l'unité territoriale de la France. Après avoir lutté pendant vingt ans contre la féodalité et avoir réuni au domaine royal le duché de Bourgogne, la Picardie, et l'Artois, il travaille habilement contre son oncle, le *bon* roi René, à y réunir encore tous les biens de la maison d'Anjou. Les faits que cette lutte provoquèrent, les personnages de Provence qui y prirent une part prépondérante, revivent, palpitants, sous la plume savante de M. l'abbé Arnaud d'Agnel. La sincérité du récit est attestée par de très nombreux documents, pour la plupart inédits, que l'auteur a puisés, dans les archives départementales et celles du Palais de Justice d'Aix. M.

l'abbé Arnaud d'Agnel s'inspire, dans ses écrits, du précepte de la Bruyère « Tout l'esprit d'un auteur consiste à bien définir et à bien peindre. »

M. Crémieux, proviseur du lycée de Rochefort, a mis à profit son séjour au lycée de Marseille pour composer une très abondante et attachante thèse sur *Marseille et la royauté pendant la minorité de Louis XIV.* C'est l'histoire des querelles que suscita au peuple de Provence, toujours si jaloux de ses droits, notamment aux Marseillais, l'exercice d'un pouvoir trop largement abandonné à Mazarin par la régente Anne d'Autriche. L'ouvrage est extrêmement riche de détails et figurera avec honneur dans la bibliothèque de tous les érudits provençaux.

L'Étang de Berre, est le titre d'un recueil de souvenirs, d'études, de dissertations, sur les choses et les hommes de la Provence. M. Charles Maurras, l'éminent Provençal, fils intellectuel de la ville d'Aix, décrit en poète, commente en historien, apprécie en philosophe — comment n'ajouterais-je pas en polémiste, dont la verve ardente, sait largement dévoiler aux yeux et à la réflexion du lecteur, — ce champ immense d'observations que Maurice Barrès a appelé « un chantier d'idées ». Après avoir qualifié Mistral « le Docteur de nos traditions », après avoir glorifié le talent de Paul Arène, et de ses autres amis de l'école Parisienne du Félibrige, il conclut en disant : « Nous

avons prétendu offrir aux lettrés de notre âge, une collection de modèles ». Les lettrés de son âge ajouteront un nom de plus à ceux que M. Maurras a ainsi désignés.

D'autres ouvrages ont retenu, à très juste titre, l'attention de l'Académie, et mériteraient une mention particulière : *Le Recueil des actes concernant les Evêques d'Antibes*, de M. Georges Doublet, professeur de première au lycée de Nice; *Le régistre des comptes pour le collège papal à Montpellier*, de M. l'abbé Cheillan, associé régional de notre compagnie, témoignent d'une haute culture intellectuelle et de recherches aussi productives que savantes. *La légende du XVme Corps* de M. J. Belleudy, préfet honoraire, est un plaidoyer chaleureux, démonstratif, de la valeur et du courage des soldats du Midi. — L'Académie reçut encore des poésies, un roman, des fables, même un traité sur la motoculture. Dans chacun de ces livres, il serait possible de glaner à pleines mains et de lier de riches gerbes littéraires poétiques ou scientifiques.

Parmi ces travaux, tous dignes d'éloges, à des points de vue divers, l'Académie, a fixé son choix sur l'histoire de la *Renaissance Provençale* de M. Emile Ripert, docteur ès-lettres, professeur agrégé, chargé du cours de Littérature provençale à la Faculté d'Aix.

M. Ripert n'est pas seulement un professeur très estimé et un poète délicat, il est un fils pieux de la Provence, qu'il a chantée dans toute l'ardeur de son âme d'adolescent dans *Le Chemin blanc* plus tard dans *La Terre des lauriers*, qui lui valut en 1912, le prix national de poésie. Il n'est pas étonnant qu'un beau jour, en revenant de Maillane, tout fier de l'amitié du père de « Mirèio » et tout ému des souvenirs que le Maître avait évoqués devant lui, « Dóu Passat la Remembranço », il ait songé à devenir l'historien fidèle de ce passé.

La Renaissance Provençale, en effet, est l'histoire du grand mouvement social, patriotique, et littéraire qui, préparé pendant plusieurs siècles, aboutit en 1859, à la rénovation de la langue, de la poésie, du génie propre de la Provence. C'est, examiné à ce triple point de vue, que le travail de M. Ripert présente toute sa valeur et son puissant intérêt.

S'il est vrai qu'on devine par sa littérature, les goûts et les doctrines d'une nation, si la langue d'un peuple tient intimement à son caractère, il ne faut point s'étonner que la Provence ait acquis, à travers les âges, la réputation d'avoir l'âme généreuse, l'imagination vive, et qu'elle ait toujours professé le culte de la beauté : elle est née de la Grèce et de Rome. M. Ripert aura contribué à affirmer ses origines.

Dans un livre édité en 1859, et qu'il avait modestement intitulé « Études Littéraires » M. Saint-René-Taillandier, membre de l'Académie Française, recherchait les sources du Félibrige. Il a cru les trouver dans un épisode touchant de la vie de Roumanille. La page qu'il a écrite à ce sujet, mérite d'être rappelée « La nouvelle poésie provençale qui a fait, dit-il, un certain bruit dans ces derniers temps, a eu des origines très simples : Le fils du jardinier de Saint-Remy, élève de nos écoles françaises, écrit à vingt ans des vers comme on en fait au sortir du collège... ces vers, il les destinait à sa mère. Il les lui récite un soir, à la veillée. Mais le jeune homme se fait là une étrange illusion. Il y a bien longtemps que la pauvre femme a oublié le peu de français qu'elle avait appris à l'école. Ces vers inspirés par elle sont écrits dans une langue qu'elle n'entend pas. L'humble chanteur était une âme méditative : cette découverte le remplit de tristesse et il se mit à songer : « Ma mère, se dit-il, est donc privée de ces joies de l'esprit qui m'enchantent... Il lui est interdit d'entendre de belles pensées exprimées dans une forme mélodieuse. Dans le Centre et dans le Nord de la France, quelques accents de nos poëtes peuvent réjouir l'atelier de l'artisan et la cabane du cultivateur... Ici qu'elle sera la poésie des pauvres gens ?

« Eh bien ! puisque nos mères ne savent pas de Français, pour comprendre les chants que nous dicte la tendresse filiale, chantons dans la langue de nos mères. »

Le Félibrige serait donc né d'un acte d'amour filial et Roumanille en serait le véritable initiateur.

Certes, Messieurs, laissons intact dans la biographie de Roumanille ce récit délicieux, mais ne craignons pas d'élargir l'horizon et de reconnaître, avec l'auteur de la « Renaissance Provençale », que les racines de l'arbre vigoureux sont plus profondes et plongent dans l'histoire même de notre pays. L'étude de M. Ripert le démontre abondamment, et se distingue comme un travail d'érudition consciencieuse, de sens artistique consommé, de patientes et intelligentes recherches ; s'éloignant de la nomenclature aride, elle emprunte à chacun des nombreux auteurs qui ont contribué à la conservation de la poésie méridionale, les matériaux qu'ils réunirent et la manière même dont ils les assemblèrent. C'est, en un mot, une œuvre considérable et parfaitement composée. On ne peut malheureusement, dans un simple rapport, en donner qu'une très insuffisante analyse, aux lacunes de laquelle ceux qui eurent la bonne fortune d'entendre les premières conférences de M. Ripert, suppléeront par leurs impressions et leurs souvenirs personnels.

La force qui, de la Révolution à 1859, soulève le sentiment provençal, tant au point de vue de la langue ancestrale que sous l'influence de l'idée fédéraliste, l'épure, le vivifie, en provoque enfin l'épanouissement, est la résultante de trois sources d'énergie concourant au même résultat : l'érudition mise au service du patriotisme local, la poussée des passions populaires, le mouvement dialectal.

I

L'érudition ou mouvement savant s'était dessinée dès le XVIme siècle avec les provençalistes d'Italie et César de Nostradamus en Provence. Il se manifeste plus amplement, au XVIIme, avec la découverte des Troubadours et de leurs manuscrits, à Rome et à Florence. Le travailleur le plus célèbre sur le sujet qui nous intéresse fut Lacurne de Sainte-Palaye, qui consacra sa fortune et sa vie à parcourir le Languedoc, la Provence et l'Italie, pour exhumer environ 4.000 pièces provençales dont il forma 15 volumes in-folio. L'abbé Millot, son disciple, en essayant de mettre de l'ordre dans cette masse énorme de documents, provoqua la question de savoir à qui, des Troubadours ou des Trouvères, appartient la priorité de la renaissance littéraire. La discussion, qui emprunta par moments un ton très vif, s'est poursuivie de longues années, jusqu'au delà des frontières méri-

dionales, chez les savants étrangers. Elle aboutit à cette démonstration que les Troubadours furent bien les premiers initiateurs poétiques de l'Europe.

Au commencement du XIX[e] siècle, tous les peuples s'occupaient plus ou moins de littérature provençale. En Allemagne, Schlegel en fit une étude approfondie, mais avec le désir, en Boche qu'il était, de prouver que les Troubadours n'avaient eu aucune influence sur les poètes de son pays.

En Italie, Galvani, plus impartial, rendit hommage au lyrisme de la poésie méridionale. En Belgique, un concours fut ouvert pour couronner le meilleur ouvrage, sur les langues et la poésie provençales, En Angleterre, Bruce-Whyte consacra aux Troubadours trois volumes écrits en français. Ainsi, de plus en plus, les Provençaux amoureux et fiers de leurs pays, peuvent acquérir la conviction que ce qu'on appelle autour d'eux « le patois » est bien une langue, une vraie langue, puisque les savants de l'Europe l'étudient, l'exaltent et lui rendent ainsi sa gloire d'autrefois.

L'Idée Provençale a, en même temps, ses historiens : Augustin Thierry, Michelet, Guizot, Raynouard, Fauriel. Par les travaux historiques et par l'enseignement public, les Provençaux apprennent encore que du X[e] au XIII[e] siècle leur pays fut le plus civilisé de la Chrétienté, qu'il a brillé en plein Moyen-Age d'un éclat qui lui attira

tous les esprits et tous les cœurs, et que l'Europe entière s'est tournée vers lui pour s'enivrer de sa poésie et l'imiter.

Michelet n'a-t-il pas dit de la Provence : « Comment, ce pays-là n'a-t-il pas vaincu et dominé la France ! » Fauriel n'a-t-il pas présenté la littérature provençale comme l'organe générateur du mécanisme épique ? N'est-ce point une opinion souvent affirmée, que Dante lui-même, au moment d'écrire la Divine Comédie, avait hésité d'adopter le Provençal au lieu de l'Italien !

Les récits des voyageurs qui visitèrent le midi de la France attirèrent aussi l'attention générale sur lui. Ceux de Mme de Sévigné au XVIIe siècle, du Président de Brosses et de Bachaumont au XVIIIe, de Millin au XIXe : Millin, qui, après avoir assisté à Aix aux jeux de la Fête-Dieu ; à Marseille à la procession de St Ferréol ; à Arles à une ferrade, écrivait deux gros volumes pour vanter la grâce des femmes de Provence, la beauté de son décor, le charme de sa vie rustique ; Xavier Marmier, qui, en parlant de la terre méridionale d'où il a remporté des souvenirs enchantés, s'écrie « Cette terre semble faite pour être le berceau de la Civilisation moderne ».

Les grammairiens, les universitaires concourent, à leur tour, à l'évolution de la Provence lyrique ; Méry la décrit en artiste ; Villemain consacre, en Sorbonne, six de ses leçons aux Trou

badours ; Saint-René-Taillandier se fait le protecteur officiel des premiers Félibres ; Norbert Bonafous, l'érudit doyen de la Faculté des lettres d'Aix, donne à la littérature provençale tout le temps que ne lui prend pas la traduction d'Homère en vers français.

Enfin, dans le même temps, d'autres écrivains, parce qu'ils sont épris des créations de l'imagination populaire, contribuent à aviver l'influence qui s'exerce, lentement mais sûrement, sur les esprits de la Provence ; Charles Nodier disait le charme du patois, Georges Sand manifestait son gout très vif pour le parler du peuple.

Ainsi se préparait, par une sorte de gestation progressive, l'œuvre de beauté qui devait être la protestation sublime et triomphante contre la centralisation linguistique.

II

La poussée des passions populaires, est la seconde force qui a mis en mouvement l'action du Félibrige.

La Révolution a donné au peuple le sentiment de sa souveraineté. Pour l'exercer pleinement, il a réclamé le droit et le pouvoir de s'instruire, et son sentiment va croissant parce que de grands esprits : Lamennais, le mystique humanitaire ; le chansonnier Béranger ; Michelet, l'apologiste du

peuple, se font les protecteurs, je dirai volontiers les excitateurs, de la poésie populaire. Lamartine entre tous, témoigne à l'idée sa sympathie vibrante et son admiration enthousiaste. L'idéal du célèbre auteur de l'histoire des Girondins, est d'instruire et de moraliser le peuple. Aussi bien nulle part, son nom ne fut-il plus aimé qu'en Provence. Il encourage Jean Reboul, le boulanger de Nimes, dans ses poésies si mélancoliquement gracieuses, il inspire dans les siennes Alphonse Maillet de la Tour d'Aigues, il fait comprendre à la petite ouvrière Reine Garde, dans l'entrevue qu'il lui accorde avant qu'elle publie ses essais poétiques, ce que doit être la vraie poésie populaire. Comment résister au plaisir de reproduire les quelques lignes si joliment écrites par M. Ripert, quand il a raconté cet incident de la vie de Lamartine.

« Est-il étonnant, dit-il, que douze ans plus tard, Lamartine ait connu l'idéal entrevu alors, dans le poème que venait d'écrire le jeune Frédéric Mistral ? Sans doute, avant de l'écrire, celui-ci avait-il lu l'admirable préface de cette *Geneviève* dédiée à Reine Garde, dont il ne pouvait ignorer l'existence, lui qui faisait son droit à Aix au moment où cette gloire populaire surgissait à la lumière. En somme, faire présenter son poème à Lamartine par Adolphe Dumas, c'était suivre le chemin que lui avaient indiqué déjà le boulanger

de Nimes, la couturière d'Aix, le coiffeur d'Agen. Et si Lamartine tout de suite s'enflamme à la lecture de son poème et le salue comme un chef-d'œuvre, on a pu parfois s'en étonner en songeant qu'il ne savait pas un mot de provençal et que le poème, dans une traduction, perd beaucoup de sa vertu poétique ; et de même on a pu sourire et taxer Lamartine d'illusionisme, quand il nous a dépeint Mistral tel qu'un laboureur de Crau, menant sa charrue et se reposant de son travail en écrivant ses strophes. C'est que généralement on n'a pas bien vu comment Lamartine, depuis trente ans déjà, depuis qu'il avait salué en Reboul le *Génie dans l'obscurité*, était préparé à la venue d'nn grand poète populaire. Ce poète, il l'avait pour ainsi dire suscité par ses appels passionnés et voici qu'il apparaissait devant lui comme un pâtre antique, parlant une langue où se mêlaient les débris glorieux des langues classiques, sur les bords de cette Méditérranée qu'il avait tant aimée, depuis les rives napolitaines où il avait connu l'amour, jusqu'au cœur de Marseille, où il avait senti passer sur lui, comme une caresse un peu lourde mais enivrante tout de même, la rude ivresse populaire ».

A côté des protecteurs de la poésie populaire, des ouvriers poètes ont aussi joué leur rôle dans le mouvement provençal : Charles Poncy et Pélabon à Toulon, Pierre Dupont à Lyon, Louis

Astoin à Marseille. Ils ont, ceux-là, cru tout d'abord que c'était une supériorité de se hausser à la langue française, mais ils ont fini par sentir toute la noblesse de la langue de leur pays et ils sont allés ainsi naturellement à la poésie provençale ; nous l'avons rappelé déjà pour Roumanille, qui s'était efforcé à des vers Lamartiniens avant d'écrire le chant délicieux de « Bouscarlo », qui devait dévoiler sa véritable personnalité.

III

Enfin, venu de plus loin encore, le mouvement dialectal travaillait, depuis le Moyen Age, à l'éclosion du Félibrige. La langue d'Oc avait été frappée et diminuée par la croisade contre les Albigeois, éteinte et presque étouffée par la centralisation française, mais elle s'éveillait peu à peu dans l'âme et sous la plume de quelques poètes : Gaspard Zerbin à Aix, Saboly à Avignon, Bellaud de la Bellaudière à Marseille ; et quand vint l'orage de la Révolution, elle était toute prête pour une germination nouvelle, tandis que sous prétexte d'unification et d'égalité, les pouvoirs publics prétendaient imposer au peuple du Midi une langue qui n'était pas la sienne. Un spirituel académicien, Charles Nodier qui, dans sa jeunesse, fut pourtant mêlé aux mouvements révolutionnaires les plus avancés, disait : « Si les

idiomes populaires n'existaient plus, il faudrait créer une académie exprès pour les retrouver ».

Aussi bien, la langue provençale survécut à la Révolution, pieusement gardée dans le cœur des petits bourgeois et du peuple. Les bourgeois traditionnalistes font alors de la poésie provençale un agréable passe temps. Il faut citer à Aix Diouloufet, le bon docteur Léon d'Astros, le neveu de Portalis, qui manie la langue du pays en fin connaisseur ; à Arles, Michel de Truchet, et Hyacinthe Morel qui vint fonder à Aix un journal où il exposa avec une violence de polémiste, les titres de noblesse du Provençal, et plus loin de nous, dans les montagnes des Cévennes, le marquis de la Fare-Alais pour qui la langue d'Oc symbolise le pays.

A côté des bourgeois provençalisant, M. Ripert place les poètes qu'il appelle les réalistes Marseillais qui n'ont pas grande influence littéraire : Désanat ; le chansonnier, Pierre Bellot, l'auteur *dóu Pouèto cassaïre* et de la *Belle Bouquetière ;* à côté, et au-dessus de plusieurs autres, Victor Gelu, celui qui possédait mieux que quiconque le dialecte marseillais, et qui, se moquant de toutes règles, chantait plutôt qu'il n'écrivait, au demeurant le plus intéressant, le *seul* poète qu'ait donné le vieux Marseille.

Enfin toutes ces forces collectivees se sont réunies, les mouvements savant, populaire, dialectal, se sont fondus en un courant unique qu'il s'agit maintenant d'organiser et de diriger. Les ouvriers de cette grande œuvre sont prêts. Roumanille de Saint-Rémy et Crousillat de Salon ont écouté les leçons de Brizeux en Bretagne, de Jasmin le perruquier d'Agen, qui, l'un et l'autre, pleins de foi dans la durée du langage populaire, ont eu déjà dans leur pays une influence incontestable sur le développement de la poésie régionaliste. Ils créent des publications un peu partout ; l'Armana, lou Tambourinaïre, l'Abeillo, li Prouvençalo. Ils organisent le congrès d'Arles et celui d'Aix que préside J.-B. Gaut: le Roumavage dei Troubaire remplace les Cours d'amour. Tous les poètes provençaux sentent le besoin de sortir de leur solitude, et d'unir dans un même effort leur volonté et leurs aspirations. La Renaissance Provençale va s'irradier dans la lumière et dans la vie ; nous arrivons aux jours les plus glorieux de son épanouissement. Le 21 mai 1854, sept jeunes poètes se réunissent à la bastide de Font-Ségugne pour constituer définitivement une école de poésie provençale, avec ses doctrines, son idéal, sa langue et son orthographe. Ils s'appelleront Félibres, c'est-à-dire ceux qui font des livres et qui sont libres, et ils prendront pour emblème l'étoile à sept rayons, en l'honneur de Sainte Estelle.

A chacune de ces figures d'artistes M. Ripert a donné sa véritable physionomie, à chacun de ces talents son véritable caractère, à chacune de ces initiatives son véritable mérite. Mais, parmi toutes ces ardeurs, tous ces courages, les dépassant, se dressait le génie de Frédéric Mistral. Sorti de l'école de Droit, il vient de se retirer au mas paternel, le mas du Juge ; son père, maître François Mistral, lui a dit : « Mon gars, j'ai fait mon devoir envers toi ; il t'appartient de chosir, la voie que tu désires suivre ; je te laisse libre ». Et, libre de sa vie, Frédéric levant les yeux vers les Alpilles, jure de ressusciter le sentiment de la race provençale et de réhabiliter sa langue — « aquelo lengo mespresado » — par le prestige de la poésie. L'opinion est toute prête à saluer un grand poète populaire, « Mirèio » vient à son heure, comme l'aboutissement splendide d'une série de désirs confus, d'espoirs patriotiques, d'enthousiasmes persévérants.

N'avais-je pas raison de dire que le livre de M. Ripert, ainsi compris, conçu et présenté, ne constitue pas une simple étude littéraire, mais une œuvre historique au premier chef : l'histoire de la résurrection de l'âme provençale « épanouie en « Mirèio » au XIX[e] siècle, et reprenant après de longues années d'assoupissement, conscience de sa beauté, de sa valeur et de ses droits » ?

Il en est qui feront, et qui peut-être ont fait déjà au travail de M. Ripert, une critique. Ce Provençal de race et de goût, cet admirateur de Mistral, qui a mis en un magnifique relief la Renaissance Provençale, n'a pas douté de poser, dans une conclusion un peu contradictoire de son titre, un point d'interrogation sur l'avenir de la langue d'Oc !... « Cette langue, cette littérature renaissent-elles pour vivre longtemps encore, où pour s'éteindre bientôt » ?

Et, de la réalisation de cette dernière éventualité, M. Ripert se consolerait. « N'importe, après tout, que la langue provençale ait le sort du grec Homérique et du latin Virgilien, si « Mirèio » se range à côté de l'Odyssée et de l'Enéide, au nombre des grands poèmes de la civilisation Méditerranéenne ».

M. Ripert mérite de ne pas souffrir cette désespérance que l'Homère de la Provence n'a pu ni craindre ni même entrevoir.

La langue provençale ressuscitée vivra parce que le Félibrige n'est pas un simple effort littéraire, qu'il est un véritable mouvement de décentralisation, de régionalisme raisonné, et que les événements qui, si douloureusement, marquent l'aurore du xxe siècle, le défendront eux aussi, contre l'indifférence et l'oubli ! Quand nos héros du Midi reviendront reposer sous le soleil de la Provence leurs membres glorieux et

meurtris, ils aimeront plus que jamais la langue qu'ils parlèrent dans les tranchées, qu'ils chantèrent comme un chant de victoire en montant à l'assaut ou comme un air très doux venu du pays pour alléger leurs misères ; qu'ils écrivirent au milieu des souffrances de l'exil pour échapper aux investigations soupçonneuses de leur geôliers. Alors peut-être sentira-t-on, sous cette poussée nouvelle, l'utilité de comprendre l'étude du Provençal dans les programmes d'enseignement secondaire, et de l'imposer à l'école primaire comme un moyen de perfectionnement à l'étude de la langue française.

Le Provençal n'est pas un simple dialecte. C'est un idiome sorti du mélange des langues gauloise, latine et grecque. M. Ripert n'a-t-il pas lui-même écrit : « C'est un sujet d'orgueil pour tous les cœurs provençaux, de savoir de façon irréfutable, que de la langue romane, celle des troubadours, étaient descendues toutes les langues de l'Europe latine ». La première éclose en effet, elle avait atteint au IXe siècle tout son développement, mais à la fin du XIIIe le Midi perdit son autonomie ; le pouvoir monarchique s'était consolidé dans les mains des anciens comtes de Paris et le dialecte de l'Ile de France allait devenir fatalement la langue du pays, se perfectionner et se raffiner ensuite à la cour de François Ier et au grand siècle de Louis XIV.

Expliquant le prééminence du Français sur le Provençal, Charles Nodier disait: humouristiquement : « C'est un cadet de bonne famille que d'excellentes protections ont fait réussir dans le monde au préjudice des héritiers légitimes ». C'est, dans tous les cas, un fait historique, que la langue d'Oc a longtemps disputé au langage du Nord l'honneur de devenir la langue nationale. N'est-ce pas une raison de plus pour que nous la conservions jalousement, telle que l'ont faite nos pères, telle que l'a magnifiée Mistral ? Elle est un des liens mystérieux et forts qui, dans nos âmes méridionales, réunissent en un unique amour la grande et la petite patrie. « Nous sommes, disait le bon abbé Papon en 1781, confondus avec la nation française : c'est ce qui fait notre gloire et notre bonheur ». Le Maître a exprimé plus fièrement et plus justement cette pensée dans ces vers admirables du chant XI[e] de « Mirèio », que je veux répéter à la fin de ce rapport, comme l'écho puissant de la *Renaissance Provençale* :

La Prouvènço cantavo et lou temps courreguè
E coume au Rose la Durènço
Perd à la fin soun escourrènço,
Lou gai reiaume de Prouvènço
Dins lou sen de la Franço à la fin s'amaguè.
« Franço, emé tu meno ta sorre »
Diguè soun darriè rèi, iéu more !
Gandissés vous ensèn, alin, vers l'aveni,
Au grand prefa que vous apello.
Veirés fugi la niue rebello
Davans la resplendour de vòsti front uni !

MESSIEURS,

Cette splendeur de notre Provence aimée « lou gai reiaume de Prouvènço », M. Ripert aura le grand et enviable honneur d'en avoir réuni les plus étincelants rayons dans un magnifique ouvrage historique et littéraire qui a gagné les suffrages de notre Académie et qui mérite les vôtres.

M. Revol donne lecture d'une poésie :

LE SÉNÉGALAIS A L'ÉCOLE

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE VERTU

PAR

M. le Docteur LATIL

MESDAMES,

MESSIEURS.

Il vous paraîtra peut-être étrange qu'au bruit lointain du fracas des batailles, au milieu de l'angoisse publique, l'Académie vous rassemble dans son hôtel élégant et tranquille pour deviser paisiblement sur les mérites de la vertu. Si vous en jugiez ainsi, vous vous méprendriez peut-être. Pour en décider, penchez-vous avec un respect ému sur ce pauvre petit soldat qui vient de tomber sous le feu de l'ennemi : rassemblant toutes ses forces il s'envole à tire d'ailes vers le doux nid familial pour s'y réchauffer instinctivement sur le sein maternel, car cet héroïsme qui le soutient, lui, presque un enfant, dans ces durs combats et l'élève au plus haut sommet de l'abnégation et du courage, il l'a puisé là. Ceci est sorti de cela. C'est le foyer familial qui a été la source humble et pure de cette vertu sublime en donnant à ce mot la pleine et haute acception du mot latin *virtus*.

Ils ne s'y sont pas trompés les grands bienfaiteurs de notre Académie : les Rambot, les Reynier, les Irma Moreau, les Rayon, les Bourdelet. Par une intuition de leur cœur, ils ont pressenti que ces modestes actes de vertu qu'ils voulaient découvrir et récompenser auraient des répercussions imprévues qui se traduiraient par de magnifiques actions. S'ils en sont les témoins émus, ils ne sauraient s'en étonner, eux qui savent quels échos infinis éveille aux plages éternelles le geste compatissant du simple verre d'eau froide.

D'ailleurs, Messieurs, aux faits de guerre, nous revenons avec Rambot un ancien militaire qui, par son testament du 25 août 1858 fonde un prix : « pour récompenser les actes de dévoûment et de courage... » Or, la Commission a cru qu'il ne saurait y avoir d'acte de dévoûment et de courage supérieur à celui qui consiste à donner sa vie pour sauver son pays. Elle a pensé que Rambot eût été de son avis et qu'il eût voulu, lui qui fut un bon serviteur de la France, récompenser ses héroïques camarades qui sont morts afin qu'elle vive ! Et quelle plus délicate façon de les récompenser et d'honorer leur mémoire que de secourir leurs enfants ?

On a dit et souvent répété, ces temps-ci, qu'un pays se déshonorerait s'il se désintéressait des fils dont les pères ont sacrifié leur vie pour assurer son salut.

Mû par ce sentiment élevé, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Aix fondait, le 8 décembre 1916, dans son diocèse, l'*Œuvre des Orphelins de la Guerre*. La lettre qui l'instituait s'exprimait ainsi : « Les ruines accumulées sur le sol français sont affreuses, les deuils sont immenses, la France, avec son inépuisable vitalité, dominera la situation. Le temps, l'énergie, la ténacité réduiront à l'état de souvenirs les destructions de la grande guerre. Les nécessités de la vie, les exigences professionnelles, le souci de l'avenir, le fardeau de l'heure présente apporteront dans l'âme des épouses et des mères la nécessaire diversion aux regrets désolants et aux tristesses déprimantes. Mais, en attendant, qui comblera les vides ? Qui remplacera le père auprès de l'enfant ? A qui l'orphelin demandera-t-il protection et exemples ? Qui suivra ses premiers pas dans la vie ? Qui sera son appui dans le choix d'une carrière et les premières épreuves du travail ? »

Ces lignes traçaient tout le programme de l'œuvre future. Elle a tâché de le réaliser de son mieux : laissant l'orphelin à son foyer chaque fois que cela lui est possible, sous la protection de sa mère, des grands parents ou des tantes, elle ne recourra qu'en cas d'absolue nécessité, aux établissements charitables ; outre les orphelinats déjà existant à Aix qui méritent toute confiance, elle a créé un institut d'*École Ménagère* et une *Exploitation*

Agricole afin que chaque profession trouve sa spécialisation et sa préparation. L'œuvre fonctionnant à peine depuis quelques mois, vient en aide matériellement et moralement à 205 orphelins de la guerre appartenant à 112 familles dont 74 de la commune d'Aix.

Elle a distribué en argent, en nature, en bons de travail aux mères de famille plus de 12.000 francs. En présence de tout le bien déjà accompli et des détresses physiques ou morales si nombreuses qui restent à secourir, vous applaudirez, Messieurs, au jugement de l'Académie accordant à la *Section Aixoise de l'Œuvre des Orphelins de la guerre*, avec ses encouragements les plus chaleureux, *le prix Rambot de 545 francs.*

Si pour le prix Rambot la tâche de l'Académie a été facile puisqu'elle tenait, à l'exemple de ses grandes sœurs aînées, l'Académie Française et l'Académie des sciences, à honorer et a récompenser les généreuses initiatives collectives en faveur des victimes de la guerre, il n'en a pas été de même pour les autres prix à décerner en 1917. Les demandes étaient nombreuses, étayées de mémoires relatant des faits de dévoûment réellement touchants. Entre elles le choix était difficile : la balance de précision qui pèse les actes de vertu n'est point encore inventée ici-bas. La mythologie a rendu célèbre celle de Minos.

« Minos juge aux enfers tous les pâles humains..... »

Le fléau de cette fatale balance n'oscillait jamais follement et se fixait toujours sur l'immuable justice. Nos balances ne jouissent pas de ce magique attribut, elles ont pu osciller ou se tromper peut-être, mais au moins l'Académie et sa commission y ont apporté toute leur bonne volonté et nous prions ceux qui auraient à critiquer nos décisions de s'en référer à la droiture de l'intention qui, comme le savent les censeurs rigides, juge la valeur de l'acte.

Le prix Reynier fondé en 1865 « pour récompenser les actes les plus méritoires de dévoûment et de secours au malheur; les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvres » trace un programme très net. Il nous a paru que Mlle Fanny Thomas a rempli points par points les intentions du testateur. L'Académie n'a eu qu'à enregistrer les leçons qui se dégagent d'une très belle vie de constante abnégation.

De même que le botaniste assigne à chaque famille végétale un trait distinctif, nous pouvons donner à la famille Thomas celui du *dévoûment*. puisque l'une des sœurs, Clémence, a déjà obtenu le prix Reynier en 1909.

Fanny Thomas est actuellement âgée de 72 ans ; dès son jeune âge, elle se consacre pendant 14 années, nuit et jour, au soin de sa mère infirme ; elle trouve cependant le temps de soigner assidû-

ment et d'une façon tout à fait désintéressée une de ses [illegible] atteinte d'une maladie douloureuse et incurable, [illegible] qui avait eu une situation meilleure. [illegible] Beaucoup d'entre vous Mesdames, ont certainement [illegible] type populaire de la [illegible]

Mlle Thomas avait une [illegible] par-faite [illegible] la porte de la [illegible]

[illegible] enfants de son frère [illegible]

[illegible]

18 et 15 ans ne se suffisent pas encore car leur santé est précaire ; et pour comble d'infortune la bonne tante Clémence voit sa vue faiblir et doit abandonner son travail.

N'allez pas croire que les deux sœurs Thomas sont à bout de force et de courage : un pauvre vieillard infirme vient frapper à leur porte, elles le recueillent. C'est un vieux militaire tombé en enfance qui se fâche, jure, appelle chaque nuit ses infirmières. Elles ne se rebutent jamais ; ne se lassant pas de panser ses plaies et de lui rendre les plus humiliants services. Nous avons été pendant de longs mois le témoin ému de cette constante abnégation. Savez-vous comment ces saintes filles furent récompensées ? Par le bruit méchant et faux qui courut dans le quartier d'un héritage mirifique... La vérité est que la modeste pension militaire ne suffisait pas à l'entretien du malade. Mais la foule anonyme, qui mesure tout à son aune, répète ou au moins pense en présence d'un beau dévoûment : « Qu'est-ce que cela peut bien rapporter ? » — Voilà pourquoi il est nécessaire que l'Académie mette en lumière les faits de pur désintéressement qui lui sont signalés et les récompense publiquement avec cette réserve d'ailleurs consolante, que le plus grand nombre d'entr'eux doit vraisemblablement demeurer ignoré d'elle.

Vous croyez peut-être que j'en ai fini, Messieurs, or il semble que par ces cinquante années de labeur et de dévoûment incessants, la Providence ait voulu préparer Fanny Thomas à un rôle plus auguste : celui de devenir la servante et l'infirmière d'un malade dont le corps a été consacré par l'onction sacerdotale. Vous avez tous connu le Père Filâtre, cet apôtre à l'âme ardente et passionnée qui, à l'Université d'Ottawa (Canada) fit rayonner pendant de longues années l'influence de la culture française et qui dès son retour, à semé à tous les vents, dans nos villes et nos campagnes, son verbe enflammé. Le voilà, ce lutteur infatigable, terrassé sur un lit ; la maladie s'acharne sur lui ; avec une précision anatomique atrocement cruelle, elle paralyse progressivement chaque nerf, détruit chaque muscle : c'est la paralysie complète, *perinde ad cadaver*. — Que va devenir ce grand infirme ? La famille religieuse qu'il avait choisie a été brisée, dispersée et il n'aura même pas la ressource de ce frère infirmier que nos souvenirs de collège évoquent avec sa mine rébarbative et ses parfums d'huile de foie de morue.

Alors, ce sera l'hôpital ? — Non, c'est Fanny qui franchit le seuil de cette chambre solitaire, elle s'installera à ce chevet et ne le quittera plus ; pendant plusieurs années, elle soignera ce missionnaire paralytique comme une mère soigne son

enfant, et par cette comparaison d'ailleurs juste, nous voulons évoquer et la délicatesse des soins quotidiens et la hauteur de sentiment qui les inspire.

Après l'exposé d'une telle vie vous approuverez, j'en suis sûr, l'Académie d'avoir divisé le prix Reynier en deux parts inégales et d'en avoir accordé la majeure partie soit 600 francs à Fanny Thomas. Vous jugerez peut-être aussi que c'est réellement une bien maigre récompense ; mais vous voudrez bien considérer qu'elle n'est que le pâle et lointain reflet de celle qui seule pourra un jour éternellement s'égaler au mérite.

Après avoir évoqué devant vous, Messieurs, une telle figure, les autres risquent de perdre de leur relief. C'est possible ; mais elles auront une autre physionomie, car c'est une des surprises qu'éprouve le rapporteur en fouillant les dossiers, de rencontrer des types si divers et si originaux.

Voici que nous vous présentons la fille d'une cantinière, « une enfant de giberne », comme elle le dit elle-même en style pittoresque. Mlle Geneviève Gautier, née en 1840, a passé son enfance à la caserne Forbin. La famille se composait de neuf enfants : deux filles et sept garçons, tous enfants de troupe. La mère, cette brave cantinière qui avait donné un si grand nombre de soldats à la Patrie, aurait ce me semble mérité d'être dé-

corée par le digne colonel Taconnet qui fut son chef. Geneviève seconda sa mère de son mieux dans l'éducation difficile de ces turbulents petits soldats. Elle resta 17 ans employée dans la maison Rey et 30 années dans ces vastes magasins de la Tentation, rue Miséricorde, que la population d'Aix a regretté de voir se fermer et où l'on s'est occupé si activement des belles œuvres de guerre.

La voilà donc commise d'un grand magasin de nouveautés. N'allez pas croire un peu malicieusement, Messieurs, que je vais vous rappeler le type de la demoiselle de magasin que Zola a crayonné dans le *Bonheur des Dames*. N'arborez pas votre monocle, notre Geneviève a 77 ans !... Tant qu'elle l'a pu, accorte et souriante, elle recevait les acheteuses, déballait devant elles les étoffes aux chatoyants reflets avec ces longueurs interminables mais que trouve toujours trop courtes une femme qui choisit sa toilette. Après ces fatigantes journées, elle trouvait le soir, dans son modeste logis, une sœur atteinte de plaies affreuses qu'il fallait penser, soigner et consoler une partie de la nuit. Elle a mené cette dure vie, travailleuse le jour, garde-malade la nuit ; elle y a usé sa santé et ses maigres économies ; elle est actuellement sans ressources. Vous, Mesdames, qui avez si souvent abusé de sa patience sans jamais la lasser, vous approuverez certainement l'Académie de lui avoir accordé la seconde partie du prix Reynier, soit 400 francs.

L'une des principales bienfaitrices de l'Académie, Mlle Irma Moreau, a institué en 1869, l'Académie, sa légataire universelle pour fonder des pensions viagères de 200 francs : les unes, en faveur des familles nombreuses, les autres, en faveur des ouvrières usées au travail.

L'Académie disposant cette année de trois pensions en a accordé deux aux familles nombreuses. L'intention qu'elle y a mise apparaît clairement. Je ne voudrais cependant pas ouvrir devant vous cette grave question de la dépopulation qui inquiète et préoccupe tous les bons Français et menace l'existence de notre nation. Je me borne à évoquer certains faits qu'on a remis en lumière récemment : si la famille Française était restée aussi nombreuse qu'elle l'était dans les siècles passés, nous ne disons pas : l'Allemagne aurait été déjà vaincue, nous affirmons qu'elle n'aurait pas osé nous attaquer. Ce fils unique, jalousement élevé par ses parents, s'il n'a point de frère autour de lui, qui le défendra ? Il sera abattu, victime de l'égoïste calcul des siens,

Une nation qui a plus de tombes que de berceaux, voit ses terres abandonnées, ses champs en friche être la proie de ses voisins et est menacée d'être rayée de la carte du monde.

Voilà pourquoi nous éprouvons quelque fierté à vous présenter la famille Hertzog qui se composait de dix enfants dont neuf garçons, un seul

de ces enfants mourut en bas âge. La mère est actuellement âgée de quarante-cinq ans ; elle a eu successivement dix grossesses, elle a allaité tous ses enfants. Je vous laisse à penser, Mesdames, quelle somme de labeur elle a dû fournir ! Que de nuits passées au chevet de ses enfants ! Que de sollicitudes pour des rougeoles, des oreillons, des coqueluches multipliés par dix ! Vous ne vous étonnerez point qu'ainsi absorbée, elle n'ait pu apporter un centime au budget familial. Le père travaillait comme charretier chez M. Jourdan, négociant en bois, qui nous a donné d'excellents renseignements, et son salaire est le seul revenu de la famille.

On peut se demander, dès lors, de quoi vivent ces onze personnes. Franchement, Mesdames, je l'ignore. Notre ancien président, M. de Bonnecorse, qui les a visités longtemps, pas plus que moi, ne les a jamais entendus se plaindre. En dépit de la charité qui les aide quelque peu, c'est là un problème en suspens que résout cependant quotidiennement pour eux la Providence.

Comme au temps évangélique de Bethléem, les propriétaires sont durs pour les familles nombreuses : *« Non erat eis locus in diversorio »*. Les Hertzog ont dû quitter l'étroit logis de la rue Lice St-Louis et partir, non pas heureusement pour l'étable, mais pour la campagne, dans ce quartier d'Encagnane, d'où les couchers de soleil

sont si beaux sur l'horizon à la ligne droite et pure... Là, du moins les enfants trouvent l'espace et l'air pur.

L'Académie vous semblera donc heureusement inspirée en accordant à la famille Hertzog, la première pension viagère de 200 francs du legs Irma Moreau.

C'est dans le riant petit village des Milles que nous avons découvert la seconde famille que nous allons récompenser.

Décanis Justin, âgé de cinquante-quatre ans, a eu six enfants ; il est veuf depuis une dizaine d'années ; trois de ses enfants ont succombé ; l'un d'eux est mort glorieusement pour la France. Lui-même est, hélas, paralysé et aveugle, et il ne peut plus subvenir, par son travail, aux besoins de sa famille ; il lui reste trois enfants, deux garçons de seize et douze ans, et une fille de vingt-cinq ans : Jeanne, qui assume la lourde tâche de la mère absente, dirige et soutient, matériellement et moralement, le ménage. C'est pour honorer cette vaillante Jeanne, type que notre éminent confrère, M. Charles de Ribbe, a plusieurs fois mis en relief dans l'antique famille Provençale, type de l'austère sœur aînée, mûrie prématurément par le malheur, devenue la jeune mère des orphelins, que l'Académie décerne la seconde pension Irma Moreau, à Décanis Justin, des Milles.

Messieurs, en choisissant Mlle Guyot, l'Académie remplit la dernière partie des intentions d'Irma Moreau : récompenser une ouvrière âgée et méritante. Le 26 juin 1886 notre regretté collègue, le baron de St- Marc, dans son rapport très applaudi, énuméra les actes exceptionnels de dévouement qui valurent à Louise Guyot une partie du prix Reynier. Il faisait ressortir que Louise, fille unique d'un entrepreneur dont les affaires prospéraient, reçut une excellente éducation et qu'elle y puisa l'énergie nécessaire pour supporter, sans fléchir, la ruine qui survint d'une façon aussi imméritée qu'inopinée. Elle se mit courageusement au travail et put soutenir son père et sa mère tombés tous deux malades. Ce prix de 300 francs qu'elle avait si bien mérité, « elle le prêta à Dieu », suivant le proverbe populaire de nos pères, en le donnant à de plus pauvres qu'elle et le travail acharné fut son pain quotidien. Elle ne se distrayait qu'en allant consoler une amie dans la peine, en allant penser régulièrement une plaie cancéreuse, en allant veiller une voisine malade. Ne l'avons-nous pas surprise un jour prêtant libéralement son soleil, ce bon soleil qui inondait sa modeste chambre, à une jeune poitrinaire qui habitait une mansarde obscure? Faire l'aumône des rayons de soleil !... Quel joli thème pour les poètes ordinaires de notre Académie !... Louise travailla tant qu'elle

put, confectionnant pendant de longues années, les ornements de ces vaillants missionnaires, fils de France, qui vont porter aux plages étrangères, avec les trois couleurs, la Croix Rédemptrice.

Epuisée, elle travailla ; malade, elle travailla encore, jusqu'au jour où ses forces fléchirent définitivement. Que j'en ai vu tomber, Mesdames, dans ma carrière déjà longue, de ces pâles et vaillantes ouvrières, sur ce champ de bataille du travail !... Elles ne récriminent pas, elles ne font pas de grèves, pas de revendications bruyantes ; elles tombent silencieuses et ignorées. Quand elles n'ont auprès d'elles ni sœurs, ni parents, ni ... quelque Fanny Thomas, elles sont recueillies dans cette demeure sacrée qui porte ce beau nom d'Hôtel-Dieu. Elles y écoutent, émues, la parole mystérieuse que l'infortuné poète, sur son lit d'hôpital, entendait murmurer doucement à son oreille :

« N'ai-je pas sangloté ton angoisse suprême
« Et n'ai-je pas sué la sueur de tes nuits,
« Lamentable ami, qui me cherches où je suis ? »

Oh ! je sais bien, Messieurs, que le législateur s'est ému de la misère imméritée de l'ouvrière à domicile et que contre le « sweating system » il a édicté des lois, lois tardives, hélas, lois insuffisantes pour pallier ces injustices sociales, en

attendant l'heure des éternelles réparations, l'Académie accorde la troisième pension viagère de 200 francs à Mlle Louise Guyot.

Vous avez dû souvent admirer, Messieurs, dans les musées d'Italie, les artistes qui, dans les « Vierges aux Donateurs », avaient varié, avec une grâce infinie, les personnages groupés autour du motif principal. De même, les donateurs de notre Académie nous ont tracé, par leurs intentions, les types les plus divers. Dans le cadre qu'a fixé elle-même Henriette Rayon par son testament du 26 décembre 1906, vient tout naturellement se placer la figure souriante de Denise Tournon. Celle-là est marquée du double caractère de la souffrance et du sacrifice ; elle va avoir une rude tâche à remplir et aura en même temps à porter le fardeau de la maladie. N'est-ce pas, Mesdames, que vous en avez connu de ces âmes hautes et fortes qui, dans un corps brisé par le mal, ont exercé autour d'elles, une influence féconde et bienfaisante? Ne voyez-vous pas passer devant vos yeux la pâle et délicate figure de Mlle Rostan d'Abancourt, l'une des grandes bienfaitrices de notre Académie? Ne savez-vous pas mieux que moi, quel rayonnement constant de bonté, d'incessants actes de charité partaient de son lit de souffrance?..

Denise perd son père à dix-huit ans, sa mère est atteinte d'une maladie grave, elle a six frères

ou sœurs, des ressources très précaires ; elle ne fléchit pas un instant, elle travaille toute la journée dans un magasin de la ville. Dès l'aube, elle distribue à chacun, petits et grands, la tâche de la journée, soins à donner à la mère, modeste repas à préparer, propreté rigoureuse à entretenir dans le ménage. Le soir, elle est heureuse de rapporter la totalité de son salaire, seule ressource de la famille.. Elle remet de l'ordre dans la pauvre chambre, refait la couche de la malade, raccommode les habits des petits, veille souvent bien tard et se relève la nuit pour secourir et consoler sa mère qui, en dépit de tous ses soins succombe... et voilà Denise, à vingt ans, à la tête d'une petite familie de six enfants dont le plus jeune à trois ans ; son cœur va grandir encore, son énergie va se décupler. « La fonction crée l'organe ». Oui, merveille de la physiologie organique, mais merveille aussi de l'amour humain transfiguré par l'austère devoir. Denise veille à tout ; les garçons fréquentent l'école de St-Joseph et les filles celle des demoiselles Michel. Elle les entoure d'une affection maternelle, elle ne néglige rien pour assurer leur bien-être physique en même temps que leur éducation chrétienne. Tout passe par ses mains : la leçon de cathéchisme à réciter, la page d'écriture à corriger, la cuisine, le blanchissage et le raccommodage des vêtements de ses frères et sœurs...

Mais, écrasée par cette tâche surhumaine, minée peut-être par quelque germe héréditaire, la vaillante enfant est vaincue, elle tombe ; la maladie paraît trop sérieuse pour que ses frères et sœurs puissent la soigner ; au milieu de leurs larmes et de leurs sanglots, elle les quitte pour aller à l'hôpital ; elle le veut énergiquement elle-même pour pouvoir reprendre plus tôt sa tâche de dévouement et elle guérira parce qu'elle le voudra.

Dans notre vieil Hôtel-Dieu, c'est votre rapporteur qui a le plaisir de la recevoir ; elle entre dans cette salle, au renom sinistre, dont on franchit rarement le seuil deux fois et, tout de suite, son sourire, sa jeunesse et sa confiance rayonnent dans cette salle des grandes misères humaines où ne filtre qu'un pâle rayon d'espérance :

« E soun regard èro uno eigagno
« Qu'esvalissié touto magagno ».

Elle lutte courageusement contre le mal et trouve assez de réserve, d'énergie et d'espérance pour en semer autour d'elle, réconforter et rasséréner ses malheureuses voisines.

Il est dans notre pauvre monde, des âmes priviligiées qui, comme le radium, ce métal rare et précieux, ont la propriété d'émettre sans cesse des radiations de chaleur et de lumière, sans jamais s'appauvrir.

Au bout de huit mois, en dépit du fatal oracle d'Epidaure, elle verra jaunir et reverdir les feuilles, trompant le pronostic de tous les médecins. La voilà guérie : Denise est rescapée de la médecine, ou mieux, la Providence veut la conserver à sa tâche maternelle. Dès que ses forces sont revenues, elle va la reprendre, en effet, avec le même entrain et la même bonne humeur. Mais l'épreuve n'est pas finie : Dieu et la France vont lui demander un suprême effort : deux de ses frères sont mobilisés. Elle les a accompagnés sans lamentations amollissantes ; elle est en même temps qu'une petite maman, une vaillante Française. Au bout de quelque mois, l'aîné tombe sur le champ de bataille et meurt pour son pays. Denise, au milieu de ses larmes, ressent une intime fierté patriotique qu'elle fait partager à son frère qui reste sur le front ; elle lui écrit de brèves cartes que je voudrais pouvoir lire, Mesdames, parce qu'elles révèlent chez cette enfant de vingt ans toute la grandeur d'âme de la femme Française. Il me semble que ce trait ajoute une dernière et vigoureuse touche à ce beau portrait que j'ai essayé de vous tracer.

Après cela l'Académie croit faire peu, trop peu, en accordant à Denise Tournon ce prix Rayon de 275 francs.

Tous les vieux Aixois ont connu la silhouette de ce bon M. Bourdelet, toujours en chapeau

haut de forme, toujours soigné et correct dans sa mise ; pareille correction, il l'apportait dans ses convictions, nullement intolérantes, mais fermes et inébranlables. Il était d'avis qu'on doit avoir, non pas les opinions de son temps, mais bien les opinions de tous les temps ; celles que l'expérience séculaire a démontré être la prospérité des nations et des sociétés.

Cet excellent homme, n'ayant aucune obligation familiale, désirant continuer après sa mort, le bien qu'il faisait en son vivant, ne trouvant aucun pilier solide sur lequel il pût faire une fondation, les récentes lois les ayant tous abattus, a institué notre Académie sa légataire universelle, par testament en date du 29 juillet 1913.

Nous sommes heureux de distribuer en son nom, pour la première fois, deux pensions de 300 francs. La première nous a été indiquée par le testateur lui-même dans les termes suivants :
« Je prie l'Académie d'affecter la première pen-
« sion de 300 francs qu'elle créera avec les reve-
« nus du legs universel que je lui laisse à Madame
« Veuve Hinnebec, née Victorine Rampal, coutu-
« rière, demeurant à Aix, rue de la Glacière ».

L'Académie accorde la seconde des pensions de 300 francs à Madame Louise Guitton, veuve Pellenc, agée de 70 ans ; elle est restée veuve à l'âge de trente-deux ans, avec deux enfants à sa charge. Elle n'a jamais eu qu'une seule passion

qui a dominé sa vie, au sens où l'entendent nos paysans de Provence, quand ils veulent caractériser quelqu'un qui a un goût très vif pour la chasse, pour les voyages, pour les livres, ils disent : « es sa passien ! » Eh bien, sa passion, à elle, a été celle du dévouement et du dévouement si humble, si modeste, qu'il a toujours l'air de vouloir se faire pardonner tout le bien qu'il sème autour de lui. Elle soigne, à sa manière douce et silencieuse, sans jamais vouloir recevoir la moindre rémunération qu'elle considèrerait comme une offense, d'abord les époux Etienne, dans leur campagne de la Calade, puis M[lles] Glaner et Reine, sans interrompre pour cela son travail. Elle recueille chez elle son frère, Henri Guitton, atteint de phtisie pulmonaire, qui sans elle eût été obligé d'aller finir à l'hôpital. A la mort de sa fille, en 1915, elle se chargea de ses six enfants et, bien qu'à un âge assez avancé, recommence la tâche d'une jeune mère. Elle a eu récemment un chagrin : celui de ne pouvoir soigner son père qu'une opération grave oblige d'entrer à l'hôpital. Ces natures d'élite ne souffrent que d'une chose, c'est de ne pas pouvoir se dévouer davantage. Et notez : tout ce bien elle l'accomplit sans cesser de travailler. Chaque fois qu'elle a un peu de liberté, elle accourt chez le négociant qui l'emploie d'habitude et qui est toujours heureux de l'occuper. Ne vous semble-t-il pas, Mes-

dames, que de si hauts exemples qui confondent notre pusillanimité, sont bien, suivant la grande parole divine, « le sel » salubre et vivifiant qui empêche notre pauvre société de « s'affadir » dans le bien-être lâche et égoïste, et le « ferment » généreux qui « fait lever la pâte » molle de nos paresses et nos nonchalances ?

Mlle Amélie Chambaud clôt la série de nos récompenses. En quittant la ville d'Aix, où sa famille avait de nombreuses attaches et a laissé de si unanimes sympathies, elle a voulu, en souvenir d'elle, perpétuer son nom et laisser à l'Académie une rente de 100 francs pour venir en aide à une personne âgée et sans ressources. Nulle autre mieux que Mlle Ursule Baume ne nous a paru digne de mériter ce secours. Elle a soixante-dix-huit ans. Après une vie de labeur et d'honnêteté, elle a une santé ruinée et usée par le travail. J'ai gravi pour aller la surprendre, quatre étages de la rue des Bernardines et j'ai été bien payé de ma peine : un tableau de Greuze, un intérieur modeste, reluisant de propreté, une petite vieille accorte et vive, qui a quatre fois vingt ans et coud d'une main agile.

« Cours mon aiguille dans la laine »

Elle soigne son frère, fait le ménage, s'excuse de ne pas travailler davantage, s'étonne d'avoir mérité quoi que ce soit. — Vous allez la voir s'a-

vancer à pas menus, comme un bonne vieille de nos crèches, fermant gentiment la marche de nos lauréates.

Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu parcourir avec nous ce jardin des humbles pour y cueillir quelques fleurs dont le parfum délicat et discret, trahit seul la présence : fleurs de printemps et fleurs d'automne, fleurs de nos chemins et de nos collines ou fleurs plus rares qui ne croissent que dans les altitudes, fleurs qui s'entrouvrent à peine ici-bas et qui auront leur plein épanouissement aux parterres éternels. Je vous propose d'en tresser une couronne et de la poser pieusement sur le noble front de l'antique cité du Roi René afin de bien prouver que le même sang généreux coule toujours dans ses veines.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1,000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévouement, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent trente-cinq Lauréats de 1870 à 1917.

Comme pour le prix Rambot, leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins ; voici celle des dix dernières années :

Liste des Lauréats

Depuis 1907

1908. Mlle Léoncie ARBAUD, à Aix.
» Mlle Eulalie ANTONIETTI, d'Istres.
» Les époux BARTHÉLEMY-GILLES, à Aix.
1909. Mlle Clémence THOMAS, à Aix.
» Mlle Marguerite LÈZE, à Aix.
» Mme veuve DELUY, à Aix.

1910. M. Joseph GRANON, de Rognes.
» M. Fernand ARNIAUD, de Rognes.
1911. Mlle Henriette BRUN, à Aix.
» Mme ANASTAY, née FERRAT, à Aix.
1912. Mlle BIMET Jeanne, à Aix.
» Mlle ANASTAY Nathalie, à Aix.
» Mlle NIEL Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle MONDONE Eulalie, à Aix.
1913. Mlle BOUCHET Baptistine, à Aix.
» Les époux HILARION Constant, à Rians.
» Mlle COSTE Marie-Thérèse, à Aix.
1914. Mme GRAS, née André, à Aix.
» Les époux HONORAT, à Aix.
» Mlle PEYRONCELLI Joséphine, à Aix.
1915. Mme veuve CHANUT, née Lombard, à Aix.
» Mme veuve BOSSY, à Aix.
» Mlle BICAÏS Victorine, à Aix.
1916. Mme veuve FOURNON, à Aix.
» Mlle DELIONS Louise, à Aix.
» Mlle LAURIN Rose, à Aix.
1917. Mlle THOMAS Fanny, à Aix.
» Mlle GAUTIER Geneviève, à Aix.

III

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur vertu notoire, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° *Pères de famille, veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants ;*

2° *Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.*

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Lauréats

des pensions ouvrières

—

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1903.	M. Fidèle Bontoux, à Aix,	(5 enfants)
»	Mme veuve Charles Desplas, née Mialhe, de Castres,	(6 »)
1905.	M. Victorin Giniez, à Galice,	(8 »)
1907.	Mme veuve Tempier, née Tardieu,	(5 »)
1908.	Mme Pauline Dedieu, née Pallion, de Saint-Remy,	(7 »)
»	Les époux Abel, de Rians	(10 »)
1911.	M. Antoine Michel, à Septèmes,	(14 »)
1913.	M. Célestin-Joseph Philibert, époux Bouze, à Aix,	(8 »)
»	Mme Françoise-Emilie Tournefort, veuve Demaria,	(12 »)
1915.	M. Nacre, à Aix,	(6 »)
»	M. Granier Marius, à Aix,	(6 »)
1916.	M. Chaix, à Aix,	(6 »)
1917.	M. Hertzog Raoul, à Aix,	(10 »)
»	M. Décanis Justin, aux Milles,	(6 »)

2me CATÉGORIE (Ouvrières)

1902. Mme veuve JAUGERST, à Aix.
1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.
1912. Mme veuve GOYRAND Renée, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.
1915. Mme veuve PASCALY, née Ollivier, à Aix.
» Mlle ROYÈRE Henriette, à Aix.
1916. Mlle FOURNIER Joséphine, à Aix.
1917. Mlle GUYOT Louise, à Aix.

IV

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 francs a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 à décerner ce prix.

Liste des Lauréats

Depuis 1909

1909. Mlle Herminie CALLIER, d'Aix.
1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.
1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.
1913. Mlle Louise PELLISSIER, d'Aix.
1914. Mlle Albine DIOGÈNE, d'Aix.
1915. Mlle Marcelle COCHE, d'Aix.
1916. Mlle Anna GUIOU, d'Aix.
1917. Mlle Louise TOURNON, d'Aix.

V

PENSION V^VE NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame [illegible] FABRE, *veuve* NÈGRE, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la Séance Publique de 1910.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Henri SECOND, à Aix.
1915. M. CURET, à Aix.

VI

PENSIONS HENRI BOURDELET

Ces pensions ont été fondées par testament de M. Henri BOURDELET, *du 22 juillet 1913 (Notaire Daillan, à Aix). Elles consistent en une somme annuelle de 300 francs et sont destinées à des vieillards que l'Académie doit choisir parmi les plus âgés ou les moins valides. Les bénéficiaires de ces pensions doivent être Français, être nés à Aix et avoir un casier judiciaire vierge.*

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1917.

Liste des Lauréats

1917. Mme veuve HINNEBEC, née Rampal, à Aix.
» Mme veuve PELLENC, née Guitton, à Aix.

VII

PRIX CHAMBAUD

Ce prix a été institué par Mademoiselle Amélie CHAMBAUD.

Par sa donation du 28 mars 1915, Mademoiselle Chambaud a remis à l'Académie d'Aix un titre de rente de cent francs, à charge par elle d'attribuer, chaque année, un secours de cette somme « à un orphelin pauvre ou à un vieillard pauvre de la commune d'Aix ».

L'Académie a commencé à décerner ce prix en 1916.

Liste des Lauréats

1916. **Mme veuve MARTIN, née Anselme, à Aix.**
1917. **Mlle Ursule BAUME, à Aix.**

VIII

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère,* M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de 3.000 fr. à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

Liste des Lauréats

1907. M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.

1912. M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.

1917. M. Emile RIPERT, chargé de Cours à la Faculté des Lettres, à Aix.

IX

PRIX MIGNET

M. le Docteur Evariste MICHEL, *désireux de contribuer à la glorification de la ville d'Aix en suscitant des travaux qui auront pour objet l'étude de l'une des phases de son passé illustre, ou l'histoire de la vie et des œuvres de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les sciences, dans les lettres, dans les arts ; également pour rendre hommage à la mémoire de son oncle,* M. MIGNET, *de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiquee, qui appartenait aussi à l'Académie d'Aix, a fondé un prix qui portera son nom. Le Prix Mignet, de la valeur de 3.000 francs, sera donné tous les cinq ans, intégralement, sans être jamais partagé, ni diminué, ni ajourné sous aucun prétexte.*

Pour la première fois, il a été accordé en 1913 et ne doit jamais être décerné la même année que le Prix Thiers.

Liste des Lauréats

1913. M. Michel CLERC, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

1916 - 1917

Président..........	M. Bourguet.
Vice-Président	M. le Comte de Mougins-Roquefort
Secrétaire-Perpétuel.	M. le baron Guillibert.
Secrétaire annuel...	M. Revol.
Archiviste..........	M. le Marquis d'Ille.
Conservat. du Musée.	M. Raimbault.
Trésorier	M. de Duranti-La-Calade.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

(Arrêté en juin 1917)

—

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

CHARLES-ROUX Jules, C. ✵, ancien député. Associé régional 12 janvier 1883. Membre d'honneur, 3 décembre 1907. *Rue Pierre-Charron, 12, à Paris, XVI*e.

MICHEL Evariste ✵, docteur en médecine. Membre honoraire, 21 février 1902. Membre d'honneur, 14 janvier 1908. *Villa Mignet, à Aix*, et *83, rue Denfert-Rochereau, à Paris, XIV*e.

GIRAUD Charles, O. ✵, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel d'Aix, 16 mars 1909, *à Choisy, par Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée).*

AICARD Jean, O. ✵, ✪, membre de l'Académie Française, 15 mars 1910, *à La Garde, près Toulon (Var).*

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant, 5 mai 1908. Membre d'honneur, 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris, XVI*e.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Cherrier (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en théologie, 25 avril 1872, *boulevard Saint-Louis, 31.*

Guillibert (baron) Hippolyte, O. ✠, ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour, 15 janvier 1878, *rue Mazarine, 14.*

Marbot (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général, 28 mars 1887, *rue Nouvelle, 3.*

Gantelmi d'Ille (marquis de) Charles, ✠, O. ✠, associé régional, le 12 janvier 1883, membre titulaire, le 17 juin 1890, *cours Mirabeau, 6.*

Pontier Henry, I. P. ✠, conservateur-directeur du Musée, 5 avril 1892, *rue Cardinale, 13.*

Bonnecorse-Lubières (comte de) Charles, avocat à la Cour, associé régional, le 27 décembre 1897, membre titulaire, le 30 mai 1899, *rue Emeric-David, 30.*

Bonafous Raymond, I. P. ✠, professeur à la Faculté des Lettres, 30 janvier 1900, *rue du Bras-d'Or, 3.*

Bourguet Alfred, avocat à la Cour, associé régional, le 10 mars 1896, membre titulaire, le 29 janvier 1901, *cours Mirabeau, 17.*

Aude Edouard, I. P. ✠, conservateur de la Bibliothèque Méjanes, associé régional, le 20 mars 1900, membre titulaire, le 16 juin 1903, *villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. ✿, ingénieur, associé régional, le 20 février 1900, membre titulaire, le 20 décembre 1904, *rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI LA CALADE Jérôme, ✿, licencié ès-lettres, 21 mars 1905, *rue Mignet, 11.*

MICHEL Tranquille, ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 10 avril 1905, *rue du Quatre-Septembre, 24.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour, 27 mars 1906, *rue des Epinaux, 13.*

REYNAUD Gustave, directeur des Contributions directes en retraite. Associé régional, le 30 janvier 1906, membre titulaire, le 18 décembre 1906, *rue Cardinale, 17.*

VALLIER-COLLOMBIER Alfred, ✿, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, le 12 mai 1898, *rue Espariat, 10.*

MOUGINS-ROQUEFORT (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional, le 11 mars 1890, membre titulaire, le 26 janvier 1909, *cours Mirabeau, 16.*

BAGARRY Paul, avocat à la Cour. Associé régional le 12 janvier 1909, membre titulaire, le 1er février 1910, *cours Mirabeau, 4.*

DRUJON Jules, ✻, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, le 23 mai 1911, *rue Frédéric-Mistral, 11.*

FERRIER Raymond, amateur d'art. Associé régional, le 16 juin 1896, membre titulaire, le 14 mai 1912, *rue des Arts-et-Métiers, 2.*

LOUIS-GAUTIER, I. P. ✿, artiste peintre, *boulevard de l'Hôpital, villa Acantha.*

CABASSOL Joseph, président de Chambre à la Cour, ancien maire d'Aix, membre d'honneur, le 23 janvier 1906, membre titulaire, le 4 juin 1912, *place Jeanne-d'Arc, 8.*

LATIL Victor, ✠, docteur en médecine, le 18 janvier 1914. *rue du Bœuf, 22.*

JOURDAN Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 5 décembre 1911, titulaire le 12 mai 1914, *cours Mirabeau, 40.*

RAIMBAULT Maurice, I. P. ✿, archiviste adjoint du Département. Associé régional le 11 janvier 1910, titulaire le 5 janvier 1915, *Musée Arbaud.*

DAVIN (l'abbé) Paul-Marie, le 19 janvier 1915, *place des Prêcheurs, 10.*

REVOL Amédé, avoué à la Cour. Associé régional le 26 avril 1910, titulaire le 28 mars 1916, *rue Gaston-de-Saporta, 23.*

GUÉRIN-LONG Paul, ✿, président du Tribunal Civil. Associé régional le 11 juin 1912, titulaire le 11 avril 1916, *rue Roux-Alphéran, 25.*

SEYMARD Paul, ancien magistrat, 30 mai 1916, *cours Mirabeau, 22.*

CLOSMADEUC (Urvoy de) Jules, associé régional le 19 décembre 1905, titulaire le 20 mars 1917, *rue Roux-Alphéran, 25.*

RIGAUD Casimir, avocat à la Cour, associé régional le 11 mai 1914, titulaire le 8 mai 1917, *rue Roux-Alphéran, 33.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

PISON Alexandre, ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de Droit, 30 janvier 1894, *rue d'Italie, 14, Aix.*

FASSIN Emile, I. P. ✿, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, titulaire, 24 avril 1894 ; honoraire, 11 février 1913. *Arles.*

D'AUTHEMAN Fernand, ✠, ancien magistrat, 1er décembre 1914, *rue Roux-Alphéran, 33, Aix.*

MOURAVIT Gustave, titulaire, 8 février 1834 ; honoraire, 22 décembre 1915, *rue Bernex, 8, Marseille.*

ASSOCIÉS RÉGIONAUX

MM.

Rey (de) Gonzague, château du Prieuré d'Ardène, près Saint-Michel (Basses-Alpes), 5 janvier 18[illegible].

Isnard, I. P. ✿, archiviste des Basses-Alpes, secrétaire de la Société Académique, ancien élève de l'École des Chartes, à Digne, 12 janvier 18[illegible].

Mireur, ✿, archiviste du département du Var, membre du Comité des travaux historiques, à Draguignan, 19 janvier 18[illegible].

Bernard (Charles), ✿, président de Chambre honoraire à la Cour de Dijon, ancien avocat à la Cour d'Aix, 16 février 1883.

Magallon d'Argens (marquis de) Xavier, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, villa Magdala, à Sainte-Marthe, Marseille, 16 mars 1889.

Gamber (le chanoine) Stanislas, ✿, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, 7 avril 1891.

Collongue (d'Avon baron de), ✿ ✠ O. ■, ministre plénipotentiaire en retraite, au château de Collongue, par Cadenet (Vaucluse), 6 juin 1893.

Chaillan (l'abbé), I. P. ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône), 12 janvier 1894.

Teil (baron du) Joseph, ✠, quai de Billy, 2, Paris XVI[e], 4, mai 1897.

Maurel (l'abbé) Marie-Joseph, place de l'Hôtel-de-Ville, 5, à Manosque (Basses-Alpes), 18 mai 1897.

Manteyer (de) Georges, château de Manteyer par la Roche des Arnauds (Hautes-Alpes), 13 décembre 1898.

MULSANT Sébastien ✠, avocat, ancien bâtonnier, rue Balay, 2, Saint-Etienne (Loire), 19 mars 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠, avocat, ancien magistrat, rue Palermo, 2, Nice, 14 mai 1901.

GÉRIN-RICARD (comte de), I.P. ✠, rue Wulfran-Puget, Marseille, 4 mars 1902.

MONCLAR (de Ripert marquis de) François, C. ✠, ministre plénipotentiaire en retraite, au château d'Allemagne, près Riez, 18 mars 1902.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député, rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes), 7 juin 1904.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles, 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en droit, notaire à Pertuis (Vaucluse), 24 avril 1906.

GAFFAREL Paul, ✠, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Aix, adjoint au Maire de Marseille, rue Paradis, 295, Marseille, 19 mars 1907.

TAVERNIER Edouard, avocat, docteur en droit, en mission en Roumanie, 19 mars 1908.

LEFÈVRE Edmond, bibliographe provençal, rue Lafayette, 7, Marseille, 22 décembre 1908.

BRÉMOND (l'abbé) Henri, 34, place des Prêcheurs, à Aix, 16 mars 1909.

SILBERT José ✠, artiste-peintre, à Marseille, 1er février 1910.

PASCAL (le chanoine) Adrien, ✠, vicaire général du Patriarche d'Antioche, curé-doyen de Peyrolles (B.-du-R.), 16 janvier 1912.

DE MAZAN (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences, rue Roux-Alphéran, 35, à Aix, 11 juin 1912.

DUMAS, professeur à la Faculté de Droit. 31. rue des Cordeliers, à Aix, 11 juin 1912. Cours Mirabeau, 3.

FAUDRIN Marius, ✠, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix, 11 juin 1912.

BOUAT Gustave. I.P. ✠. boulevard du Roi-René. 58. à Aix, 29 avril 1913.

BELIN Henri, avocat à la Cour, cours Gambetta, 40, à Aix, 20 mai 1913.

BUSQUET Raoul, ✠, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 2. à Marseille, 6 janvier 1914.

JULIEN Fortuné, ✠, ancien professeur à l'Ecole des Arts-et-Métiers, traverse Bressier, 16, à Aix, 12 mai 1914.

EYMARD Léon, ✠, avocat à la Cour, rue du 4-Septembre, 9, à Aix, 19 mai 1914.

TOUSSAINT Gabriel, ancien magistrat, boulevard Notre-Dame, 57, à Aix, 2 février 1915.

ALGOUD Henri, Saint-Cyr-les-Lèques (Var), 13 avril 1915.

COQ Victor, ✠, ingénieur, rue Mazarine, 4, 28 mars 1916.

DE SAVY (Teissier) Albert, rue de l'Opéra, 24, 2 mai 1916.

TROUILLET (le chanoine) H., curé-doyen à Pertuis (Vaucl.), 6 juin 1916.

DURAND Bruno, archiviste paléographe, rue du 4-Septembre, à Aix, 24 avril 1917.

CONTENCIN Jules, avocat à la Cour, cours Mirabeau, 13, à Aix, 15 mai 1917.

D'ARBAUD Joseph, littérateur, à Meyrargues (B.-du-R.), 22 mai 1917, et Cours Mirabeau, à Aix.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, boulevard Haussmann, 162, Paris VIIIe, 25 avril 1870

Million Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 16 décembre 1882.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon, 14 mars 1886.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme), 12 décembre 1882.

Lanéry d'Arc Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional, 12 décembre 1887, titulaire, 8 mars 1892, correspondant le 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal, avenue Henri-Martin, 44, Paris XVIe, 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris, 6, rue Charles-Divry, Paris IVe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Tourtoulon (baron de) marquis de Barre, Pierre, docteur en Droit, Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie, 41, avenue Labourdonnais, Paris VIIe, 11 mai 1897.

Moris Henri, ✠, archiviste des Alpes-Maritimes, Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice, 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosmes-Tonnerre (Yonne), 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O. ✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var), 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, Paris VIe, 28 mai 1907.

... membre de l'Institut, rue ... décembre 19...

... conservateur du Palais de Versailles, à ... (Oise), 2 ... 19...

... teur des ... de la ... de ... vier 1908.

... Château de ... par La ... 19 janvier 19...

... rédacteur et secrétaire de l'Institut au ... stitut, Paris ... février 19...

... géographe ... Villa ...

... sur Arrest ... 5 mars 19...

... avocat, à Nîmes (Gard), ... janvier 19...

... Joseph, curé de ..., par ... (Loire), 15 mai 19...

... Thomas, boulevard Notre-Dame, 11, à Aix. ... embre 1910.

... los, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne ... 21 février 1911.

... (l'abbé), curé de La Martre (Var), 21 février 1911.

... Pierre, receveur des Domaines, à Saint-Remy (B.-d.-R.), 16 mai 1911.

... Georges, avocat, conseiller général, sénateur de l'Ariège, maire de Foix, 12 décembre 1911.

... Vogüé (le Comte) Raymond, rue François-Ponsard, 12, Paris XVI[e], 16 janvier 1912.

... Clays André, publiciste, à Paris, 6 février 1912.

... Bernard Valère, ✠, artiste peintre, Capoulié du Félibrige, quai de Rive-Neuve, 15, à Marseille, 11 juin 1912.

... Audinot Eugène, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, titulaire, 17 décembre 1908, correspondant, 1[er] décembre 1914.

Lieutaud Victor, ✠, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes), associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 11 mai 1915.

Lorédan Jean, rue Claude-Bernard, 77, Paris V^e^, associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 25 janvier 1916.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier, associé régional, le 11 janvier 1910, correspondant, le 4 avril 1916.

Lafaye Georges, professeur adjoint à la Sorbonne, auxiliaire de l'Institut, 11 avril 1916, boulevard Raspail, Paris VIe.

Ladureau Albert, ancien directeur des laboratoires de l'Etat, 16 mai 1916, Palais Saint-Maurice, avenue du Patrimoine, à Nice (Alpes-Maritimes).

Omont Henri, O. ✠, membre de l'Institut, conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, 12 juin 1917, rue Raynouard, 17, Paris XVIe.

Casedepatx Joseph, inspecteur primaire en retraite, associé régional, 12 mai 1914 ; correspondant, le
à Pau-Billière (Basses-Pyrénées).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie, 6 avril 1868.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes, 23 janvier 1894.

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie, Passeggiata di Ripetto, 16, à Rome, 12 février 1895.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Nationale, rue S.-Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal), 11 décembre 1900.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome, 26 mai 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie), 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns, Via dei Fiorentini, 67, à Naples, 17 janvier 1905.

Wallenskold Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande), 26 avril 1909.

Santoro Domenico, président de l'Institut technique de Foggia (Italie), 1er février 1910.

Perra Giacomo, Dottore Professore, via Donadi, 12, à Turin (Italie), 3 février 1914.

De Faria (le vicomte) Antonio, consul de Portugal, Grand Hôtel Richemont, à Lausanne (Suisse), 3 février 1914.

Garganta (le chevalier) Joseph, Président de la Croix-Rouge, à Olot (Espagne), 3 février 1914.

Le présent tableau a été arrêté le 14 juin 1917, conformément à l'article 10 du Règlement intérieur.

Le Président,
ALFRED BOURGUET.

Le Secrétaire perpétuel,
BARON GUILLIBERT.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS

& BELLES-LETTRES

D'AIX



AIX-EN-PROVENCE
AU SIÈGE DE L'ACADÉMIE
2ª, rue du Quatre-Septembre, 2ª

1918 - 1919

ACADÉMIE D'AIX

98ME SÉANCE PUBLIQUE

18 Juin 1918



ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

D'AIX

98me Séance Publique

LE JEUDI, 13 JUIN 1918, LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX A ÉTÉ TENUE, A QUATRE HEURES, DANS LA SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL ARBAUD.

Un public nombreux et choisi, répondant à l'invitation de l'Académie, lui avait apporté par sa présence, le témoignage de sa considération et de sa sympathie.

Les lauréats des prix de vertu occupaient, avec leurs familles, la place qui leur était réservée.

Nous avons le regret de ne pouvoir publier le discours de M. le chanoine Cherrier, président de l'Académie, le texte n'en ayant point été retrouvé après son décès. Nous nous bornons à en donner ici l'analyse telle qu'elle figure au Registre des Procès-Verbaux de la Compagnie :

« Monsieur le Chanoine Cherrier, Président de l'Académie, ouvre la séance par un magnifique discours d'une haute portée philosophique et morale sur l'Angleterre civilisée « noble nation, dit-il, qui a toujours conservé les trois bases fondamentales de toute Société : l'esprit religieux, l'esprit de famille, l'esprit de liberté. Elle lutte en ce moment avec la France contre le Despotisme et la Barbarie. Il n'est point d'épopée, depuis les Croisades, qui égale celle des armées anglaise et française entrant à Jérusalem drapeaux déployés, chassant l'usurpation, la violence et la sauvagerie sans merci. Nous pouvons ouvrir nos âmes à la pensée d'une nouvelle aurore et d'un beau printemps. »



On a lu :

Le Clocher *et* **l'Aéroplane,** poésies par M. Guérin-Long.

Rapport sur les Prix de Vertu

RAMBOT, REYNIER, RAYON, CHAMBAUD

ET LA

FONDATION JOSÉPHINE VÉRET

PAR

MONSIEUR LOUIS-GAUTIER



MESDAMES,

MESSIEURS,

La vertu met de l'obstination à se cacher. Comme la violette, elle aime la solitude et l'ombre qui exaltent ses charmes et sa suavité ; façon discrète, dans ce monde des humbles, d'affirmer son existence.

Cependant, au risque de blesser sa modestie et de faire obstacle à son désir d'isolement, notre devoir à nous est de tirer la vertu de sa retraite et de la contraindre à se montrer à la clarté du jour. Il

est nécessaire qu'elle soit glorifiée, son exemple étant salutaire, comme un levain moral.

M. de Monthyon avait bien raison de lui rendre un public hommage. Le beau geste du munificent philantrope a trouvé des imitateurs et nombreux sont les donateurs qui, depuis, ont chargé les Académies d'être les dispensatrices de leurs générosités.

Mandataires respectueux des volontés de ces bienfaiteurs et malgré les minutes angoissantes que nous vivons, nous sommes encore venus remplir notre rôle d'intermédiaires autorisés.

La vertu — que n'a-t-on pas écrit sur elle ? Que de traits la satire n'a-t-elle trouvés à lui décocher, car ce mot ambigü, signifie, à la fois, l'état de l'âme humaine inclinée vers le bien, et la sagesse vigilamment gardée au milieu des écueils de la vie.

Considérée dans sa première acception, la vertu revêt un caractère particulier de grandeur. Dans cet ordre d'idées saluons la vertu civique dont nos vaillants soldats donnent actuellement, au monde étonné, un si admirable exemple. Endurer toutes les souffrances physiques et morales qu'entraîne une longue et cruelle guerre, verser son sang et se sacrifier pour le triomphe du Droit et le salut de la Patrie est la forme la plus sublime de l'abnégation et du dévouement poussés à leurs extrêmes limites.

Comme la Foi, la Vertu doit être agissante pour devenir féconde.

Dans sa haute et délicate mission, l'Académie veut honorer dans la vertu la persévérance et y trouver l'oubli de soi-même. Tout en préférant la continuité des mérites, si modestes soient-ils, elle s'efforce de rechercher les véritables dévouements, avec le regret de ne les rencontrer que trop rarement. Le désintéressement conditionnel de la vertu est aujourd'hui d'autant plus méritoire que sont devenues plus difficiles les nécessités de l'existence. Les restrictions et la cherté excessive de toute chose rehaussent la vertu et lui font une auréole plus belle encore.

Combien est douce notre tâche à compulser ces dossiers qui nous font un récit des belles actions sereinement accomplies sous le seul regard de la conscience, par les intrépides pionniers de la charité et du dévouement. Cette satisfaction s'explique puisque notre bonheur est un peu fait de celui des autres.

PRIX RAMBOT

L'intention du capitaine Rambot était que sa récompense allât au courage éprouvé ou au dévouement désintéressé. La Commission a donc fait

un heureux choix en attribuant l'unique prix Rambot à M. **Jean Bertrand**.

Tout le monde connaît ce septuagénaire militarisé, très décoré, aux fortes moustaches grises, à l'air tour à tour martial et bon enfant. On le rencontre tous les jours depuis bientôt quatre ans, entre la gare et l'hôpital. Ses fonctions le désignent à l'attention de tous, mais cela ne paraît point l'incommoder. Il ne craint pas la lumière : il la recherche même en sa qualité de photographe. On l'appelle Bertrand le Sauveteur, à cause de ses actes de courage dont le nombre est prodigieux.

Bien que les bains d'hyposulfite lui soient familiers, il a connu des bains plus nobles et plus utiles.

A l'âge de neuf ans, il sauve à la mer, un de ses jeunes camarades. Il récidive l'année après et recommence au point que ses exploits ne se peuvent compter.

En bon méridional, Bertrand, qui est de Marseille, exagère tout, jusqu'au dévouement, il tue les chiens hydrophobes, arrête les chevaux emballés et se prodigue dans les sinistres pour sauver son prochain.

On le retrouve en 1884 au chevet des cholériques. A cette occasion il invente un curieux appareil de fumigation qui a été adopté... mais, à l'étranger.

Bertrand est donc un philanthrope dans le vrai sens du mot. Sa vie entière a été consacrée au bien.

Il s'est fixé à Aix en 1895 et, il y a plus de 30 ans qu'il fait partie, comme volontaire bénévole, de la Croix-Rouge française.

Depuis le début de la présente guerre, Jean Bertrand, qui a installé à ses frais, une ambulance à la gare d'Aix, s'occupe, avec un zèle et une assiduité exemplaires, du transport des blessés dirigés sur notre ville, transport qui fonctionne remarquablement et assure, à l'arrivée de tous les trains de jour et de nuit, un service régulier, avec un personnel choisi d'infirmiers et de brancardiers qui disposent d'un matériel appartenant à notre infatigable organisateur. Ses actes de dévouement sont trop nombreux pour que j'aie la prétention de les citer, sans en rien omettre. La large poitrine de notre héros, toute constellée de croix et de médailles, montre à quel degré il pratique l'altruisme et quels titres il s'est acquis à la reconnaissance publique. Il vient tout récemment d'être fait officier du Nicham.

Un jour, je causais, avec lui, sur la place de la gare, lorsque, à un moment de la conversation, je sentis sa main s'avancer vers mon bras et me pousser légèrement mais résolûment. Je me retournai aussitôt et aperçus, venant droit sur nous, un

camion chargé qui prenait son virage. Je compris. Bertrand ne se révèle-t-il pas tout entier dans ce geste instinctif de protection ?

Il garde l'orgueil de son rôle, mais son ambition est aussi noble que grande. L'Académie ne prétend pas récompenser à sa valeur, l'acte qu'elle glorifie. Elle applaudit, tout simplement, au mérite des grandes âmes : c'est là son seul désir.

PRIX REYNIER

L'enseignement est un champ de culture que peut merveilleusement féconder la charité. Le cœur et l'intelligence s'y dépensent, au double profit du niveau moral et de l'instruction individuelle.

Le prix Reynier étant destiné à récompenser aussi les actes de dévouement à la jeunesse studieuse, l'Académie est heureuse de couronner, cette fois, un instituteur libre qui, non content de donner l'instruction technique aux jeunes enfants confiés à ses soins, s'est tout particulièrement appliqué à leur formation morale. Plaise à Dieu que ses confrères s'inspirent de sa méthode pour élever les enfants du peuple !

M. **Léon Rostain** a conscience de sa haute mission. Directeur de l'Ecole Saint-Sébastien, à Aix, et

professeur à la Société de Comptabilité, il n'a pas hésité à renoncer à une situation bien rétribuée à Marseille pour enseigner à Aix, sa ville natale où il avait laissé un peu de son cœur.

Dès l'abord, M. Rostain inspire la sympathie. Sa modestie s'étonne facilement qu'il ait pu, lui, être l'objet d'une distinction.

La sollicitude du jeune maître suit ses élèves, même après la sortie de l'école ; c'est ainsi qu'on l'a vu, à de rares heures de loisirs, préparer gratuitement au brevet l'un d'entre eux qui lui paraissait doué pour réussir dans l'enseignement.

Sa seule visée est de faire de tous ses élèves de bons patriotes et de solides chrétiens.

L'Académie décerne donc, d'enthousiasme, à M. Rostain, une part du prix Reynier, lui prouvant ainsi dans quelle estime elle le tient.

*
* *

Mademoiselle **Françoise di Jorio**, qui nous occupe, est née à Philippeville et n'avait que deux ans quand sa mère vint à Aix où elle se remaria et eut dix-sept enfants de cette seconde union. La plupart de ces enfants moururent en bas âge ; six vivent actuellement, dont deux, à cette heure, se battent pour la France. Dès que Françoise fut capable de gagner sa vie, sa mère la plaça et dès l'âge

de dix-huit ans, commença pour cette fille un véritable apostolat. C'est d'abord auprès d'une jeune personne de conduite légère, qui, loin des rayons de la foi, se mourait minée par la tuberculose, qu'elle se rendit et, prélevant sur son repos le temps d'assister sa malade, elle parvint, dans l'intimité des soins, à éclairer la conscience de la mourante. Elle fut ainsi le témoin ému de la fin chrétienne de celle que son dévouement n'avait pu guérir, mais qu'elle avait du moins ramenée à Dieu.

Deux pauvres filles, atteintes du même mal, sont l'objet de sa sollicitude et rendent leur âme dans d'édifiants sentiments.

Aussi bien l'Académie ne pouvait-elle manquer de distinguer Françoise di Jorio à qui elle est heureuse de décerner une part du prix Reynier.

*
* *

C'est encore une vie exemplaire que veut récompenser l'Académie en attribuant une autre part de ce même prix à la **veuve Féneyrols**. Née à Saint-Cannat, elle habite Aix depuis 43 ans.

Après avoir élevé ses trois enfants et sans autres ressources que le fruit de son travail quotidien, cette courageuse femme a, pendant plus de dix années consécutives, soigné son mari infirme, âgé de 76 ans. A vingt-cinq jours d'intervalle, elle perd

son mari et son fils âgé de 42 ans. Cette épreuve n'a d'autre effet que de stimuler sa charité. Obligée de gagner sa vie jour par jour, on la trouve encore au chevet des typhiques et des varioleux. Si elle tend la main c'est, non pour elle, mais pour ceux qui sont encore plus déshérités. Tous les maîtres qu'elle a servis sont unanimes à proclamer son honnêteté, son ardeur à la tâche et son dévouement que soutient l'idéal chrétien.

En la désignant comme lauréate du prix Reynier l'Académie ne fait que ratifier le verdict de l'opinion publique.

PRIX RAYON

La thèse relative au prix Rayon, développée avec infiniment d'esprit par M. le Comte de Mougins-Roquefort, dans son rapport de 1913, rend périlleuse toute controverse sur le sujet.

« Sans doute, disait le rapporteur, la donatrice a exigé que le lauréat fut une fille vertueuse, mais elle a tenu à ce que cette fille fût jeune pour avoir quelque mérite à être vertueuse. En d'autres termes, entre toutes les vierges sages, elle a opté pour Mireille et pour Graziella. »

Et de fait, la circonstance aidant, le prix Rayon

en 1913, fut décerné à Mademoiselle Pélissier, qui ne comptait que 24 printemps.

La fille sage a droit à nos apothéoses,
Nous voulons célébrer la vertu ; ce n'est pas
Sur son candide front qu'il faut placer les roses,
Mais les répandre sous ses pas.

Comme les années, les candidats se suivent et ne se ressemblent pas. Les rosières ayant fait défaut sur nos contrôles de 1917, c'est l'âge mûr que l'Académie couronne et son choix s'est porté sur **Madeleine Prouven** digne à tous égards de cette distinction.

Madeleine mérite de fixer l'attention de la Commission. En effet, dès l'âge de 13 ans, elle avait la charge des siens et de justes raisons de ne point compter sur son père. L'humble famille ne possédait, pour toutes ressources, que le fruit du travail journalier de la vertueuse ouvrière. C'est donc dans la gêne et les privations que s'écoule, depuis plus d'une trentaine d'années, l'existence de cette fille sage. Tous ceux qui la connaissent sont unanimes à louer son honnêteté et son courage dans l'adversité. Mademoiselle Prouven justifie ainsi le choix de l'Académie car elle personnifie la fille laborieuse dont la notoire activité est certainement l'indice de cette jeunesse, pour ainsi dire attardée, que lui refuse, sans le moindre scrupule de galanterie, l'impitoyable calendrier.

PRIX CHAMBAUD

La sœur Marie-Françoise, voulant perpétuer à Aix, l'honorable nom qu'elle portait, avant que des vœux l'eussent liée à la Charité de Besançon, confia à l'Académie, il y a trois ans, un titre de rente dont les arrérages constituent un prix annuel de 100 francs, dit « Prix Chambaud », en faveur d'un vieillard ou d'un orphelin pauvres de la commune d'Aix.

Mademoiselle **Philomène Daniel**, la lauréate de cette année, réunit toutes les conditions exigées par la donatrice ; ouvrière modèle, fille dévouée, secourable à son prochain non moins qu'aux siens, elle a arrêté l'attention de l'Académie qui lui décerne le prix Chambaud de 100 francs, lui réservant, avant longtemps, une récompense plus digne de ses rares mérites.

FONDATION JOSÉPHINE VÉRET

(ROSTAN D'ABANCOURT)

Mademoiselle Rostan d'Abancourt — voilà un nom qui est gravé dans le cœur des Aixois autant que dans leur mémoire.

Aussi modeste que savante, la généreuse donatrice à qui la ville d'Aix doit les inestimables collec-

tions dont s'énorgueillit le muséum ; celle dont le ciseau de notre confrère Henri Pontier a fixé les traits avec un rare bonheur, a légué à l'Académie une somme dont l'intérêt permet de servir aux ayants-droit six pensions viagères de 200 francs. Ainsi la fortune sous la gracieuse figure de cette femme de cœur, a versé, avec une infinie délicatesse, quelques-uns des trésors de sa corne d'abondance.

Mademoiselle Rostan, dont on ne saurait trop louer l'abnégation, exprime la volonté que cette fondation nouvelle porte le nom de Joséphine Véret, sa fidèle servante.

Les pensions Joséphine Véret sont régies par les mêmes principes que les pensions Irma Moreau.

L'Académie, estimant que le premier bénéficiaire de cette fondation devait être une servante, a désigné Mademoiselle **Pauline Barthélemy**.

Se dévouer fut pour elle une vocation.

Depuis l'âge de 16 ans et pendant douze années, elle prodigue ses soins à un enfant infirme. Entrée au service, elle demeure 25 ans dans la même maison, remplaçant auprès de cinq enfants, la mère de famille ravie à leur affection. Soignant son maître malade, avec un dévouement admirable, Pauline ne quitta sa place que quand les membres de cette famille furent dispersés.

Quelque temps après survient le décès de sa sœur laissant trois filles qu'elle entoure de sollicitude, jusqu'à ce qu'elle ait pourvu à leur établissement.

Cette vertueuse fille continue à se dévouer en s'occupant, chez elle, de ses petits neveux, mais cette vie d'abnégation l'a usée ; Pauline est aujourd'hui sexagénaire.

C'est donc 65 années d'honnêteté et de charité que couronne l'Académie en lui décernant la première pension Véret dont elle dispose.



Voici un chef de famille auquel on est heureux d'adresser les félicitations les plus chaudes :

M. **Adolphe Pons** peut s'énorgueillir à bon droit, de la descendance que sa vertueuse épouse, Marie Baudun, lui a donnée. Il a accompli ponctuellement le précepte de l'Ecriture : « Croissez et multipliez. » Ils ont sept enfants dont l'aîné a 20 ans et le plus jeune 7. Ancien ouvrier boulanger, jouissant d'une moralité parfaite, exempt, en outre, de tout soupçon d'intempérance, Pons habite Meyrargues où il est très honorablement connu. Ce digne père a eu soin de confier ses enfants à des maîtres chrétiens qui ont développé très heureusement en eux les germes de piété et de droiture puisés au foyer paternel.

Pons n'a que 46 ans et sa femme 39, ce qui fait

espérer qu'il puisse voir encore s'augmenter sa nombreuse progéniture. C'est ainsi que, travaillant pour la patrie, il témoignera de façon effective de sa gratitude envers l'Académie qui lui attribue la deuxième pension J. Véret.



C'est aussi une belle couronne d'enfants que nous trouvons groupés autour de Madame **Guichard Adèle**. Délaissée par son mari, elle n'a eu que plus de mérite à élever ses six filles, les remettant, aux heures de liberté, si pleines d'écueils pour la jeunesse, entre les mains de saintes femmes qui en ont fait de solides chrétiennes.

Madame Guichard gagne péniblement sa vie à casser des amandes jusqu'à une heure avancée de la nuit, pendant les mois d'hiver. L'Académie veut bien porter sa sollicitude sur cette situation digne d'intérêt et accorde la troisième pension Véret à cette vaillante mère.



Née à Berre où elle a passé sa jeunesse, Mademoiselle **Marie-Madeleine Diouloufet**, ouvrière laborieuse et d'une conduite irréprochable, ainsi qu'en témoignent ceux qui l'ont employée, habite Aix depuis de longues années.

Son dossier nous la montre comme l'ange du

dévouement auprès de nombreux malades qu'elle a soignés, sans attendre d'autres récompenses que celle du devoir accompli. Elle avait 9 ans lorsque, la mort de sa mère fit d'elle la maman de son petit frère et la cheville ouvrière de l'humble foyer.

L'Académie reconnaissant le mérite de Mademoiselle Diouloufet qui a 77 ans, lui attribue la quatrième pension J. Véret.



A notre époque où les idées subversives germent spontanément et se répandent avec une inquiétante facilité dans la classe intéressante mais bien circonvenue des travailleurs des villes, il est consolant de trouver, non loin de soi, des exemples du devoir accompli sous la seule impulsion de la conscience et de l'honnêteté. **Amédé Sumeire** est un de ceux-là. Pendant 39 ans, employé à la Compagnie du Gaz d'Aix, il fut l'ouvrier modèle, toujours exact au travail, aussi habile que consciencieux, bon camarade et sobre, attestent ses chefs, au point d'ignorer jusqu'au chemin du cabaret.

Sumeire a aujourd'hui 71 ans. Il a été marié trois fois.

Peut-être Saint Pierre tiendra-t-il rigueur à ce récidiviste, lorsqu'il viendra frapper à la porte du paradis. L'Académie, bonne fille, l'admet, au con-

traire, par acclamation, au nombre de ses élus en lui décernant la cinquième pension J. Véret.

Vous avez dû remarquer, Messieurs, que la plupart de ces lauréats sont des modèles de constance dans la pratique du bien ; nous les voyons agir, en toute circonstance, non par une impulsion momentanée de philanthropie, mais comme des familiers de la charité et des coutumiers du dévouement.

Inclinons-nous bien bas devant eux et admirons-les sans réserve ; dans ces temps d'égoïsme, ils donnent un salutaire exemple à leurs contemporains.

Mesdames, j'ai largement usé, peut-être même abusé de votre généreuse attention dans ce récit inévitablement touffu, mais singulièrement consolant d'actes de vertu et de traits d'héroïsme.

Et, puisque nous glorifions aujourd'hui la vertu, sous toutes ses formes, veuillez m'autoriser à rendre un sincère et public hommage à votre bienveillance à l'égard du rapporteur, bienveillance qui a grandement facilité sa tâche et dont il vous remercie de tout cœur.





ACADÉMIE D'AIX

99ME SÉANCE PUBLIQUE

11 Juin 1919

ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS & BELLES-LETTRES

D'AIX

99me Séance Publique

LE MERCREDI, 11 JUIN 1919, LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX A ÉTÉ TENUE, A QUATRE HEURES, DANS LA SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL ARBAUD.

Une foule nombreuse avait envahi, bien avant l'heure, la coquette salle des Fêtes du Musée Arbaud, décorée si artistement de peintures anciennes et modernes et de

faïences de Moustiers. Une place d'honneur avait été réservée aux autorités, aux notabilités de la ville et à un grand nombre de dames. Tous étaient venus dans la noble pensée de rendre un solennel hommage à nos chers lauréats des Prix de Vertu et pour témoigner leur haute et vibrante sympathie aux orateurs inscrits pour cette belle et touchante cérémonie.



DISCOURS d'OUVERTURE

PAR

Me PAUL BAGARRY

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

MESDAMES,

MESSIEURS,

De tous temps, notre Académie a compté de nombreux membres du Barreau. Aussi, vous permettrez au Bâtonnier de l'Ordre qui, par l'effet des circonstances, a l'honneur de présider cette séance, de vous parler des avocats.

Le 16 février 1916, ils auraient pu fêter le centenaire de la création de la Société de Jurisprudence, ou, si vous voulez, de la Conférence du Stage. Ils n'auraient pas manqué, croyez-le, à ce devoir de reconnaissance envers leurs anciens. Mais la guerre, avec ses séparations et ses deuils, a empêché de réaliser un projet, pourtant si légitime en d'autres

temps. Et il m'a semblé que la solennité d'aujourd'hui était toute indiquée pour vous rappeler cette date et retracer, très brièvement, la vie de cette Société, depuis ses débuts.

C'est, en quelque sorte, une page de l'histoire d'Aix que nous écrirons ainsi. Les noms que nous aurons à citer parmi ceux qui lui ont appartenu, ont en même temps, illustré le Barreau et notre ville. Mais c'est aussi une page de l'histoire de l'Académie que nous tracerons ensemble, car ces noms figurent également dans les annales de notre Compagnie.

L'utilité de ces conférences n'a pas besoin, assurément, d'être établie ici. Dans tous les cas, c'est la pensée de la nécessité d'un travail commun et sérieux, d'efforts utiles pour s'habituer aux luttes de la barre qui, au lendemain de la reconstitution de l'Ordre des Avocats, a amené la création de la Société de Jurisprudence.

Manuel venait de quitter Aix et notre Barreau, où il avait laissé le souvenir de sa parole éloquente et convaincante. Après son départ brillait encore Dubreuil, qui avait été son conseil et son guide, et qui joignait aux qualités d'un jurisconsulte profond, celles de l'avocat le plus consommé. A côté de lui, Tassy que « la pureté de la diction, l'abondance « et la facilité de la parole vive et colorée et les

« mouvements oratoires » avaient fait comparer à Dupérier, enfin Fabry et Bernard, pour ne parler que des principaux, occupaient les premiers rangs dans l'Ordre des Avocats.

Je cite ces noms, car tous ils ont fait partie de notre Compagnie, avec Rouchon-Guigues, qui a été le créateur de la Société de Jurisprudence.

La figure de Rouchon-Guigues est d'ailleurs particulièrement intéressante: Né dans les Basses-Alpes, en 1795, il était aixois de cœur et aimait passionnément Aix et la Provence. Charles de Ribbe, dans la notice qu'il lui a consacrée, raconte qu'on l'appelait « le dernier des patriotes provençaux », mais qu'il se fachait au sujet de ce mot « dernier » qu'il considérait comme impossible à tolérer et à admettre. Thiers et Mignet furent toujours pour lui des amis fidèles. Juge de paix à Aix en 1829, il fut nommé conseiller à notre Cour en 1830. Ses œuvres sont nombreuses et importantes et je citerai seulement le *Résumé de l'Etat et du Comté souverain de Provence* et l'étude sur les *Saliens*. En outre, les mémoires de notre Académie et le Journal, l'*Echo de la Provence*, qui ne parut que de 1841 à 1843, contiennent de lui de nombreuses notices sur Aix et son histoire.

C'est donc Rouchon-Guigues qui fut, avec Severin Benoît et Jourdan, le véritable promoteur de cette

Société, dont l'inauguration, des plus modestes d'ailleurs, eut lieu le 16 février 1816, dans la chambre même de son fondateur.

Au début, elle comptait douze membres, tous faisant partie du barreau, animés du désir d'étudier les questions de droit, de rechercher les principes des anciennes lois et coutumes qui avaient présidé à l'élaboration de nos Codes. Ils voulaient ainsi s'apprendre à discuter les affaires qui leur seraient confiées plus tard et se former d'abord pour devenir ensuite des avocats parfaits.

Dès 1820, en présence du nombre toujours croissant des adhérents, les réunions durent se tenir dans des salles spéciales, à l'hôtel de Valbelle; elles avaient lieu une fois, et souvent deux fois, par semaine.

Toutes les affaires soulevant un point de droit intéressant et délicat, étaient soumises à cet aréopage de jurisconsultes, avant d'être plaidées à la barre des tribunaux et les procès-verbaux mentionnent, sur chacun de ces problèmes, une consultation motivée de deux ou trois pages.

Les séances de cette Société, ont, dès l'origine, l'apparat et la solennité presque de décisions de justice. Ses registres donnent même à ses membres le titre pompeux de « juges ». Quand l'objet de la

discussion est très important et touche à une question d'état, ils désignaient un des leurs pour remplir les fonctions de ministère public et donner des conclusions orales. Puis, dès que les orateurs avaient, chacun, plaidé leurs causes, le président rappelait les arguments donnés dans les deux sens, sans pouvoir toutefois laisser percer son opinion personnelle. Et, circonstance curieuse, ces controverses d'école devenaient parfois très ardentes : celui qui n'avait pas triomphé, allait même jusqu'à requérir l'amende, prévue au règlement, contre le président qui avait laissé entrevoir son avis dans son résumé. Notons toutefois que l'amende, ainsi prononcée, pour augmenter le budget, n'était jamais élevée.

Enfin, les « juges » se retiraient dans leur salle de délibérations, discutaient et venaient rendre leur sentence en séance, qui ne fut jamais publique.

Chaque sociétaire devait, tour à tour, remplir toutes les charges, y compris celle de président. L'assiduité était une obligation ; une amende était même encourrue pour tout manquement au règlement et pour toute absence non autorisée. Mais les causes d'excuse étaient souvent admises et, si les condamnations étaient impitoyablement prononcées, elles étaient aussi facilement rabattues.

A côté des discussions sur des « points de droit

appliqués à des points de fait », les membres faisaient également de véritables cours. Parmi eux se trouvaient des spécialistes dans chaque branche de notre législation. Comme on l'a dit, d'ailleurs « tout ce que le palais et la faculté d'Aix comptaient « de nobles intelligences et de talents précoces, « était venu se grouper autour de ces jeunes gens, « qui conservaient au fond du cœur, comme un « dépôt sacré, le double culte de la science et du « travail ».

[illegible] avait pas fait [illegible] base de la [illegible]

règlement était inexorable et il fut appliqué même contre celui qui devait devenir l'illustre historien, dont s'énorgueillit, à juste titre, la ville d'Aix. Blessés par ce refus, causé par la politique, Benoit, Defougères, Thiers et Rouchon-Guigues lui-même démissionnèrent à la séance suivante.

Malgré cet incident fâcheux, le nombre des adhérents ne faisait que s'accroître. Les membres de la magistrature et du barreau en étaient reçus avec le titre de l'honorariat et les étudiants, à condition d'avoir le diplôme de bacheliers, pouvaient y être admis comme auditeurs.

Ce n'est plus dès lors une simple réunion d'amis, c'est une Société véritable, ayant obtenu un développement que ses fondateurs de 1816 n'avaient pas pu espérer. En 1821, le nombre des membres fait même redouter une mesure gouvernementale, à la suite des lois nouvelles. La préfecture donne toutefois, sans difficulté, la permission de se réunir provisoirement et, le 17 mai de la même année, le décret d'autorisation définitive était accordé.

La Société de Jurisprudence avait, dès ce moment, une existence légale. Elle était également arrivée à son apogée. Mais son activité ne pouvait être de longue durée, n'ayant pour seule raison d'être que la bonne volonté de ses membres. Si les postulants, en effet, affluaient sans cesse, un

vent de lassitude se faisait sentir dès 1823. Par suite de nombreuses demandes d'excuses présentées et admises, les présences aux réunions devenaient tellement rares qu'il était impossible d'obtenir le *quorum* exigé pour voter sur les admissions. Aussi pour parer à cet écueil, le 2 janvier, la Société fut déclarée « en danger », et en suspendant ainsi, pour une séance seulement, l'application du règlement, tous les nouveaux sociétaires furent élus avec une apparence de légalité.

A quelques mois de là, Rouchon-Guigues se fit recevoir à nouveau comme membre actif et redonna à ses collègues l'élan et l'entrain qu'il avait su communiquer jadis.

Toutefois, si le mal fut enrayé et conjuré une première fois, l'enthousiasme des premières années se ralentissait. Le 6 novembre 1827, la Société supprimait les conférences ou cours de droit pur. Elle tint pourtant régulièrement ses séances pendant quelques années encore. Puis, en 1832, elle cessa de fonctionner sans qu'aucun procès-verbal ait consacré ou prononcé sa dissolution. Ses fondateurs n'étaient plus là pour la soutenir, elle suspendit ses travaux au milieu de son triomphe.

Mais cette disparition n'était que momentanée. En 1842, en effet, elle reprenait sa marche seulement interrompue et, après quelques années de

repos, un groupe de jeunes avocats lui rendait sa prospérité d'autrefois.

D'ailleurs, cette reconstitution devait rapidement devenir définitive et complète. De même qu'à Paris et dans tous les grands barreaux, l'Ordre des Avocats ne pouvait qu'aider et favoriser ces efforts. La Société, de son côté, instruite par son passé, venait d'elle-même confier ses destinées au Conseil de Discipline et, le 21 mars 1843, sous le Bâtonnat de Me Mollet, intervenait une délibération déclarant « donner toute son approbation à l'établisse-« ment d'une conférence à Aix, porter un vif « intérêt à celle dont le règlement lui est soumis « et accepter l'attribution que ce règlement lui « confère ».

La présidence des séances appartient dès lor sà un membre du Conseil de Discipline, au Bâtonnier en principe, et, par deux fois, le Conseil fit aux stagiaires une obligation de suivre ces réunions sans maintenir toutefois les pénalités portées au au premier règlement. Ils n'en furent d'abord que membres honoraires, mais à partir du 13 décembre 1852, ils en devinrent membres actifs.

L'ancienne Société de Jurisprudence conserva son titre d'autrefois, mais elle fut, avant tout, la Conférence du Stage. Dès ce moment, son existence est officielle et elle est devenue ce qu'elle est encore

aujourd'hui l'école du jeune barreau, où comme jadis, les débutants montrent le même élan pour l'étude. Comme leurs devanciers de 1816, ils ont pour devise : *Travail et Confraternité.*

Depuis 1852, la séance d'ouverture des travaux revêt, chaque année, une solennité particulière. Après le Bâtonnier qui rappelle à ses jeunes confrères les principes de leur profession et surtout leurs devoirs pleins de noblesse, puisque l'avocat, dans son indépendance respectueuse des lois, ne dépend que de sa conscience, un membre de la Société prononce un discours devant les représentants de tous les corps constitués.

C'est M[e] Alphonse Mottet qui fut chargé du premier, le 28 janvier 1852 ; il avait pris pour sujet l'éloge de J.-J. Jullien et ce choix était tout indiqué pour des jurisconsultes qui se livraient à l'étude des lois et coutumes anciennes, en même temps que des codes en vigueur.

Après lui, et l'année suivante, c'est un des nôtres qui prit la parole et étudia *Pascalis et la Constitution Provençale.* Tous, vous en avez deviné l'auteur. Le nom de Charles de Ribbe est trop connu pour me permettre d'insister. « Ce discours » d'ailleurs, comme on l'a déjà dit, « ne tarda pas à devenir un « volume et donna du premier coup la valeur de « l'auteur, du premier coup, aussi, il fixa la direc-

« tion de sa vie intellectuelle vers l'étude de nos « traditions provençales ». Vous savez tous ce que devint l'homme, l'écrivain, l'historien et le sociologue.

Quelques années plus tard, en 1859, c'est encore un futur membre de notre compagnie que ses confrères désignent pour prononcer le discours d'ouverture à la séance du 21 décembre. De Berluc Perrussis fit l'*Eloge de Boniface*. Avec précision et d'une façon remarquable, il a retracé la vie et l'œuvre de son compatriote, de ce jurisconsulte éminent qui avait illustré notre parlement. Dès le début, il s'était montré historien et érudit consommés, et avait fait prévoir ce que serait celui qui devait justifier la colère de Rouchon-Guigues, affirmant avec raison qu'il était impossible qu'il fut « le dernier des patriotes provençaux ».

Certes, les noms que je pourrai citer sont nombreux. Tous les membres du Barreau qui ont fait partie de notre Compagnie, et ils sont légion, ont tous d'ailleurs été chargés de prononcer les discours annuels d'ouverture de la Société de Jurisprudence.

Non seulement la liste des orateurs mériterait d'être donnée, mais aussi celle des sujets traités.

C'est, en effet, l'histoire d'Aix et de la Provence,

c'est l'histoire de notre Parlement, c'est l'éloge de toutes les illustrations de notre Barreau ancien et moderne, qui ont fait l'objet de ces études intéressantes et instructives.

A tous ces titres, j'espère ne pas avoir manqué à nos traditions en vous parlant du Barreau Aixois et de la Société de Jurisprudence.



On a lu :

Essai sur la Mystique de la Guerre, par M. C. RIGAUD, *Avocat à la Cour*.

Poésies, par M. le comte C. de BONNECORSE-LUBIÈRES.

Rapport sur les Prix de Vertu

RAMBOT, REYNIER, RAYON, CHAMBAUD

ET LES

Pensions Moreau, Joséphine Véret, Bourdelet

PAR

MONSIEUR A. REVOL



MESDAMES,

MESSIEURS,

Notre Compagnie s'essaye chaque année à justifier davantage la confiance que lui témoignent, chaque jour un peu plus, les généreux testateurs justement soucieux d'assurer à leurs bonnes œuvres une survivance bienfaisante et continue.

M'étendre sur la difficulté d'une tâche toujours acceptée d'un cœur reconnaissant serait inutile.

D'autres avant moi vous ont dit déjà souvent,

combien il est malaisé de faire un choix entre tant de candidates et de candidats recommandés à notre attention avec une égale autorité et la même insistance.

A en croire le nombre croissant de ceux qui s'adressent à nous avec une inlassable confiance la vertu ne serait pas prête à déserter notre sol privilégié.

Je fais avec joie cette consolante constatation.

Les journaux ne nous épargnant aucun exploit, de l'escroc ou de l'assassin le plus vulgaire, il ne serait pas mauvais que nous eussions le loisir et le droit d'entrouvrir les cartons où sont consignés, parfois avec une minutie touchante, les actes vertueux de celles et de ceux dont nous sommes au regret de ne pouvoir, faute d'un nombre de prix suffisant, couronner les mérites et récompenser les labeurs.

Que ceux et que celles qui nous témoignent leur confiance patientent et se rassurent.

Nous notons avec soin dans nos mémoires et dans nos cœurs tout ce que leur désir de venir en aide à leurs protégés a si bien su nous faire entendre.

Les dossiers ajournés ne sont point pour nous des importuns à jamais écartés. Ce sont au contraire

des amis annuellement consultés ; en les couchant dans leurs chemises de papier vert nous ne leur disons point un éternel adieu, mais au contraire un au revoir plein de sympathiques promesses.

PRIX RAMBOT

Nous avons cette année, décerné le prix Rambot à un véritable héros.

Le 26 février 1916 vers trois henres de l'après-midi naviguait par temps calme, le *Provence*, superbe paquebot de la flotte des Messageries Maritimes réquisitionné comme tant d'autres pour le transport des troupes.

Frédéric Paul Gautier se trouvait à bord.

Né d'une famille d'honnêtes travailleurs de la ville d'Hyéres, il avait grandi bercé par le chant de la mer voisine.

L'enfant au cœur bon, à l'aspect éveillé, au caractère ferme, un peu têtu, s'était tout naturellement, devenu jeune homme, engagé dans la marine et la guerre survenant, il avait été embarqué sur le *Provence* en qualité de fourrier.

La guerre sous-marine sévissait alors traîtresse et cruelle.

C'était l'heure ou lasses de planter leurs clous d'or ou d'argent dans la kolossale statue de leur « Hindenburg » national, où fatiguées de pousser des *hoch* admiratifs en l'honneur de leurs zeppelins tueurs de femmes et d'enfants, les gretchens timides et pudiques se reposaient en tenant un compte exact et fidèle de toutes les barques de pêche torpillées, de tous les Lusitania coulés, de tous les navires-hopitaux si habilement et si rapidement envoyés au fond des mers. Hindendurg, Zeppelin, Von Tirpitz, aimable, géniale trinité vers laquelle montait alors le même encens ! Hindenburg, Zeppelin, Von Tirpitz, abominable trio vers lequel montait déjà la malédiction de tous les honnêtes gens, — Hindendurg, Zeppelin, Von Tirpitz !, noms à jamais déshonnorés vers lesquels monteront, tant que le monde sera monde, l'universel dégoût et l'universelle haine !...

Le *Provence* naviguait le 26 février 1916 par temps calme, soudain un bruit formidable retentit. Atteint par une torpille le beau vaisseau s'affaisse sur l'arrière, il se couche pour mourir.

Tournons la page... nous venons de voir et de flétrir la barbarie et la lâcheté, vertus germaines.

Il nous reste à contempler et à saluer l'abnégation et l'héroisme, vertus françaises.

Voyant son navire sombrer, le capitaine du *Provence* fait ce qu'ont fait avant lui, et ce que feront toujours après lui tous les officiers de la marine française ; délibérément il oublie le danger qu'il court lui-même pour ne songer qu'aux précieuses existences qui lui ont été confiées.

Précieuses existences ! la France attend pour la défendre ces soldats que guette une mort inutile.

Précieuses existences ! ce sont des tronçons du rempart vivant de la patrie qui vont, intacts, s'abimer dans les flots.

Grand Dieu ! qu'il est urgent, qu'il est indispensable de se hâter ! sans l'avoir vu je revois ce jour en vous le racontant !

Comme un grand oiseau blessé à mort le navire descend lentement, puis accélère sa chûte. Le sauvetage s'ordonne et s'organise.

Gautier reçoit l'ordre avec quelques camarades de conduire vers la terre, dans une embarcation, le plus grand nombre de soldats possible.

Gautier a vingt ans. Est-ce que l'on part le premier à vingt ans ! Gautier cède sa place à de plus vieux marins ; à bord la besogne ne manque pas, il reste encore deux canots à mettre à l'eau, on les mettra, il ne reste plus d'embarcation à lancer à la mer ? mais il reste ces tables, ces échelles, ces

caisses, ces bouts de bois, où il peut être utile de s'agripper pour attendre le passage d'un bateau, c'est-à-dire le salut ! à l'eau ces tables, ces échelles, ces caisses, ces bouts de bois.

Gautier jétte un regard circulaire autour de lui décidément il n'a rien oublié de ce qui peut être utile au sauvetage général.

Les chaudières sont sur le point d'éclater, l'eau atteint la deuxième cheminée, il n'y a plus rien d'utile à faire à bord. Gautier se jette à l'eau, une explosion se fait entendre, le navire se dresse sur l'arrière, il disparait à jamais le superbe paquebot ! mais hélas il entraîne avec lui, dans sa chûte, plus de mille existences humaines.

Gautier nage vigoureusement en quête d'une épave, il avise un radeau sur lequel ont pris place deux soldats anéantis. Est-ce que l'on doit dormir sur un radeau, allons que l'on se grouille !

Gautier prend une perche et manœuvre de façon à ramasser un grand nombre de naufragés, bientôt il n'y a plus de place sur le radeau, mais à dix brassées un soldat accroché à une botte de foin enfonçait en appelant désespérément au secours.

Que va faire Gautier ? Laissons lui la parole :

« Je vois le danger immédiat pour ce malheu-
« reux. Que faire ? tiens bon, lui criais-je, je vais

« te prendre. Les passagers du radeau me font « remarquer que toutes les épaves sont occupées et « me conseillent de rester à bord. »

« Le devoir d'un marin est d'abord de sauver un « soldat ! » fut ma réponse. Et spontanément je « plonge, je prends le pauvre soldat sur mes épaules « et l'installe sur le radeau à ma place, cependant « que j'entends crier bravo ! à bord du radeau. Et je « m'en vais, où ? Je n'en sais rien, je n'ai plus « d'espoir de me sauver. »

« Pensant aux miens, à mes amis, je cherche un « appui. Je suis repoussé des épaves, je nage depuis « plusieurs heures, je ne trouve rien. »

« La nuit arrive, pas de terre à l'horizon, seul « entre ciel et eau, balloté par les vagues, je me « sens défaillir, je vais couler. — Je renouvelle « une ardente prière à la Vierge et j'ai le bonheur « d'apercevoir une épave vers laquelle je nage « vigoureusemeut. Je l'agrippe ; après mille péri- « péties, transi de froid, brûlé par la soif, torturé « par la faim, le lendemain, 27 février, à midi, le « *Canada* nous recueillait, nous étions sauvés. »

« *Le devoir d'un marin est d'abord de sauver un soldat* ». Vous avez, Mesdames et Messieurs, déjà salué au passage cette parole comme l'on s'incline d'instinct toujours devant ce qui dépasse notre

chétive humanité ! Corneille eut enchassé cette parole avec un amour pieux dans la magie de son verbe et dans la surhumaine éloquence de son vers inspiré !

Ne pouvant avoir cette suprême récompense, cette parole a pourtant été recueillie avec le respect, avec l'affection, avec l'admiration qu'elle méritait !

La médaille militaire, la croix de guerre avec palme, le prix Lange de l'Académie Française, la médaille d'or de la Société de Sauvetage des naufragés, toutes ces distinctions justement enviées sont venues comme des fleurs magnifiques se tresser d'elles-mêmes en couronne autour de cette parole déjà légendaire.

Notre Compagnie se devait à elle-même d'applaudir dans la mesure de ses moyens à ce geste héroïque d'un enfant de Provence.

De la lointaine Tunisie un de nos confrères a reçu d'une personnalité autorisée ces lignes qui prouvent que l'Académie d'Aix a bien fait de mêler spontanément sa voix au concert d'admiration et de bénédiction entonné par la France entière :

« Je ne puis qu'applaudir au geste de l'Académie d'Aix qui s'honore elle-même en couronnant un si bel acte d'héroïsme... »

« J'ai connu personnellement Gautier, il incarne vraiment le type du marin provençal, vif, alerte,

le cœur ouvert, avec cela une âme d'enfant, très droite et très honnête. Et par dessus tout une étonnante modestie, celle qui fait les vrais braves. »

« Titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme, il les arbore rarement, dans les occasions exceptionnelles ou, lorsque invité il veut faire honneur à ses hôtes. »

« A l'entendre il n'a rien fait que de très ordinaire et les récompenses si légitimes qu'on lui décerne le confondent. »

Bravo! criaient à Gautier les naufragés du *Provence*! Bravo! bravo! crions-nous à notre tour! quel dommage que notre glorieux compatriote ne soit pas là ce soir; avec quelle émotion l'eussions-nous tous acclamé du plus profond et du meilleur de notre cœur — malheureusement l'état de santé de Gautier fort ébranlé l'a retenu près de ceux qui le soignent avec angoisse. Espérons contre toute espérance que ce brave entre les braves sera conservé à l'admiration et à l'affection de tous ceux qui le connaissent.

PRIX REYNIER

Madame **Veuve Amouric** a eu 14 enfants. Elevés dans l'amour du travail et dans la pratique de la religion, ses enfants lui font aujourd'hui une belle

couronne et composent la meilleure récompense de ses soucis passés et de ses labeurs anciens. Non contente d'une maternité aussi naturellement accusée, Mme Vve Amouric a élevé trois enfants de l'Assistance publique et même à l'heure actuelle, âgée de 66 ans ! elle continue ses soins à l'un de ces enfants.

Deux de ses fils ont vaillamment combattu pour la France et l'un a été glorieusement cité deux fois à l'ordre du jour.

Mme Amouric est la veuve d'un modeste cantonnier. Cela prouve que la France possède dans toutes les classes où se recrutent ses enfants des réserves d'énergie et de vertu qui ne demandent qu'un peu de sécurité et qu'un peu d'aide pour s'épanouir en une floraison magnifiquement contagieuse. L'Académie s'honore en décernant à Mme Vve Amouric le prix Reynier de 400 francs.



Née le 20 août 1843 à Saint-Cannat, Madame **Veuve Legros**, née Fassy, se distingue par le dévouement réel qu'elle a toujours apporté et qu'elle apporte encore au soulagement des misères des enfants de l'Assistance publique.

Tant qu'elle l'a pu elle a partagé son lait entre ses neuf enfants et les pauvres êtres que des mères barbares abandonnaient avec férocité.

Ne pouvant plus travailler, à demi infirme, l'Académie la récompense de ses peines passées en lui attribuant le prix Reynier de 300 francs.

*
* *

Madame **Veuve Carlue**, née Jouve, est née à Rognes en 1841.

Cette longue vie a été toute droite et toute simple. Ayant appris son catéchisme avec assiduité, elle l'a compris comme il faut le comprendre et elle a pratiqué ses préceptes comme ils doivent être pratiqués. — Si je parle de ce petit livre dont les feuillets ne sont peut-être pas assez connus de la génération qui grandit, c'est que dans le mémoire fourni à l'appui de la requête présentée, je trouve les lignes suivantes :

« A douze ans, Madame Carlue était toujours prête à faire le catéchisme à ses jeunes compagnes et à leur rendre service. Dès l'âge de seize ans elle commençait à aller les veiller lorsqu'elles étaient malades ; un peu plus tard on vint bien des fois la réveiller en pleine nuit pour assister des agonisants ou pour les habiller après leur décès. »

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » Mme Vve Carlue avait longuement médité ce précepte, il lui a suffit de le mettre en pratique pour

trouver toujours la force de faire tout son devoir. — Aidant son père et sa mère de son mieux, elle donnait tout ce qu'elle gagnait, d'abord comme ouvrière, ensuite comme servante pour élever ses cinq frères et sœurs.

Plusieurs fois demandée en mariage elle avait toujours refusé, il ne fallut rien moins, pour faire fléchir sa volonté, que la pensée de servir de mère aux deux enfants d'une sœur prématurément enlevée à son affection. Mme Vve Carlue a fait son devoir toute sa vie, l'Académie ne fait que le sien en lui décernant la dernière part disponible du prix Reynier.

PRIX RAYON

Mademoiselle Rayon a institué une rente de 275 francs destinée à être attribuée à « une jeune fille dont l'Académie aura distingué les mérites. » Cette jeune fille, l'Académie l'a trouvée, cette année, en la personne de **Mademoiselle Gabrielle Azan.**

Douce et pieuse, travailleuse infatigable, notre lauréate eut été sans nul doute choisie par Mademoiselle Rayon.

Ange de son foyer, Mademoiselle Azan s'oublie toujours elle-même pour ne songer qu'au bien-être de ceux qui l'entourent.

Il était bien juste qu'une fois au moins quelqu'un pensat à elle, et l'Académie qui a recueilli sur Mademoiselle Azan les meilleurs renseignements est heureuse de proclamer publiquement ses mérites et de récompenser bien faiblement un dévouement et un labeur au-dessus de tout éloge et de toute récompense.

PRIX CHAMBAUD

Mademoiselle **Marie Colombon** à laquelle l'Académie a décidé cette année de décerner le prix Chambaud est une jeune fille aussi dévouée que modeste. Elle est née à Mexico où ses parents résident encore et d'où elle est revenue pour soigner une tante âgée et infirme. A cette tante elle a tout sacrifié: joie familiale, espoir d'avenir, santé, préférences personnelles. Pour subvenir aux frais du ménage elle avait préparé l'examen des postes, elle avait réussi ; par deux fois, ayant dû interrompre cette carrière pour venir soigner sa tante, elle fut finalement obligée de l'abandonner définitivement.

Ayant sacrifié son avenir, Mlle Colombon essaye maintenant de subvenir à sa propre existence par des travaux de couture, mais sa santé délicate ne

lui permet que de gagner un bien maigre salaire. L'Académie a pensé que venir en aide à celle qui n'avait jamais pensé à elle-même était un devoir et elle l'a accompli avec satisfaction.

PENSIONS IRMA MOREAU

« Mes enfants, soyez bons et charitables entre vous, soyez-le aussi avec vos camarades, s'il vous arrive d'être frappés ne le rendez jamais ».

Tels sont les conseils que donnent à leurs neuf enfants les **époux Chassan** que l'Académie est heureuse cette année de faire bénéficier d'une pension Irma Moreau.

Ces conseils sont mis en pratique car au dire de ceux qui connaissent cette admirable famille, il n'est pas de foyer où l'on soit plus chrétien, c'est-à-dire plus heureux. Chaque dimanche l'église réunit toute la famille : le travail servile cesse absolument et le lundi tous reprennent d'un meilleur cœur la tâche accoutumée.

Dans une série d'études parues l'an dernier dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Etienne Lamy mettait la pratique de la religion au premier rang des moyens à employer et à conseiller pour susciter dans notre pays le retour à la pratique intégrale des saintes lois du mariage.

M. Lamy, s'il existait encore, citerait sans nul doute à l'appui de son dire la splendide famille que l'Académie est heureuse et fière de pouvoir couronner.

*
* *

Mademoiselle **Louise Fourment** a 80 ans, elle vit avec sa sœur Mlle Emilie Fourment, âgée de 82 ans, seule survivante avec un frère de 73 ans, d'une famille de six enfants.

Lingère pendant 44 ans aux Arts et Métiers, Mlle Fourment s'exprime ainsi dans sa demande de pension : « En raison de mon âge j'ai dû quitter mon travail devenu trop pénible pour moi. »

Un travail de 44 ans, pauvre et sainte fille ! Elle s'excuse presque de ne pouvoir plus venir en aide à sa sœur aînée, qui, chose singulière, est souffrante à 82 ans, et ne peut plus elle-même travailler !

« Ne cherchez pas dans cette vie simple et droite une action qui mérite d'être mentionnée particulièrement. »

« Tout est sage, honnête uniformément pendant cette longue carrière. »

Ainsi s'exprime encore un anonyme rapport annexé à la demande de Mlle Fourment. Avoir travaillé pendant 44 ans à la même place du même

labeur et du même cœur, cela dit tout, et cette « longue carrière » est une vertu continue qui est trop tard mais justement récompensée. Que Mlle Fourment jouisse longtemps encore de la pension que l'Académie est si heureuse de lui accorder, c'est mon vœu personnel le plus cher et le meilleur.

PENSIONS JOSÉPHINE VERET

FONDATION ROSTAN D'ABANCOURT

Comme les époux Chassan, les **Epoux Pons** ont neuf enfants, depuis 20 ans cette honorable famille de cultivateurs occupe la même ferme et, constatation que je fais avec bonheur, au bas de la supplique qui nous est soumise je vois en première ligne la signature du propriétaire lui-même du domaine cultivé par les époux Pons.

Cette estime réciproque de l'employeur et de l'employé est certainement à noter ; cela prouve qu'il n'y a pas nécessairemeut un fossé infranchissable entre le travail et le capital, et que le labeur et l'honnêteté l'emporteront sans doute un jour prochain sur la haine et sur l'égoïsme.

*
* *

Mademoiselle **Célina Derbez** réalise à miracle les conditions demandées par le fondateur de la pension Veret.

Depuis 30 ans au service des même maîtres, cette servante digne de l'âge d'or n'a pas eu durant cette longue période une minute de défaillance.

L'âge et les infirmités arrivant au foyer dont elle était depuis si longtemps l'amie désintéressée plutôt que la servante, Célina Derbez s'est transformée sans peine en une infirmière admirable.

« Je tiens à déclarer que je n'ai jamais rencontré chez une fille un dévouement plus désintéressé, plus constant, plus filial que celui dont Célina Derbez entoure ses deux vieillards infirmes. »

Cette appréciation émanant d'une plume autorisée, venant d'une personnalité bien à même de savoir ce qui se passait et de ce qui se passe encore au foyer des maîtres de cette admirable fille me dispense de m'étendre moi-même sur la vertu de la lauréate devant laquelle je ne fais que m'incliner bien bas avec un infini respect. Dieu seul, qui inspire certains dévouements, se charge aussi de les récompenser comme ils le méritent.

PENSIONS HENRI BOURDELET

Une des pensions Bourdelet a été décernée cette année à Mademoiselle **Mathilde Donnet**, née à Aix le 21 janvier 1849.

Mademoiselle Donnet a toujours été un modèle de piété filiale, de vie régulière et laborieuse. N'ayant pour vivre que les ressources procurées par un travail d'ouvrière elle a, pendant de longues années, reçu sous son toit et soignée avec le plus absolu dévouement une sœur âgée et infirme.

Cette sœur étant décédée, une autre est venue prendre sa place. Cette sœur est, à l'heure actuelle, âgée de 80 ans et, ne possédant aucune ressource personnelle, est à la charge absolue de Mlle Donnet.

Menacée de perdre la vue, notre lauréate n'a conservé son œil le moins atteint que grâce, dit le texte de la supplique, à la bonté et à l'habileté déjà connues dans notre ville du docteur X.

Ayant non loin de moi, en ce moment, un parent rapproché de ce bon et habile docteur X., j'espère que la reconnaissance de Mlle Donnet saura le toucher, ce verbe étant pris dans ses deux acceptions. En tout cas, cette reconnaissance de Mlle Donnet prouve une fois de plus son bon cœur et

démontre une fois de plus aussi que l'Académie a eu raison de distinguer ses mérites.

*
* *

La dernière lauréate dont j'ai à vous entretenir se nomme **Baptistine-Marie Testanière**, épouse **Bourillon**, elle est âgée de 64 ans. Elle habite le hameau des Figons avec son mari infirme depuis 15 ans. Avec sa seule profession de blanchisseuse, elle devait encore, jusqu'à cette année, faire vivre une tante presque aveugle, tante décédée il y a quelques mois à l'âge de 88 ans. Nourrir, entretenir, soigner deux vieillards infirmes c'est déjà beaucoup ! pour le dévouement de Mme Bourillon cela n'est pas suffisant. Cette femme d'élite n'arrive jamais à épuiser le trésor de charité que récèle son âme profondément chrétienne.

Aucune maladie ne lui répugne, aucune contagion ne la rebute. Les typhiques et les varioleux sont soignés par elle avec tant de tranquillité et de bonne humeur que l'admiration que suscite son courage lui semble singulière et lui est importune. Panser à plusieurs kilomètres de sa demeure une blessée lui parait naturel, tout malade étant pour elle un voisin. Les braves gens qui, sans qu'elle s'en doute, ont sollicité pour elle la pension que nous lui accordons de si bon cœur ont, en termes naïvement louangeurs,

entonné la meilleure chanson de reconnaissance émue quipuisse être composée à sa louange.

Voilà une voisine qui jouit vraiment de la « considération » générale dans son quartier comme dirait un rapport de police. Vous pardonnerez à un ancien attaché au parquet cette réminiscence jaillie spontanément sous sa plume académique !

Veillant souvent la nuit pour soigner ses infirmes, Mme Bourillon part souvent pourtant dès l'aurore faire ses commissions à Aix pédestrement. A ceux qui l'admirent et la plaignent un peu, elle répond : « En disant mon chapelet la route devient moins pénible. »

Me sera-t-il permis, Mesdames et Messieurs, de penser et de dire que ce n'est pas seulement la route de ce hameau éloigné d'Aix qui parait moins pénible à cette humble femme lorsqu'elle égrène son chapelet.

Libre à un incroyant de s'étonner qu'il existe encore de par le monde au xx[e] siècle des gens assez simples pour redire, chaque jour, d'un ton monotone la même salutation à une femme invisible, en faisant courir chaque fois sur une chaine d'acier ou sur une cordelette de chanvre de petits morceaux de bois noir ! Cette salutation renouvelée engendre des miracles de charité pareils à ceux que je viens avec tant de joie et tant de respect de signaler à votre admiration.

Cela suffirait pour que personne n'ose sourire ; quant à moi cela me suffit pour que j'adore davantage et pour que je crois un peu plus.

*
* *

Ai-je été trop long, Mesdames et Messieurs ?

C'est plus que probable, mais je ne songerai même pas à m'en excuser. Je viens de passer une journée délicieuse à compulser toutes ces archives de la vertu. Je puis maintenant lire avec le scepticisme qui convient, la quotidienne chronique où sont annoncés, parfois avec quelle complaisance ! les signes avants-coureurs de l'orage qui, affirme-t-on, doit éclater demain ! Je ne nie point que la foudre ne résonne parfois dans notre ciel ! mais je me souviens de mon enfance et de ce que me disait certain soir d'été un aïeul tendrement aimé.

En pleine lumière le ciel se chargeait ; tout à coup le tonnerre grondait ! « Grand'père il va pleuvoir, c'est l'orage » disait ma voix d'enfant. « C'est un éclair de chaleur, petit » disait le grand'père. De fait le ciel redevenait bientôt serein. Il avait plu sans doute là-haut sur la montagne ; ici nous avions vu l'arc-en-ciel sans avoir eu à connaitre l'orage.

L'orage s'est déchainé non loin de nous. Nous avons entendu la foudre gronder ; nous l'enten-

drons peut-être encore. Peu importe, nous ne nous effrayerons point outre mesure. Tant de bleu a été mis déjà dans notre ciel par nos admirables soldats.

Tant de bleu a été mis encore dans ce même ciel par les humbles dont nous venons d'entendre narrer la si belle et si touchante histoire ! Bientôt notre ciel de France, j'en ai l'indéfectible confiance, ne réfléchira que l'azur.

Car de même que la France, selon le mot du poëte « trouve toujours un héros lorsque c'est nécessaire » elle trouve et trouvera toujours aussi dans ses plus humbles enfants la passion du bien qui vient toujours à bout du mal, et le dévouement qui, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, arrive toujours, sans heurt et sans faiblesse à dompter l'égoïsme et à juguler la barbarie.



I

PRIX RAMBAUD

Fondé en 1859, suivant testament olographe du 25 août 1858, pour récompenser les actes de dévouement, de courage, de désintéressement, les soins donnés à la vieillesse et à l'enfance pauvre et abandonnée.

Le prix Rambot de 545 francs, indivisible, a été décerné à soixante un lauréats de 1860 à 1919;

Leurs noms ont été publiés dans les précédents Bulletins ; nous donnons ci-dessous la liste des dix derniers.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Mlle Emilie SOSPEL.
1912. M. Franc FRANÇOIS, de Berre.
— Mme AUDIBERT Magdeleine, Vve JOURDAN, d'Aix.
1913. M. Paulin FORTOU, d'Aix.
1914. Mlle Adèle MENC, d'Aix.
1915. Les époux TESSENDIÉ, d'Aix.
1916. Section Aixoise des Veuves de la Guerre.
1917. Section Aixoise des Orphelins de la Guerre.
1918. M. BERTRAND Alfred, d'Aix.
1919. M. GAUTIER Frédéric, à Hyères.

II

PRIX REYNIER

Ce prix de 1.000 francs a été fondé en 1865, par testament olographe du 18 mars 1864, pour récompenser les actes les plus méritoires de dévouement, de fidélité et de secours au malheur, les soins désintéressés donnés aux infirmes et aux vieillards ainsi qu'à l'enfance délaissée et pauvre.

Une partie de la somme est réservée pour les pères et mères qui élèvent le mieux leurs enfants, c'est-à-dire, d'une manière chrétienne, honnête et laborieuse.

Le prix Reynier a été décerné à cent quarante un Lauréats de 1870 à 1919.

Comme pour le prix Rambot, leur liste a été insérée dans les précédents Bulletins; voici celle des dix dernières années.

Liste de Lauréats

Depuis 1910

1910 M. Joseph GRANON, de Rognes.
» M. Fernand ARNIAUD, de Rognes.
1911 Mlle Henriette BRUN, à Aix.
» Mme ANASTAY, née FERRAT, à Aix.

1912 Mlle Bimet Jeanne, à Aix.
» Mlle Anastay Nathalie, à Aix.
» Mlle Niel Louise, à La Calade, près d'Aix.
» Mlle Mondone Eulalie, à Aix.
1913 Mlle Bouchet Baptistine, à Aix.
» Les époux Hilarion Constant, à Rians.
» Mlle Coste Marie-Thérèse, à Aix.
1914 Mme Gras, née André, à Aix.
» Les époux Honorat, à Aix.
» Mlle Peyroncelli Joséphine, à Aix.
1915 Mme veuve Chanut, née Lombard, à Aix.
» Mme veuve Bossy, à Aix.
» Mlle Bicaïs Victorine, à Aix.
1916. Mme veuve Fournon, à Aix.
» Mlle Delions Louise, à Aix.
» Mlle Laurin Rose, à Aix.
1917. Mlle Thomas Fanny, à Aix.
» Mlle Gautier Geneviève, à Aix.
1918. M. Rostain Léon, à Aix.
» Mme de Jorio Françoise, à Aix.
» Mme veuve Feneyrols, née Roure, à Aix.
1919. Mme veuve Amouric, née Nivière, à Aix.
» Mme veuve Carlue, née Jouve, à Aix.
» Mme veuve Legros, née Fressy, à Aix.

III

PRIX HENRIETTE RAYON

Ce prix de 275 fr. a été fondé par Mademoiselle Henriette RAYON, *par testament du 26 décembre 1906, pour récompenser une jeune fille dont le bureau de l'Académie aura distingué les mérites.*

Comme pour les autres prix Rambot, Reynier et Irma Moreau, la liste de ces prix sera insérée dans le présent Bulletin.

L'Académie a commencé en 1909 à décerner ce prix.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Mlle Marie NOUVERRONS, d'Aix.
1911. Mlle Léontine ROMAN, de Malijay.
1912. Mlle Louise ARNAUD, d'Aix.
1913. Mlle Louise PELLISSIER, d'Aix.
1914. Mlle Albine DIOGÈNE, d'Aix.
1915. Mlle Marcelle COCHE, d'Aix.
1916. Mlle Anna GUIOU, d'Aix.
1917. Mlle Louise TOURNON, d'Aix.
1918. Mlle Madeleine PROUVEN, à Aix.
1919. Mlle Gabrielle AZAN, à Aix.

IV

PRIX CHAMBAUD

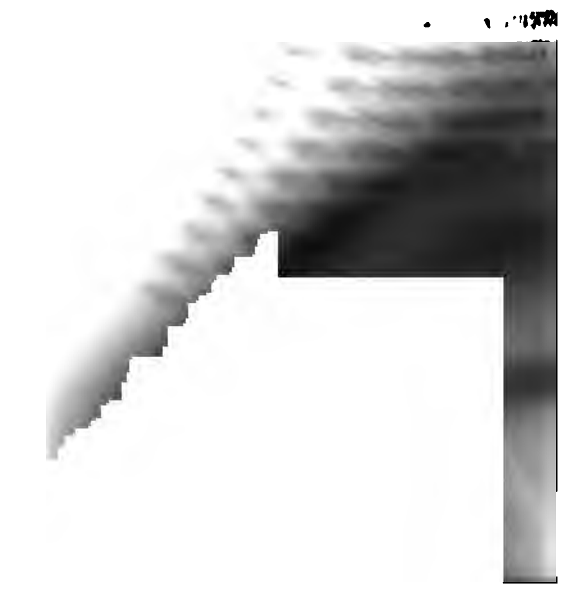
Ce prix a été institué par Mademoiselle Amélie CHAMBAUD.

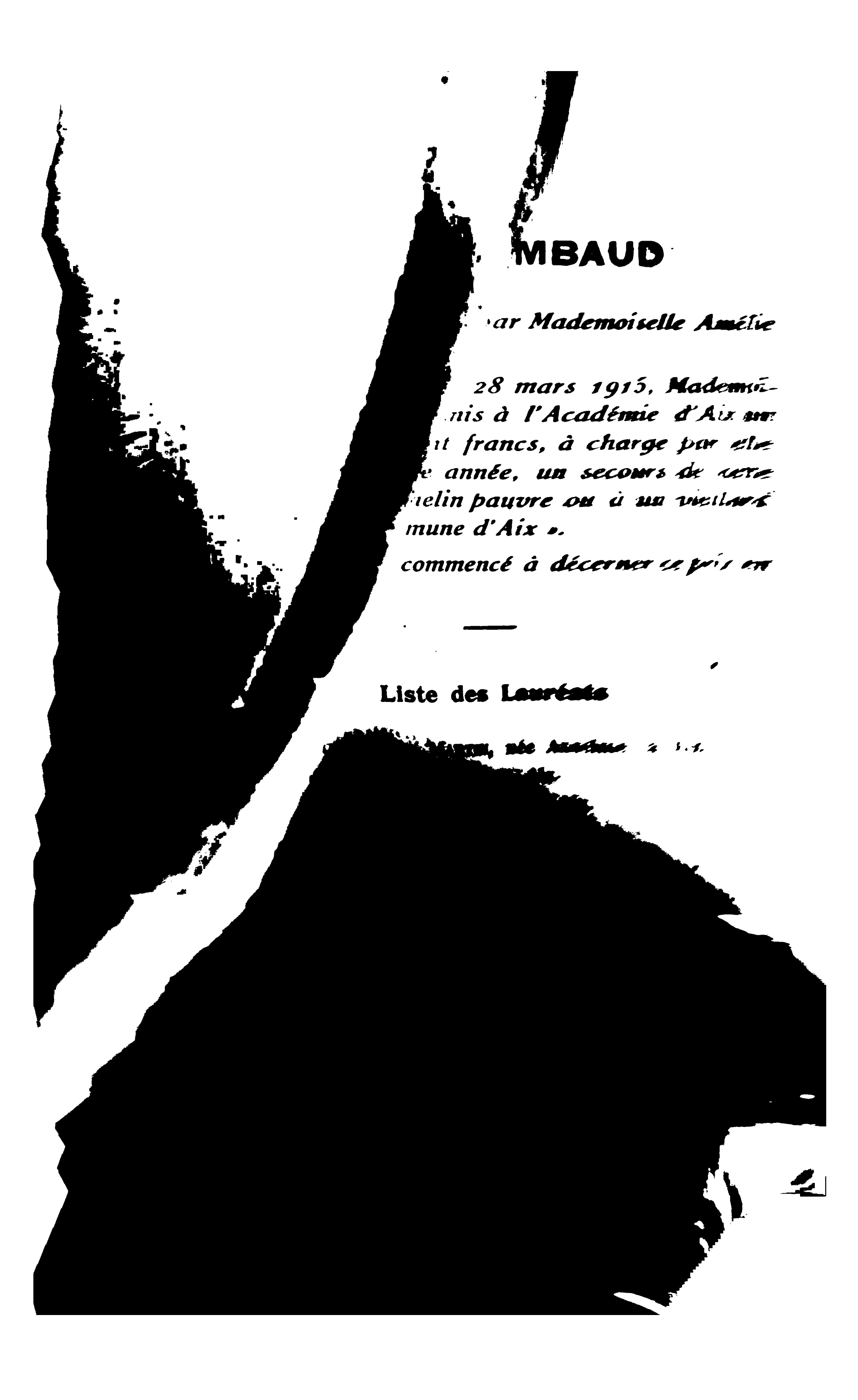
Par sa donation du 28 mars 1915, Mademoiselle Chambaud a remis à l'Académie d'Aix un titre de rente de cent francs, à charge par elle d'attribuer, chaque année, un secours de cette somme « à un orphelin pauvre ou à un vieillard pauvre de la commune d'Aix ».

L'Académie a commencé à décerner ce prix en 1916.

Liste des Lauréats

1916. Mme veuve MARTIN, née Anselme, à Aix.
1917. Mlle Ursule BAUME, à Aix.
1918. Mlle Philomène DANIEL, à Aix.
1919. Mlle Marie COLOMBON, à Aix.





MBAUD

ar Mademoiselle Amélie

28 mars 1915, Mademoi-
nis à l'Académie d'Aix un
t francs, à charge par elle
année, un secours de cent
elin pauvre ou à un vieillard
mune d'Aix ».

commencé à décerner ce prix en

Liste des Lauréats

V

PENSIONS IRMA MOREAU

Ces pensions ont été fondées en 1899, par testament de Mademoiselle Irma MOREAU, *du 7 janvier de la même année, qui institue l'Académie sa légataire universelle. Elles consistent en une somme annuelle de 200 francs.*

Elles sont destinées à offrir une récompense et procurer un secours aux personnes particulièrement recommandées par leur honnêteté et leur vertu notoires, qui en seront les plus dignes et qui devront être choisies dans les catégories suivantes :

1° Pères de famille veufs ou non, et mères de famille veuves, connus comme gens malheureux et nécessiteux, exempts d'ivrognerie et autres vices, et ayant au moins deux enfants.

2° Ouvrières pauvres atteintes ou de maladie, ou d'infirmité, ou de vieillesse, les mettant dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1902.

Liste des Bénéficiaires

des pensions ouvrières

1re CATÉGORIE (Pères et Mères de famille)

1903. M. Fidèle BONTOUX, à Aix (5 enfants)

1904. Mme veuve Charles DESPLAS, de Castres (6 »)

1905. M. Victorin GINIEZ, à Galice (8 »)

1908. Mme Pauline DEDIEU, née PHAILLON, de St-Remy (7 »)

» Les époux ABEL, de Rians (10 »)

1911. M. Antoine MICHEL, à Septèmes (14 »)

1913. M. Célestin-Joseph PHILIBERT, époux BOUZE, à Aix (8 »)

» Mme Françoise-Emilie TOURNEFORT, veuve DEMARIA (7 »)

1915. M. NACRE Joseph, à Aix (6 »)

» M. GRANIER Marius, à Aix (6 »)

1916. M. CHAIX Marius-Louis, à Aix, (6 »)

1917. M. HERTZOG Raoul, à Aix, (10 »)

» M. DÉCANIS Justin, aux Milles, (6 »)

1919. Les époux CHASSAN, à Aix (9 »)

2me CATÉGORIE (Ouvrières)

1902. Mme veuve JAUGERST, à Aix.

1903. Mme veuve POURCEL, née FAUQUE, à Aix.

» Mme veuve BARBIER, née AURENGE, à Aix.

1908. Mlle Madeleine CHIEUSSE, à Arles.

» Mlle Mathilde JOUYNE, à Aix.

1909. Mlle Antoinette BOYER, à Aix.

1910. Mlle Caroline GABALDA, à Aix.

1912. Mme veuve GOYRAND Reine, née Laurens, au Puy-Sainte-Réparade.

1915. Mme veuve PASCALY, née OLLIVIER, à Aix.

1916. Mlle FOURNIER Joséphine, à Aix.

1917. Mlle GUYOT Louise, à Aix.

1919. Mlle FORMENT Louise, à Aix.

VI

PENSION V^VE^ NÈGRE

Cette pension a été instituée par Madame Virginie Fabre, *veuve* Nègre, *décédée à Aix le 8 juillet 1908.*

Par son testament du 16 juillet 1903, Madame Nègre a fondé ce legs en mémoire du sieur Fabre, son père, qui était maçon. Il consiste en une pension ouvrière de 329 francs à décerner à un maçon, marié ou non, avec ou sans enfant, ne pouvant plus travailler, d'une honnêteté parfaite et bien reconnue, pour en jouir sa vie durant.

L'Académie a commencé à décerner cette pension dans la séance publique de 1910.

Liste des Lauréats

Depuis 1910

1910. Henri SECOND, d'Aix.

1915. M. CURET, d'Aix.

VII

PENSIONS HENRI BOURDELET

Ces pensions ont été fondées par testament de M. Henri BOURDELET, *du 22 juillet 1913 (Notaire Daillan, à Aix). Elles consistent en une somme de 300 francs et sont destinées à des vieillards que l'Académie doit choisir parmi les plus âgés ou les moins valides. Les bénéficiaires de ces pensions doivent être Français, être nés à Aix et avoir un casier judiciaire vierge .*

L'Académie a commencé à décerner ces pensions en 1917 .

Liste des Bénéficiaires

1917. Mme veuve ANNEBEC, née Rampal, à Aix.

» Mme veuve PELLENC, née Guitton, à Aix.

1919. Mme BOURILLON, née Testanière, aux Figons.

» Mlle DONNET Mathilde, à Aix.

VIII

PENSIONS JOSÉPHINE VERET

FONDATION ROSTAN D'ABANCOURT

Par son testament du 18 Février 1903, notaire Mouravit à Aix, Mlle Louise Rostan d'Abancourt a légué à l'Académie « une somme de quarante mille francs dont l'intérêt sera employé en pensions de Deux cents francs par an, semblables à celles laissées par Mlle Irma Moreau ».

« Cette fondation sera dénommée « Fondation Joséphine Veret ». S'il y a dans les vieilles indigentes proposées quelque ancienne servante étant restée longtemps au service des mêmes personnes, elle pourra obtenir la pension au même titre que les ouvrières ».

Liste des Bénéficiaires

1918. Mlle Pauline BARTHÉLEMY, à Aix.
» M. Adolphe PONS, à Aix.
» Mme GUICHARD, à Aix.
» Mlle Marie DIOULOUFET, à Aix.
1919. M. PONS Antonin, à Aix.
» Mlle DERBEZ Celina, à Aix.

IX

PRIX THIERS

Mademoiselle DOSNE, *en souvenir de son illustre beau-frère,* M. THIERS, *a fondé le prix que l'Académie a l'honneur de décerner.*

Ce prix consiste en une somme de trois mille francs à décerner tous les cinq ans, indivisible, pour un ouvrage sur la Provence ou écrit par un Provençal.

Liste des Lauréats

1907. M. Camille JULLIAN, membre de l'Institut, à Paris.

1912. M. Z. ISNARD, archiviste en chef du département des Basses-Alpes, à Digne.

1917. M. Emile RIPERT, chargé de Cours à la Faculté des Lettres d'Aix.

X

PRIX MIGNET

M. le Docteur Evariste MICHEL, *désireux de contribuer à la glorification de la ville d'Aix en suscitant des travaux qui auront pour objet l'étude de l'une des phases de son passé illustre, ou l'histoire de la vie et des œuvres de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts; également pour rendre hommage à la mémoire de son oncle, M. Mignet, de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui appartenait aussi à l'Académie d'Aix, a fondé un prix qui portera son nom. Le Prix Mignet, de la valeur de 3.000 francs, sera donné tous les cinq ans, intégralement, sans être jamais partagé, ni diminué, ni ajourné sous aucun prétexte.*

Pour la première fois, il a été accordé en 1913 et ne sera jamais décerné la même année que le Prix Thiers.

Liste des Lauréats

depuis 1913

1913. M. Michel CLERC, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

1918. M. Bruno DURAND, archiviste paléographe, à Aix.

BUREAUX DE L'ACADÉMIE

1917-1918

Président..................	M. le Chanoine CHERRIER.
Vice-Président.............	M. CABASSOL.
Secrétaire perpétuel.......	M. le Baron GUILLIBERT.
Secrétaire annuel..........	M. TOUSSAINT.
Archiviste.................	M. le Marquis D'ILLE.
Conservateur du Musée	M. RAIMBAULT.
Trésorier..................	M. DE DURANTI-LA-CALADE.

1918-1919

Président..................	M. le Chanoine CHERRIER.
Vice-Président.............	M. BAGARRY.
Secrétaires Perpétuels....	M. le Baron GUILLIBERT. M. CABASSOL.
Secrétaire annuel..........	M. TOUSSAINT.
Archiviste.................	M. le Marquis D'ILLE.
Conservateur du Musée	M. RAIMBAULT.
Trésorier..................	M. DE DURANTI-LA-CALADE.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Arrêté le 15 Juin 1919

mais comprenant les membres qui faisaient encore partie de la Compagnie au 15 Juin 1918

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

MICHEL Evariste ✱, docteur en médecine. Membre honoraire, 21 février 1902. Membre d'honneur, 14 janvier 1908. *Villa Mignet, à Aix*, et *83, rue Denfert-Rochereau, à Paris XIV*ᵉ.

GIRAUD Charles, O. ✱, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel d'Aix. 16 mars 1909, à Choisy par Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée).

AICARD Jean, O. ✱ ✪, membre de l'Académie Française, 15 mars 1910, à La Garde près Toulon (Var).

RÉGNIER (DE) Henri, membre de l'Académie Française, correspondant 5 mai 1908, membre d'Honneur 16 janvier 1912, *rue de Magdebourg, 14, à Paris, XIV*ᵉ.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

CHERRIER (le chanoine) Joseph, doyen du Chapitre Métropolitain, docteur en Théologie, 25 avril 1872. *Boulevard Saint-Louis, 31* (décédé le 7 mars 1919).

GUILLIBERT (baron) Hippolyte O. ✠ ✠, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour. 15 janvier 1878. *Rue Mazarine, 14.*

MARBOT (le chanoine) Edmond, ancien vicaire général, 28 mars 1887, *rue Nouvelle, 3.*

GANTELMI D'ILLE (marquis de) Charles ✠ ✠ O. ✠. Associé régional le 12 janvier 1883, membre titulaire le 17 juin 1890. *Cours Mirabeau, 6.*

PONTIER Henry, I. P. ✿, conservateur directeur du Musée municipal. 5 avril 1892. *Rue Cardinale, 13.*

BONNECORSE-LUBIÈRES (comte de) Charles, avocat à la Cour. Associé régional le 27 décembre 1897, membre titulaire le 30 mai 1899, *rue Emeric-David, 30.*

BONAFOUS Raymond, I. P. ✿, professeur à la Faculté des Lettres. 30 janvier 1900. *Rue du Bras-d'Or, 3.*

BOURGUET Alfred, avocat à la Cour. Associé régional le 10 mars 1896, membre titulaire le 29 janvier 1901. *Cours Mirabeau, 17.*

AUDE Edouard, I. P. ✿, conservateur de la Bibliothèque Méjanes. Associé régional le 20 mars 1900, membre titulaire le 16 juin 1903. *Villa Joyeuse, chemin de la Violette.*

LACOSTE Ernest, I. P. ✿, ingénieur. Associé régional le 20 février 1900. Membre titulaire le 20 décembre 1904, *Rue du Quatre-Septembre, 30.*

DE DURANTI-LA-CALADE Jérôme ✿, licencié ès-Lettres. 21 mars 1905. *Rue Mignet, 11.*

JAUFFRET Alfred, avocat à la Cour. 27 mars 1906. *Rue des Epinaux, 13.*

REYNAUD Gustave, directeur des Contributions directes, en retraite. Associé régional 30 janvier 1906. Membre titulaire 18 décembre 1906. *Rue Cardinale, 17.*

VALLIER-COLLOMBIER Alfred ✿, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix. 12 mai 1908. *10, rue Espariat.*

MOUGINS-ROQUEFORT (comte de) Charles, Docteur en Droit. Associé régional le 11 mars 1890, membre titulaire le 26 janvier 1909. *Cours Mirabeau, 16.*

BAGARRY Paul, avocat. Associé régional 12 janvier 1909. Membre titulaire 1er février 1910. *Cours Mirabeau, 4.*

DRUJON Jules, ✠, avocat, ancien bâtonnier, 23 mai 1911. *rue Frédéric-Mistral, 11.*

FERRIER Raymond, amateur d'art. Associé régional, 16 juin 1896. Membre titulaire, 14 mai 1912. *Rue des Arts-et-Métiers, 2.*

LOUIS-GAUTIER, I. P. ✿, artiste peintre, le 21 mai 1912, *boulevard de l'Hôpital, villa Acantha.*

CABASSOL Joseph, Président de Chambre à la Cour d'Appel, ancien Maire d'Aix. Membre d'honneur, 23 janvier 1906. Membre titulaire, 4 juin 1912. *Place Jeanne-d'Arc, 8.*

Latil Victor ✠, Docteur en médecine, 18 janvier 1914. *Rue du Bœuf*, 22.

Jourdan Alfred, avocat à la Cour. Associé régional, 5 décembre 1911. Membre titulaire, 12 mai 1914. *Cours Mirabeau*, 40.

Raimbault Maurice, I. P. ✿, Archiviste adjoint du Département. Associé régional, 11 janvier 1910. Membre titulaire, 5 janvier 1915. *Musée Arbaud, rue du Quatre-Septembre*, 2 A.

Davin (l'abbé) Paul-Marie. 19 janvier 1915. *Place des Prêcheurs*, 10.

Revol Amédée, avoué à la Cour. Associé régional le 26 avril 1910, titulaire le 28 mars 1916, *rue Gaston-de-Saporta*, 23.

Guérin-Long Paul, ✱ ✿ ✠, président du Tribunal Civil. Associé régional le 11 juin 1912, titulaire le 11 avril 1916, *rue Roux-Alphéran*, 25.

Seymard Paul, ancien magistrat, 30 mai 1916, *cours Mirabeau*, 22.

Closmadeuc (Urvoy de) Jules, associé régional le 19 décembre 1905, titulaire le 20 mars 1917, *rue Roux-Alphéran*, 25.

Rigaud Casimir, ✠ ✿, avocat à la Cour, associé régional le 11 mai 1914, titulaire le 8 mai 1917, *rue Roux-Alphéran*, 33.

Toussaint Gabriel, ancien magistrat. Associé régional le 2 février 1915, titulaire le 30 avril 1918, *boulevard Notre-Dame*, 57.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Pison Alexandre, ✻ I. P. ✿ ✠, doyen honoraire de la Faculté de Droit. 30 janvier 1894. *Rue d'Italie, 14.*

Fassin Emile, I. P. ✿, Conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Aix. Membre titulaire 24 avril 1894. Membre honoraire 11 février 1913, *à Arles.*

D'Authemann Fernand C. ✠, ancien magistrat. 1er décembre 1914. *Rue Roux-Alphéran, 33, Aix.*

Mouravit Gustave, titulaire, 8 février 1884 ; honoraire 22 décembre 1915, *rue Bernex, 8, Marseille.*

Michel Tranquille ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, titulaire le 10 avril 1905 ; honoraire le 23 avril 1918, *rue du Quatre-Septembre, 24, Aix.*

Chaillan (le chanoine) I. P. ✿, docteur en théologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé régional le 12 janvier 1894 ; honoraire le 19 novembre 1918 ; curé de Septèmes (B.-du-R.).

MANTEYER (de) Georges, archiviste-paléographe, château de Manteyer (Hautes-Alpes). 13 décembre 1898.

MULSANT Sébastien, ✠, avocat, ancien bâtonnier. Rue Balay, 2, Saint-Etienne. 19 mars 1901.

BERNARD D'ATTANOUX (comte) Henri, ✠, avocat, ancien magistrat, rue Palermo, 2, Nice, 14 mai 1901 (décédé le 12 août 1918).

GÉRIN RICARD (comte de), I.P. ✠, rue Wulfran-Puget, Marseille, 4 mars 1902.

MONCLAR (de RIPERT marquis de) François, C. ✠, ministre plénipotentiaire, en retraite, au château d'Allemagne, près Riez. 18 mars 1902.

VILLENEUVE-ESCLAPON (marquis de) Christian, O. ✠, ancien député, Rue de Prony, 75, Paris, et à Valensole (Basses-Alpes). 7 juin 1904.

LIEUTAUD Auguste, président de la Société des Amis du Vieil Arles, à Arles. 30 janvier 1906.

COTTE Charles, licencié en Droit, notaire à Pertuis (Vaucluse). 24 avril 1906.

GAFFAREL Paul, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. Rue Paradis, 295, Marseille. 19 mars 1907.

TAVERNIER Edouard, avocat, docteur en droit. Rue François Ier, 162, Paris. 19 mars 1908.

LEFÈVRE Edmond, bibliographe provençal, rue Lafayette, 7. Marseille. 22 décembre 1908.

BRÉMOND (l'abbé) Henri, 34, place des Prêcheurs, à Aix. 16 mars 1909.

SILBERT José, ✠, artiste-peintre, à Marseille. 1er février 1910.

PASCAL (le chanoine) Adrien, I. P. ✠ O. ✠, doyen honoraire, aumônier des Hospices, 16 janvier 1912, rue Jacques-de-la-Roque, 28, à Aix.

DE MAZAN (de Fabre, marquis) Joseph, docteur ès-sciences, rue Roux-Alphéran, 35, à Aix. 11 juin 1912.

DUMAS, professeur à la Faculté de Droit, 31, rue des Cordeliers, à Aix. 11 juin 1912.

FAUDRIN Marius, professeur d'agriculture, rue du Trésor, 2, à Aix. 11 juin 1912.

BOUAT, I. P. ✠, boulevard du Roi-René, 58, à Aix. 29 avril 1913.

*BELIN Henri, avocat, cours Gambetta, 40, à Aix. 20 mai 1913.

BUSQUET Raoul, ✠, Archiviste en Chef des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 2, à Marseille. 8 janvier 1914.

JULIEN Fortuné, ✠, ancien professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, traverse Bressier, 16, à Aix, 12 mai 1914 (décédé le 18 juillet 1918).

EYMARD Léon, ✠, avocat à la Cour, rue du 4-Septembre, 9, à Aix, 19 mai 1914.

ALGOUD Henri, à Saint-Cyr-les-Lèques (Var). 13 avril 1915.

COQ Victor, ✠, ingénieur, rue Mazarine, 4, 28 mars 1916.

DE SAVY (Teissier) Albert, rue de l'Opéra, 24, 2 mai 1916.

TROUILLET (Le chanoine H.), curé-doyen à Pertuis (Vaucl.), 6 juin 1916.

DURAND Bruno, archiviste paléographe, rue du 4 Septembre. à Aix, 24 avril 1917.

CONTENCIN Jules, avocat à la Cour, cours Mirabeau, 13, à Aix, 15 mai 1917.

D'ARBAUD Joseph, littérateur, à Meyrargues (B.-du-R.), 22 mai 1917, et Cours Mirabeau, à Aix.

SAUZE Lucien, professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, rue des Cordeliers, 31, à Aix, 5 mars 1918.

SILVESTRE E. F., ✠, professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, cours Mirabeau, 3, à Aix, 30 avril 1918.

RAMPAL Auguste, avocat, boulevard Longchamp, 72, à Marseille, 28 mai 1918.

LOBIN Georges, ingénieur-constructeur, Chemin de Vauvenargues, à Aix, 21 janvier 1919.

MARTIN Etienne, ✠, artiste-peintre, rue Montaux, 14, à Marseille, 28 janvier 1919.

AUBERT Victor, docteur chirurgien, Chemin de Saint-Julien, 68, à Marseille, 18 mars 1919.

DUCROS Edouard, avocat, artiste peintre, place Jeanne-d'Arc, à Aix, 25 mars 1919.

CHAIX Maurice, ancien magistrat à Riez (Basses-Alpes), 25 mars 1919.

RONDEL Auguste, bibliophile à Marseille, 3 avril 1919.

MÉDAN Pierre, ✠ ✠, professeur au lycée Mignet, avenue Victor-Hugo, 9, à Aix, 8 avril 1919.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Lavollée Paul-René, docteur ès-lettres, ancien consul général, boulevard Haussmann, 162, à Paris. 25 avril 1870.

Millien Achille, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). 16 décembre 1872.

Falsan Albert, à Saint-Cyr-en-Mont-d'Or, près Lyon. 14 mars 1876.

Bellet (l'abbé), à Tain (Drôme). 12 décembre 1882.

Lanéry d'Arc, Pierre, docteur en droit, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Associé régional 12 décembre 1887, titulaire 8 mars 1892, correspondant 7 juin 1904.

Cottin Paul, bibliothécaire à l'Arsenal. Avenue Henri-Martin, 44, Paris. 11 juin 1888.

Proal Louis, conseiller à la Cour de Paris. 6, rue Charles Divry, IVe. Titulaire le 22 décembre 1891, correspondant le 15 décembre 1896.

Tourtoulon (baron de, marquis de Barre), Pierre, docteur en droit. Château de la Fuste, par Valensole (Basses-Alpes). 12 janvier 1897.

Hulot (baron), secrétaire général de la Société de Géographie. 41, avenue de Labourdonnais, à Paris. 11 mai 1897.

Moris Henri, archiviste des Alpes-Maritimes. Villa Moris, boulevard Dubouchage, à Nice. 19 mars 1901.

Tasset Jacques, à Molosme-Tonnerre (Yonne). 9 juin 1903.

Poitevin de Maureillan (de), O.✠, colonel en retraite, conservateur du Musée d'Hyères (Var). 15 mai 1906.

Jullian Camille, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 30, rue de Luxembourg, à Paris, 28 mai 1907.

Lacour-Gayet Georges, Membre de l'Institut, rue Jacob, 46. Paris. 10 décembre 1907.

Nolhac (de) Pierre, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise). 2 juin 1908.

Labande, Conservateur des Archives de la principauté de Monaco. 19 janvier 1909.

Dienne (comte de) Edouard. Château de Servilly, par La Palisse (Allier). 19 janvier 1909.

Barthélemy Jules, Rédacteur au secrétariat de l'Institut, au Palais de l'Institut, Paris. 16 février 1909.

Marlot Hippolyte, géologue prospecteur à Martiny, par Marmagne (Saône-et-Loire). 9 mars 1909.

Maurin Georges, avocat à Nîmes (Gard). 11 janvier 1910.

Matter (l'abbé) Joseph, curé de Gebenhauser, par Putlange-les-Forbach (Lorraine). 10 mai 1910.

Sapy (le père Thómas), rue Barthélemy, 37, à Marseille. 13 décembre 1910.

Boy Charles, rue Sainte-Catherine, 12, à Saint-Etienne (Loire). 21 février 1911.

Chaperon (l'abbé), curé de La Martre (Var). 21 février 1911.

De Brun, Pierre, receveur des Domaines, à Saint-Remy (B.-du-R.). 16 mai 1911.

Reynald Georges, avocat, conseiller général, sénateur de l'Ariège, maire de Foix. 12 décembre 1911.

De Voguë (le comte) Raimond, rue François-Ponsard, 12, à Paris. 16 janvier 1912.

Hallays André, publiciste, à Paris. 6 février 1912.

Bernard Valère, artiste peintre, capoulié du Félibrige, quai de Rive-Neuve, 15, à Marseille. 11 juin 1912.

Audinet Eugène, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers; titulaire, 17 décembre 1908, correspondant, 1er décembre 1914.

Lieutaud Victor, ✠, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, notaire à Volone (Basses-Alpes), associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 11 mai 1915.

Lorédan Jean, rue Claude-Bernard, 77, Paris Ve, associé régional, 30 mai 1911, correspondant, 25 janvier 1916.

Sicard Martial, ancien député, maire de Forcalquier, associé régional, le 11 janvier 1910, correspondant, le 4 avril 1916.

Lafaye Georges, professeur adjoint à la Sorbonne, auxiliaire de l'Institut, 11 avril 1916, boulevard Raspail, Paris VIe.

Ladureau Albert, ancien directeur des laboratoires de l'Etat, 16 mai 1916, Palais Saint-Maurice, avenue du Patrimoine, à Nice (Alpes-Maritimes).

OMONT Henri, O. ✠, membre de l'Institut, conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, 12 juin 1917, rue Raynouard, 17, Paris XVIe.

Casedepatx Joseph, inspecteur primaire en retraite, associé régional, 12 mai 1914 ; correspondant, le à Pau-Billière (Basses-Pyrénées).

Cadière (le Père), missionnaire à Hué (Tonkin), 4 iuin 1918.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

MM.

Carnazza-Amari, ancien professeur à l'Université de Catane, sénateur du royaume d'Italie. 6 avril 1868.

Typaldo-Bassia, député, ancien Président du Parlement hellène, à Athènes. 23 janvier 1894.

Portal (le commandeur Emmanuel), membre de la Royale Commission héraldique d'Italie. Passeggiata di Ripetta, 16, à Rome. 12 février 1895.

Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque Nationale. Rue S. Bartholomeo, 12, à Lisbonne (Portugal). 11 décembre 1900.

Satta Salvatore, membre de la Société Philologique à Rome. 26 mai 1903.

Gàvànescul J., professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). 9 juin 1903.

Padula (le commandeur) Antoine, secrétaire général de la Société Luigi-Camoëns. Via dei Fiorentini, 67, à Naples. 17 janvier 1905.

Wallenskiöld Axel, professeur de philologie romane à l'Université d'Helsingfors (Finlande). 26 avril 1909.

Santoro Domenico, professeur à l'Institut à Chieti (Naples). 1er février 1910.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Le présent tableau a été arrêté le 15 Juin [illegible] conformément à l'article 15 du règlement.

Le [illegible]-Président,

[illegible]

Les Secrétaires perpétuels,

Baron GUILLIBERT.

J. CABASSOL.



J. BRUN, Imp. de l'Académie, *rue Manuel, 20.* — AIX-EN-PROVENCE